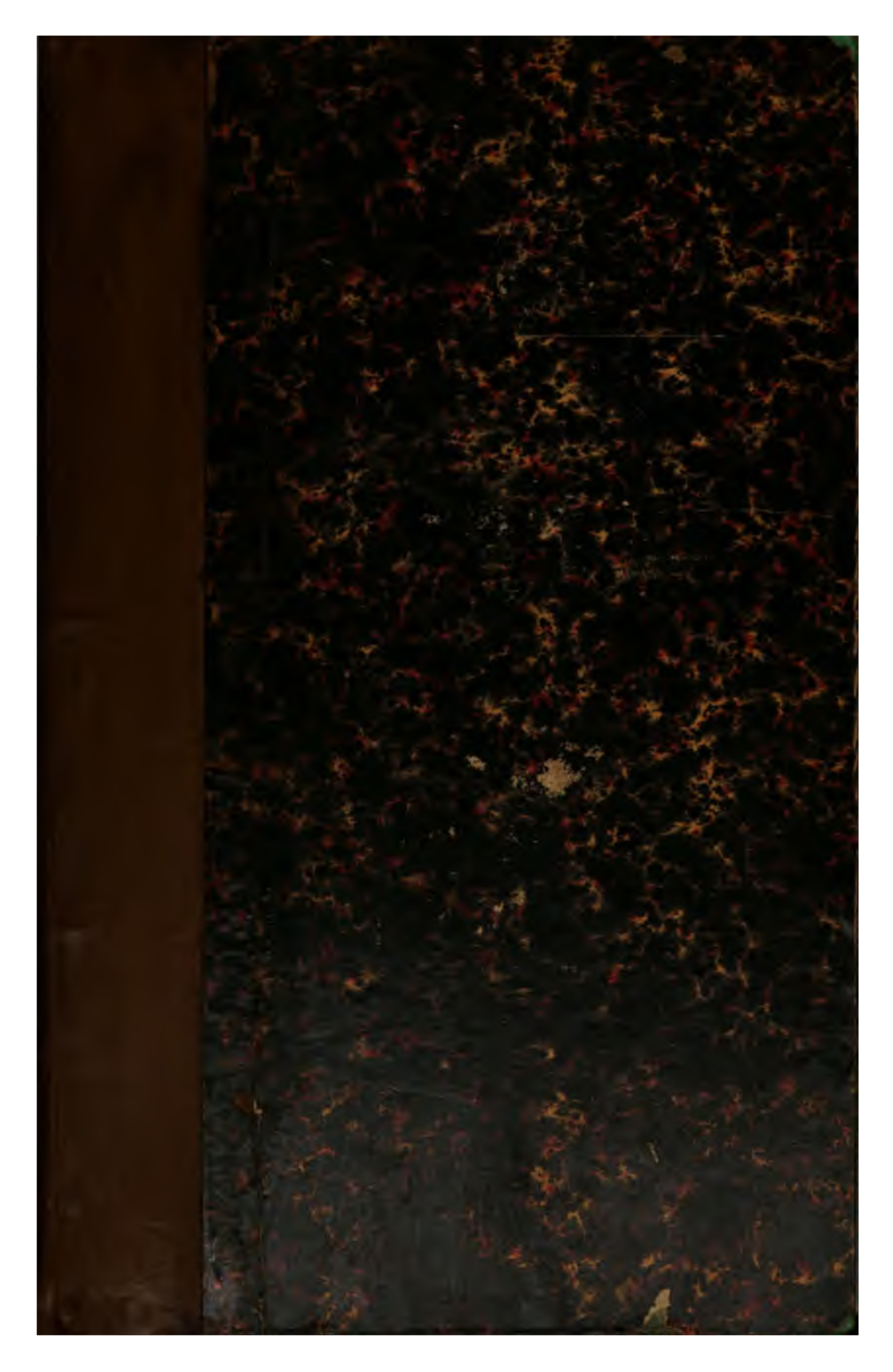



5. l. 29
DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.
1861



2 vols 14/—

ESSAI

HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

SUR LES NOMS D'HOMMES,

DE PEUPLES ET DE LIEUX.

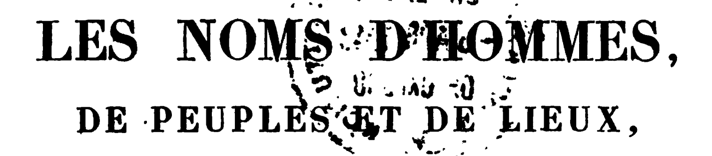
TOME PREMIER.

DE L'IMPRIMERIE DE LACHEVARDIERE FILS,
SUCCESSEUR DE CELLOT,
rue du Colombier, n. 30.

ESSAI

HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

SUR



LES NOMS D'HOMMES,

DE PEUPLES ET DE LIEUX,

CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA CIVILISATION.

PAR EUSÈBE SALVERTE.

> Notre nom propre, c'est nous-mêmes.

TOME PREMIER.

PARIS,

BOSSANGE PÈRE, LIBRAIRE,

RUE DE RICHELIEU, N. 9;

BOSSANGE FRÈRES, LIBRAIRES,

RUE DE SEINE, N. 12.

1824.

PRÉFACE.

Rien n'est indifférent dans l'histoire de l'homme social ; ses usages, ses opinions, ses prétentions, ses espérances, ses erreurs, tout influe sur son bonheur ou sur le bonheur de ses semblables. Si l'on ne s'en aperçoit point en me lisant, ce sera ma faute et non celle du sujet.

Présentée isolément pour chaque pays, l'histoire des *Noms d'hommes, de peuples et de lieux*, est peu propre à intéresser : elle devient susceptible de rapprochements curieux et instructifs, si, en la retirant des tableaux particuliers, on la fait figurer dans un tableau général.

Cet essai [1] fait partie d'un ouvrage plus considérable, où je traiterai *de la civilisation depuis les premiers temps historiques jusqu'à la fin du dix-huitième siècle* [2]. J'ai dû, en conséquence, rappeler ici

[1] Les premiers chapitres ont paru dans la *Bibliothèque universelle*, Genève, 1818 : ils ont subi depuis de nombreuses et importantes corrections.

[2] L'*Introduction* de cet ouvrage a été publiée en 1813.

une distinction qui est la base fondamentale de mon travail, celle de deux formes de civilisation essentiellement différentes, la forme *fixe* et la forme *perfectible:* la première, commune à un grand nombre de peuples anciens, subsiste encore au Thibet et à la Chine; la seconde est celle qui, depuis plusieurs siècles, suit, en Europe, sa marche progressive; celle qui a conquis l'Amérique septentrionale, et qui ouvre à l'Amérique méridionale le chemin de l'instruction et de la prospérité.

TABLE DES SOMMAIRES.

PREMIER VOLUME.

SECOND VOLUME.

NOTES.

FIN DE LA TABLE DES SOMMAIRES.

ESSAI

HISTORIQUE ET PHILOSOPHIQUE

SUR

LES NOMS D'HOMMES,

DE PEUPLES, ET DE LIEUX,

CONSIDÉRÉS PRINCIPALEMENT

DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA CIVILISATION.

§ 1.

Le nom propre s'identifie à la personne, au peuple, ou au lieu nommé.

Notre nom propre, c'est nous-mêmes : dans notre pensée, dans la pensée de ceux qui nous connaissent, rien ne peut en séparer notre être ; on le prononce, et soudain, blâme ou éloge, menace ou prière, haine ou affection, c'est nous qu'atteignent les idées et les sentiments que l'on y attache. Quelques syllabes insignifiantes, ou dont le sens ne s'applique sous aucun rapport à l'homme qu'elles désignent, suffisent néanmoins pour réveiller inévitablement le souvenir de cet homme, celui de

son aspect physique, de son caractère moral, des actions et des événements les plus remarquables de sa vie; quelques syllabes suffisent pour rouvrir la source des larmes d'une mère, distraite un moment de sa perte par le temps ou la consolation; elles couvrent de rougeur le front de la jeune fille, qui croit déjà entendre révéler son secret; elles font palpiter le cœur d'un amant, rallument dans les yeux d'un ennemi le feu de la colère, et, pour l'ami absent de son ami, renouvellent à la fois et le regret et l'espérance.

Non moins rapidement, notre pensée unit à tout autre nom propre l'idée de la chose à laquelle il appartient, peuple, ville, territoire, fleuve, vallée, ou montagne. La répugnance, le désir, le souvenir d'une peine ou d'une jouissance, l'admiration, la jalousie, la bienveillance, la haine nationale, l'amour de la patrie enfin, voilà ce qu'un seul mot excite, parcequ'il remet vraiment en notre présence l'objet qui, dans notre âme, a déjà déterminé ces sentiments. Cette puissance énergique distingue le nom propre du substantif commun. Celui-ci, nécessairement général, ne présente qu'une idée vague, prête à devenir fausse si l'imagination s'efforce de la rendre plus positive en la particularisant. Quand on entend prononcer le mot *arbre*, cherche-t-on à y rattacher sur-le-champ la notion métaphysique des qualités dont

l'ensemble constitue *un arbre en général?* Non: tout au plus, si l'on veut arrêter la pensée sur quelque chose de déterminé, on se figurera un certain arbre, et tel souvent que rien ne lui conviendra moins que la proposition subséquente dont ce substantif sera le sujet. Suivant l'observation d'un philosophe trop peu apprécié de nos jours [1], les noms substantifs, les adjectifs, les verbes, tous les mots enfin, ne constituent, dans notre conversation et dans nos écrits, qu'une monnaie courante, reçue constamment pour sa valeur convenue, sans que jamais on s'occupe de vérifier le poids et le titre dont se compose sa valeur intrinsèque.

Nous vantons pourtant, comme une invention admirable, ce mécanisme de l'abstraction qui, dépouillant chaque objet des particularités qui le distinguent, rassemble plusieurs objets en un faisceau, et, s'élevant par degrés à des généralités toujours plus vastes, fait d'un nom originairement individuel une désignation applicable à des êtres sans nombre. Notre admiration est juste; mais pourquoi? Parceque l'intelligence humaine est bornée, la mémoire labile, l'attention fugitive; parcequ'en un mot, notre esprit est infiniment petit et l'univers infiniment grand. Embrassez par la

[1] Diderot, *Salon de* 1767. (*Œuvres complètes de Diderot*, 15 vol. in-8°, Paris, 1798, tome XIV, pages 234-238.)

pensée tous les êtres et toutes leurs qualités, et les modifications que les uns subissent, et les nuances qui diversifient les autres; puis supposez une langue qui représente chaque être par un nom significatif, et forme d'après le même principe ses adjectifs et ses autres mots : pour des esprits que n'accablerait point son immensité, quelle supériorité n'aurait-elle pas sur nos langues hérissées d'abstractions! Au lieu de ces propositions que rend équivoques, incomplètes ou fausses, l'omission des qualités particulières des êtres auxquels s'applique indifféremment un terme général, elle n'énoncerait que des théorèmes dont tous les mots seraient si bien appropriés à la vérité, que la moindre erreur y deviendrait une absurdité palpable, une contradiction impossible. Telle, dans la mythologie, qui créait les dieux en centuplant, pour les en doter, les plus nobles facultés de l'homme, telle dut être sans doute la langue des intelligences célestes; telle serait une langue toute composée de noms propres.

§ 2.

Invention des noms propres; comment elle s'étend et se développe.

L'invention des noms propres, malgré son importance sentie à tous les moments de la vie sociale,

n'appartient point essentiellement à une société civilisée : elle est liée, je crois, à l'usage de la parole. Il faut qu'un père distingue chacun de ses enfants, soit quand il leur parle, soit quand il parle d'eux en leur absence, et lorsque le geste ou l'inflexion de la voix ne suffit plus pour les faire reconnaître. Le signe distinctif qu'il emploiera ne peut être qu'un nom exclusivement propre à la personne désignée. Le père, à son tour, reconnaîtra le nom qu'il recevra de ses enfants. L'animal domestique, compagnon des chasses de l'homme et gardien de son habitation, cette habitation même, le ruisseau qui l'arrose, l'arbre qui l'ombrage ou la forêt qui l'abrite, la colline ou la plaine dont elle est voisine, prendront des noms, dès qu'on voudra les distinguer de tout ce qui leur ressemble. Si d'autres hommes habitent près de la première famille, ils recevront d'elle un nom, en même temps qu'elle s'en donnera un à elle-même. Au jour enfin où l'homme élèvera ses regards pour chercher dans les cieux un pouvoir supérieur qu'il doit craindre et implorer, ce pouvoir, devenu sa divinité, sera désigné par un nom, objet constant de vénération, d'espérance, ou de terreur.

Quelque simples que soient ces noms dans l'origine, lors même qu'on les supposera réduits, entre le père, la mère et les enfants, à exprimer l'union, la parenté et l'ordre de naissance ; que,

pour la demeure et tout ce qui l'environne, ils ne seront que de simples substantifs appliqués plus spécialement à une hutte, à un arbre, à un ruisseau ; que, dans les rapports avec la famille voisine, on ne dira encore que *nous* et *eux;* que *soleil*, *feu*, *destruction* ou *tonnerre*, désignera la divinité terrible ou bienfaisante; le système des noms propres n'en sera pas moins enfanté dans son principe, et prêt à se développer, avec la société même, jusqu'au degré le plus haut d'importance et de complication.

Augmentez la famille; unissez plusieurs familles dans une tribu; placez sur un territoire moins resserré quelques tribus en rapport entre elles : le pays occupé par chaque tribu, chaque village ou rassemblement des habitants d'une même tribu, chaque colline, chaque bosquet, chaque ruisseau compris dans le territoire, ce territoire enfin et la collection d'hommes qu'il renferme, prendront des noms propres, comme en ont déjà et les tribus, et les familles, et les individus.

De cette ébauche de société, transportons-nous au sein d'une grande civilisation : les noms des pays et des demeures sont ceux de puissants états, de villes superbes; noms qui subsisteront bien des siècles après que l'herbe aura caché les palais des cités et leurs remparts et jusqu'à leur emplacement, après que des révolutions politiques ou na-

turelles auront dépeuplé, divisé, et, pour ainsi dire, dispersé les provinces des empires : les noms d'hommes désignent les membres d'une vaste société, les magistrats, les princes, les chefs du grand *tout* civil et politique ; entre ces noms, tous plus ou moins importants dans le présent, il en est qui, dans l'avenir, deviendront le patrimoine de l'histoire, l'objet de l'envie des ambitieux ou de l'imitation des sages.

§ 3.

Tous les noms propres sont originairement significatifs.

Tous les noms propres ont été originairement *significatifs*. Qu'on ne dise point que rien n'empêche le caprice de créer des noms insignifiants : l'invention sans motifs et sans principe est aussi difficile pour ce sujet que pour tout autre. Il n'est pas dans la nature de l'homme d'appliquer à la chose dont il s'occupe des sons qui ne réveillent aucune impression dans sa mémoire, aucune idée dans son esprit. Si cela est constant pour la création des substantifs communs, à plus forte raison est-ce une vérité indubitable pour le nom propre, destiné, comme nous l'avons dit, à remettre sous nos yeux l'objet unique auquel il s'applique.

Tel est le besoin de lier une idée au nom que l'on prononce, que les indigènes de l'Amérique sep-

tentionale donnent un nom tiré de leur propre langue à l'étranger digne de fixer leur attention ; le nom qu'il porte dans son pays ne le désigne point assez pour eux, parcequ'il ne leur rappelle aucune idée qu'ils puissent associer à sa personne. Le sultan de Mascate [1], prenant pour médecin un Italien, lui demande comment il s'appelle. — « *Vincenzo.* — *Je ne te comprends pas ;* dis-moi la signification de ce mot en arabe. » L'Italien le traduit par *Mansour*, victorieux ; et le prince, charmé de l'heureux présage attaché à cette dénomination, n'appelle plus son médecin que *Chéik Mansour.*

Ouvrons les relations des voyageurs : les plus simples comme les plus instruits ont-ils jamais nommé au hasard une peuplade, un pays, une île, un rocher inconnu ? n'ont-ils pas toujours fait allusion à la figure, au costume, aux habitudes des hommes, à l'aspect des lieux, à quelque circonstance qui signalait leur découverte ? On ne s'est écarté de cette coutume que lorsqu'on a voulu créer, sur des bords lointains, une sorte de monument géographique, destiné à honorer un habitant des cieux, à conserver la mémoire d'un événement contemporain ou le nom d'un homme puissant, à perpétuer le souvenir d'un homme

[1] *Nouvelles annales des voyages* (in-8°, Paris, 1819-1823), tome VIII, pages 6 et 7.

utile, à rendre témoignage de la reconnaissance nationale envers un grand homme.

Le nombre des noms propres *significatifs* que, malgré le mélange et la corruption des idiomes, on retrouve chez nos nations vieillies, le nombre plus grand qu'en font découvrir les moindres recherches étymologiques, viennent à l'appui de notre observation. Un philologue a reconnu, dans presque tous les noms propres hindous, des épithètes significatives [1]. Tous les noms des Hébreux avaient un sens tellement marqué, que, comme nous le verrons, l'influence s'en est fait sentir fortement dans la littérature de ce peuple. Les noms anciennement en usage parmi les Arabes, et ceux qui leur ont succédé depuis quelques siècles, sont *significatifs* [2]; personne n'ignore que les noms grecs le sont aussi; et c'est également un fait facile à vérifier pour tous les noms qui dérivent de la langue teutonne. Les peuplades les plus éloignées de notre civilisation ne diffèrent pas de nous sur ce point. Les indigènes de l'Amérique septentrionale portent, pour la plupart, le nom de quelque animal : dans le cours de leur vie, ils reçoivent un autre nom, lorsqu'ils l'ont mérité par

[1] M. Fréd. Schlegel, *De la langue et de la philosophie des Indiens*, livre Ier, chap. III.

[2] On en trouve de nombreux exemples dans *l'Anthologie arabe*, par M. Jean Humbert (in-8°, Paris, 1819), page 288.

des exploits, dont le nouveau nom devient à la fois l'expression et le gage[1]. Le nom d'un chef puissant, dans l'une des îles *Marquésas*, désigne un des agrès de la pirogue que ce chef fait sûrement manœuvrer avec une supériorité marquée[2]. *Tonnerre* est le nom du roi des *Chénooks*, tribu belliqueuse qui habite sur la rive gauche de la Columbia[3]. Les Kamtschadales, les Koriaques[4], les Kouriles, portent tous des noms significatifs. Une jeune fille kourile était appelée *Kazoukteh, celle qui pleure*, sans doute, dit l'observateur qui nous l'apprend, parcequ'elle avait vu le jour à l'époque où la force des armes fit tomber son pays sous le joug de l'étranger[5] : trop juste sujet de larmes !

[1] Carver, *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, partie II, chap. XII, pages 285-286 de la traduction française (in-8°, Paris, 1789).

[2] *Keatta nooe* — *Keatta* (*the outrigger of a canoe*), le boute-hors d'une pirogue. *Nooe*, grand. (*Galignani's Monthly Repertory*, vol. XXII, page 362.)

[3] Peter Corney, *Narrative of a voyage from London to the Columbia River*, etc., chap. VI. *Galignani's Litterary Gazette*, vol. XIII, page 115.)

[4] Kracheninnikow, *Histoire du Kamtschatka*, 1re partie, chap. XVII, pages 117-118 de la traduction française, par Saint-Pré; et chap. XXI, page 153. (Cette traduction forme le tome II du *Voyage de Chappe en Sibérie*, deux tomes en trois volumes in-4°, Paris, 1768.)

[5] Kracheninnikow, *ibid.*, chap. XXIV, page 170.

§ 4.

Erreurs superstitieuses nées de la signification des noms propres. Acrostiches, anagrammes.

Tant que les noms propres restent significatifs, l'importance attachée à leur choix n'a rien d'absurde ou de puéril : il est naturel de prévenir, autant qu'on le peut, l'impression défavorable qui, produite par un nom sinistre, se reporte involontairement sur l'être que ce nom désigne ; un nom heureux, au contraire, dispose à la confiance, à l'espoir, et par la supposition qu'il a pris réellement sa source dans les avantages qu'il exprime, et surtout en vertu de cette identité que notre esprit établit, sans réflexion, entre les noms, et les personnes ou les choses nommées.

Mais l'homme, qui rarement se contient dans de justes bornes, s'est bientôt exagéré l'importance du sens des noms. Les Grecs, les Romains, en tiraient chaque jour des présages favorables ou menaçants : les esprits les plus élevés secondaient le penchant général ; ils en profitaient quelquefois, et plus souvent ils s'y laissaient entraîner.

La raison marche avec lenteur. La Mothe Le Vayer s'est amusé à citer quelques uns des saints à qui le vulgaire, prenant pour base de sa foi leurs noms, souvent même défigurés, supposait le pouvoir

de guérir une maladie ou d'opérer un prodige analogue au sens de chaque nom [1] : on implorait contre la goutte le secours de *saint Genou*, et, contre les écrouelles ou mal de cou, *saint Marcou; saint Cloud* guérissait les clous, *saint Mammart* les maux de sein; *saint Etanche* arrêtait les hémorrhagies [2].

La Mothe Le Vayer écrivait au dix-septième siècle; et, au dix-septième siècle, ce n'était pas seulement parmi le vulgaire ignorant que subsistait la crainte d'évoquer le mauvais principe, le *diable*, en prononçant son nom. La crainte s'étendait aux noms de tous les fléaux : dans le chef-d'œuvre du fabuliste par excellence, ce n'est qu'après trois vers de préparation que je lis :

La *peste* (puisqu'il faut l'appeler par son nom).

Cette parenthèse, si peu intelligible ou si peu saillante aujourd'hui, est la conséquence et l'expression de l'effroi avec lequel on évitait encore de prononcer les noms de mauvais augure.

Les lettres d'un nom propre participèrent à sa valeur mystérieuse. Prises une à une, en suivant leur ordre naturel, elles donnèrent naissance à l'*acrostiche*, dont le principal mérite consiste dans l'im-

[1] Il ne faut point, disait-on dans les campagnes, il ne faut point semer du grain le jour de *saint Léger*; il ne produirait que des épis *légers* et vides. *Les Coudées franches* (1 vol. in-12, Paris, 1713), 2e part., page 220.

[2] La Mothe Le Vayer, *Hexaméron rustique*, dialogue VI.

portance du nom qu'il retrace. Ce n'est aujourd'hui qu'une puérilité; jadis la piété même n'en dédaignait pas l'usage. Le célèbre oracle attribué, par une fraude pieuse, à la sibylle Erythrée est écrit en vers *acrostiches* qui rappellent les noms du Messie et l'instrument de son supplice[1]. Des initiales de ces noms se compose le mot grec qui signifie *poisson*[2]; il n'en a pas fallu davantage pour que le poisson figurât souvent comme emblème parmi les ornements des tombeaux chrétiens. Les quatre lettres A, D, A, M, sont les initiales des noms que portent, en grec, les quatre points cardinaux[3]; cela prouve que Dieu forma Adam d'une terre ramassée au levant, au couchant, au nord, et au midi.

La première lettre du nom, prise isolément, eut aussi son importance. Alexis, époux de la nièce de Manuel Comnène, est poursuivi par l'empereur comme suspect de trahison : sa conduite est irréprochable; mais son nom commence par la première lettre de l'alphabet, signe évident qu'il peut

[1] *Iesous Christos, Theou Uios, Soter Stauros.* Voy. Euseb. Pamphil., *De vitâ Constantini*, lib. V, cap. XVIII.

[2] ICHTYS.

[3] *Anatolè, Dysis, Arctos, Mesembria.* Cette opinion a été émise par un théologien que cite, sans le nommer, Labrune, *Entretiens historiques et critiques* (in-12, Amsterdam, 1733), 1re partie, page 34.

aspirer à se rendre un jour le premier de l'empire [1].

Sous aucune de ces formes, le nom d'un homme ne se trouvait-il en rapport avec ses qualités ou avec sa fortune; on chercha, dans les diverses combinaisons des lettres dont le nom se composait, l'indication désirée, et on inventa l'*anagramme*. Un jeune Persan, n'ayant d'autre bien qu'un zèle extrême pour l'étude, était, à cause de son profond dénuement, appelé *Nauari, celui qui n'a rien, qui n'apporte rien.* Son maître démêla en lui le germe d'un talent supérieur, et, par le déplacement d'une lettre, lui donna le nom d'*Anuari* [2], *le brillant, l'illustre.* Le présage ne fut pas vain, puisque, sous ce nom, s'est immortalisé l'un des grands poëtes persans : il se rattache d'ailleurs aux idées reçues en Orient sur les propriétés occultes des noms. Chez les Hébreux, l'anagramme formait une partie de la science cabalistique [3]. Elle offrait un moyen de découvrir les oracles qu'avait enveloppés dans l'inspiration des noms propres la sagesse du Tout-Puissant.

Chez les Grecs d'Alexandrie, l'anagramme semble avoir été surtout dictée par la flatterie; quelquefois, sans doute, la malignité sut aussi en faire usage : non moins que ces deux motifs, l'espoir

[1] Nicétas, *Annal., Man. Comnen.*, lib. IV, cap. VI.

[2] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Anuari.*

[3] Diderot, *Encyclopédie*, art. *Anagramme.*

chimérique de pénétrer les secrets de l'avenir l'a mise en vogue chez les modernes. Les recueils d'anecdotes nous montrent, jusqu'au dix-septième siècle, des hommes, d'ailleurs sensés, qui ont cru lire dans l'anagramme de leurs noms l'indication impérieuse de la vocation que leur imposait la Divinité. Faut-il s'en étonner quand, deux mille ans auparavant, un écrivain dont la haute éloquence a consacré peut-être moins de vérités utiles que de vaines illusions, Platon [1], enseignait qu'il existe un rapport nécessaire, et étendu sur le cours entier de la vie, entre le sens d'un nom propre et le caractère et la destination de l'individu qui le porte?

Là ne devait point s'arrêter le délire de l'esprit humain. La théurgie attribua aux noms une efficacité redoutable [2]. Les démons, évoqués au nom d'un personnage vivant, étaient, disait-on, contraints d'apparaître; et cette croyance superstitieuse a subsisté pendant des siècles : la peur empêchait probablement de tenter l'expérience propre à la démentir. « Ne changez point les noms étrangers, [3] » dit l'un des *Oracles chaldaïques* commentés par Psellus. Chez chaque nation, dit le commentateur, il existe des noms inspirés par la Divinité, et dont l'énergie sacrée, incroyable, se

[1] Plato, *in Cratylo*.

[2] Origen., *Contra Celsum*, lib. IV., lib. V.

perd tout entière si l'on ose les traduire. Origène professe la même doctrine [1]. Jamblique nous apprend que, fidèles à ce précepte, les prêtres se servaient, dans les cérémonies religieuses, de noms dont ils ignoraient la signification : c'est, ajoute-t-il, parceque ces noms signifient quelque chose parmi les dieux [2].

§ 5.

Erreurs introduites dans l'érudition moderne par la signification des noms propres anciens. Récits fabuleux dont cette signification est devenue l'origine.

Nous sourions aujourd'hui et de la puissance mystérieuse des noms, et des présages attachés à leur signification, et des oracles que l'on croyait en faire sortir par la combinaison ou le renversement arbitraire des signes qui servent à les représenter. Toutes les erreurs que le sens des noms propres a pu enfanter n'ont pourtant pas disparu : on sait quelle confusion a jetée, dans la philologie

[1] « *Nomina barbara nunquam mutaveris.* » (*Oracula chaldaïca*, vers. 21 : edente Opsopoeo ; Parisiis, in-8°, 1589, pag. 70-71.)

[2] Origen., *Contra Celsum*, lib. V, *loco citato.*

[3] Iamblicus, *De Mysteriis*, cap. XXXVIII : *de nominibus divinis.*

et dans quelques parties de l'histoire, la facilité avec laquelle il se ploie aux explications allégoriques ; on sait combien de fois l'interprétation plus ou moins forcée de noms anciens a servi à étayer des paradoxes. Un écrivain digne d'estime par ses talents, et encore plus par ses vertus et par sa mort courageuse, Rabaut Saint-Etienne [1], ne voyait qu'une nomenclature géographique dans toute l'histoire primitive de la Grèce : de la signification des noms d'hommes et de lieux, et de la fréquente conformité des uns et des autres, il conclut que, jusqu'à l'époque du siége de Troie, il faut rayer de l'histoire les héros de cette contrée célèbre, et reconnaître l'identité de la plupart d'entre eux avec des monts, des fleuves, des ports de mer, des collines, ou des fontaines. Mais, quelle que fût la langue dont les noms qu'il cite étaient empruntés, le peuple qui la parlait ne dut-il pas apporter en Grèce, avec son idiome et ses armes, les traditions nationales dont se composait antérieurement son histoire? Faut-il croire qu'il ait subitement oublié celle-ci pour en adopter une fondée uniquement sur les noms des lieux où il s'établissait, et dont par conséquent chaque pas qu'il faisait dans sa nouvelle patrie lui rappelait l'origine et la fausseté? N'est-il pas plus vraisemblable que sa mythologie

[1] *Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce*, in-8°, Paris, 1787.

a toujours conservé des restes importants de ses souvenirs, et qu'ils influèrent sur le choix des noms imposés aux objets physiques ?

Rabaut Saint-Étienne affirme que les monts, les premiers lieux habités après le déluge, furent appelés métaphoriquement *les pères des peuples*. Puis, voulant identifier au mont *Aemus* un personnage nommé *Aémon*, « C'est, dit-il, à Deucalion qu'il doit la naissance ; car, ainsi que les autres monts, il fut pour les mortels un asile après le déluge [1]. » Conformément au principe établi, *Aémon*, s'il n'était qu'une montagne, aurait dû être appelé le *père* et non le *fils* de Deucalion, qui, dans la mythologie grecque, représente la race humaine échappée à l'inondation. Plutôt que de recourir à des explications contradictoires, reconnaissons que les montagnes ou les rivières ont pu recevoir les noms, soit d'anciens chefs dont on avait conservé la mémoire, soit des chefs et des familles qui se fixaient à leurs pieds ou sur leurs rivages.

Le désir de rattacher à des monuments naturels le souvenir d'une ancienne tradition religieuse dut également influer sur le choix des dénominations locales. Les noms des géants foudroyés par Jupiter sont, pour la plupart, ceux que portent des montagnes célèbres chez les Grecs. En in-

[1] *Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce*, page 99.

duire que la guerre des géants contre les dieux n'est que la peinture allégorique de l'aspect de ces montagnes, dont les pics menacent le ciel, c'est oublier que le même *mythe* se retrouve chez des peuples bien plus anciens que les Grecs, et qu'il n'est point dès lors une invention locale de la Grèce.

Nous ne savons d'ailleurs avec certitude ni quel fut le sens originaire de ces noms de lieux, ni à quel point il a pu être altéré, soit par le désir de les rattacher à une légende religieuse, à une tradition historique, soit par le seul laps d'un temps considérable. Comment donc prononcer qu'ils durent primitivement appartenir à des objets physiques plutôt qu'à des personnages réels ?

Euryanasse, mère de Niobé, est, suivant Rabaut Saint-Étienne, une montagne qui domine au loin[1]. *Euryanassa*, *qui règne au loin;* ce nom convient moins à une montagne qu'à une reine : la petitesse du royaume rend le nom ridicule et non pas invraisemblable; le chef d'une peuplade de nègres ou de sauvages prend souvent des titres plus emphatiques qu'un monarque européen; le roi *des nations* et le roi *de la terre* combattaient dans la Pentapole l'un avec et l'autre contre Chodorlahomor[2], que défit ensuite Abraham à la tête de trois cents pâtres.

[1] *Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce*, page 153.

[2] *Genes.*, cap. XIV, ℣ 1 et 2.

Nous pourrions citer mille autres noms dont le sens s'applique aussi bien à un homme qu'à un rocher, à un fleuve, à une contrée. Un homme a souvent adopté le nom d'un lieu, souvent il a imposé à un lieu son propre nom ; souvent un peuple a pris le nom de son chef ou lui a donné le sien, et ce nom national est devenu celui du territoire qu'il habitait [1] : voilà des faits de tous les temps et de tous les pays; ils brisent, dans la main de l'auteur des *Lettres sur l'histoire primitive de la Grèce*, le fil dont il prétendait se servir pour parcourir le labyrinthe d'allégories purement locales auxquelles il réduit une portion intéressante de l'histoire et de la mythologie. En vain nous rappelle-t-il l'impossibilité d'admettre des événements fabuleux... Nous ne croyons pas qu'une femme ait été transformée en arbuste ou en oiseau ; mais a-t-elle pu recevoir le nom de cet oiseau, de cet arbuste? Les exemples analogues sont si multipliés, qu'il devient superflu d'insister sur l'affirmative. Le nom aura fait imaginer la métamorphose, qui dès lors ne prouve rien contre la réalité du personnage.

Ce n'est point ici une source d'erreurs particulière à la Grèce; de tout temps et partout l'esprit d'adulation ou l'esprit de dénigrement, l'amour du merveilleux et la superstition, ont à l'envi puisé des fables dans l'interprétation exacte ou forcée des

[1] Voyez ci-après, § 78, 95, 96, 97.

noms propres. Nous pourrions assigner cette origine à certaines fictions de nos anciens romanciers, que le poëte de Ferrare a sauvées de l'oubli, et rappeler *Roland* et *Guidon-le-Sauvage*, dont les noms promettaient des exploits brillants en guerre et en amour. Citons de préférence l'histoire. La nourrice de Cyrus fut une *chienne* [1], et celle de Romulus une *louve*. Ces contes, fondés sur le nom de l'une et le surnom de l'autre, ne rendent pas équivoque l'existence des deux monarques; ils nous indiquent seulement comment on peut admettre que le Perse Achaeménès fut nourri par un *aigle* [2]. La légende qui rapporte que saint René *ressuscita sept ans après sa mort* [3] n'a pour base que le nom de *René*, qui, suivant l'idée pieuse adoptée par un grand nombre de fidèles, exprime qu'on *renatt*, qu'on ressuscite à une vie nouvelle, du jour où on embrasse le christianisme; s'ensuit-il que *saint René* soit un être chimérique? Pour reléguer dans la même classe le troisième roi des Français, suffit-il de rappeler que sa mère, se baignant au bord de l'Océan, *fut rendue enceinte de lui par un taureau marin* [4]; quand Mézeray nous

[1] Justin., I, cap. IV.... Herodot., I, cap. CX.

[2] Ælian, *De Animal.*, lib. XII, cap. XXI.

[3] *Gallia christiana*, tom. II, page 113.

[4] Mézeray, *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, année 441.

apprend que cette tradition ridicule est née de la traduction inexacte du nom de *Mérovée*, merweich, *veau marin?*

Le nom de Guelphe ou *Welff* a été rendu trop fameux par les dissensions de l'Italie pour qu'on n'y rattachât pas quelque récit merveilleux. Sa signification y prêtait : on peut le traduire par *chien*... Isambert, comte d'Altorff, fut père du premier *Guelphe*; *Irmentrude*, son épouse, mit au monde à la fois douze enfants ; elle décida qu'on en noierait onze ; la sage-femme chargée de ce cruel office fut rencontrée et interrogée par Isambert, et lui dit qu'elle allait jeter à l'eau de *vilains chiens* (*deformes catulos*)[1]. — L'auteur du *Pecorone* a plaisamment enchéri sur cette légende, en assignant une chienne pour origine aux dissensions des Guelphes et des Gibelins[2].

Un des chefs des *Massaliens*, nommé *Loup* (*Lycos*), avait pris le surnom chrétien de *Pierre* (*Petros*), ce qui fit appeler ses sectateurs Lycopétriens. On raconte que « cet hérétique fut lapidé par les ortho- » doxes, et que ses disciples, à qui il avait promis

[1] Gaspard Bruschius, *De Monaster. vinear. Laurenb.*, cap. III, § 39,.... cité par Ottius, *De Nominibus hominum propriis* (in-12, Zurich, 1671), *verbo* Welff.

[2] Pecorone, *Giornata VIII*, *nov. I* : « *Si che ora hai udito che per una* cagna *si commenciò parte* Guelpha *e parte* Ghibellina nell' Alemagna, etc. »

» de ressusciter après trois jours, étant restés cet es» pace de temps sur le lieu de son supplice, virent » enfin, du monceau de *pierres* qui le couvrait, » sortir un *loup*[1]. » Espérons, pour l'honneur de l'humanité, que son supplice n'a pas été plus réel que le reste de son histoire.

Une équivoque semblable fit, dans le présent même, recevoir à Constantinople une fable non moins grossière. Le moine Athanase, élevé par Andronic Paléologue au siége patriarchal, passait pour opérer des miracles: on affirmait, sur le rapport de témoins dignes de foi, qu'ayant un jour cueilli des herbes, il chargea de les porter au monastère un *loup*, qui s'acquitta ponctuellement de la commission. Il fut avéré ensuite que le nom du commissionnaire, appelé *Lycos* (*Loup*) avait seul donné cours à cette histoire[2].

Au défaut du nom, son anagramme inspira les amants du merveilleux. En voici un exemple que sa date rend remarquable. Dans le nom latinisé du jésuite Garnet (*pater Henricus Garnetius*), un de ses confrères avait trouvé *pingere cruentus arista*, tu seras peint ensanglanté sur un épi. Garnet[3],

[1] *Euthymii Zigabeni victoria de Massalianis, anathem. I* (publié par Tollius dans les *Insignia itin. Ital.*, page 115, in-4°, Utrecht, 1696).

[2] Pachymer., lib. VIII, cap. XIV et XXIV.

[3] *Hist. Soc. Jesu,* part. V, lib. XIII, n° 56, page 167. Ce

impliqué dans la conspiration des poudres, subit à Londres, en 1605, le supplice des criminels de haute trahison. Le P. Jouvency raconte que *son visage se trouva peint, après sa mort, sur un épi teint de son sang :* on se doute bien que l'attouchement de cet épi opéra des miracles.

Nous avons multiplié les citations, et nous en aurions sans peine doublé le nombre; elles nous semblent réfuter péremptoirement le principe adopté par Rabaut Saint-Etienne, qu'un événement fabuleux replonge le personnage auquel il s'applique dans les nuages de la fable ou de l'allégorie. Nous avons voulu aussi mettre sur ses gardes la critique moderne qui, fuyant l'excessive crédulité des anciens, risque de tomber dans l'excès contraire, et de rejeter le vrai mélangé de faux, pour s'épargner la peine de séparer l'un de l'autre.

La base même des interprétations qui substituent l'allégorie à l'histoire a fourni une arme pour les combattre. D'après le sens des noms aujourd'hui usités, et en suivant la méthode des auteurs critiqués, on a traduit en allégories assez plausibles des événements qui se passaient sous nos yeux[1].

volume fut publié par le père Jouvency, à Rome, en 1710, et condamné par deux arrêts du parlement de Paris, le 22 février et le 24 mars 1713.

[1] Voyez la *Lettre de frère Paul Ermite*, etc., critique du

Du succès facile des plaisanteries de ce genre nous ne concluons pas qu'il faille proscrire toute explication allégorique dont la signification des noms propres sera le principe : on s'exposerait à combattre des faits démontrés. Des deux côtés, l'excès est erreur. Placé entre le danger d'introduire dans l'histoire un personnage fabuleux, et celui de rejeter dans la fable un personnage historique dont la biographie a été altérée par des récits mythologiques, je ne négligerai point les notions plus ou moins vraisemblables que fournit le sens de son nom, ou la certitude que ce nom a été appliqué aussi à un lieu, à un fleuve, à une montagne ; mais je ne chercherai pas exclusivement dans ces notions la clef des mystères qu'a fait naître l'alliance antique et prolongée de la réalité et de l'allégorie. Dans un système de physique, un seul principe doit suffire à l'origine de tous les phénomènes : un assemblage de croyance et de traditions, tel que la mythologie, émane d'un si grand nombre de

système de *Court de Gébelin*, insérée par celui-ci dans le tome VIII du *Monde primitif*, pages 437-443. Pour répondre à cette lettre, les disciples de Gébelin sont partis, comme Rabaut Saint-Étienne, du principe que des faits absurdes, ne pouvant être admis dans le sens direct, appellent l'explication allégorique. Nous avons montré comment on peut rendre compte de l'invention de la plupart de ces fables, sans nier l'existence des personnages à qui elles se rapportent.

sources diverses, qu'un principe unique d'interprétation doit au contraire inspirer de la défiance. De tous ceux qu'on a proposés jusqu'ici, en est-il un en effet qui, presque à chaque pas, ne se soit trouvé faux ou insuffisant? J'en excepte celui qui sert de base au lumineux ouvrage de Dupuis sur l'*Origine de tous les cultes.* Et toutefois, quoique Dupuis lui-même ait prescrit des bornes aux applications qu'on en doit faire, n'est-on pas encore fondé à le reprendre d'en avoir étendu l'usage à des détails trop peu certains?

§ 6.

Étymologies des noms propres. Inductions probables qu'elles fournissent, lors même qu'on les emprunte de deux idiomes différents.

Raisonnons sur les étymologies des noms propres comme sur les allégories auxquelles se prête leur signification. On en a proposé de ridicules, on en a proposé d'extravagantes. N'apercevant point que les lois romaines ont toujours porté les noms des magistrats qui les avaient fait adopter, Accurse et les jurisconsultes du treizième siècle dérivaient de *falx* (*une faux*) et de *canis* (*chien*) les noms des lois *Falcidia* et *Caninia;* parceque l'une retranchait, des biens dont pouvait disposer un testateur, un quart destiné exclusivement à l'héritier

institué par le testament, et que l'autre limitait, avec une sévérité odieuse, la faculté d'affranchir les esclaves. Je citerais aisément des étymologies encore plus étranges, puisqu'elles sont tirées d'idiomes auxquels les noms expliqués n'appartenaient pas.... Doit-on pour cela proscrire la science tout entière, et fermer les yeux à la lumière que répandent des étymologies aussi justes qu'ingénieuses ?

La recherche des étymologies et des origines a spécialement occupé les auteurs assez nombreux qui ont écrit sur les noms propres[1]. Mon but est

[1] On trouve une *Notice analytique* sur ces écrivains, dans le *Dictionnaire historique et étymologique des noms propres et surnoms grecs et romains*, par M. Noël (in-8°, Paris, 1806), pages 93-97. Cette notice, quoique très étendue, n'est pas complète : on y cherche vainement *Court de Gebelin*, auteur d'une *Dissertation sur les noms de familles* (*Monde primitif*, tome VIII, pages 279-338), où des recherches curieuses se mêlent à quelques opinions hasardées; *Poinsinet de Sivry*, qui, dans l'*Origine des premières sociétés* (in-8°, Amsterdam, Paris, 1770), a examiné, sous un point de vue nouveau, la manière dont les noms étrangers étaient traduits par les Grecs et les Romains ; *J. Althusius*, le jurisconsulte qui, au commencement du dix-septième siècle, établit dans sa *Politica methodicè digesta* (Herborn, 1603) la doctrine de la souveraineté du peuple, et dont l'ouvrage donne sur les noms romains (page 26 et seq.) des notions exactes et littéralement transcrites par plusieurs écrivains postérieurs à lui; *Passeri* enfin, dont les savantes

différent, puisque je me propose surtout de tracer la marche de la civilisation, dans des détails dont un usage habituel nous dérobe l'importance. Mais, loin de renoncer au secours de la science étymologique, je l'invoquerai partout, et dès mes premiers pas, pour faire ressortir l'importance de mon sujet; ce ne sera pourtant pas sans avertir le lec-

recherches sur les noms étrusques (*De nominibus, praenominibus, cognominibus et metronymicis Etruscorum, in* Th. Dempsteri *de Etruria regali libros, Paralipomena*, in-fol., Lucae, 1777, pages 217-238) forment une introduction nécessaire à l'étude des noms romains.

En tête du Dictionnaire, est un *Essai historique sur les noms propres chez les peuples anciens et modernes*. Cet *Essai* laisse quelque chose à désirer, parceque M. Noël cite rarement d'une manière précise les autorités dont il s'appuie. De nombreuses fautes d'impression peuvent d'ailleurs induire en erreur un lecteur inattentif. On y voit (page 18) attribuer à l'empereur Claude un trait connu de l'histoire de Caligula; citer une ordonnance (page 21) rendue en 1549 par François Ier, qui mourut le 31 mars 1547; faire monter sur le trône d'Angleterre, en 975 (page 26), Édouard Ier, qui fut couronné en 1272. Des trois Édouard de la race saxonne, le *second* (le martyr) commença, il est vrai, à régner en 975; le *premier* (l'ancien) en 900; le *troisième* (le confesseur) en 1040 : mais c'est du premier des Édouard Plantagenet que M. Noël a voulu parler, puisque c'est à l'époque de son règne qu'il place l'établissement des noms de famille en Angleterre.

Le *Dictionnaire* même n'est pas exempt d'omissions : on y cherche en vain *Cilnius* et *Moecenas*, nom et surnom du

teur qu'entre les étymologies dont je m'appuierai, celles dont l'invention m'appartient doivent être regardées seulement comme des conjectures destinées à éclaircir mes opinions, plutôt qu'à fixer le sens réel des noms propres.

Les noms propres préservent de l'oubli les derniers vestiges d'une langue que le cours des événements fait disparaître de la région où elle a long-temps régné. Un ou deux mots radicaux les composent : ces mots, qui souvent offrent des données premières pour l'étude d'une langue peu connue, aident souvent aussi à retrouver les traces de la descendance ou de la dispersion d'un peuple. Leur identité, dans des régions éloignées, trahit l'identité de deux peuplades, qui dès long-temps peut-être ont perdu de vue leur première origine : ainsi les mêmes noms d'hommes et les mêmes finales de noms se retrouvaient chez les Gaulois et les Galates. L'origine scandinave des *Varaigues* russes, déjà prouvée par des rapprochements historiques et géographiques [1], était d'ailleurs indi-

favori d'Auguste, ami d'Horace et de Virgile; on n'y trouve point le nom (ou surnom) de *Cinna*, rendu fameux dans l'histoire par le consul qui ramena Marius de l'exil, et dans la littérature française par le chef-d'œuvre du père de notre tragédie.

[1] *Histoire de Russie*, par Lévesque, 4e édition (8 vol. in-8°, Paris, 1812), tome I, pages 85-88.

quée par le nom de leur premier chef: *Rourik* est un nom scandinave; Saxo Grammaticus, dans l'histoire du Danemarck, cite plusieurs guerriers du nom de *Roricus;* et ce nom fut aussi celui d'un des chefs norvégiens qui succombèrent en défendant contre la tyrannie de saint Olof l'indépendance et la religion nationales.

Le fondateur de la dynastie des Wisigoths portait un nom samscrit, *Amala, sans tache*[1]. Cet exemple, qui rattache à la langue sacrée de l'Hindoustan les antiquités d'une des plus puissantes nations du Nord, prend plus d'importance si l'on en rapproche le nom des Hérules, tiré également du samscrit *Eorl'as, chefs*[2]. Les noms des peuples, en effet, gardent plus long-temps que les noms d'hommes leur empreinte originelle. La tribu des guerriers, chez les Hindous, conserve encore le nom samscrit de *Kshatriyà* ou *Kshatra*[3]; c'est celui dont les soldats d'Alexandre firent le nom de *Xathroi*[4].

Les noms de lieux l'emportent à cet égard sur tous les autres. Dans une description de l'Egypte, a dit un savant orientaliste[5] citer les noms coptes

1—2—3 A. G. Schlegel, *Indische Bibliothek...* n° 2, tom. I, pag. 233 et suiv.

4 Arrian., *De Expedit. Alex.*, lib. VI, cap. v.

5 M. Sylvestre de Sacy, en parlant de l'ouvrage de M. Champollion le jeune, intitulé *L'Égypte sous les Pharaons.*

des lieux, c'est *citer leurs noms égyptiens.* Un grand nombre de lieux, dans la Boukharie, portent des noms dérivés de la langue gothique ou de la langue persane : de ce fait M. Malte-Brun a induit que les Boukhares ne sont point, comme on le croyait, d'origine tatare; et un voyageur a vérifié cette conjecture, en s'assurant que la langue maternelle des Boukhares est le persan [1].

Leibnitz regardait avec raison les noms des lieux comme les plus propres de tous à conserver les restes des idiomes perdus et les traces de l'existence des nations détruites. Les objets qu'ils désignent subsistent, tandis que les hommes et les peuples périssent ou se dispersent [2]. Une médaille, un édifice, ont suffi quelquefois pour autoriser l'antiquaire à admettre des règnes, des émigrations, des conquêtes qui n'avaient point laissé de souvenirs à l'histoire; et pourtant on peut se méprendre sur l'origine d'un monument, sur la date, l'explication, l'authenticité d'une médaille. Un lieu, un pays ne peut porter un nom emprunté d'une langue aujourd'hui

[1] *Nouvelles Annales des voyages*, tome XVIII, pages 420-424; *Journal asiatique*, tome II, pages 154 et suiv.

[2] « Les dénominations tatares des fleuves, des montagnes »et des provinces (de la *Scythie asiatique*), se reconnaissent »au milieu des noms persans consacrés par la géographie »grecque, depuis Alexandre.... » (Malte-Brun, *Précis de la géographie universelle*, tome III, page 306.)

étrangère sans l'avoir reçu des hommes qui autrefois parlaient cette langue. Le patois des paysans du Bugey, et le français des environs de Paris, offrent peu de traces apparentes de l'ancien idiome celtique. Cependant, au-dessus de Nogent-sur-Seine, dans une digue destinée à soutenir la rivière au niveau nécessaire pour le mouvement d'une grande usine, le passage ouvert au débordement des eaux superflues s'appelle le *Livon*. Un habitant de l'Armorique, qui entendra ce nom, se rappellera que, dans sa langue maternelle, il désigne un débordement, une inondation [1]. Transporté près des ruines du temple antique d'Isarnore [2], en des lieux où sont cachés au loin, sous

[1] *Lif... Liv...* débordement, inondation.... *Lifo... Liva...* déborder, inonder. (*Vocabulaire étymologique*, publié par M. Éloi Johanneau, à la suite des *Monuments celtiques*, par Cambry, Paris, in-8°, 1805, page 363.) Plusieurs autres noms ont probablement la même racine. *Liffer*, ancien nom d'un lac d'Irlande, au milieu duquel est une île où les moines avaient placé le *purgatoire de saint Patrice*; la *Livinière*, petite ville du Languedoc, où l'on prend des bateaux de poste pour se rendre à Béziers, et que rendent remarquable *trois abîmes d'eau assez profonds*; *Livon*, nom de plusieurs rois de la petite Arménie; *Lalive*, nom de famille français, etc., etc.

[2] Sur les ruines de la ville et du temple d'*Isarnore*, voyez la *Notice des travaux de l'académie du département du Gard*, année 1807, pages 378-385, et surtout le *Mémoire* de M. Th. Riboud, inséré dans l'*Annuaire du département de l'Ain, pour l'an XI*.

les moissons et les pâturages, les débris d'une cité considérable, un Gallois sera moins frappé peut-être de l'aspect de ce monument, que trop peu de curieux vont admirer, que d'un nom emprunté de sa propre langue; et sur-le-champ il en rapportera la signification (*le bord*, *le tranchant de la faux*, *de la hache*[1]) soit aux cultures et aux prairies qui remplissent la vallée, soit à la configuration des montagnes qui l'environnent, soit enfin aux faits d'armes exécutés sous les murs de la ville ancienne, que la tradition nous représente comme très forte, et qui était destinée sans doute à défendre de ce côté l'entrée des gorges du Jura. Lors donc que l'histoire garderait le silence, nous pourrions affirmer que, près du lac de Nantua et aux bords de la Seine, habita jadis un peuple qui parlait la langue dont le pays de Galles, la Basse-Bretagne, l'Écosse et l'Irlande ont jusqu'à nos jours conservé des dialectes.

Les noms qu'explique un seul idiome datent d'une époque où la population était restée sans

[1] Thomas Richards, *Welsh-English Dictionnary* (in-8°, Bristol, 1753). *Isarn, faux, faucille*, et aussi *longue hache* en usage à la guerre.... *Or, bord, tranchant*, etc. *Isarn* est encore en France un nom d'homme: *Isarn-Valady*, l'un des députés proscrits le 2 juin 1793; *Isarn*, physicien, auteur de la *Lithologie atmosphérique* (1 vol. in-8°, Paris, 1803).

mélange. Mais, si des nations viennent à s'unir par l'effet d'une colonisation ou d'une conquête, leurs divers langages se fondront peu à peu en un seul par le commerce de la parole, comme leur sang et leurs familles par de continuelles alliances. Mais auparavant, quelques termes de chacune des langues s'uniront pour former des mots, laissés peut-être d'abord au vulgaire, puis consacrés par l'usage, ce tyran capricieux qui crée et abolit tour à tour les éléments et les règles du langage. Les philologues sévères défendent, je le sais, d'introduire deux idiomes dans une étymologie; mais l'évidence du fait l'emporte ici sur leur autorité. Dans les derniers temps du bas empire, combien la langue grecque n'a-t-elle pas formé de mots par des emprunts faits, non seulement au latin, mais aux idiomes des peuples alliés, sujets ou ennemis! La langue celtique s'est combinée de la même manière, ici avec le saxon, là avec le latin; les dictionnaires des idiomes parlés en France et en Angleterre au moyen âge en offrent des exemples fréquents, et propres à en faire retrouver des traces dans les deux langues aujourd'hui perfectionnées. Par un progrès naturel, ces mots *métis* (si j'ose m'exprimer ainsi) sont devenus les désignations de divisions nouvelles de la population et du territoire, les titres de fonctions déléguées par la société, puis des surnoms, et enfin des noms propres.

Les noms qu'adoptèrent plusieurs villes des Gaules sous les empereurs, tels que *Juliodunum*, *Augustodunum*, ne nous montrent-ils pas le mot celtique *tun* ou *dun* (montagne) uni à des noms romains? Parmi les forts élevés ou réparés par Justinien, Procope [1] cite *Polis-Castellum* et *Potamo-Castellum* (*le Château de la ville, le Château du fleuve*) : le mélange du grec et du latin est évident. La connaissance des langues que l'on parlait alors sur les frontières de l'empire, et particulièrement celle de la langue slave, nous les montrerait sans doute se mêlant au latin et au grec dans plusieurs noms rapportés par le même écrivain. *Radoslav*, roi de Bosnie au septième siècle, étant entré au service des Romains, épousa une Romaine, et nomma le fils qu'elle lui donna *Petroslav*. Celui-ci, également marié à Rome, eut pour fils *Paulimir* [2]. Dans les deux dénominations, une finale slave s'unit au nom chrétien.

Ouvrons une de ces productions du moyen âge, où le mélange de croyances chrétiennes, d'usages

[1] Procop., *De Aedific. Justinian.*, lib. IV, cap. XI.

[2] Appendini, *Notizie istorico-critiche sulla republica di Ragusa* (in-4°, 2 vol., Ragusa, 1802-1803), tom. I, pag. 75-76. NOTA. *Mir,* en illyrique, signifie, au propre, *muraille*, et au figuré, *appui*, *soutien*, *prince* : *gliucomir*... prince barbare; *draghimir*.... prince aimable, etc. (*Ibid.*)

contemporains, de traditions nationales plus anciennes, et d'emprunts faits aux superstitions et à l'histoire de la Grèce et de Rome, nous révèle comment, chez les Romains, chez les Grecs, chez tous les peuples peut-être, a pu se former un corps de mythologie. Dans le roman de la *Table ronde*, nous distinguons un chevalier désigné constamment par son titre, le *Morhoult*. *Mor* est le nom celtique de la mer; *hoult* appartient à la langue des Saxons, établis en Angleterre long-temps avant l'époque de l'institution prétendue de la *Table ronde*. Le verbe *hold* (prononcé *hoult* dans plusieurs dialectes) signifie *tenir*, *diriger*, *gouverner*. Ce chevalier, fils du roi d'Irlande, avait le commandement de la mer : voilà un titre à la formation duquel deux langues ont concouru.

Le nom de *Theodelinde* ou *Theudelinde*, conservé avec honneur dans l'histoire politique et dans celle du christianisme, était en usage chez un peuple teuton d'origine; et toutefois sa première partie se retrouve seule dans les idiomes teutons : la seconde n'existe plus que dans la langue espagnole, où l'évidence de l'étymologie autorise à la reprendre (*Theod*.... *Theot*, multitude, nation; *Linda*, belle, jolie: *la belle* par excellence dans toute la nation). Les Goths ont long-temps occupé l'Espagne, et y ont laissé plusieurs mots de leur langue maternelle; n'est-il pas remarquable d'en recon-

naître, dans le nombre, un que leurs descendants ont laissé disparaître de cette langue qu'ils parlent encore, et à laquelle le nom de *Theodelinde* prouve qu'il a jadis appartenu ?

La religieuse que Dagobert arracha de son couvent et épousa après avoir répudié sa première femme, *Nanthilde*[1], dérivait son nom propre des langues des deux peuples qui commençaient à se fondre ensemble. *Nant*, en celtique[2], *ravine*, *petit torrent*, *ruisseau*; *Hild* ou *Child*, en teuton, *enfant* : *enfant* du *torrent*; dénomination qui rappelle quelques unes de celles qu'on trouve dans les poésies calédoniennes, et qui tenait sans doute à une anecdote aujourd'hui oubliée.

Dans la seule province de France où subsistent des dialectes de l'idiome de nos ancêtres, deux

[1] *Nanthildem quamdam puellam, a monasterio raptam, in matriomonium sibi junxit.* (Aimoin, *De gestis Francorum*, lib. IV, cap. XIX.)

[2] *Nant.* Ce mot a conservé sa signification, non seulement dans le gallois (voyez le *Dictionnaire gallois-anglais*, de Richards), mais encore dans les vallées de la Savoie, dans les environs de Genève et dans le Jura, jusqu'à Nantua, ville dont le nom le reproduit. Il entre dans la dénomination de plusieurs rivières ou torrents (le *Nant-d'Alpernas*, le *Nant-Noir*, le *Nant-Sauvage*, le *Nant-Chambet*, le *Jour-Nant*, le *Traî-Nant*, le *Tuer-Nant*, etc.); et, comme notre mot *rivière*, il a créé le nom de plusieurs familles différentes.

noms de lieux offrent un mélange reconnaissable, malgré l'altération de l'orthographe, de la langue ancienne et de la langue moderne : *Châteaubriant* n'est que le château du roi, du chef (*bryan* ou *breyen*); et *Paimbœuf*, en bas-breton, s'appelle encore *Pen-Ochen*, cap ou tête de bœuf[1].

Qu'un nom emprunté à la fois de deux langues indique qu'il y a eu communication entre les peuples qui les parlaient, c'est, je crois, ce que l'on ne peut contester. Pour les exemples cités, l'histoire rend témoignage de cette communication. Si elle était muette, je ne dis pas que ces exemples offrissent une preuve décisive du fait, mais bien une probabilité suffisante pour donner du poids à d'autres indices.

§ 7.

Utilité de l'étude des noms propres, 1° dans l'étude de l'histoire et des sciences qui s'y rattachent. Exemple pour la géographie.

On aperçoit déjà que l'étude que nous nous proposons n'est pas l'objet d'une curiosité oiseuse; le rôle que jouent les noms propres dans l'existence

[1] La combinaison de deux idiomes a produit des noms substantifs comme des noms propres; par exemple *nichil-nudos* (*nichil* pour *nihil*, rien), nom d'une sorte d'habillement à la mode en France au quinzième siècle : il ne couvrait que la poitrine et non le dos.

des individus et des peuples rattache l'utilité de leur étude à toutes les branches de l'érudition historique. Dans la liste des anciens rois d'Abyssinie, après le règne de *Za-Elasguaga* (vers l'an 251), le prénom *Za* ou *Zo*, propre aux rois *pasteurs* dès l'antiquité la plus reculée, n'est donné qu'à trois princes, qui ne firent guère que paraître sur le trône, et qui ne sont séparés de *Za-Elasguaga* que par un seul monarque; le nom de celui-ci et ceux de douze de ses successeurs sont précédés du mot *El*. Cette nouvelle initiale semble, dit M. Salt [1], désigner une dynastie étrangère, qui, dans la dernière moitié du troisième siècle, détrôna l'ancienne dynastie. Sur ce fait important, les annales se taisent ainsi que les traditions; mais la conjecture du voyageur anglais est aussi vraisemblable qu'ingénieuse, et mérite d'être éclaircie par des recherches ultérieures.

Il serait superflu d'établir par des exemples la liaison de l'étude des noms propres avec la connaissance de l'antiquité et la numismatique, avec la science des langues, la critique et la philologie; ou de rappeler que c'est à elle surtout à purger l'histoire de la confusion qu'y répandent des noms corrompus, mal transcrits ou mal interprétés. Mais nous devons rappeler encore combien l'interpréta-

[1] Salt, *Second voyage en Abyssinie* (traduction française, Paris, 1816, 2 vol. in-8°), tome II, pages 244-248.

tion exacte ou trompeuse de noms significatifs a influé sur l'origine qu'on leur assignait, lorsqu'on avait perdu le souvenir de leur véritable origine; combien on rencontre, chez toutes les nations, de récits plus ou moins merveilleux qui n'ont d'autre principe que la signification d'un nom propre, tandis que l'on suppose, au contraire, que ce nom en est le résultat[1]. Remonter à ces sources d'erreurs par l'étude des noms propres, séparer de traditions véridiques des contes ridicules ou sortis mal à propos du domaine de l'allégorie, c'est asseoir la certitude de l'histoire sur des bases plus solides; c'est écarter de sa critique un pyrrhonisme d'autant plus dangereux, qu'il se fonde d'abord sur des apparences plus plausibles.

Le nom d'un personnage conserve l'empreinte du pays et quelquefois du temps où il a vécu; le nom d'une contrée rappelle sa position, son aspect physique; le nom d'une ville se rapporte à l'époque de sa fondation, aux usages, aux croyances religieuses, ou à un trait de l'histoire du peuple qui la fonda jadis, peut-être sur une terre étrangère. Pour rectifier une date ou une position fausse, préciser une notion vague, trancher une question indécise, le chronologiste et le géographe n'ont quelquefois besoin que de ces légers indices.

Le dixième chapitre de la Genèse a été attaqué

[1] Voyez ci-après, § 90, 92, 93.

sous le rapport historique. Comment concevoir que la postérité d'un seul homme se soit multipliée assez rapidement pour que, dès la troisième génération, elle couvrît la terre du 42e degré de latitude jusqu'à neuf degrés de distance de l'équateur, sur une étendue de trente degrés de longitude? Développée par Volney, la généalogie des enfants de Noé offre un tableau géographique, un dénombrement exact pour les noms et les positions de tous les peuples connus à l'époque où fut écrite la Genèse. Pour établir cette opinion, il suffit d'un fait, vrai dès l'antiquité la plus reculée, comme il l'est encore aujourd'hui; c'est que les Orientaux, désignant un peuple par le nom du pays qu'il habite, l'appellent les *enfants de ce pays* [1]. Nous savons que les Vandales, conquérants de l'Andalousie, ont laissé leur nom à cette province; les Orientaux l'ignorent, et ils dérivent ce nom d'*Andalous*, fils de *Japhet*, petit-fils de Noé, dont la postérité, suivant eux, a peuplé l'Espagne [2]. C'est ainsi que le nom d'une contrée, personnifié par l'habitude de la métaphore, finit par usurper une place dans l'histoire.

[1] *Beni Masr*, les enfants de l'Égypte; *Beni Sham*, les enfants de la Syrie; *Beni Franza*, les enfants de la France. (Volney, *Recherches nouvelles sur l'Histoire ancienne*, 1re partie, chap. XVIII; *Œuvres complètes*, 8 vol. in-8°, Paris, 1821, tome IV, pages 219-240.)

[2] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Andalous*.

§ 8.

2° Dans la littérature. En quel cas le goût national admet-il ou rejette-t-il les allusions aux noms propres, et par suite les jeux de mots ?

Si je vais plus loin, si je dis au littérateur qu'il peut lui-même tirer quelque avantage de l'étude des noms, il m'accordera sans peine qu'elle est propre à éclaircir les généalogies et certains détails de l'histoire ; elle sauvera aussi de bévues ridicules, telles que celle de confondre un homme avec une montagne ou un port de mer, les traducteurs, ces écrivains laborieux placés en quelque sorte au point de contact de l'érudition et de la littérature. Quant à nous, ajoutera-t-il, elle nous préservera de défigurer les noms propres d'une manière barbare ; de porter des noms grecs en Égypte, des noms africains dans l'Inde ; de donner à des personnages chinois des noms qu'un Chinois ne saurait prononcer [1] ; de vanter les roses du teint de *Chloris* et la douce mélancolie d'*Euphro-*

[1] *Mirvan, Orasming, Zaphimri, Morat* : personnages chinois dans *The Orphan of China,* tragédie d'Arthur Murphy, imitée de *l'Orphelin de la Chine,* de Voltaire. On sait que la lettre *R* n'existe point dans la langue chinoise ; et ce fait, nous devons en faire ici la remarque, rend assez ridicule le titre de *mandarin,* qu'on donne en Europe aux fonctionnaires supérieurs, civils ou militaires, de la Chine.

sine, quand le premier de ces noms indique la pâleur, et le second la gaieté. J'accorderai même qu'elle nous tiendra en garde contre la faute qu'un érudit du cinquième siècle reproche à Virgile [1], celle de donner le même nom à des personnages différents, sans y joindre pour chacun, ainsi que le fait Homère, un surnom distinctif; en sorte qu'on voit combattre glorieusement, au dixième ou au douzième chant de l'Énéide, un guerrier tué au neuvième. Au-delà de cette utilité légère, qu'importent vos recherches à l'inspiration qui nous anime, et quel jour feront-elles jaillir sur les théories délicates de la poésie et de l'éloquence ?

Elles peuvent au moins, répondrai-je, résoudre une question assez débattue : faut-il admettre ou rejeter les allusions qui portent sur des noms propres ? L'usage de ces allusions tient-il à l'enfance de l'art, leur proscription à son perfectionnement ?

Un de ces hommes que nous regardons comme plus rapprochés que nous de la nature, un chef de la peuplade des *Delawares* demande *ce que signifie*

[1] Macrobe (*Saturnal.*, lib. V, cap. XV). Dans tout le cours de l'*Iliade*, suivant le même écrivain (*ibid.*), on ne rencontre d'autres noms que ceux qui figurent au second chant dans le dénombrement des deux armées, et on les y retrouve tous : Virgile, au contraire, oublie sans retour plusieurs guerriers cités dans son dénombrement, et en met en scène d'autres qu'il n'y a pas désignés.

le nom du colonel *Sprout*, homme d'une taille très élevée. « C'est, lui a-t-on répondu, *un bourgeon*, » *un rejeton*. — Non, réplique-t-il, ce n'est pas un » *rejeton*, c'est l'arbre lui-même [1]. » Pourquoi cette question que nous avons déjà vu faire au sultan de Mascat [2] ? pourquoi ensuite ce jeu de mots qui nous semble si froid ? Parceque, d'après ses habitudes nationales, l'indigène américain ne suppose point qu'il puisse exister des noms qui ne soient point significatifs ; et que partout où les noms sont restés tels et où chacun est censé dériver d'une qualité de la personne qui le porte, il est aussi naturel d'y faire allusion que de rappeler cette qualité même. Où ces conditions seront remplies, l'allusion sera accueillie avec faveur ; où elles ne se rencontreront pas, elle paraîtra puérile. Aujourd'hui même un goût épuré ne réprouvera pas indistinctement toute allusion faite à un surnom personnel. Quel orateur craindrait de s'écrier, en rappelant le supplice de l'infortuné de Thou : Et c'est Louis le *Juste* qui ordonne cette injustice ! Ce que les surnoms sont pour nous, les noms l'étaient pour d'autres peuples.

« Les Hébreux, au lieu d'exprimer les choses » par le nom qui leur est propre, l'expriment par

[1] Heckewelder, *Memoir on the mythology of american Indians.* (*Philosophical transactions of american society*, 1820.)
[2] Ci-dessus, § 3.

»ce qu'elles signifient. Au lieu de dire, *factus est* »*in Jerusalem locus ejus* (son séjour fut fixé dans »Jérusalem), ils disent *factus est in pace locus ejus* »(son séjour fut fixé dans la paix), parceque *sa-* »*lem* signifie ville de paix.... Au lieu de dire Ésée, »ils disent *calumnia*, parceque Ésée signifie ca- »lomnie [1].» Un des ornements du style, dans leurs livres, consiste aussi à rapprocher des noms propres un mot qui leur ressemble. Moïse, dont le nom dérive de *tirer*, *retirer*, est celui qui a retiré de l'Égypte le peuple de Dieu; c'est par sa folie (*nebalah*) que Nabal allume le courroux de David. Ce choix de mots est tellement cherché et réfléchi, que l'écrivain a soin d'éviter les mêmes allusions, quand leur emploi trop facile pourrait répandre sur son récit une teinte fabuleuse, et faire croire que les événements ont été inventés ou disposés d'après les noms des personnages [2].

Dans une langue où les allusions au sens des noms propres sont si naturelles qu'on les rencon-

[1] *Dissertations sur les Prolégomènes de Briand-Walton. Traité des Hébraïsmes*, pages 442-443 de la traduction française (in-8°, Lyon, 1699).

[2] *Encyclopédie méthodique, Grammaire, littérature*, art. *Langue hébraïque*, tome II, pages 234-236. Comme un exemple de la réserve de l'historien sacré, l'auteur de l'article cite le troisième chapitre de la *Genèse*, où sont scrupuleusement évitées les allusions nombreuses auxquelles le nom d'Ève se serait prêté.

tre involontairement, et qu'il faut quelque attention pour s'en préserver, les mêmes allusions, volontairement faites, ne seront point déplacées dans les sujets les plus sérieux : une habitude constante y unissant à la personne l'idée de la chose signifiée par son nom, il n'y aura que l'irréflexion qui puisse trouver quelque chose de puéril ou d'affecté dans cette prophétie justement célèbre: « Tu es *Pierre*, et sur cette *pierre* je bâtirai mon » Église. »

Quatre siècles plus tard, fidèle au génie encore subsistant de la langue hébraïque, saint Jérôme, dans un dénombrement des livres saints, rappelle, par des allusions pieuses, le sens des noms de leurs auteurs [1]. Dans le nom qu'ils imposaient à un enfant, les Hébreux consacraient le souvenir de quelque circonstance de sa naissance, ou le présage de son avenir; une aventure importante pouvait encore, dans le cours de la vie, altérer ce nom ou lui en substituer un nouveau. Comment oublier le sens d'un nom en parlant de l'individu qu'il caractérisait, ou dont, en quelque manière, il exprimait l'histoire?

L'art dramatique est la peinture de la vie humaine; et, dans les détails de la vie, l'allusion à des noms significatifs doit se répéter fréquemment.

[1] S. Hieronym., *Epist. ad Paullinum*, passim.

Nous ne nous étonnerons donc pas d'entendre, dans un drame hindou, *Sacontala* dire à sa compagne : « C'est avec raison qu'on te nomme *Pryamvada*, c'est-à-dire *proférant des paroles gracieuses*[1]. »

Oreste, dans Euripide, fait allusion à son nom, symbole de mélancolie et d'infortune[2] ; et le sévère Louis Racine ne condamne pas cette *figure*[3]. Dans un des chœurs d'Agamemnon[4], le grave Eschyle consacre douze vers à une allusion amère au sens du nom d'Hélène, présage de combats et de destruction. Le poëte le plus éloigné de l'affectation et du mauvais goût, Sophocle, prête à Philoctète désespéré une allusion outrageante au nom de Pyrrhus[5]. Les traducteurs modernes ont fait de grands efforts pour excuser ce qui nous semble un jeu de mots déplacé; ce trait n'avait nul besoin d'excuse dans une ville où, pour récompenser le dévouement de *Leaena*, on avait consacré à la mémoire de cette courageuse citoyenne l'image en bronze d'une lionne[6].

Le nom, très bizarre à nos yeux, emprunté par

[1] *Sacontala*, ou l'*Anneau fatal*, drame, traduit du samscrit par W. Jones, page 31 de la traduction française. (Paris, in-8°, an XI, 1803.)

[2] Euripid., *Orest.*, acte II, scène I.

[3] *Réflexions sur la poésie*, chap. VI.

[4] Aeschyl., *Agamemnon*, v. 690-701.

[5] *O Pur!* (ô feu !) : Sophocl., *Philoctèt.*, act. IV, scèn. II.

[6] *Leaena*, lionne : Pausanias, *Attic.*, cap. XXIII.

Ulysse, dans l'antre du cyclope (*Outis, personne*), et les équivoques auxquelles il donne lieu, ont semblé aux modernes avoir également besoin de justification. On a cru nécessaire d'alléguer que l'artifice, quoique grossier, était proportionné à la stupidité de Polyphème. L'artifice était dans le génie de la langue, où la signification des noms propres devait souvent, et sans que l'on se le proposât, faire naître de semblables méprises.

Enfant du génie et d'une liberté voisine de la licence, la comédie grecque dut être moins réservée encore que la tragédie et l'épopée sur l'emploi d'un moyen qui offrait tant de ressources à la raillerie. Aristophane en a fréquemment usé; et, quand il ne met point en scène des personnages vivants, il donne volontiers à ses acteurs un nom dont le sens convient à l'esprit de leurs rôles. Il en avait le droit: les Grecs portaient tous des noms individuels, dont la signification était aussi marquée que celle des noms fictifs introduits sur la scène. L'invention de ceux-ci, les allusions faites à ceux-là, étaient donc également autorisées par le goût et par les usages.

La convenance des noms des personnages et de leur caractère dut exister dans les pièces d'Épicharme, de Ménandre et d'Apollodore, si nous en jugeons par les comédies qu'ont imitées d'eux Plaute et Térence.

Ce fut, sans doute, en suivant les mêmes modèles que Plaute, moins scrupuleux que Térence sur les moyens d'exciter le rire, prodigua les allusions aux noms propres. Ses contemporains l'applaudirent; mais Horace se moque de leur gaieté trop indulgente. Essayons d'expliquer une révolution qui s'opéra presque subitement dans le goût des Romains.

A Rome, les noms de famille étaient héréditaires; communs à un grand nombre d'individus, ils repoussaient les allusions, qui, pour être piquantes, doivent, au travers du nom, atteindre la personne. Mais les surnoms étaient individuels [1], et presque tous donnés ou consacrés par la voix publique. Ce fut cette voix qui confirma au *grand* Pompée le surnom que lui avait décerné Sylla; ce fut elle qui refusa à ce même Sylla le surnom d'*heureux*, que

[1] Quelques surnoms devinrent héréditaires (voyez ci-après, § 25); alors on y joignait communément un surnom *personnel* : *Scipio Nasica*, *Piso Frugi*, *Lentulus Sura*. — Les prénoms étaient individuels comme les surnoms; mais leur très petit nombre rendait leur signification indifférente. Le prénom de *Quintus* a pourtant fourni à Plaute un jeu de mots assez propre à devenir une plaisanterie populaire, ou qui peut-être en était déjà une que le poëte se plut à consacrer. Mercure se vante d'avoir tué quatre hommes : « Ah ! dit Sosie, je crains fort de changer ici de nom; je crains que de *Sosie* je ne devienne *Quintus* (le cinquième). » (*Amphitruo*, act. I, scen. 1, vers. 148-149.)

l'auteur des proscriptions put insérer dans les actes publics et graver mille fois sur le marbre et sur l'airain, mais non faire passer dans les fastes de l'histoire.

Liés aussi intimement à l'opinion générale, les surnoms devaient être le but d'allusions continuelles. Nous ne pouvons rien affirmer sur leur emploi dans les comédies nationales (*togatae*), puisqu'il ne nous reste aucun de ces ouvrages: mais comment douter de leur succès au théâtre, quand nous les voyons devenir, dans les matières même les plus graves, une ressource de l'éloquence? A l'horreur qu'inspire contre le dévastateur de la Sicile la peinture animée de forfaits sans nombre Cicéron ne craint pas de joindre un ridicule amer, en se livrant aux railleries que lui inspire le surnom de *Verres* (Verrat). Plus tard il accable L. Pison, en opposant les mœurs désordonnées de ce Romain au surnom de *Frugi*, qu'il osait porter[1] parcequ'un de ses ancêtres l'avait mérité. Le défenseur d'un concussionnaire que Q. Lutatius Catulus accusait crut pouvoir, par un sarcasme du même genre, déconcerter son trop véhément adversaire: « Pourquoi, lui dit-il, aboies-tu, *petit chien?* » (*Quid latras, Catule?*) « Je vois un voleur, » répondit soudain Catulus.

[1] Asconius Pedianus, in *Fragm. orat. contr. L. Pisonem.*

Cent cinquante ans plus tard, dans des genres qui permettent à l'écrivain une grande liberté, deux poëtes que l'on ne vante pas pour la pureté de leur goût ont suivi néanmoins une route bien différente: Juvénal ne hasarde, dans la satire, aucune allusion aux noms propres; Martial en glisse à peine quelques unes dans ses trop nombreuses épigrammes. Pour en retrouver avant eux, il faut presque remonter jusqu'à Horace lui-même. Le sujet d'une de ses satires est une allusion au surnom de *Roi*, allusion menaçante pour quiconque aspirait alors au pouvoir monarchique [1]. On devine sans peine que la com-

[1] Per magnos, Brute, deos te
Oro, qui *reges* consueris tollere, cur non
Hunc *regem* jugulas? Operum hoc, mihi crede, tuorum est.
HORAT., *Sermon.* lib. I, sat. VII, vers. 33-35.

Dans ces vers,

Rectè nec ne crocum floresque perambulet Attae
Fabula, si dubitem, etc.
HORAT., *Epist.* lib. II, epist. I, vers. 79-80.

Ét.-B. Viel, un des plus ingénieux interprètes d'Horace, et auteur du *Télémaque* traduit en vers latins, croit qu'il existe une allusion maligne au surnom d'*Atta*, qui signifie *marchant avec peine, traînant les pieds, boiteux*. Horace peint les comédies d'Atta comme ne marchant point d'un pas plus assuré que l'auteur lui-même. (*Miscellanea latino-gallica*, Paris, in-12, 1816, pag. 111.) Mais cette allusion est du nombre de celles que le bon goût avouera toujours, parceque le sens principal subsiste indépendamment de la

position de cette pièce est antérieure au temps où Horace, en adulant Octave, expiait l'honneur d'avoir commandé une légion dans la dernière armée de la république.

A cette époque, il s'opéra, pour le système des noms propres, un changement analogue à ceux que subissaient les lois et les usages : changement qui ne pouvait manquer d'influer sur le goût. Non seulement les surnoms devinrent peu à peu héréditaires ; mais la liberté de l'opinion populaire, confondue à dessein avec la licence calomnieuse de l'esprit de faction, fut réduite au silence, sous le pouvoir d'un seul. Elle ne distribua plus les surnoms, elle ne les jugea plus : quel pouvait être désormais leur objet ou leur importance ? L'allusion à ce qui n'avait plus un sens personnel fut justement réprouvée ; et, pour la mieux interdire aux contemporains, l'interprète du goût se crut en droit de blâmer les applaudissements qu'elle recevait de leurs ancêtres.

L'arrêt porté par Horace frappe, je le sais, sur toutes les plaisanteries (*sales*) du poëte comique, et par conséquent aussi sur les jeux de mots, dont

signification du nom propre. Toutefois cet autre vers, appliqué au poëte comique Dorsennus,

Securus cadat, an recto stet fabula talo,

semble indiquer que l'expression citée était une locution habituelle, et qu'Horace dès lors ne l'avait point choisie pour amener l'allusion qu'on lui prête.

Plaute n'est jamais économe. C'est que ces deux genres ne peuvent guère être séparés : le second naît du premier ; il est, avec lui, accueilli ou rejeté. Le jeu de mots, en général, est vague ; dénué d'intérêt direct, il n'offre jamais qu'une plaisanterie, souvent froide, souvent fausse ; il faut quelque effort pour le trouver, quelque effort pour le comprendre. L'allusion à un nom propre significatif se présente d'elle-même, elle est d'abord entendue : toutes les passions l'inspirent ; elle peut être terrible ou touchante, aussi bien que badine et épigrammatique ; enfin elle tombe sur un seul être, exclusivement désigné, et cette détermination ajoute à son énergie : elle a dû exister la première. L'habitude de jouer sur les noms a conduit à jouer sur les mots, surtout quand les premiers ont cessé d'avoir une signification essentiellement applicable à la personne désignée. Que les Romains goûtassent également ces deux genres de plaisanterie, c'est ce qu'atteste le succès des comédies de Plaute ; le succès des comédies d'Aristophane prouve la même chose pour les Grecs. Ce goût, dont le badinage de Lucien conserve des traces marquées, disparaît dans les écrits du bas empire. Il dut cesser dès que les Grecs portèrent communément les noms des saints que révérait l'Eglise : ces noms ne réveillaient aucune idée que pût atteindre l'allusion personnelle.

La même théorie explique ce qui s'est passé chez les modernes. Nous n'avons eu long-temps, au lieu des noms de famille qui existent aujourd'hui, que des noms individuels suivis de surnoms significatifs. L'usage en était encore presque universel lorsque furent tentés les premiers essais de la versification française; et sa longue durée influa sur le goût national. De là tant d'allusions aux noms et aux surnoms significatifs, et de si fréquents jeux de mots. De là aussi l'invention d'un petit poëme, consacré surtout au badinage et à la malice, le *rondeau* : l'art de jouer sur les mots en est le principe, puisque les premiers mots du premier vers doivent y reparaître deux fois, sous la forme de refrain, et prendre, à chaque fois, une acception différente [1]. Les jeux de mots, les allusions aux noms propres, déparent, à notre gré, l'esprit de Marot et de Rabelais. Les uns et les autres nous fatiguent, répandus avec profusion dans les comédies et dans les tragédies de Shakespeare. On n'en trouve que trop dans les drames de Lope de Véga et d'autres poëtes espagnols. On reproche également l'abus des jeux de mots aux premiers poëtes comiques de l'Italie, et particulièrement à la *Ca-*

[1] Dans le joli *rondeau* de *Prépetit de Grammont* contre Benserade, le mot *la fontaine*, après avoir désigné l'Hippocrène, est pris, au *refrain*, comme substantif, puis comme nom propre de notre immortel fabuliste.

landria du cardinal *Bibbiena*, qui ouvrit la carrière au seizième siècle. Au dix-septième, les allusions aux noms propres étaient encore fréquentes en Allemagne, non seulement dans la littérature, mais même dans les affaires sérieuses [1]. En Italie, en France, en Angleterre, en Espagne, en Allemagne, s'est établie successivement la permanence des noms de famille. Souvent empruntés d'idiomes vieillis, leur sens est aujourd'hui perdu; souvent tirés des noms des lieux, leur signification est uniquement relative à des localités : l'allusion aux noms propres est donc de mauvais goût ainsi que le jeu de mots, et abandonnée comme lui au genre ignoble de la farce. C'est tout au plus si l'on accorde à l'épigramme le droit de relever, en badinant, les rapports qui se rencontrent quelquefois entre le caractère ou la position d'un homme et le nom qui le désigne.

Comme de tels rapports ne peuvent exister parmi nous d'une manière frappante que par un caprice

[1] « On disait alors à Vienne que l'empereur (Ferdinand II) »possédait trois *montagnes* fort élevées, *Questenberg*, *Verdenberg* et *Eggenberg*, et trois *pierres* fort précieuses, »*Diectrichstein*, *Lichtenstein* et *Vallenstein*, parceque les »noms de ces seigneurs se terminaient en *stein* et en *berg*, »qui signifient *pierre* et *montagne*. » (*La Conspiration de Vallenstein*, *Œuvres de Sarrasin*, in-12, Paris, 1663, page 94.)

du hasard, le littérateur sévère ne veut pas non plus que, dans la comédie, le nom d'un personnage indique l'esprit de son rôle. La plaisanterie doit naître du sujet même, et non d'une rencontre fortuite qui lui est étrangère. Ce n'est que pour les personnages d'un comique inférieur que Molière adopte les noms de *Pourceaugnac* et de *Sotenville*, et Regnard ceux de *Toutabas*, de madame *Grognac*, et de madame *La Ressource.*

Les comiques anglais, au contraire, usent presque toujours de ce moyen facile de caractériser leurs personnages. Je ne crains point d'encourir le reproche de partialité en citant *l'École de la médisance* (*the School for scandal*), la meilleure pièce, je crois, du théâtre moderne en Angleterre. Tous les acteurs y portent des noms significatifs; un jeune hypocrite, qui affecte les apparences de la plus scrupuleuse vertu, y est fort bien nommé *Surface:* mais il a dans la pièce un frère et un oncle dont le caractère ouvert et généreux est précisément l'opposé du sien ; ces deux personnages néanmoins doivent porter le même nom de famille; tous deux s'appellent aussi *Surface.* Comment une contradiction si palpable n'a-t-elle pas frappé Shéridan ? comment ne lui a-t-elle pas fait sentir le vice de cette ressource vulgaire, dédaignée par les auteurs du théâtre allemand, et par ceux du théâtre danois ?

§ 9.

3° Dans l'étude de l'histoire de la civilisation.

De ces considérations propres à tempérer l'austérité de notre sujet, si nous nous élevons à des idées plus importantes, nous affirmerons que l'étude des noms propres n'est point sans intérêt pour la morale, l'organisation politique, la législation, et l'histoire même de la civilisation.

Révoquera-t-on en doute l'influence qu'exercent sur les mœurs des noms et des surnoms significatifs, dès qu'ils renferment, jusqu'à un certain point, l'expression de l'opinion publique? et cela arrive partout où l'opinion publique peut employer ce moyen de promulguer ses arrêts.

A la valeur des noms propres et à leur permanence se rattachent plusieurs institutions anciennes et modernes. Mieux que tout autre monument, a-t-on dit, les noms héréditaires conservent le souvenir des ancêtres, souvenir pieux et utile à la morale; ils imposent ou doivent rappeler aux fils la nécessité de se rendre dignes de leurs pères. Ici, ils préservent de la confusion les rangs établis dans la société; là, ils donnent à la loi la faculté terrible de punir doublement un coupable, en flétrissant d'avance en lui sa postérité.... De ces divers effets, les uns sont-ils bien assurés et présentés comme

tels par l'histoire; les autres ne sont-ils pas moins souvent dignes d'éloge que de censure? Ces questions nous écarteraient de notre sujet; nous devons dire ce que l'on a fait, bien plus que ce que l'on aurait dû faire.

Instruments nécessaires pour les moindres comme pour les plus grandes transactions de la vie sociale. les noms propres, par leur perfection ou leur imperfection, y exercent une influence qui, pour n'être pas toujours aperçue, n'en est pas moins réelle. S'il s'agit de régler le mode de transmission des biens par succession, de constater avec exactitude les *phases* successives de l'*état civil*, d'appliquer à tel homme un témoignage, une accusation qui ne l'atteint que par ouï-dire et ne spécifie que son nom, de prêter, en un mot, plus d'énergie à la loi et à tous les rapports sociaux qui doivent s'attaquer au nom pour arriver jusqu'à la personne, est-il indifférent que ce nom soit seul, et purement individuel, commun à plusieurs personnes [1], ou propre à une seule? qu'il soit suivi d'un surnom arbitraire, ou qui rappelle la tribu de laquelle l'homme fait partie, l'ancêtre qu'il regarde comme

[1] Un témoin dépose contre *Cornelius*, maître d'un esclave nommé *Phileros*. Cicéron, dans la défense de *Caïus Cornelius*, établit qu'on ne peut appliquer à son client cette déposition trop vague; il observe que le nom de *Phileros* est très commun, et celui de *Cornelius* encore davan-

la tige de la famille ? N'obtiendra-t-on pas encore plus d'avantages si un nom héréditaire appartient à toute une famille; si, par une addition convenue, on distingue chaque individu décoré de ce nom commun, on indique les sexes, l'ordre de naissance, l'état de mariage, et jusqu'à l'honneur de la paternité ?

L'expérience peut éclaircir ces questions; car ces diverses formes de dénominations ont toutes été mises en usage, mais partiellement, mais en divers pays, mais sans faire attention au mérite de celles que l'on pratiquait. Presque partout on en a détruit l'utilité par l'abus, ou on l'a laissée se perdre dans les altérations nombreuses que la superstition, l'orgueil, le caprice, ont fait subir aux noms propres.

Le nom varie, dans plusieurs pays, avec la condition de l'homme, sa fortune et sa puissance; il se modifie ou change entièrement par l'influence de craintes ou d'espérances puériles, par obéissance à un précepte religieux, ou pour satisfaire la vanité qui condamne un fils à rougir de son père.

Étudiés dans ces variations et dans leur inven-

tage. « *Quid.... respondeam posse fieri ut alius aliquis* Cor- » nelius *sit qui habeat Philerotem ? Res nota est vulgare esse* » *nomen* Philerotis; Cornelios *vero ita multos ut jam etiam* » *collegium constitutum sit.* » (Pro C. Cornelio, *Fragm. apud Asconium.*)

tion même, les noms propres révèlent, sous quelques rapports, le caractère national et l'état de la civilisation.

La piété, dénuée de lumières, se présente sous deux faces bien différentes au milieu des plus hautes montagnes de l'Asie, et sur les rives du Nil et du Tacazzé. Ici, à une extrême dépravation se joint une confiance sans bornes dans des êtres puissants que les hommages et les prières trouvent toujours favorables; là, s'allie à une touchante simplicité de mœurs la crainte vive d'un dieu malfaisant. L'habitant du Thibet, à qui les observateurs européens n'ont trouvé encore à reprocher que sa croyance, impose à ses enfants le nom d'êtres abjects, afin que la divinité terrible dédaigne une vile proie, ou ne soit point provoquée au courroux par les espérances orgueilleuses qu'exprimerait un nom plus relevé [1]. Dans l'absence presque absolue de principes de morale, et ne connaissant d'autre vertu que la superstition, les Abyssins modernes prodiguent aux hommes et aux lieux des noms qui doivent placer les uns et les autres sous la protection de Dieu ou de quelqu'un de ses favoris [2].

Le chef d'un état despotique obtiendra souvent,

[1] *Voyage au Thibet*, par le P. Dandrada, etc. (Paris, an IV, in-16), pages 57-58.

[2] *Voyage de Bruce aux sources du Nil*, passim.

de l'esprit de servitude, un hommage analogue à celui que la religion offre à la Divinité. Prêt à ravir au faible Shah Thamas le trône et la vie, le farouche Nadir se faisait humblement appeler l'*esclave de Thamas* (*Thamas Kouli*).

Dans les républiques grecques, et surtout à Sparte et à Athènes, les noms d'hommes rappelaient, de mille manières, la puissance du *peuple*, sa force, ses vertus, ses victoires [1]. A Athènes et à Sparte aussi, les images du *peuple* étaient, dans les temples, à côté de celles de Jupiter et des principales divinités [2].

Dans les vastes contrées qui s'étendent du nord de la Bactriane aux confins de l'Assyrie, le mot *asp* dominait jadis dans les noms d'hommes, de peuples et de lieux. Cette observation s'applique aux noms des ancêtres de Zoroastre, et à ceux des contemporains du bas empire [3], jusqu'au jour où

[1] Agesilaüs, Charidème, Charilaüs, Démagoras, Démarète, Démocrate, Démonice, Démophile, Démosthène, Laosthène, Laodice, Nicolaos, etc.

[2] Pausanias, *Attic.*, cap. I et III; *Laconic.*, cap. XI.

[3] Hydaspe, Choaspe, *fleuves;* Zariaspe, *ancien nom de la capitale de la Bactriane;* Aspadana, *ancien nom* d'Ispahan.... Porochasp, Hetchédasp, Pétérasp.... *père et ancêtres de Zoroastre* (voyez la *Vie de Zoroastre*, *Zend-Avesta*, 2 tomes en 3 vol. in-4°, Paris, 1771, tome I, 2° partie, page 8); Gustasp, *roi contemporain*.... Hystaspe,

les guerriers de l'islamisme vinrent changer, avec la religion de ces peuples, leur état politique, leurs usages, et jusqu'à leurs noms. *Aspo* en zend, *Asp* en persan, signifient *cheval*[1] : quoi de plus naturel que de voir ce mot entrer fréquemment dans la composition des noms chez des nations belliqueuses parmi lesquelles le guerrier est, pour ainsi dire, inséparable de son cheval? Les troupeaux, la laine qu'ils fournissent, le gardien fidèle qui veille à leur sûreté et dont en même temps la sagacité seconde l'adresse du chasseur; voilà ce que reproduisent les noms propres des Tcherkesses[2].

père de Darius; Ariaspe, *fils d'Artaxerxès Memnon.... Scythes* Aspasiaques, *près de l'Oxus;* Aspébade, *aïeul maternel de Cosroës;* Amazaspe, *Persarménien, mis à mort sans jugement par ordre de Justinien* (Procop., *De bell. pers.*, lib. I, cap. XI, et lib. II, cap. III) ; Aspiète, *Arménien, de la race des Arsacides* (Anne Comnène, *Histoire de l'empereur Alexis*, liv. XII, chap. I). Nous avons multiplié ces exemples, parceque la remarque qu'ils confirment nous servira à expliquer un nom dont la fausse interprétation a fait reléguer parmi les êtres fabuleux les hommes qui le portaient, le nom des *Arimaspes*, ci-après, § 79.

[1] *Zend-Avesta*, tome II, pages 434-506.

[2] Noms d'hommes usités chez les Tcherkesses : fils de la laine, fils de la richesse, fils de la faux, agneau de Dieu, jeune chien, prince des chiens, etc. (*Voyage de Jules Klaproth au mont Caucase et dans la Géorgie*, 1807-1808.) (*Bibl. univ. litter.*, tome VI, page 56.)

Chez les peuplades teutones et scandinaves [1], les noms d'hommes étaient fréquemment ceux d'animaux sauvages. N'en peut-on pas inférer que les Tcherkesses, bien qu'adonnés à la chasse, tirent de l'éducation des troupeaux leurs plus grandes richesses ; et que les Germains, uniquement chasseurs et guerriers, faisaient gloire de se comparer, pour le courage et la force, aux animaux cruels qu'ils combattaient chaque jour? Les laboureurs basques sont presque tous propriétaires, et on ne les aborde qu'en les saluant du titre de *seigneur de la maison* [2] : on s'étonnera peu de trouver beaucoup de noms basques relatifs à l'état de l'habitation [3]. Depuis deux siècles, dans une classe nombreuse de la société, combien de personnes déguisaient leur nom de famille sous un nom de lieu, réel ou factice! Originairement cette dernière espèce de dénomination indiquait un noble, un seigneur de fief; en se l'appropriant, on se tirait, au moins en apparence, de la classe des vassaux, pour se glisser dans la classe des maîtres.

[1] Gräberg de Hemsö, *Saggio istorico sugli Scaldi* (in-8°, Pisa, 1811, pag. 48).

[2] *Etchéco Yauna* (*Mercure de France*, 3 mai 1817, pages 221-222); *Eche Jaune*, en Biscaïe.

[3] *Etche-Berry,* maison neuve.... *Etche-Cahar,* maison vieille; *Jaurguy-Berry,* château neuf.... *Salaberry,* salle neuve, etc. (*Mercure de France*, 17 mai 1817, page 309.)

§ 10.

Effets variés du sentiment qui identifie le nom à la personne.

Si la physionomie nationale se peint dans le choix des noms qui répètent ou rappellent les idées et les prétentions les plus familières au commun des hommes, la représentation sera plus fidèle dans les noms d'hommes que dans les noms de lieux. Ceux-ci ne changent guère; ceux-là varient souvent avec les individus, et peuvent, dans leurs altérations, reproduire les nuances successives du caractère d'une nation. D'ailleurs l'identité du nom et de l'objet est spécialement propre aux noms d'hommes: dans tout autre cas, elle n'existe que pour l'être qui nomme; ici elle est sentie par l'être qui nomme, et plus fortement encore par celui qui est nommé.

Ce sentiment d'identité produit sur les autres et sur nous-mêmes des effets nombreux et variés.

Les Tonquinois attachent aux devoirs à rendre aux morts une importance religieuse. Quand un homme a péri loin de sa demeure, et que son corps ne peut y être transporté, ses parents écrivent son nom sur une planche qui, dans la cérémonie funéraire, remplace les restes absents de

l'ami dont on pleure la perte [1]. Dans l'île de Java, si on écrit le nom d'une personne sur un crâne, sur un os, sur un linceul, sur une bière, sur une image de pâte, et qu'on place le nom, ainsi écrit, dans l'eau près du seuil de la porte, ou dans un endroit où deux routes se croisent, on opère, contre la personne nommée, un sortilège redoutable, qualifié tel par les lois les plus anciennes, et que doit expier la mort du coupable et de sa famille entière [2]. Ainsi, chez les Grecs et les Romains, et en Europe jusqu'au dix-septième siècle, on dévouait *magiquement* un homme à la mort, en brûlant son image, ou en la perçant d'aiguilles ! Toujours l'idée de l'identité attachée au nom propre comme à la ressemblance.

D'où naît la vanité qui excite les enfants et les hommes sans éducation à écrire leurs noms sur les murailles ? D'où naît la vanité, qui nous semble moins puérile, d'inscrire son nom sur l'*album* d'une personne à la mode, sur le *registre* ouvert dans une hôtellerie à tous les voyageurs qui visitent un site renommé, ou enfin de l'éterniser par des inscriptions ? En lisant notre nom, en le pro-

[1] Le P. Marini, *Histoire des royaumes de Tunquin et de Lao* (traduction française, Paris, 1666, in-4°), pages 296-297.

[2] John Craufurd, *History of indian archipelago*, etc. (3 vol. in-8°, Edinburg, 1820).

nonçant, il nous semble qu'on s'occupera de notre personne; et c'est là surtout ce que demande l'amour-propre.

Égaré par la superstition, le même sentiment empêche l'Irlandais d'imposer à un enfant le nom d'un de ses parents vivants, de peur d'abréger les jours de ce parent [1]; exalté, au Japon, par l'ivresse du pouvoir, il ne permet à personne de porter le même surnom que l'empereur régnant [2]; ennobli par la reconnaissance, il dicta aux Athéniens la loi qui défendait d'avilir le souvenir des vengeurs de la liberté, en donnant à des esclaves les noms d'Aristogiton et d'Harmodius [3]. C'est lui encore qui, presque en tous pays, a fait attacher une importance sérieuse au choix du nom propre. C'est lui qui fait désirer à tout homme que son nom soit honoré... Qu'il le soit, en effet, autant que la personne le mérite! la justice et l'intérêt de la so-

[1] *OEuvres de La Mothe Le Vayer* (Paris, 1669, 15 vol. in-16), tome X, page 267, lettre 33: *Des noms propres.* Quand une femme grosse est marraine, on croit qu'une mort prompte menace l'enfant qu'elle doit mettre au monde, ou celui qu'elle nomme en le présentant au baptême. (J. B. Thiers, *Traité des Superstitions*, tome I, page 210.)

[2] *Voyage de Golovnin, contenant le récit de sa captivité chez les Japonais*, traduit par J. B. B. Eyriès (Paris, 1818, 2 vol. in-8°), tome I, page 324.

[3] Aul. Gell., lib. IX, cap. II.

ciété le commandent également. Mais cela ne suffit pas à notre orgueil! Altérés des hommages de l'être même qui ne peut juger la validité de nos droits, nous voulons qu'un nom obtienne la considération et imprime le respect, indépendamment du caractère, des talents, des mœurs de l'homme qui le porte, et sans que celui-ci se mette en peine de justifier le respect et la considération. Faut-il rappeler quels désordres a, dans tous les âges, causés cette prétention; quelle habitude profonde, et pour ainsi dire innée, de vanité, d'arrogance et d'injustice, elle crée inévitablement partout où la favorisent les institutions sociales; quel genre nouveau de délits elle a introduit dans la société, avec la tentation d'usurper un nom révéré? abnégation des nœuds et des souvenirs les plus saints, pactes honteux, contestations scandaleuses, mensonges, faux matériels commis sans remords et sans même que l'on croie avoir blessé l'honneur! La soif du pouvoir et celle des richesses ont à peine enfanté autant de crimes.

Le sentiment de l'identité du nom et de la personne se manifeste d'une manière plus morale et plus douce chez quelques peuplades de l'Amérique [1] et des îles du Grand-Océan. On y change

[1] Cet usage subsiste parmi les *Chochouis*. (*Nouvelles annales des voyages*, tome VIII, page 143.) Il existait chez les Caraïbes, et il était toujours profitable à l'Européen

de nom avec l'étranger que l'on adopte pour ami; il devient *vous*, vous devenez *lui*: n'est-ce pas l'idée la plus parfaite qu'on puisse donner de l'amitié ?

Le même sentiment, dans Rome ancienne, assurait le succès d'un candidat capable de *nommer*, en sollicitant chacun d'eux, tous les citoyens dont il captait le suffrage. La politesse la plus flatteuse, chez les Grecs, consistait à adresser aux personnes leur nom propre. Priam, dans Homère, interpelle ainsi les principaux Troyens [1], qu'il supplie de ne point s'opposer à ce qu'il aille, pour racheter les restes d'Hector, embrasser les genoux d'Achille. C'est en joignant à leur nom propre le nom de leur père et celui de leur tribu que Nicias exhortait ses guerriers à l'instant de tenter, pour la dernière fois, la fortune qui trahissait leur vaillance [2]. Cette puissance du nom n'a point échappé à des peuples d'ailleurs peu avancés dans la civilisation : ce n'est pas seulement par les sons d'une musique guerrière qu'est réveillé, dans le combat, le courage des nègres de Guinée; les joueurs de cor savent aussi faire retentir, à plusieurs reprises, au milieu

qui changeait ainsi de nom avec un sauvage. (Raymond-Breton, *Dictionnaire caraïbe-français*, pag. 320, in-12, Auxerre, 1665.)

[1] *Iliad.*, lib. XXII, vers. 415.

[2] Thucydid., lib. VII, cap. LXIX.

du bruit des armes, le nom du chef dont la troupe s'intimide, et rappellent ainsi celui qui commande et ceux qui obéissent au sentiment du devoir et de l'honneur [1].

Le règlement de la chambre des communes du parlement d'Agleterre [2] et celui du conseil représentatif de la république de Genève défendent, dans les discussions, de désigner par son nom un membre de l'assemblée : plus que toute autre interpellation, la mention du nom renferme un appel direct à l'amour-propre.

A plus forte raison, l'allusion offensante dont notre nom devient le sujet fait à notre orgueil une profonde blessure. « Les *ponts* sont au-dessus des *canaux*: les *canaux* sont plus anciens que les *ponts*: » de ces phrases insignifiantes s'armaient tour à tour, à Venise, les *Da Ponte* et les *Canali*. Comme les deux maisons disputaient de mérite et de noblesse, l'allusion ici tirait plus de force et de piquant de la cause qui ailleurs la rend absurde, l'hérédité du nom et son extension à tous les membres de la famille. L'animosité fut portée si loin, que le sénat crut devoir imposer silence aux patriciens rivaux, et, continuant l'allusion, leur rappeler le pouvoir qu'il

[1] Paul Erdman Isert, *Voyages en Guinée*, etc., traduction française (in-8°, Paris, 1793), page 33.

[2] E. Dumont, *Tactique des assemblées politiques*, tome I, pages 177-178.

avait d'abattre les *ponts* et de combler les *canaux* [1].

Les despotes d'Orient ont, de tout temps, affecté de se rendre invisibles à leurs sujets; ils croient augmenter ainsi la vénération ou la terreur qu'ils inspirent: l'identité de la personne et du nom placera donc celui-ci sous le voile d'un mystère non moins impénétrable pour quiconque n'approche point la personne sacrée du monarque. A Siam, il n'appartenait qu'aux mandarins du premier ordre de prononcer le nom du roi : tous les autres sujets l'ignoraient, ou auraient craint de paraître le savoir [2]. Le nom du *daïri* ou empereur-pontife du Japon n'est connu que dans l'intérieur de sa cour, et on ne le publie qu'après sa mort; les noms de l'empereur-séculier et des principaux personnages de l'empire sont aussi une espèce de secret d'état [3]. En 1777, un écrivain chinois fut accusé de haute trahison pour avoir publié un livre où se trouvaient les noms *vulgaires*

[1] Amelot de La Houssaye, *Histoire du gouvernement de Venise* (2 vol. in-8°, Paris, 1685), tome I, pages 66-67.

[2] Tachard, *Second voyage à Siam*, livre III, page 147 (in-4°, Paris, 1689).

[3] Thunberg, *Voyage au Japon*, tome III, pages 215 et 235 de la traduction française (4 vol. in-8°, Paris, 1796). Les Russes captifs à Matsmaï, en 1811-1813, ne purent, quelques questions qu'ils fissent, apprendre le vrai nom et le titre de l'empereur du Japon. (*Voyage de Golovnin*, etc., tome I, page 323.)

de l'empereur Kien-Lung et des princes ses ancêtres : vainement il allégua que son dessein, en faisant connaître ces noms à la jeunesse, était d'empêcher qu'elle ne les prononçât par inadvertance; la loi qui règle à la Chine l'usage de la presse dicta son arrêt de mort [1].

Quand la flatterie (plus souvent, hélas ! que la vérité) dit d'un prince qu'il est *le* Titus, *le* Trajan de son siècle, cette locution dérive encore de la liaison intime du nom et de la personne, puisqu'elle fait de l'un ou de l'autre de ces noms propres l'expression de toutes les qualités du grand homme qui l'a illustré.

Le même effet peut procéder de causes bien différentes : les Allemands [2] aussi placent quelquefois avant le nom propre un article défini; mais ils réservent cette désignation pour les derniers rangs de la société [3]. Dans un pays où les titres et les gradations ont une haute importance, les équiva-

[1] *Sur les livres chinois*, etc., *Bibl. univ. litter.*, tome IV, pages 348-350.

[2] Richards, *Introduction to the welsh language*, chapt. XXIX, page 63 (en tête de son *Welsh-English Dictionary*), assure que les Gallois mettaient *jadis* l'article défini devant les noms propres. On ne trouve pourtant dans les poëmes d'Ossian aucune trace de cet usage, et depuis long-temps il ne subsiste plus.

[3] « *Wo ist mein bedienter* der *Georg?* » Littéralement : « Où est mon valet *le* George? »

lents de nos formules appellatives *monsieur, madame, mademoiselle,* ne sont pas des mots indifférents ; on craindrait d'honorer trop un subalterne en les lui adressant : l'article défini sert à les remplacer et à caractériser le sexe, que le nom seul ne déterminerait pas. Dans le temps où ces formules n'avaient point en France perdu leur valeur, l'épouse d'un bourgeois n'était désignée que par le nom de son mari, précédé de l'article féminin. Il y a soixante ans que les femmes les plus applaudies sur le théâtre n'obtenaient point de l'usage une autre dénomination. Grâce aux progrès de la politesse, cette locution est aujourd'hui de mauvais ton, quand elle n'est point employée dans le sens de la dérision ou de la plaisanterie ; on ne s'en sert plus qu'au fond de quelques provinces éloignées, où même on en perd peu à peu l'habitude.

Cette habitude commence aussi à disparaître en Allemagne. En Italie, on ne s'astreint pas toujours, dans la conversation, à placer l'article défini devant le nom propre, excepté quand on désigne une femme par le nom de son mari. Cependant les Toscans, et en général toutes les personnes qui parlent avec pureté, y manquent rarement ; et les écrivains qui se piquent de correction pensent avec raison que l'emploi de l'article, dans ce cas, est une règle invariable de la langue [1]. Dérive-

[1] Je doute que l'on trouve des exemples de l'infraction

t-elle du besoin de préciser le genre, et aussi le *nombre*, que laisse incertain la terminaison, conforme à celle du pluriel, affectée à la moitié peut-être des noms italiens ? Non, puisqu'elle ne s'est jamais appliquée au prénom [1] employé seul, ou placé devant le nom de famille, bien que, dans le premier cas, le motif indiqué semblât en rendre l'usage nécessaire. D'ailleurs, elle était en vigueur dans un temps où l'emploi des formules appellatives qui établissent les distinctions demandées n'était guère moins habituel [2] que de nos jours, et dans des républiques où l'esprit du gouvernement rapprochait tous les rangs et toutes les conditions. On verra bientôt que cette règle, en Italie, a été la conséquence du mode de formation des noms patronimiques [3].

de cette règle chez les écrivains italiens depuis le treizième siècle jusqu'à la fin du seizième; et ils sont encore rares aujourd'hui.

[1] L'article ne se place jamais devant le nom sous lequel est communément cité l'auteur de la *Divina comedia*; c'est que *Dante* (syncope de *Durante*) n'est qu'un prénom : le nom du poëte était *Alighieri*.

[2] Dans *Boccace*, le titre de *Monna* (Madonna) précède le nom de toutes les femmes mariées, même celui de la femme d'un pauvre villageois. *Decameron, giornat. VIII, novell.* 2.

[3] Voyez ci-après, § 42.

§ 11.

Sources principales de l'invention des noms d'hommes.

S'il est curieux de voir s'expliquer, ici par l'origine de certains noms propres, là par un besoin qui varie avec le changement des mœurs, certaines délicatesses, certaines altérations de l'usage commun que l'on serait tenté de croire purement arbitraires, il ne l'est pas moins de trouver plus d'une fois inefficace une cause dont l'action semble devoir être universelle, et de rencontrer des hommes qui vivent réunis, et n'ont pourtant pas de noms propres. C'est ce qu'Hérodote, Pline et Solin rapportent d'une peuplade africaine [1]; c'est ce qu'a vu le voyageur Dampier chez une horde américaine voisine du cap de Honduras. Les Moskites, dit-il, ne se donnent point de noms entre eux, et regardent comme une faveur d'en recevoir des voyageurs européens [2]. Comment, par un progrès que l'exemple indique et que sollicite le besoin, ne savent-ils pas se donner à eux-mêmes ce qu'ils demandent aux étrangers? Il n'est pas indigne du philosophe de considérer tout ce qu'une telle im-

[1] Les *Atarantes*, *Apharantes* ou *Atlantes*.... Herodot., lib. IV, § 184; Plin., *Hist. nat.*, lib. V, cap. VIII; Solin., cap. XXXIV.

[2] Dampier, *A new voyage round the world*, chapt. IV.

puissance suppose d'infériorité morale, et combien de sentiments et d'idées doivent, chez de tels êtres, rester nuls ou inactifs. On en jugera en passant en revue les principales sources où puise l'homme pour créer des noms propres.

De toutes les manières de distinguer un individu, la plus naturelle, celle qui se lie le mieux à l'identité du nom et de la personne, est, ce semble, de lui donner un nom qui rappelle ses qualités les plus apparentes. Mais elle ne suffit qu'à des peuples élevés à peine, dans l'échelle de la civilisation, d'un degré au-dessus des sauvages stupides que nous venons de citer, et tels que les habitants de Bournou, qui, suivant Léon l'Africain, n'usaient point d'autres dénominations[1]. Dès que la société devient nombreuse, et que les rapports des individus entre eux se multiplient et se compliquent, on compte trop d'hommes ***grands***, ***petits***, ***blonds***, ou ***bruns***, etc., pour que l'indication de ces qualités constitue des distinctions suffisantes. Les actions marquantes, les travaux, les goûts, les habitudes, les vertus, les défauts moraux et physiques, fournissent des noms que bientôt on se trouve contraint de reconnaître et d'adopter; d'autres noms auront pour origine la place que l'on occupe dans la famille ou dans la société, le lieu de l'habitation ou le

[1] Leo African., *Africae Descript.*, lib. VII, § 13.

voisinage qui la rend remarquable, le lieu même d'un séjour momentané ou d'un voyage lointain[1].

Telle est la marche que l'on assigne volontiers à la création des noms propres. Cette opinion est juste, mais seulement dans le petit nombre de cas où c'est à l'*homme fait* que le nom se donne. Partout où l'existence des familles, et les droits, les devoirs, les soins et les affections qui en dérivent, ont pris quelque consistance, c'est l'*enfant* que l'on nomme, l'enfant, qui n'a ni profession, ni qualités morales, ni physionomie, ni souvent rien dans l'aspect physique qui le distingue d'un autre enfant : c'est dans les sentiments des êtres qui président à sa naissance qu'on doit chercher l'origine de son nom.

Nous avons vu un nom significatif rappeler un désastre gravé par le regret dans la mémoire d'une peuplade asservie[2]. Le nom de Marie, sœur aînée de Moïse, exprima de même l'*amertume* dont, à l'époque de sa naissance, étaient abreuvés les Israé-

[1] Le Bugey était encore tellement isolé vers le milieu du dix-huitième siècle, qu'on y appelait le *Lyonnais* tout homme qui avait séjourné quelque temps à Lyon ; et le *Parisien*, celui qui était allé une fois à Paris. (Brillat-Savarin, *Sur l'Archéologie de la partie orientale du département de l'Ain*, etc., *Mémoires de la société des antiquaires de France*, tome II, page 438.)

[2] Ci-dessus, § 3.

lites courbés sous le joug des Egyptiens ; et les rabbins observent que Marie vécut autant d'années qu'en avait duré l'esclavage de ses concitoyens [1].

Un moyen semblable consacrera des souvenirs propres à une famille : les Achéens ayant quitté la Phthiotide pour s'établir à Argos, Archandros leur chef imposa à son fils le nom de *Métanaste*, émigré [2] : le chef dorien dont l'invasion en Attique détermina le dévouement de Codrus s'appelait *Alétas* (errant) ; son nom rappelait les longs voyages de son père, contraint à *errer* loin de la patrie dont il était exilé [3].

Souvent le nom de l'enfant est déterminé par les circonstances de sa naissance. Dans le royaume de Camboge on adoptait fréquemment le nom du jour où on était né [4]. Chez les Shangallas, lorsqu'un enfant vient au monde, le père lui donne un nom qui ordinairement rappelle quelque particularité de sa naissance : *né la nuit*, ou *né sur la poussière*, *né pendant qu'on préparait le bouza*, etc. [5].

[1] *Seder Olam Rabba*, seu *Chronologia Hebraeorum major*, cap. III. *G. Genebrardi Chronologia* (in-fol., Parisiis, 1580), page 480.

[2] Pausanias, *Achaïc.*, cap. I.

[3] Conon, *Narrat.* XXVI, apud *Photium*, *Bibli.*, *Cod.* CLXXXVI.

[4] *Nouvelles annales des voyages*, tome III, page 66.

[5] Salt, *Second voyage en Abyssinie* (traduction française, Paris, 1816, 2 vol. in-8°), tome II, page 144.

La même chose peut arriver accidentellement chez d'autres peuples. Qu'une femme, surprise en voyage par les douleurs de l'enfantement, accouche au bord d'un torrent, n'en est-ce pas assez pour expliquer le nom *d'enfant du torrent* que portait la seconde épouse de Dagobert [1]? Les noms de ce genre ne seront pas les moins propres à faire inventer quelque légende merveilleuse, où l'on ne manquera pas de découvrir leur origine. Admettons avec Bochard [2] que le nom du petit-fils de Bocchoris, *Tilgamus* ou *Tilganus*, signifie *enfant du jardin;* voilà l'origine de la fable dont *Tilgamus* est le sujet : précipité du faîte d'une tour par ordre de son aïeul, il fut, au milieu de sa chute, retenu par un aigle qui le déposa doucement dans un *jardin* [3].

D'autres noms exprimeront les vœux formés pour le bonheur de l'enfant, ou en offriront d'avance le présage. La mère qui, pendant neuf mois de souffrance, l'a porté dans son sein, et qui, au milieu de tourments déchirants et quelquefois précurseurs de sa mort, lui ouvre les portes de la vie, la mère peut bien prétendre à dicter l'expression de ce premier présage, de ces premiers vœux. L'antiquité nous montre plus d'une mère excerçant

[1] Ci-dessus, § 6.
[2] Bochard, *Chanaan,* lib. II, cap. XI.
[3] Aelian., *de Animal.,* lib. XII, cap. XXI.

ce droit sacré, que le père se plaît à respecter. Quelquefois aussi le nom que la mère a imposé est changé par le père, qui cherche un plus favorable augure : Rachel expirante avait appelé son enfant *Bénoni*, *fils de ma douleur*; Jacob le nomma *Benjamin*, *fils de la droite, de la puissance*. Trop souvent un père, une mère en pleurs voient successivement s'éteindre leurs enfants en bas âge; il en naît un qui séchera leurs larmes : qu'un nom heureusement choisi puisse le préserver du fléau destructeur, c'est ce qu'on persuadera sans peine à des êtres que le regret et la crainte soumettent doublement au pouvoir de la superstition. Chez les nègres Qojas [1], les prêtres prescrivent de donner à l'enfant le nom de l'oiseau *jouwa*, de qui l'homicide influence a causé, disent-ils, les pertes dont les parents ont eu à gémir. Chez les Esthoniens [2], le nom d'Adam ou celui d'Ève imposé au nouveau-né deviendra pour lui le gage d'une heureuse longévité.

La piété, qui donne à l'espoir plus d'assurance et aux vœux plus d'énergie, se complaît à en placer l'objet sous la protection immédiate de la divinité : le nom donné à l'enfant sera celui d'un dieu tutélaire, ou d'un homme à qui une vertu excellente a ouvert l'entrée des cieux; il exprimera que la naissance de l'enfant est due à la bienveillance de

[1] Dapper, *Description de l'Afrique*, page 261.

[2] *Nouvelles annales des voyages*, tome XVIII, page 122.

cet être vénéré, ou qu'il en sera, toute sa vie, le client et l'adorateur. Les exemples en ce genre sont trop communs pour que nous voulussions en citer, si la tribu d'Albanais qui habite, en Elide, le bourg de *Phloca*, ne nous en offrait un que sa singularité défend de passer sous silence. Ces hommes, dont l'opinion religieuse ne tient pas plus à une persuasion éclairée qu'elle n'influe sur leur morale, ont abandonné la foi chrétienne pour l'islamisme; mais, grâce au souvenir du culte qu'ont professé leurs ancêtres, ils unissent habituellement les noms consacrés par les deux religions; et les dénominations d'*Ali-Jean*, *Aïsché-Marie*, *Mustapha-Constantin*, *Fatmé-Catherine*, frappent, aux bords de l'Alphée, les oreilles du voyageur surpris [1].

Les noms religieux, très multipliés dans l'antiquité, n'étaient pas toujours immuables. Du nom d'un fleuve le boulevard et le protecteur de Troie, Hector appelait son fils *Scamandrius*. Les Troyens le nommèrent Astyanax, *prince de la cité*. Au milieu d'une cour où leur vieux monarque comptait jusqu'à cinquante fils, leur reconnaissance aimait à désigner, comme possesseur futur du trône de Priam, le fils de leur héros, de celui qui *seul faisait la sûreté d'Ilion* [2]. Précaution vaine, que le destin se

[1] Pouqueville, *Voyage dans la Grèce* (5 vol. in-8°, Paris, 1820-1821), tome IV, pages 281-282.

[2] Homer., *Iliad.*, VI, vers. 402-403.

plut à confondre, et qui servit peut-être à appeler plus certainement sur la tête d'Astyanax une mort prématurée.

On n'a point à craindre ces révolutions du sort quand, dans le choix d'un nom, on cherche uniquement l'influence du souvenir et de l'exemple. Les ennemis les plus sévères des préjugés blâmeront-ils la prévoyance et l'espoir d'un père, s'il impose à son fils, destiné soit au trône, soit à la condition la plus obscure, le nom de *Marc-Aurèle;* s'il lui dit, dès qu'il pourra s'en faire comprendre: « Mon fils, ce n'est point ton père, homme faible » et rempli d'imperfections, qu'il doit te suffire » d'imiter: que ton nom, chaque fois que tu l'en» tendras prononcer, te rappelle au besoin de mar» cher, dans toutes les positions de la vie, sur les » traces du plus vertueux des hommes! »

Ce qu'aurait dicté une juste vénération, l'amitié peut l'inspirer aussi; et le même nom, porté par mon ami et par mon enfant, me rappellera ici les qualités qui me sont chères, là celles dont j'espère m'enorgueillir un jour. Les affections créées par la nature jouiront du même privilége, et amèneront sans efforts à ne point chercher hors du cercle où elles s'exercent l'exemple que l'on veut proposer à son enfant. Celui-ci, alors, prendra le nom qu'un de ses ancêtres ou de ses parents les plus proches a jadis environné de l'estime et de l'amour de sa

famille. Cet usage est si naturel, qu'on l'observe chez les peuples les plus grossiers comme chez les plus civilisés; il était en vigueur dans la Grèce; on l'a retrouvé parmi les Caraïbes [1]; il existe encore au Kamtschatka [2].

La flatterie, qui pénètre dans les rangs les plus obscurs de la société comme au pied du trône, a fait un pas de plus : on impose à l'enfant le nom d'une personne vivante; c'est à celle-ci que l'on rend hommage : pour mériter de servir de modèle, son excellence n'a pas besoin d'être confirmée par le sceau de la mort.

Le hasard enfin, à qui, de tant de manières, les hommes aiment à se confier, le hasard a souvent déterminé l'imposition des noms. Chez les Koriaques, le sort, consulté par une jonglerie superstitieuse, décide, entre les noms de tous les parents de l'enfant, lequel lui sera imposé [3]. Les Tatares Tchéremisses donnent à l'enfant le nom de la première personne qu'ils rencontrent six mois précisément

[1] « Ils donnent souvent à l'enfant le nom des grands-pères » ou grand'mères défunts, pour les faire revivre dans la » personne de leurs enfants. » (Raymond-Breton, *Dictionnaire caraïbe-français*, page 288.)

[2] Kracheninnikow, *Histoire du Kamtschatka*, 1re partie, chap. XVII, pages 117-118.

[3] Kracheninnikow, etc., *ibid.*, chap. XXI, page 153.

après sa naissance [1], persuadés que le sort, mieux que leur prudence, fera un choix heureux. Quelques peuples de Guinée donnent pour nom à l'enfant nouveau-né un mot dont le son se rapproche du premier cri qu'il a jeté [2]. Chez les Hébreux, le nom était quelquefois emprunté des premières paroles que le père ou une autre personne avait prononcées à l'instant de la naissance de l'enfant. A ces cris inarticulés, à ces mots échappés fortuitement, on croyait donc qu'une puissance surnaturelle attachait un sens ou un présage dont l'influence se prolongerait sur la vie entière de l'enfant.

Chez les Persans, l'imposition du nom est une cérémonie religieuse à laquelle on appelle un mollah. Le père écrit cinq noms sur autant de morceaux de papier séparés, et les place sur un exemplaire du Qoran ou sur un tapis : on lit le premier chapitre du Qoran, puis on tire au hasard un des

[1] *Memoirs of Peter Henry Bruce*, etc., book VIII, page 275. (Dublin, 1783, in-8°.)

[2] *Samuel Braun*, chirurgien allemand, qui, de 1617 à 1620, fit un voyage en Guinée, dont la relation est imprimée dans la *Collection* de *Debry*, rapporte ce fait (page 73); il ajoute que chez ces peuples on nomme souvent un garçon *Bengala*. C'est un nom significatif: *Bacala, homme*, dans la langue du Congo. (Voyez Degrandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, Paris, 1801, 2 vol. in-8°, tome I, page 156.)

noms ; celui que l'on tire est aussitôt imposé à l'enfant [1].

Croirait-on qu'une superstition semblable ait existé parmi des chrétiens éclairés ? Saint Chrysostome condamne l'usage pratiqué de son temps d'allumer plusieurs cierges auxquels différents noms étaient attachés, et de donner à l'enfant nouveau-né, comme le gage d'une longue vie, le nom écrit sur le cierge qui s'éteignait le dernier. Mais son improbation resta inefficace. Au treizième siècle, l'empereur Andronic employa publiquement le même moyen pour choisir, entre les noms des douze apôtres, celui que porterait sa fille; le hasard la fit nommer *Simonide* [2].

§ 12.

Actes religieux pratiqués dans l'imposition des noms.

La religion préside à l'imposition du nom, comme elle influe sur son choix ; c'est une conséquence nécessaire de la haute importance qui partout y est attachée. Les Grecs, au temps d'Aristote, ne donnaient un nom à l'enfant que sept jours après sa naissance ; bien moins sans doute parcequ'alors seulement on pouvait se flatter de conserver

[1] Morier., *A. second Journey through Persia, Armenia,* etc. (in-4°, London, 1818).

[2] Pachymère, *Histoire des empereurs Michel et Andronic Paléologue,* livre IX, chap. XXXII.

l'enfant, qu'en raison de la vénération mystique dont le nombre *sept* était l'objet. Cette vénération avait fait diviser la vie humaine en *sept* âges, correspondants aux *sept* jours de la semaine : ne nommer l'enfant que le septième jour, c'était lui présager qu'il parcourrait les sept âges dont se composait l'existence la plus étendue.

La religion chrétienne sanctifie l'acte de l'imposition du nom en l'associant au sacrement régénérateur qui efface du front de l'enfant le sceau de la réprobation. Entre les réformateurs qui ont prétendu ramener la religion à son origine, en en faisant disparaître ce qui constitue le culte extérieur, les quakers marchent au premier rang; aussi est-ce chez eux un point de discipline de *nommer les enfants sans aucune cérémonie*[1].

Les Parsis purifient l'enfant nouveau-né par des lotions religieuses et en lui faisant sucer la liqueur sacrée du *Hom ;* ensuite ils lui imposent un nom[2]. Dans le Guzarate, l'imposition du nom paraît n'avoir lieu qu'au cinquième ou au sixième mois après la naissance[3] : elle est également accompagnée de prières et de cérémonies religieuses.

[1] *Précis de l'Histoire de la doctrine et de la discipline des quakers* (Londres, 1793), page 26.

[2] *Zend Avesta,* tome II, page 551.

[3] Maria Graham, *Journal of a residence in India* (page 75 de la traduction française, in-8°, Genève, 1818).

Au Thibet et chez les Mongoles sectateurs de la religion lamique, l'enfant est lavé de la tête aux pieds; on récite sur lui des prières, et on lui impose deux noms: l'un, donné par le prêtre, et qui, pour les Thibétains, est toujours celui d'un saint ou d'une divinité du pays, ne doit être prononcé que dans les cérémonies religieuses; l'autre, sous lequel l'enfant sera connu dans la vie civile, est choisi par un des membres de la famille [1].

Nous devons répéter ici une observation qui s'est déjà présentée. De tels usages prennent leur origine dans une manière de sentir tellement propre au plus grand nombre des hommes, qu'il est peu de pays où l'on n'en retrouve des traces. Les Nadoëssis, indigènes de l'Amérique septentrionale, pratiquent de grandes cérémonies quand ils veulent donner un nom à un adolescent, pour qui cet acte solennel est le signe qu'il est sorti de l'enfance; et telle est l'importance de ces pratiques, que le plus profond mystère en dérobe la connaissance aux Européens [2]. On a remarqué aussi chez une peuplade

[1] J. Klaproth, *Voyage au mont Caucase et en Géorgie.* (*Bibl. univ. littér.*, tome V, pages 134-135.) *Description du Thibet*, traduite de l'allemand par J. Reuilly (in-8°, Paris, 1808), pages 37-38.

[2] Carver, *Voyages dans les parties intérieures de l'Amérique septentrionale*, 2e partie, chap. XII (traduction française, in-8°, Paris, 1784), page 285.

brasilienne que le jour où l'enfant nouveau-né reçoit un nom est un jour de fête, célébré par une danse religieuse [1].

§ 13.

Des surnoms, et particulièrement de ceux qu'impose la voix publique.

Quelque variées que semblent les circonstances qui déterminent l'invention des noms propres, leurs résultats cependant sont bornés, eu égard au nombre de personnes que l'on a besoin de désigner. Les vœux de la piété ou de la tendresse paternelle, les souvenirs domestiques ou nationaux, doivent bientôt, dans un même idiome, ramener des noms identiques; le hasard lui-même exerce son action dans un cercle assez étroit : les cris des enfants, les premières paroles que peut inspirer leur aspect, finissent par se ressembler aussi fréquemment que les avantages et les défauts corporels, et les qualités morales des hommes faits.

Que faire pour distinguer deux personnes qui portent le même nom ?

Un *contrat de vente*, habilement déchiffré par M. A. Böckh [2], nous apprend qu'en Égypte, cent

[1] *Relation du voyage de Roulox Baro au pays des Tapuies* (*Relations curieuses de l'île de Madagascar et du Brésil*, etc., Paris, 1651, in-4°), pages 234 et 235.

[2] *Explication d'un contrat égyptien, sur papyrus, en*

quatre ans avant notre ère, et peut-être de tout temps, on ajoutait, dans les actes publics, au nom de chaque contractant, son *signalement* assez détaillé. On peut en induire que les noms d'hommes étaient trop peu nombreux pour distinguer avec certitude chaque individu. Sans doute les noms destinés aux femmes étaient moins nombreux encore, et ne portaient que sur des qualités communes à beaucoup de personnes; car, dans l'acte cité, figurent deux sœurs : au nom de chacune, et sans préjudice du *signalement*, est joint un surnom ; comme il est le même pour toutes les deux, je conjecture qu'il rappelle le nom de leur père.

Un surnom joint au nom ; voilà le moyen de distinction cherché ! Et quoique l'invention de l'un, découlant des mêmes sources que celle de l'autre, soit également bornée, et qu'un surnom puisse appartenir à plus d'une personne, telle est toutefois la multiplication des combinaisons binaires, que le même nom s'unira rarement au même surnom pour deux personnes différentes.

Le surnom le plus simple, le plus naturel, celui qu'on retrouve chez presque tous les peuples qui n'ont point, comme nous, de noms de famille, se forme en joignant au nom du fils celui du père,

grec cursif, etc., par Auguste Böckh (en allemand, in-4°, Berlin, 1820). Voyez *Revue encyclopédique*, tome X, pages 370-380, et surtout pages 375-376.

soit qu'on exprime la descendance, comme faisaient les Hébreux, soit qu'on la sous-entende, et qu'on dise avec les Grecs, *Alexandre de Philippe*[1] (*Alexander Philippi*).

Le nom de la mère, le nom d'un parent ou d'un ancêtre plus illustre que le père, ont de la même manière produit des surnoms. Le même hommage a été décerné par l'amitié et la reconnaissance : Eusèbe de Césarée adopta le nom de son ami Pamphile (*Eusebius Pamphili*); et le vertueux Pierre Damien s'était appelé ainsi (*Petrus Damiani*) du nom de son frère aîné, qui lui avait servi de père.

Quelquefois le nom de la femme devient le surnom du mari; invention utile, symbole heureux de l'union intime qui, de deux existences, doit ne plus en faire qu'une seule.

Le nom de la tribu, de la peuplade à laquelle on appartient devient aussi un surnom : souvent encore on l'a rappelé après le nom du père, soit par un sentiment d'orgueil national, soit parceque cette nouvelle désignation était nécessaire pour éviter la confusion.

Si un nom particulier distingue le lieu de la rési-

[1] Les indigènes américains employaient cette formule. (Raymond, *Dictionnaire caraïbe-français*, page 275.) Nous venons de voir qu'elle a pu être en usage pour les femmes égyptiennes.

dence ou la propriété, il pourra servir au même usage. Dans la partie occidentale du Thibet [1], les maisons des principaux habitants ont toutes un nom qui s'applique également au propriétaire, et qui devient pour celui-ci un surnom par lequel il est désigné plus fréquemment que par son nom propre.

Les actions et les qualités personnelles ont enfanté un grand nombre de surnoms. Deux tribuns, dans l'armée romaine, portaient le nom d'Aurélien: une bravoure indomptable et toujours avide de dangers valut à l'un des deux le surnom de *la Main au glaive* [2], comme depuis elle lui valut l'empire.

Le surnom d'un personnage éminent devient souvent inséparable de son nom individuel. Les livres sacrés des Parsis donnent constamment à Zoroastre le surnom de *Sàpetman*. Le savant Anquetil pense, avec raison, que ce surnom, dérivé de *sapetmé*, *excellent*, et qui servait à distinguer le prophète de tous les Zoroastres passés ou à venir, ne fut point emprunté du nom d'un de ses ancêtres, mais lui fut imposé par la vénération publique [3].

Achille aux pieds légers, *le pieux Énée*, etc., plaisaient aux anciens dans les chants de leurs poëtes;

[1] *Journal asiatique*, tome I, page 349.

[2] *Manu ad ferrum*.... Flav. Vopisc. Syrac., in *Aurelian.*

[3] *Zend-Avesta*, tome I, partie II, page 9, note 1.

la répétition continuelle de ces épithètes devient fastidieuse pour nous. Habitués à la fixité des noms de famille, qui ne laissent plus aux surnoms qu'une existence précaire, nous oublions que ceux-ci faisaient en quelque sorte partie du nom propre, et que le poëte, en les omettant, eût péché contre la tradition. Et ces surnoms, et quelques autres que nous conservons sans les traduire, tels que celui de Néoptolème, donné au fils d'Achille, celui d'Alexandre, que reçut Pâris de la reconnaissance des bergers du mont Ida [1], doivent également être rangés au nombre des distinctions indispensables partout où n'existent que des noms individuels.

Tous les sentiments qui naissent des rapports des hommes entre eux ont participé à l'invention des surnoms; l'amitié, la familiarité, en ont introduit un grand nombre dans la vie intérieure; les diminutifs, symboles appropriés à la faiblesse intéressante, ont été souvent l'expression du mélange de tendresse et de supériorité dont se composent les sentiments des parents pour leurs enfants : mais de tels surnoms ne doivent point sortir du sein de la famille; on les trouve ridicules dès qu'on est étranger au sentiment dont ils émanent.

Il n'en est pas ainsi des surnoms imposés par la voix publique : répétés universellement, on a

[1] Apollodor., *Bibliothec.*, lib. III, cap. XII.

quelquefois le droit de s'en honorer; plus souvent il faut les supporter avec résignation, ou mettre sa gloire à les démentir. C'est sans doute le dernier parti que prenaient à Rome les hommes distingués à qui quelque circonstance avait valu, et non pas mérité, un surnom injurieux; un Calpurnius *la bête* (*Bestia*), un Scipion l'*ânesse* (*Asina*), etc. On vit plus d'une fois l'estime générale les venger, en inventant, pour ces désignations ignobles, une noble origine. La famille Fabia avait illustré le surnom de *Buteo* (*la buse*), imposé à l'un de ses membres : on feignit qu'un oiseau de bon augure, s'étant abattu sur le vaisseau que montait un Fabius, avait donné lieu à ce surnom. Un corbeau seconde, dans un combat singulier, M. Valérius, qui est en conséquence surnommé *Corvus* ou *Corvinus :* cette fable, dit-on, naquit d'une figure de corbeau que portait Valérius sur son casque. Cela est peu probable; les casques des Romains étaient très simples à l'époque où se signala *Corvinus ;* et la décoration du cimier, exclusivement affectée aux chefs, servait à les faire reconnaître ; on peut donc croire qu'elle était déterminée, et n'admettait rien d'arbitraire. On inventa plutôt le prodige afin d'expliquer un surnom que Valérius avait déjà reçu, peut-être dans un sens défavorable, mais que sa gloire fit oublier.

Malgré ces espèces de réparations que l'opinion

publique accordait, la puissance qu'elle s'arrogeait d'abord nous révolte, et avec raison; car ce serait dans nos mœurs une chose très mauvaise. Mais, pour en juger impartialement, comparons-la avec une coutume ou, si l'on veut, un abus que nos mœurs repousseraient encore davantage, la licence injurieuse de l'ancienne comédie grecque. Cette licence était éminemment appropriée à la démocratie athénienne. Qui la réforma, en effet? Les Spartiates vainqueurs, qui, pour enchaîner Athènes plus sûrement, y substituèrent au pouvoir inquiet, tumultueux, mais patriotique du peuple, une aristocratie dont les membres (ils en étaient sûrs) consentiraient à être esclaves de l'étranger, pourvu qu'ils tinssent en esclavage leurs concitoyens. Par qui la réforme fut-elle rendue plus sévère? Par un vainqueur despotique, celui qui exigea des Athéniens la proscription de Démosthène et de tous les défenseurs du peuple. L'imposition des surnoms était de même appropriée à la constitution aristocratico-démocratique de Rome; et de tels exemples montrent comment les usages les plus frivoles en apparence se lient à l'ensemble de la civilisation. Dans ce qui ne paraissait que l'écho d'une insipide médisance, la réflexion reconnaît la voix de l'opinion publique, qui punit ce que la loi ne peut atteindre, et qui, bien plus que la loi, a le pouvoir de récompenser. Nous avons désiré

cent fois de décerner un prix aux vertus modestes qui répandent le bonheur dans l'intérieur des familles, et, par l'excellence des mœurs particulières, honorent et soutiennent les mœurs publiques. A cet égard, l'usage que nous examinons suppléait dans Rome à l'impuissance des lois. Le jeune homme que l'on voyait chaque jour descendre au *Forum* en guidant et soutenant un père âgé et aveugle reçut de l'estime générale le surnom de *Scipion* [1], qui fut ainsi consacré par la piété filiale avant d'être immortalisé par le génie militaire. C. Gracchus, à la tribune, citant devant lui L. Pison, est contraint de l'appeler Pison *l'homme de bien* (*Frugi*).... Les pensions, les décorations, les titres, sont bien peu de chose auprès de l'hommage arraché à un ennemi par ce surnom que l'opinion publique avait décerné à Pison seul, « en des temps fortunés où l'on ne pouvait pas » trouver un homme pervers [2]. »

Les services de l'homme d'état n'étaient pas moins noblement récompensés par un surnom. Celui de *Maximus* (*très grand*) fut donné à Q. Fabius, qui, en rétablissant l'ordre dans la composition des centuries, empêcha que les droits du peu-

[1] *Scipio*, bâton sur lequel s'appuie un vieillard, et dont un aveugle se sert pour se conduire.

[2] Cicer., *Orat. pro Fonteio*, XIII : « *Illis optimis temporibus, quum hominem invenire nequam neminem posses.* »

ple ne tombassent dans les mains d'hommes sans patrie, clients de l'aristocratie, ou satellites d'un chef de factieux [1]. Le tribun L. Villius reçut le surnom d'*Annalis* quand il eut fait adopter une loi qui fixait le nombre d'*années* que l'on devait avoir atteint pour prétendre successivement à chacune des magistratures supérieures [2]. Le collier d'or (*torques*) arraché par T. Manlius au Gaulois qu'il avait vaincu en combat singulier donna naissance au surnom de *Torquatus* [3]. La conquête de Fidènes valut à Lucius Sergius le surnom de *Fidenas;* et celui de *Messala*, donné à Valérius, perpétua le souvenir de la conquête de Messine [4]. Les statues, les trophées, ont péri sous la faux du temps : les surnoms d'*Africain*, d'*Asiatique*, conquis par la valeur, vivront dans la postérité.

Tel était l'avantage de ces surnoms, qu'ils mettaient la gloire justement acquise à l'abri de l'opprobre mérité ensuite par des crimes. Des décrets ont pu rayer des fastes publics le nom d'un coupable et renverser ses images; mais les surnoms de *Capitolinus* et de *Coriolan* subsistent, et rappellent d'abord le guerrier qui sauva le Capitole et celui

[1] Tit. Liv., lib. IX, cap. XLVI.
[2] *Ibid.*, lib. XL, cap. XLIV.
[3] *Ibid.*, lib. VII, cap. X.
[4] Macrob., *Saturnal.*, lib. I, cap. VI; Gruter., *Jani Gru-*

qui décida la prise de Corioles par sa brillante valeur. C'est à l'histoire à nous redire ensuite que tous deux devinrent des traîtres; l'un en essayant de se frayer par l'anarchie un chemin vers le suprême pouvoir; l'autre en livrant son pays à l'étranger, pour punir le peuple romain de ne s'être point laissé traîner, par la famine, dans les fers de l'aristocratie.

Tant que ces surnoms conservèrent leur valeur, la loi ni l'opinion ne les rendit héréditaires [1]: les modernes, au contraire, en décernant à un héros le nom du théâtre de sa gloire, font, de cette marque d'honneur, une propriété transmissible, tant sont enracinées profondément les habitudes de la féodalité; et des enfants, destinés peut-être à ne jamais voir la contrée dont un surnom illustre rappelle la conquête, le reçoivent de leur père par voie de succession.... Comment oublie-t-on que la gloire est une noblesse personnelle, et non pas un fief héréditaire?

Asiaticus, *Bythinicus*, etc., ces surnoms, sous les empereurs, descendent jusqu'aux particuliers les plus obscurs. Donnés par le caprice, dérivés du lieu de la naissance ou du séjour habituel, ils étaient, comme tous les autres, devenus insigni-

teri corpus inscriptionum ex recensione Graevii, etc., Amstelodami, 1707, page CCXCII.

[1] Voyez ci-après, § 25.

fiants. Mais leur multiplication dut être favorisée par la politique qui tendait à avilir ce qu'il restait de nobles souvenirs de la république, en attendant que le temps en opérât l'entière destruction. L'insensé Caligula interdit aux descendants de Pompée le surnom de ***Magnus***[1] ; ils le reprirent sous le règne suivant: en le conférant à d'autres personnages on lui eût ôté sa valeur. C'est ainsi que procédait Auguste : dans des jeux qu'il faisait célébrer, C. Nonius Asprénas était tombé de cheval ; pour le consoler, l'empereur lui accorda, avec un collier d'or, le droit de prendre et de transmettre à ses descendants le surnom de *Torquatus*[2].

Claude, au commencement de son règne, autorisa Gabinius, vainqueur des *Chauci*, à porter le surnom de *Chaucicus*[3]. Ce bienfait eut moins d'efficacité que celui d'Auguste : le surnom de *Chaucicus* ne figure point dans les fastes ; la prudence peut-être empêcha Gabinius de s'en décorer, et peut-être aussi l'usage déjà établi. Les généraux n'étaient tous que des lieutenants de l'empereur ; à l'empereur seul devaient donc être réservés des surnoms, monuments durables des victoires remportées sous ses auspices ; tout au plus l'empereur

[1] Sueton., *in Caio Cæsare*, § 35.
[2] *Idem, in Cæs. August.*, § 43.
[3] *Idem, in Claud.*, § 24.

daigna-t-il quelquefois y associer les princes les plus voisins de son trône.

De pareils surnoms, quand ils étaient mérités, ne pouvaient offenser une nation vaincue : ils prouvaient que sa défaite était jugée importante et illustre. Claude parut en droit d'imposer à son fils le surnom de *Britannicus;* monument de l'expédition glorieuse qui, en établissant au milieu des Bretons la domination romaine, sembla promettre au jeune prince, à peine en sa douzième année, un empire plus vaste que celui d'Auguste et de Tibère. On n'improuvera pas non plus la coutume adoptée par les rois sassanides d'ajouter au nom de leur fils un surnom qui indiquait le pays conquis par eux, et sur lequel ce fils règnerait un jour, grâce à leur victoire [1]. Mais l'usurpation de titres semblables était familière aux empereurs de Rome et de Bysance, après des défaites : de quelle indignation ne devait-elle pas remplir les nations, qui y voyaient un mensonge préparé pour tromper la postérité, et déposer dans l'avenir de leur abaissement imaginaire! Justinien, dans ses édits, prenait sans pudeur les titres de *Francique*, de *Gépidique*, d'*Alemanique* et de *Lombardique*. Théodebert, roi des Francs, en invitant les Gépides, les Allemands, les Lombards, à tourner avec lui leurs

[1] Agathias, *De reb. Justiniani*, lib. IV, cap. IX et X.

armes contre l'empereur grec, leur rappelle cette injure amère, et les presse de la venger [1].

§ 14.

Noms et surnoms chez les Hébreux.

Des aperçus généraux, il est temps de passer aux particularités historiques. Le premier peuple que rappelle notre souvenir est celui dont l'histoire a été la première étude de notre enfance. Chez les Hébreux, le fils recevait souvent le nom de son aïeul ou de quelqu'un de ses parents les plus proches; non moins souvent, comme nous l'avons dit, son nom était tiré soit des circonstances qui avaient accompagné ou précédé sa naissance, soit des premières paroles qu'avait prononcées, en le voyant, son père ou une autre personne.

Il paraît qu'à cet égard un abus s'était introduit dans les familles, chacun des parents prétendant nommer l'enfant à son gré. Le libérateur des Juifs devait le nom de *Moïse* à la fille de Pharaon, qui l'avait *retiré* des eaux; mais, si l'on en croit les rabbins, il répondait à *sept* autres noms [2]. Pour obtenir du ciel les prodiges que cet enfant devait opé-

[1] Agathias, *De reb. Justiniani*, lib. I, cap. III.

[2] Voyez la *Vie de Moïse*, traduite de l'hébreu en latin par Gilbert Gaulmyn : *De vitâ et morte Mosis*, libri tres, etc. (in-8°, Parisiis, 1629), pag. 9 et 10.

rer et qu'avait annoncés Marie la prophétesse [1], son père s'était *rapproché* d'une épouse dont, pendant trois ans, la crainte de voir massacrer sa postérité l'avait tenu éloigné. Sous l'apparence d'une mercenaire indifférente, trompant l'œil des persécuteurs, sa mère *l'avait nourri de son lait;* la sœur de son père n'avait pas oublié avec quelle anxiété elle *descendit* aux bords du Nil, après qu'il y eut été exposé, pour observer ce qu'il deviendrait. Aaron son frère aimait en lui la cause du *rappel* de leur mère commune Jocebed auprès de son époux; sa nourrice conservait la mémoire de l'*obscur réduit* qui le cacha trois mois à la fureur des Égyptiens; depuis sa naissance, disait son aïeul Kehat, le Seigneur à *fermé l'abîme* sous les pas des Hébreux, en empêchant que désormais on précipite leurs enfants dans le Nil. Dès que cet enfant a paru, disaient le reste des Israélites, Dieu, plus propice, a daigné *écouter les cris* de son peuple... Tous voulaient, en le nommant, rappeler ces souvenirs chers à leur tendresse ou à leur piété [2].

[1] *De vitâ et morte Mosis*, pag. 7.

[2] Voici les sept noms, dans l'ordre que j'ai suivi pour indiquer leur étymologie, *Chabar, Jecothiel, Jared, Abizannach, Abisuco, Abigedur, Schemaia;* à ce dernier nom les Hébreux joignaient le surnom de *fils de Nathanaël* (*ibid.*, pag. 9 et 10). Prétendaient-ils changer le nom d'*Amram* père de Moïse? Rien n'autorise à le supposer. Par une figure

Peut-être ici les rabbins ont-ils ajouté à la vérité, pour faire jouer un rôle au nombre *sept*, si célèbre dans les rêveries mystiques dont l'astrologie est le fondement. Mais la pluralité des noms imposés au même individu chez les Hébreux, et sans doute en vertu d'une cause analogue, est un fait avéré [1]. Elle peut expliquer comment des personnages qui doivent être identiques portent des noms différents dans l'histoire.

Nous avons dit que tous les noms hébreux étaient significatifs. Il n'est pas de notre sujet de noter l'abus qu'ont fait de leur interprétation les écrivains qui, voulant faire cadrer un nom propre avec les événements dont fut remplie la vie du personnage qui le portait, sont parvenus à donner à l'histoire, par cette conformité même, la physionomie du roman. Nous ne pouvons néanmoins passer sous silence l'opinion de l'érudit mais crédule Gaffarel, qui, par des raisonnements et des citations dignes de quelque attention, a cherché à établir que le

conforme au génie de leur langue, et dont nous trouvons un exemple dans l'Évangile, quand Jésus-Christ impose aux fils de Zébédée le surnom de *Boanergès*, *fils du Tonnerre* (*Ev. sec. Marc.*, III, 17), ils voulaient, je crois, exprimer que l'enfant à l'avénement duquel leurs vœux avaient été exaucés était né par un *don* de Dieu. (Nathanaël... *Donum Dei.*)

[1] *Dissertations de Walton*, etc., page 443.

septième fils de Jacob fut appelé *Gad* moins à cause de l'idée de *bonheur* que Lia attacha à sa naissance, que du nom de la planète de Jupiter, sous l'influence de laquelle il avait vu le jour [1]. Ce serait, comme l'adoration de l'étoile de *Rempham* par les Hébreux errants dans le désert [2], un reste du sabéisme, du culte de la *milice du ciel* que professaient les ancêtres d'Abraham, et dans lequel on vit plus d'une fois retomber ses descendants.

Le soin religieux que prenaient les Hébreux de perpétuer dans les familles le souvenir des ancêtres, en remontant jusqu'au chef de la tribu, rendait peu sensible pour eux la confusion produite par le nombre borné des noms propres. Mais on en aperçoit l'inconvénient en lisant leur histoire: fatigué d'y voir revenir sans cesse les mêmes noms, qui désignent des personnes différentes, le lecteur reste en suspens; il risque de perdre le fil de la narration, s'il n'a pas bien présentes à l'esprit les époques diverses des événements et les filiations de toutes les tribus.

Les surnoms, dont l'emploi eût remédié à cette confusion, furent en général peu communs chez les Hébreux. Presque toujours ils se contentaient de joindre le nom du père à celui du fils : David

[1] Gaffarel, *Curiosités inouïes*, etc. (in-8°, 1650), 3e partie, chap. XI, pages 237-239.

[2] *Act. Apost.*, cap. VII, ℣ 43.

fils de Jessé, Zacharie fils de Barachie. On peut citer cependant Judas Iscariotes, et Joseph, surnommé par les apôtres *Barnabas*, ou fils de la consolation [1]. Dispersés au milieu des nations, les Hébreux portèrent jusqu'à trois le nombre de leurs noms : ce fait est attesté par Philon ; mais nous n'en connaissons qu'un petit nombre d'exemples.

Dans l'Ancien-Testament, on ne trouve pas, je crois, un seul personnage qui ait fait revivre les noms d'Abraham, d'Isaac, d'Aaron, de Moïse enfin, de ce prophète tel qu'il ne devait point s'en élever de semblable à lui en Israël. C'est au milieu de l'Europe chrétienne, et peut-être à l'imitation des pratiques d'une religion rivale, que les Hébreux ont commencé à imposer à leurs enfants ces noms révérés ; et ce qui probablement eût semblé jadis un excès de présomption, ou même une profanation, est devenu le témoignage d'une vénération religieuse.

Le progrès et la complication de nos institutions sociales ont amené un autre changement dans les dénominations usitées parmi les Israélites. Plusieurs gouvernements, en leur accordant les droits de citoyens, ont joint à cet acte de justice l'ordre non moins juste de prendre un nom de famille permanent qui, dans les rapports publics et particuliers, les assimile aux autres membres de l'état. Déjà,

[1] *Act. Apost.*, cap. IV, ℣ 36.

dans d'autres pays, la plupart des commerçants israélites avaient spontanément adopté des noms de famille : on en remarque plusieurs dans la liste des principaux négociants de Smyrne, que séduisit un moment l'imposture de Sabataï Sévi [1].

§ 15.

Chez les Arabes.

Ce n'est pas seulement de la piété, c'est de l'orgueil que mettent les Arabes à conserver avec une minutieuse exactitude leur généalogie depuis les temps les plus anciens. Au sein de tribus souvent isolées, et dont la population n'est jamais très considérable, les noms individuels semblent donc suffire aux besoins de la société, quoique rendus moins nombreux par la dévotion, qui choisit de préférence les noms de personnages révérés pour leur sainteté. Avides néanmoins de laisser un nom qui se perpétue dans les récits de leurs descendants, les Arabes ont de tout temps ajouté à leur nom personnel, pour le rendre distinctif, celui de leur père ou de leur aïeul. Souvent aussi le tendre orgueil de la paternité leur fournit une dénomination [2]: *Abou-Thaleb*,

[1] Voyez cette liste dans le livre intitulé *Histoire de deux Turcs et d'un Juif* (in-16, Paris, 1673), pages 84-86.

[2] Les Caraïbes des Antilles ne prononçaient jamais le nom

Abou-Ali, devinrent les surnoms du père d'Ali ou de Thaleb. Le père de l'épouse chérie de Mahomet ne fut plus connu de ses compatriotes et ne figura dans l'histoire que sous le titre qui rappelait cette illustre alliance, *Aboubekr, le père de la jeune vierge*. Une simple habitude, l'affection pour un animal chéri du prophète, valut à l'un de ses premiers compagnons le surnom *d'Abouhareïra, père du chat*. Le surnom de *lion de Dieu, Assad-allah*, fut décerné par Mahomet à son oncle Hamzah, le premier qui porta dans les combats l'étendard de l'islamisme.

La profession, le lieu de la naissance, la piété, les avantages et les défauts personnels, devinrent fréquemment l'origine des surnoms.

Le même individu en porta souvent plusieurs. La filiation et la paternité pouvant rappeler les mêmes noms, et la patrie être la même, un accident, une qualité donnait un troisième ou quatrième surnom. Ce qu'avait introduit la nécessité, la fantaisie le consacra ; il est commun de trouver un personnage arabe dont les noms sont au nombre de quatre, ou même davantage.

Originairement libres, sous un gouvernement

d'une personne en sa présence; ils la désignaient de préférence par le nom de son enfant, en l'appelant la *mère* ou le *père* d'un tel... (Rochefort, *Histoire naturelle et morale des Antilles*, in-4°, Amsterdam, 1658, page 396.)

patriarcal, dans leurs tribus indépendantes, les Arabes ne furent réunis en corps de nation et soumis au despotisme que sous une religion qui enseignait en même temps l'égalité de tous les hommes devant Dieu : les surnoms donnés par la voix publique, même aux hommes puissants, ne furent donc pas tous flatteurs ; et l'habitude de l'allusion ne respectait pas toujours des noms choisis par l'adulation ou l'orgueil. Le khalife *Amin*, en faisant proclamer comme son successeur son fils âgé de cinq ans, le surnomma *Nathek Billah*, *discourant selon l'inspiration de Dieu* : le mépris public dont le père était chargé imposa à l'enfant le surnom dérisoire de *Natha Billah*, *celui qui, par la grâce de Dieu, commence à parler* [1]. Oubliant que, pour l'homme le plus élevé en dignité, comme pour l'homme le plus obscur, la raillerie est dangereuse, le dixième des khalifes abbassides, Motavakkel, se plaisait à dénaturer le nom de son fils aîné *Montasser*, *le victorieux*, et à l'appeler *Montaser* ou *Montadher*, *celui qui attend* ; il lui reprochait ainsi l'impatience qu'il lui supposait de succéder au souverain pouvoir. Ce que n'avaient pu déterminer ni les imprudences et les cruautés de Motavakkel, ni les mauvais traitements dont il accablait son fils, cette injure souvent répétée le

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Amin-ben-Haroun*.

décida : le khalife périt sous le fer des assassins, à l'instigation ou du consentement de son fils, qui, en montant sur le trône, allégua devant le peuple cette raillerie cruelle comme l'excuse d'un parricide[1].

§ 16.

Noms des femmes chez les Hébreux et les Arabes.

Ce qui a été dit des noms personnels des Hébreux et des Arabes est applicable aux deux sexes. Quelques uns de ces noms leur étaient communs; l'aïeule maternelle du Christ et un pontife qui le condamna portaient un nom semblable; et *Johanna*[2] suivait ses pas lorsque son précurseur venait de rendre vénérable dans toute la Judée le nom de *Johannes* (Jean).

Le nom du chef ancien de la dynastie des Abbassides revivait dans l'une de ses plus illustres descendantes, la sœur du khalife Haroun, Abbassa[3], l'épouse de Giafar, punie ainsi que lui, et plus sévèrement peut-être, puisqu'elle lui survécut, d'une désobéissance que commandait leur amour mutuel, et que leur hymen rendait légitime.

Ce khalife, qui, en unissant sa sœur à son fa-

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Montasser-Billah* et *Motavakkel-Billah ben Motassem-Billah*.

[2] *Evang. sec. Luc.*, cap. VIII, ỳ 3.

[3] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Abbassa*, *Giafar* et *El-Barméeki*.

vori, exigea de deux époux jeunes, aimables et sensibles, de demeurer constamment étrangers l'un à l'autre; qui, pour venger l'infraction secrète de son ordre insensé, bannit sa sœur et la réduisit à la pauvreté la plus affreuse; qui ordonna la mort du père et des trois frères de Giafar, et fit décapiter l'infortuné en sa présence, Haroun portait le surnom *d'Al-Raschid, le juste, le droiturier*, et il l'avait reçu de la voix du peuple autant peut-être que de la flatterie des courtisans. Cette remarque, qui n'est point étrangère à notre sujet, en dit plus que de longs détails historiques sur les mœurs de cet âge et sur la nature du gouvernement despotique.

Les noms spécialement propres aux femmes arabes et israélites retraçaient leurs qualités ou leurs perfections. Le nom de la première épouse de Jacob exprime l'amour du travail, et *Noémi* l'éclat de la beauté; *Susanne* est une fleur brillante, et *Céthura* répand l'odeur des aromates. Les trois filles dont la naissance vint payer Job avec usure de ses souffrances passées reçurent de leur père, comme emblème de leurs attraits *supérieurs à ceux de toutes les autres filles des hommes*, les noms du *jour*, d'un *parfum* exquis, et enfin de ce *fard* sans le secours duquel, en Orient, la femme la plus parfaite se défie de ses charmes [1].

[1] Job, cap. XLII, ℣ 14-15. *Jemima*, *Kotsiha* (vulgat. *Cas-*

Rien n'annonce que, dans l'un ou l'autre pays, les femmes aient porté plus d'un nom. Destinées au mariage, qui les identifiait à la famille de leur époux et les séparait sans retour de leur propre famille, l'usage d'un nom propre, consacré pour celle-ci par l'habitude ou les souvenirs de parenté, n'apportait dans celle-là aucune confusion. Fixées d'ailleurs, par les mœurs nationales, dans une retraite profonde, il était rare que l'histoire eût à consacrer leur souvenir, ou qu'elle souffrît quelque obscurité par l'effet du petit nombre des noms affectés à leur sexe et du manque absolu de surnoms.

sia), et *Keren-happuch*. Le dernier mot est rendu par *Suidas* (verbo *Job*) par *Amalthea*, sans doute en le prenant dans le sens de *corne d'abondance ;* saint Grégoire-le-Grand (*Moral. in lib. Job*, lib. XXXV, cap. LI-LII-LV) y découvre un instrument de musique. Je crois le mot original traduit exactement, dans la *Vulgate*, par *Cornu-stibii ;* la *corne* du *Surmeh*, le vase où l'on garde le fard composé d'antimoine, dont encore aujourd'hui les Égyptiennes, les Arabes, etc., se teignent l'intérieur des paupières pour rehausser la beauté de leurs yeux, et qui dans la *Bible* est toujours nommé *stibium*. Le mot *happuch* désigne aussi quelquefois une pierre précieuse, une *escarboucle ;* et *keren* se rapproche pour le son d'un verbe qui exprime l'éclat, la splendeur : une double allusion, fondée sur ce sens et sur le précédent serait bien dans le génie des langues orientales.

Croirons-nous cependant que, chez un peuple doué d'une sensibilité ardente, et quand il s'agissait du sexe à qui nous devons des émotions si fort au-dessus de tout ce que les autres êtres peuvent nous faire éprouver, on ne cédât point au sentiment naturel qui porte à consacrer dans la dénomination d'un objet l'impression que l'on en a reçue ? Souvent au contraire, une femme reçut de l'amour, non pas un surnom, mais un nom nouveau qui faisait oublier celui qu'elle avait porté jusqu'alors, comme si son adorateur eût su le premier la connaître. De nombreux exemples de ces tendres inventions ont dû rester ensevelis dans les harems des particuliers : mais les princes ont souvent révélé au respect des peuples ces témoignages d'une passion impérieuse. L'exemple le plus remarquable peut-être est celui du bizarre Motavakkel, qui donna le nom de *Laide* (*Cabihat*) [1] à son épouse, douée, dit-on, d'une rare beauté : il se plaisait à la voir, par l'éclat de ses charmes, démentir constamment une dénomination si odieuse.

Mher-ul-Niça [2] (*la plus grande des femmes*) s'unit à l'empereur mogol Djihanguyr, qui, pour la posséder, avait fait périr son premier époux. Elle

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Motaz-Billah.*

[2] *Mher*, syncope de *Mehter* (*major, maxima*). *Voyages de Thumberg au Japon*, traduction française, tome IV, pages 339, 340 et 405.

reçut d'abord de ce prince le nom de *Nour-Mahkal, lumière du harem;* mais, trouvant encore ce nom trop peu expressif, l'amoureux monarque y substitua celui de *Nour-Djihan, lumière du monde:* nom bien justifié par l'esprit supérieur de la sultane, autant que par ses grâces et la perfection de sa beauté.

Nous pensons que l'on retrouverait des traces d'un usage semblable chez toutes les nations d'Orient qui professent l'islamisme : nous avons fait l'histoire de leurs noms en parlant de ceux des Arabes musulmans.

§ 17.

Noms des Turcs et des Persans.

Un nom individuel qui exprime un sentiment pieux, qui reproduit le nom du prophète, celui d'un saint personnage ou de quelque héros célèbre dans les fastes de la nation; un surnom emprunté du lieu de la naissance, d'une habitude plus ou moins prononcée, et plus souvent d'un défaut corporel, si bien que le *borgne*, le *boiteux*, le *bossu*, figurent sans cesse comme désignations sur l'adresse des lettres [1] : voilà, dans l'empire ottoman, tout ce qui distingue chaque individu, depuis

[1] Pouqueville, *Voyage dans la Grèce,* tome IV, page 390.

le dernier mendiant jusqu'au grand visir. Et que faut-il de plus, dans un état où ces deux hommes, placés aux deux extrémités de l'échelle sociale, peuvent tout-à-coup changer de place, sous le triple rapport du pouvoir, des richesses et de la considération, à un seul mot du sultan?

La connaissance de cette possibilité plus d'une fois réalisée, et la résignation que puisent les Turcs dans un fatalisme religieux, font que le personnage le plus puissant conserve sans répugnance un surnom qui rappelle l'humble hameau qui l'a vu naître, ou la profession, avilissante dans nos idées, du sein de laquelle il s'est élevé au sommet des grandeurs. L'histoire parlera du visir qui laissa échapper de ses mains Pierre-le-Grand, lorsque, enchaîné sur la rive du Pruth, ce monarque semblait une victime dévouée à la vengeance de Charles XII et au salut de l'empire ottoman : dans cette journée, dira-t-elle, Mehemet-Baltagi assura à l'Europe et à l'Asie des destinées nouvelles que le cours d'un siècle est loin d'avoir développées tout entières. Le surnom de l'homme dont l'impéritie ou la trahison exerça une si vaste influence sur le présent et sur l'avenir était emprunté de la cognée (*balta*) avec laquelle, au sein de l'esclavage, il avait jadis fendu le bois destiné au service du sérail. Fils d'un misérable porteur de charbon, il tirait son surnom de la profession

de son père, cet Ali-*Koumourgi*[1] qui, tout-puissant sur l'esprit d'Achmet III, fit destituer Mehemet, et bientôt après succéda à sa place, pour aller, aux champs de Pétervaradin, illustrer par sa mort la victoire du prince Eugène.

Attachés à la secte d'Ali, les Persans, plus souvent que les Turcs, adoptent les noms des enfants et des disciples de celui qu'ils regardent comme le seul successeur légitime de Mahomet.

On remarque dans leurs romans un grand nombre de noms significatifs[2] : ce sont des emprunts que la fiction a faits à la réalité. Ces noms, pour la plupart nationaux et plus anciens que l'établissement de l'islamisme, auront été conservés par la population indigène, que le conquérant n'a pu, dans un pays de montagnes, exterminer ni expulser tout entière. Des surnoms sont chez eux en usage, comme parmi les sectateurs d'Omar; et leur signification, souvent basse et vulgaire, n'y blesse pas non plus l'idée que l'on se forme d'un personnage illustre. Un guerrier qui, balançant la fortune naissante des Selgiucides, remit un moment Bagdad sous le joug de la dynastie dilémite, n'est presque cité dans l'histoire que

[1] *Koumour,* charbon.

[2] *Fareksavar,* cavalier intrépide; *Khoudaïdad,* dieu donné; *Beh-rouze,* beau jour... *Baktiar-Nameh,* conte traduit de l'arabe (in-8°, Paris, 1805), *passim.*

sous le surnom de ***Bessasiri***, ***le mangeur***, ***l'insatiable*** [1].

Les noms des Perses anciens étaient empruntés ou des qualités du corps ou de la dignité des personnes [2]; leurs surnoms probablement dérivaient des mêmes sources. Nous nous contenterons de citer Barasmanes *le louche*[3], qui, jusqu'à l'instant où il expira, percé de coups, sous les murs de Dara, suspendit la défaite de ses compatriotes et la première victoire de Bélisaire.

Le nom que reçoit l'enfant d'un parsis est communément celui d'un *Ized* (l'un des êtres célestes subordonnés à Ormusd) ou celui de quelque Perse célèbre. Dans l'Hindoustan, les parsis prennent des noms hindous [4]. A son nom personnel le parsis joint le nom de son père : *Norozejii-Jumshidjii*, *Norozejii* fils de *Jumshidjii* [5]. Mais ce surnom *patronimique* n'est point héréditaire, il varie à chaque génération. A aucune époque, non plus qu'aujourd'hui, les Persans n'ont fait usage de noms permanents tels que ceux qui distinguent les familles en

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Bessasiri*.

[2] Herodot., lib. I, cap. CXXXIX.

[3] Procop... *De bell. pers.*, lib. I, cap. XIII, XIV.

[4] *Zend Avesta*, tome II, page 551.

[5] *Zend Avesta*, tome II, page 266. Maria Graham, *Journal of a residence in India*, etc., page 75 de la traduction française.

Europe et surtout celles des nobles ; cependant, en ce pays, plusieurs familles prétendent à une noblesse héréditaire, indépendante de la volonté du souverain.

§ 18.

Abyssins. Coptes. Point de noms de famille en Égypte, dans l'Inde, ni à Carthage.

Que les Abyssins, que les Tatars errants, se contentent de noms individuels, on s'en étonne peu : ici l'intérêt personnel, qui attache chaque homme à sa tribu, supplée suffisamment à une distinction dont on n'éprouve le besoin qu'au sein d'une société plus nombreuse et plus compliquée ; là il est facile de retenir les généalogies d'un petit nombre de familles puissantes, et peu important d'oublier celles de toutes ces races obscures, vouées depuis des siècles à languir sous le joug de la féodalité et à périr au milieu de ses convulsions anarchiques.

Qu'importe également que les Coptes, écrasés sous la tyrannie des Mammeluks, n'aient pas de noms de famille ? Sur ce point toutefois, et plus que sur beaucoup d'autres, leurs usages actuels nous révèlent probablement les usages de leurs ancêtres. Dans l'ancienne Égypte, si vantée pour sa sagesse, rien ne nous découvre l'institution des

noms héréditaires[1]. On ne la retrouve pas non plus dans l'Inde, l'école des sages de la Grèce, et peut-être des sages de l'Assyrie et de l'Égypte. Le respect des Égyptiens pour la mémoire de leurs ancêtres, en la conservant toujours présente à leur souvenir, empêchait sans doute que l'on confondît les familles, ou que l'on ignorât la descendance d'un individu; le respect non moins profond des Hindous pour la conservation de leurs castes et des nombreuses subdivisions de chaque caste, a dû produire le même effet, surtout chez des peuples où l'homme ne s'éloigne guère du lieu de sa naissance et du séjour de sa famille que pour accomplir des pèlerinages religieux.

Quelle que soit la justesse de ces réflexions, elles n'expliquent que des cas particuliers. Nous ne pouvons en faire l'application aux Assyriens ni aux Phéniciens; et toutefois ni les uns ni les autres n'ont connu les noms de famille. On doit l'inférer du peu que l'histoire nous a transmis relativement aux noms des uns; on l'affirmera positivement des autres, si, comme tout y autorise, on juge de leurs usages par ceux de leurs descendants, les Carthaginois. L'histoire de Carthage n'offre que des noms individuels, dont plusieurs rappellent le culte du soleil, adoré sous le nom de Bel, Bal ou Baal[2],

[1] Ci-dessus, § 13.

[2] Annibal, Asdrubal, Maharbal, etc.

en Phénicie, en Syrie, en Babylonie. Des surnoms s'y joignaient communément : les uns exprimaient la descendance (*Hannon*, fils de *Bomilcar*) ; d'autres, que les historiens ont traduits sans les expliquer, faisaient sans doute allusion à des qualités ou à des défauts, et rappelaient ainsi ce que nous avons dit de la liberté qui, dans une république, préside à l'imposition des surnoms. Asdrubal le *chevreau* [1] fut un des députés envoyés après la défaite de Zama pour demander la paix au vainqueur. Des partis qui divisaient Carthage à l'instant de sa ruine, l'un avait pour chef Hannon *le grand*, l'autre était guidé par Annibal l'*étourneau* [2].

Quelques noms semblent avoir été spécialement propres à certaines familles de Carthage ; dans la plus illustre de toutes, se succédaient presque sans interruption les Annibal, les Asdrubal, les Amilcar. Par une coutume alors presque universelle, on imposait volontiers à l'enfant le nom qu'avait porté son aïeul ou le frère de son père. L'épithète de *Barcine* donnée habituellement à cette même famille, ou plutôt à la faction dont elle était l'âme, ne dérivait pas non plus d'un nom patronimique, mais du surnom d'Amilcar *Barcas*, qui, le premier, fonda l'agrandissement de sa maison et de ses

[1] *Eriphos*, chevreau, bouc... la constellation du capricorne. (*Appian., in Punic.*)

[2] *Psar*, étourneau, passereau. (*Appian*., ibid.)

partisans sur un système permanent de guerre contre les Romains.

§ 19.

Celtes et Calédoniens.

Dans la revue des anciens peuples étrangers aux avantages des noms héréditaires, nous ne devons pas oublier les Celtes. Nous connaissons peu, à la vérité, les noms usités parmi cette nation, qui porta si loin ses colonies belliqueuses, les noms de ces Gaulois dont la seule menace faisait pâlir Rome déjà toute-puissante, et qu'elle ne parvint à subjuguer qu'en les armant les uns contre les autres. Combien pourtant, dans l'ivresse de la victoire, s'étaient promis que leurs noms vivraient à jamais sur leur terre natale! combien, dans les bras de la mort, avaient souri à cette certitude d'immortalité! Des exploits sans nombre avaient consacré les noms de nos ancêtres dans les chants que la mémoire des druides conservait religieusement d'âge en âge... Les chants des druides ont péri avec eux; les exploits sont effacés du souvenir des hommes; et, de tant de noms glorieux, quelques uns seulement sont parvenus jusqu'à nous, défigurés encore dans les récits des Grecs et des Romains.

Plus heureux ont été les guerriers d'Érin et de

Morven. Les montagnes d'Écosse et d'Irlande retentissent encore de ces chants nationaux où sont célébrés les héros *des temps anciens* [1]; de ces chants qui, révélés tout-à-coup à l'Europe, ont soulevé l'incrédulité, en montrant, alliées à des mœurs simples et presque sauvages, une haute poésie, une sensibilité touchante, une noble élévation dans les expressions et dans les sentiments.

En rapprochant les notions relatives à notre sujet que l'on trouve dans les poëmes des bardes, et celles que fournissent César et quelques autres historiens, on peut, je crois, appliquer à la généralité des Celtes cet exemple particulier. Or tous les noms des braves qu'a chantés Ossian sont individuels, aucun n'est héréditaire.

Les noms celtes et gaulois qui sont parvenus jusqu'à nous étaient tous significatifs [2]. Aucun des noms conservés par Ossian ne déroge à cette règle, et quelques uns ont une origine remarquable. Vainqueur près de *la sombre forêt* de Léna (*Dardu Léna*), un guerrier en impose le nom à sa fille [3]; et ce nom désormais fera palpiter de tendresse et de joie le cœur du père et du héros. *Caïrbar* ap-

[1] Expression qui reparaît fréquemment dans les poëmes d'Ossian.

[2] Mangourit, *Mémoires de l'académie celtique*, tome II, pages 232-254.

[3] *Ossian*, traduction de Letourneur, tome II, page 173.

prend que son fils *Artho* a péri en combattant; sa compagne venait de lui donner un second fils: se tournant vers le nouveau-né, « Tu seras, lui dit-il, *Ferad-Artho*[1] » (celui qui tient lieu d'*Artho*); et l'inspiration de l'affection paternelle est religieusement conservée, le fils de *Caïrbar* porte ce nom jusque sur le trône d'Irlande.

Quand des conjonctures remarquables n'influaient point ainsi sur le nom que recevait un enfant, on se contentait de le désigner par le nom de son père. *Ogal*, fils de Gaul, est la seule dénomination sous laquelle figure, dans un poëme d'Ossian[2], l'enfant du compagnon d'armes d'Oscar. L'imposition d'un nom distinctif avait lieu communément à l'époque où, sorti de la classe des enfants, le nouveau membre de la tribu entrait dans les rangs des guerriers : usage remarquable, et que l'on retrouve chez presque tous les indigènes de l'Amérique. Il serait impossible de l'adapter à nos mœurs : mais quelle influence ne devait-il

[1] *Ossian*, traduction de Letourneur, tome II, page 231.

[2] *Poëmes d'Ossian*, etc., recueillis par John Smith, Édimbourg, 1780. Les poëmes que renferme cette édition ont paru traduits en français. (*Poëmes d'Ossian*, etc., Paris, an III, 1795, 3 vol. in-18.) Voyez le poëme de *Gaul*, tome I, page 46. O-Gal signifie jeune *Gaul*, suivant J. Smith, mais plus littéralement *fils* ou *né de Gaul*. *O*, en gallois, signifie *de*, génitif et ablatif. Voyez le *Dictionnaire de Richards*, déjà cité.

pas exercer sur le courage d'hommes qui n'étaient que guerriers !

Empruntés ordinairement de quelque qualité extérieure, à moins que le jeune homme n'eût mérité une désignation honorable avant le terme de son adolescence, les noms pouvaient tous appartenir en même temps à différentes personnes. Plusieurs, en effet, se montraient *terribles dans les combats, robustes, doués d'un regard imposant*[1]. L'usage des surnoms devenait donc indispensable ; aussi les Calédoniens rappelaient-ils tous, après leur nom, le nom de leur père : *Oscar* fils d'*Ossian*, *Oscar* fils de *Caruth*, *Dermid* fils de *Duthno*, *Dermid* fils de *Diaran*.

Usaient-ils aussi de surnoms moins uniformes et plus analogues à ceux des autres peuples ? On aurait de la peine à en citer des exemples. Un surnom dérivé des qualités personnelles eût formé un double emploi avec le nom, donné d'après ces mêmes qualités à une époque où elles étaient déjà assez prononcées pour frapper les regards. Les indigènes américains, qui ne reçoivent un nom distinctif que dans l'adolescence, ne paraissent pas adopter de semblables surnoms.

Les Calédoniens n'étaient pas moins soigneux

[1] *Calmar*, homme robuste... *Cathmor*, grand dans les combats... *Colgar*, guerrier au regard superbe. *Ossian*, traduction de Letourneur, tome I, pages lxx-lxxij.

que les Arabes de conserver leurs généalogies et de remédier, par la continuité des souvenirs, à la confusion que n'aurait pas manqué de produire le défaut de noms héréditaires. L'orgueil d'une illustre descendance n'était pas d'ailleurs le seul garant de la fidélité de la mémoire : deux passions puissantes concouraient encore à l'entretenir, l'affection et le ressentiment. Transmises sans interruption des pères aux enfants, ces passions conservaient, dans leurs moindres détails, les rapports qui créaient entre les diverses tribus des alliances ou des inimitiés immortelles.

Telle était la vivacité de ces souvenirs, que deux guerriers généreux qui se rencontraient évitaient de s'instruire réciproquement des noms qu'ils portaient : ces noms pouvant rappeler quelques liens de parenté ou d'amitié, on aurait paru y chercher une excuse pour éviter le combat.

Une crainte encore plus honorable défendait, sous peine d'infamie, d'interroger sur son nom, avant trois jours révolus, l'étranger qui réclamait l'hospitalité. Pendant ce temps devaient rester assoupies les haines héréditaires que ce nom pouvait réveiller ; pendant ce temps la générosité imposait un frein à la soif de la vengeance.

Partout au contraire, en Afrique, on demande au voyageur son nom, celui de sa famille, celui du lieu de sa naissance : c'est le salut d'usage ; n'y

point répondre serait s'exposer à des soupçons dangereux [1]... A un degré de civilisation à peu près égal sous d'autres rapports, voilà quelle différence se marque entre l'homme libre et l'homme asservi.

En Grèce, aux temps héroïques, la même influence de la liberté, le même mélange de délicatesse noble et de férocité belliqueuse, introduisit une coutume analogue à celle de la Calédonie. L'étranger n'était questionné sur son nom, sa famille et le but de son voyage, qu'après s'être assis et avoir réparé ses forces à la table de l'hospitalité [2].

§ 20.

Noms grecs. Confusion produite dans l'histoire grecque par la ressemblance des noms individuels. Les Grecs, comme les Scandinaves, approchent de l'invention des noms de famille, mais ils n'y arrivent pas.

Un trait des mœurs de ces Calédoniens agrestes et long-temps séparés par la nature du reste de l'univers [3] a ramené nos regards vers la con-

[1] G. Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, etc. (2 vol. in-8°, Paris, 1820), tome I, page 122.

[2] Voyez *Odyssée*, liv. I, vers 123-176; liv. III, 67-70; liv. IV, 60-62, etc., etc.

[3] *Penitus toto divisos orbe*... Cette qualification s'appliquait mieux encore aux montagnards calédoniens qu'aux habitants de la Grande-Bretagne, puisque les premiers ne furent jamais soumis à l'empire romain.

trée qu'habita le peuple le plus civilisé peut-être et sûrement le plus brillant de l'antiquité. Depuis notre adolescence, nous connaissons, comme nos contemporains, ces héros, ces génies supérieurs, ces personnages distingués dans la poésie et l'éloquence, dans les sciences et les arts, dans la guerre et la politique, tous ces grands hommes de la Grèce, si nombreux qu'ils semblent appartenir à une population immense et à un laps de plusieurs milliers d'années. Leurs noms sont tellement empreints dans la mémoire, qu'il serait superflu de rappeler l'histoire de leur formation, si elle ne servait à confirmer les propositions que nous voulons établir.

Tous les noms grecs sont significatifs; tous émanent de quelqu'une des causes que nous avons signalées, la piété, le souvenir d'un grand événement, l'aspect frappant d'une qualité personnelle, un heureux présage, le hasard, l'amitié enfin et la reconnaissance.

Les mêmes sentiments produisent des effets analogues en des temps et sur des points très éloignés. Dans les îles du grand Océan, l'homme donne son nom à son ami; en Grèce il le donnait à l'enfant de son ami. Un Athénien, hôte du Lacédémonien *Alcibiade*, transporta dans sa famille ce nom [1] que rendit si fameux le troisième de ses

[1] *Thucydid.*, lib. VIII, cap. VI.

descendants ; ce nom qui, désignant à notre souvenir le neveu de Périclès, est souvent encore cité avec complaisance, et ne le doit être qu'avec horreur par quiconque a une patrie, puisque Alcibiade trahit sa patrie et la livra aux armes de l'étranger.

Tous les noms grecs étaient individuels ; chaque famille, à la vérité, adoptait volontiers, comme à Carthage, trois ou quatre noms, qui se transmettaient communément de l'aïeul au petit-fils et de l'oncle au neveu ; mais cet ordre n'avait rien de fixe : il pouvait être interverti par toutes les causes que nous venons d'indiquer, et par le désir de rappeler les alliances que formait le mariage ; enfin il ne préjudicia jamais au droit qu'avait la mère d'influer sur le choix du nom de son enfant. Un père, mis en scène par Aristophane, raconte comment il a été obligé d'associer, dans le nom de son fils, aux idées d'économie chères de tout temps à sa famille, les idées de grandeur que lui a apportées son épouse, imprudemment choisie au sein d'une famille illustre[1]. Ce trait, qui, pour nous, a besoin de quelque explication, était sûrement très comique pour les Grecs.

Des noms individuels, pouvant appartenir à plusieurs personnes différentes, jettent nécessairement de la confusion dans les souvenirs. Cette

[1] *Aristophan.*, *Nephelai*, vers 60-68.

confusion est peu sensible pour les époques où l'histoire de la Grèce a été écrite régulièrement, et en apportant aux dates une scrupuleuse attention; mais peut-on lui assigner des bornes dans les temps héroïques, où la tradition et quelques chants nationaux étaient les seuls conservateurs de l'histoire? Quand on a voulu soumettre cet âge à une chronologie régulière, on a vu se prolonger indéfiniment la vie des personnages qui l'ont illustré. Pour ne point admettre cette absurdité, on s'est cru obligé de resserrer les temps, de presser les événements d'une manière qui peut-être altère plus la vérité. En observant que des noms pareils ont été portés par des individus différents dès la guerre de Troie, dès l'expédition des Argonautes, n'était-on pas en droit de soupçonner qu'une telle ressemblance a pu faire attribuer au même homme les actions de plusieurs? Et si, par exemple, pour faire disparaître de la vie de Thésée les traits fabuleux que n'explique point la mythologie astronomique, et les contradictions que repousse le calcul chronologique, on imaginait que le premier législateur d'Athènes, personnage indubitablement historique, n'a eu de commun que le nom avec l'ami d'Hercule, avec le compagnon d'armes de Jason, cette conjecture, que n'étaie aucun renseignement direct, ne serait pourtant pas sans vraisemblance. Les anciens ont signalé l'existence

de plusieurs Orphées, de plusieurs Hercules : on distingue, dans les temps héroïques, quatre personnages et même cinq du nom de Cycnus; on a compté plus de vingt Hélènes autres que la fille de Léda, l'une qui combattit Achille, l'autre qui servit les amours de Vénus et d'Adonis, une troisième fille d'Égyste et de Clytemnestre, etc. [1]; l'histoire parle de plusieurs Démosthènes et de plusieurs Socrates; l'existence de deux Saphos, révoquée en doute jusqu'ici, vient d'être établie avec certitude [2] : pourquoi n'aurait-il pas existé plus d'un Thésée?

Une autre cause d'erreur a pu agir dans un sens opposé, et faire plusieurs personnages d'un seul. Les surnoms grecs n'avaient rien qui les distinguât des noms; les mêmes mots remplissaient tantôt une fonction et tantôt l'autre. Rien que la fidélité des souvenirs n'empêchait de prendre pour deux princes bien distincts Pyrrhus et Néoptolème. De là peut-être ces *mythes* absolument identiques racontés avec de légères variations, comme l'histoire de personnages différents qui n'en auront fait qu'un dans la réalité. L'erreur devenait plus facile lorsqu'un homme était moins connu par son nom personnel que par un surnom qui indiquait

[1] *Ptolom. Ephaest.*, apud Photium, *Bibliot.*, cod. CXC.

[2] *Journal asiatique* (in-8°, Paris, 1822), tome I, pages 225-239.

son pays natal. C'est ce qui est arrivé souvent chez les modernes, ce qui a dû arriver partout. Les historiens donnent au père d'Europe le nom d'*Agénor*; Homère et Dictys de Crète [1] l'appellent *Phoenix* (le Phénicien): faute de remarquer que cette désignation est celle de son pays, on a cru voir, dans les deux récits, une contradiction.

L'insuffisance des surnoms, considérés comme moyens distinctifs, est sans doute ce qui, chez les Grecs, leur a donné peu d'importance. Excepté ceux qui semblent avoir fait partie du nom pour des personnages aussi célèbres qu'Achille, Ulysse ou Énée, les surnoms donnés par la malignité ou l'admiration n'avaient rien de permanent.

Pausanias [2] remarque comme une singularité que l'usage de prendre des surnoms était presque universel chez les Grecs d'Alexandrie.

Un Pamphylien, pour sortir d'esclavage, s'étant échappé d'Égypte, seul sur une frêle barque, aborda heureusement aux rives de sa patrie. « Il » reçut en conséquence le surnom de *Mononautès*, » que sa famille a conservé en mémoire d'une si » admirable délivrance [3]. » C'est Eustathius qui rapporte ce fait pour rendre vraisemblable la navigation d'Ulysse de l'île de Calypso à celle des

[1] Dictys Cret., lib. I, cap. II.

[2] Pausanias Eliac., lib. I, cap. XXI.

[3] Eustath., *in Odyss.*, lib. V, vers. 278.

Phéaciens. Des termes qu'il emploie on pourrait conclure que le nom *commémoratif* était toujours imposé à l'un des descendants de Pamphylien, qui le porta le premier : mais, en adoptant leur sens le plus étendu, nous pensons que cet exemple est à peu près unique, que les surnoms grecs en général ne figuraient que rarement dans l'histoire, qu'ils n'étaient admis ni dans les transactions de la vie civile, ni dans les actes publics. Ce fut seulement lorsque les rois successeurs d'Alexandre firent d'un nom propre, tel que Ptolémée, Séleucus, Antiochus, une sorte de titre héréditairement transmissible, que les surnoms imposés à chacun d'eux furent consacrés par une publicité légale.

Jusqu'alors les Grecs se distinguaient par le nom de leur père, ou celui du lieu de leur naissance. Dans les actes publics, le citoyen d'Athènes inscrivait avec son nom le nom de son père, celui de son aïeul, et celui de la tribu, du *dème* auquel il appartenait.

Dans les temps héroïques, le fils rappelait d'abord le nom de son père : pour peu qu'il craignît que cette désignation ne fût insuffisante, il se hâtait, comme nous le voyons dans Homère, de réciter sa généalogie, dont il manquait rarement de faire remonter l'origine à quelque divinité. Lorsque Minerve, cachée sous les traits du sage Men-

tor, nomme devant Nestor Télémaque son compagnon de voyage [1], quelques érudits ont cru devoir supposer que la déesse prononce ce nom à voix basse, et que Nestor ne l'entend pas, puisque autrement il ne lui resterait rien à apprendre sur la condition de son nouvel hôte. Mais ce nom de Télémaque, que nous n'appliquons qu'à un seul personnage, pouvait appartenir à mille autres, et n'apprenait rien à Nestor dès que l'on n'y joignait point la désignation de *fils d'Ulysse*. Que de fautes nous croyons apercevoir chez les anciens, et qu'un moment de réflexion sur leurs mœurs et sur leurs usages suffit pour faire disparaître !

Plus spécialement encore que les fils, les filles étaient connues par le nom de leur père. Vouées à une existence retirée, leur nom personnel n'était presque prononcé que dans l'intérieur de la famille : leur origine était la seule chose que l'on en dût connaître au-dehors. Chryséis, *fille de Chrysès*, Briséis, *fille de Brisès*; c'est le sens propre de ces deux noms qu'Homère emploie exclusivement : un historien nous apprend que la captive d'Agamemnon s'appelait Astynomé, et la captive d'Achille, Hippodamie [2].

L'amour paternel dut, plus d'une fois, désirer

[1] *Odyss.*, lib. III, vers. 60-61. Voyez la *note* de Bitaubé sur ce passage, dans la traduction française de l'*Odyssée*.

[2] Dictys Cret., lib. II, cap. 17-19.

de transférer d'un sexe à l'autre ce genre de dénomination : plus d'un père chercha à reproduire directement son nom dans le nom propre de son fils. Le Spartiate Hégésander eut pour fils Hégésandridas [1]; et le fils d'Hiéron, tyran de Syracuse, se nommait Hiéronyme. Cette amplification du nom paternel tenait surtout, dit-on, à ce que les noms polysyllabiques étaient, chez les Grecs, les plus nobles et les plus honorables, tandis que les noms abrégés ne convenaient qu'aux enfants et aux esclaves. Sans contester la réalité de ce motif, nous nous croyons en droit d'accorder plus de force encore à celui que nous avons indiqué, l'orgueil de la paternité; sentiment qui, se continuant pendant plusieurs générations, semblait devoir enfanter l'invention des noms de famille permanents.

Sous ces divers rapports, nous rapprocherons des Grecs un peuple qui en semble encore plus éloigné que les anciens Calédoniens. Les Scandinaves (et sans doute aussi tous les Germains) n'avaient que des noms individuels ; mais chez eux, comme chez les Grecs, chaque famille affectait de préférer certains noms qui passaient communément de l'aïeul au petit-fils, ou de l'oncle au neveu [2]. Comme chez

[1] Thucydid., lib. VIII, cap. 91.

[2] Hervora, fille d'Angäutyr, donne le nom de son père à l'un de ses fils; le neveu de celui-ci porte encore le même

les Grecs des temps héroïques, la fille n'était souvent désignée que par le nom du père; tel est le nom d'Alf-hide, mot à mot *l'enfant de Alf'r*[1]. Enfin on se plaisait à conserver dans les noms d'une famille la racine de laquelle était dérivé le nom de son chef, en faisant varier seulement les syllabes qui la précédaient ou la suivaient : les trois descendants du redoutable Ar-grim retinrent dans leurs noms la dernière syllabe, qui signifie fureur, courroux terrible[2], et que sans doute leur ancêtre avait pu, comme eux, prendre pour devise au milieu des combats. Voilà certainement des essais où perce le désir d'annoncer par le nom seul d'un homme, à quelle famille il appartient, de quel héros il est la postérité. Mais souvent on s'arrête sur la route et à un pas d'une invention dont on semble sentir le besoin et deviner les avantages. C'est ce qui arriva également aux farouches Scandinaves et aux Grecs policés.

On a prétendu, je le sais, trouver des noms de

nom. (*Hervorar-Saga*... *Magasin encyclopédique*, année 1805, tome IV, page 271; et tome V, page 315.)

[1] *Hild*, enfant, au lieu de *child;* la lettre C manquant dans la langue islandaise... (*Hervorar-Saga*, *Magasin encyclopédique*, etc., tome IV, pages 252-253.) Plusieurs noms terminés en *hilde* ou *childe* ont une étymologie semblable.

[2] *Har-grim*... *Grim'-r*... *An-grim'r.* (*Ibid.*, pages 232 et suivantes.)

famille chez les Grecs, les Héraclides, les Cécropides, les Alcméonides : ces désignations, a-t-on dit, étaient communes à tous les descendants d'Hercule, de Cécrops, et d'Alcméon.

Le soin qu'avaient les héros grecs de rappeler sans cesse leur généalogie prouve assez, répondrai-je, qu'ils ne supposaient pas qu'un de ces prétendus noms de famille suppléât à leur récit. Parmi nous, un homme qui s'appelle Duguesclin, Catinat ou L'Hospital, nous instruit, par son nom seul, de l'illustration qu'il a héritée de ses ancêtres.

Le surnom de *Pélide*, donné partout à Achille, ne passa point à Pyrrhus son fils. Oreste n'est point appelé *Atride*, comme Agamemnon ou Ménélas; Hercule est également désigné comme descendant d'Alcée ou d'Amphitryon, par des surnoms de ce genre. Ce n'était donc pas là de véritables noms de famille.

Ces surnoms d'ailleurs n'étaient adoptés que par deux ou trois familles, qui prétendaient remonter aux temps fabuleux, et descendre des divinités mythologiques. Qui essaiera de déterminer le nom de famille qu'auraient dû porter Socrate, Platon, Démosthène, Iphicrate ou Thrasybule? Ces personnages cependant pouvaient nommer plusieurs de leurs aïeux; mais on n'eût pas été compris en tirant du nom de quelqu'un de ceux-ci une dési-

gnation générique applicable à son illustre descendant. Les Grecs étaient si loin d'adopter des noms de famille, que l'exemple des Romains, leurs vainqueurs, ne les introduisit point parmi eux. Étrange pouvoir de l'habitude! Les Grecs avaient dû apercevoir combien un nom permanent rend faciles à connaître et à apprécier les rapports sous lesquels la transmission héréditaire fait varier la propriété dans les familles, combien il sert la mémoire, combien il plaît à l'affection ou à l'orgueil qui nous porte à conserver le souvenir de nos ancêtres; les Grecs cependant n'adoptèrent point un usage dont ils s'étaient assez approchés pour que l'on ait pu mettre en doute s'ils n'y étaient point arrivés. Voilà donc une institution utile repoussée par la routine, quand elle semblait devoir être amenée sans efforts par le cours des choses, par l'imitation, le raisonnement, les sentiments propres à l'universalité des hommes! Cet exemple fréquemment renouvelé dans l'antiquité, mais ici plus frappant qu'ailleurs, nous fait sentir la vanité des théories que nous formons pour déterminer la marche naturelle de l'esprit humain. Il nous apprend que l'expérience, mieux que des arguments plus ou moins plausibles, nous conduira au but, et que c'est seulement d'après ce qui a été que l'on peut, et toujours avec beaucoup de réserve, essayer d'assigner ce qui a dû être.

§ 21.

Noms de famille chez les Chinois, les Japonais et les Lapons.

Chez toutes les nations de la terre, à l'exception de cinq, les noms de famille sont restés inconnus jusqu'aux dixième et onzième siècles de notre ère. Leur invention, que nous sommes surpris de ne point trouver dans la Grèce policée, si fière de ses souvenirs, si ingénieuse à les immortaliser, c'est à l'extrémité de l'Asie, c'est à la Chine que pour la première fois elle frappe nos regards. Il était digne d'un peuple qui porte jusqu'à l'adoration le respect filial de consacrer ainsi au souvenir du premier chef de la famille un monument aussi durable qu'elle. Ce trait est d'autant plus remarquable qu'on ne le retrouve pas dans des pays voisins de la Chine et depuis long-temps en relation avec elle, tels que le royaume de Camboge[1]; il s'unit à mille autres pour donner à la civilisation chinoise une physionomie particulière; et il fournit en même temps une objection grave contre le système qui place le berceau de cette civilisation en Égypte, pays où n'ont jamais existé que des noms individuels.

A la Chine, comme en Europe, le nom de fa-

[1] *Nouvelles annales des voyages*, tome III, page 66.

mille est celui de la ligne paternelle, et se transmet également aux fils et aux filles. La loi ne permet point de le changer, à moins que l'on ne passe, par l'effet d'une adoption, dans une autre famille: il signale la limite prohibitive des mariages; tandis que des parents du côté maternel peuvent s'allier presque dans les degrés les plus proches [1], un Chinois ne s'unit jamais à une fille de même nom que lui. C'est encore une conséquence du sentiment qui identifie le nom à la personne, et qui, aux îles *Lieou-Kiou*, où les noms de famille ne paraissent point connus, défend les alliances entre les hommes et les femmes dont le surnom est le même [2]. C'est d'un poëme sacré [3], attribué à l'empereur *Yao*, que doivent, à la Chine, être tirés tous les noms de famille : nul ne peut en créer un nouveau [4]; aussi leur nombre est-il très borné. Il est au-dessous

[1] Trigault, *Histoire du voyage de la Chine* (traduction française, in-8°, Lyon, 1616), liv. I, chap. VII et VIII, pages 132-133 et 138-140. L'auteur appelle *surnom* le nom de famille, et *nom* les dénominations propres à chaque individu.

[2] Macleod., *Voyage du capitaine Maxwell à la Chine* (traduction française, in-8°, Paris, 1818), page 98.

[3] *Pe-kia-sim*, les familles de cent maisons : ce titre fait allusion à la tradition suivant laquelle *Fo-hi*, le fondateur de l'empire, partagea sa peuplade en cent familles ou tribus.

[4] Trigault, *Histoire du voyage de la Chine*, etc., pages 132-133.

de mille[1], suivant le P. Trigault. Il paraît devoir être encore moins considérable, puisque le poëme sacré, dans lequel aucun *caractère* n'est répété deux fois, est composé seulement de quatre cent huit mots ou *caractères*[2].

Le nom héréditaire étant commun à tous les membres d'une famille, il faut que chacun d'eux y joigne un signe qui le distingue : le besoin de ce signe peut ne point exister dans le système des noms individuels ; ici il devient inévitable. Suivant que la dénomination particulière précède le nom de famille ou le suit, c'est un *prénom* ou un *surnom.* Il n'y a point de prénoms à la Chine : le nom de famille est toujours placé le premier ; il est suivi de surnoms variés et nombreux.

Le père en donne un à chacun de ses enfants ; c'est celui dont ils s'appellent eux-mêmes, et qu'ils reçoivent de leurs parents et de leurs supérieurs. Les autres personnes leur donnent un surnom qui indique l'ordre dans lequel ils sont venus au jour.

Ce dernier genre de surnoms, les seuls probable-

[1] Trigault, *Histoire du voyage de la Chine*, etc., page 132.

[2] Quatre cent soixante-huit, avec les additions qu'on y a faites dans les derniers siècles. Voyez, sur ce sujet, les *Remarques philologiques sur les voyages en Chine de M. Deguignes*, par Sinologus Berolinensis (Montucci), in-8°, Berlin, 1809, pages 14-15.

ment que l'on emploie en parlant d'une fille devant un étranger, a induit en erreur quelques Européens. Ils ont affirmé que les Chinoises n'avaient jamais d'autres surnoms[1]. Mais dans un roman chinois[2], où les usages nationaux sont reproduits avec d'autant plus de vérité que l'auteur s'y est conformé par habitude et sans songer à les décrire, l'héroïne et une de ses parentes portent des surnoms qui n'ont aucun rapport à l'ordre de leur naissance : ***Ping-Sin*, *glace terre ;*** et ***Ghiang-Koo*, *petite mignonne.***

Tous les noms chinois sont significatifs, la lecture de l'histoire suffit pour nous l'apprendre; mais on ne voit pas toujours à quoi s'applique leur sens, et comment, par exemple, des surnoms semblables à celui de ***Ping-Sin*** peuvent faire allusion à quelque qualité personnelle. C'est, nous devons le supposer, par l'emploi de métaphores très bizarres pour nous qui n'y sommes point accoutumés, et naturelles et ingénieuses pour un peuple que l'habitude familiarise avec elles. Il est d'ailleurs dans toutes les langues, je ne dis pas des figures recherchées, mais des locutions usitées gé-

[1] Trigault, *Histoire*, etc., page 139; Nieuhoff, *Description de l'empire de la Chine* (in-fol., 1665), page 41.

[2] *Hau-Kiou-Choaan, histoire chinoise*, etc. (4 vol. in-12, Lyon, 1766). J'ai fait aussi usage des notes et des explications données par le traducteur et l'éditeur.

néralement, qui, traduites mot pour mot dans un idiome étranger, présentent un contre-sens ou une absurdité[1]. C'est ce qu'il ne faut point perdre de vue en étudiant la signification des noms propres ; le besoin d'exprimer beaucoup avec une ou deux syllabes fait admettre de préférence, dans leur composition, ces idiotismes aussi énergiques qu'universellement compris.

Vouées à une retraite austère dans la maison de leur père ou de leur époux, les Chinoises doivent rarement changer de surnoms. Pour les hommes, au contraire, le surnom change quand on commence ses études, puis quand on prend son rang dans la société. La profession que l'on embrasse, les charges que l'on exerce, toutes les circonstances importantes de la vie peuvent le faire varier. Enfin il ne doit pas être le même dans la bouche d'un supérieur, d'un égal, ou d'un inférieur : c'est une partie du cérémonial que de donner à chaque personne, en lui parlant, ou en parlant d'elle, le surnom prescrit par la politesse.

Des *titres* que l'empereur confère, soit aux hommes soit aux femmes, et pour celles-ci d'une manière indépendante de la condition de leurs époux ; des *degrés* honorifiques dont sa faveur ou sa justice

[1] Que l'on essaie, par exemple, de traduire *littéralement* en latin un *air* vénérable, la *fraîcheur* du teint, un diamant d'une belle *eau*, une étoffe *glacée*, etc., etc.

élève ou abaisse les fonctionnaires de l'état, naissent encore de nouveaux surnoms, soigneusement relatés dans les actes publics. L'imposition de ces surnoms a lieu même pour les morts : les honneurs[1] décernés à l'homme qui n'est plus attestent les services qu'il a rendus pendant sa vie; quelquefois ils récompensent la bonne éducation qu'il a donnée à ses enfants, dont les belles actions trouvent aussi leur prix dans l'illustration accordée à sa mémoire.

Le respect que l'on porte à un dépositaire de l'autorité ne s'arrête point à sa personne, il s'étend à ses enfants, et substitue à leur surnom celui de *fils de mandarin* (*Cong-Tzu*). Les mêmes égards sont accordés aux filles : hors leurs parents et les personnes qui leur sont très supérieures, tout le monde, en parlant d'elles, placera, après leur nom de famille, le surnom de *jeune dame* ou de *fille de mandarin*[2]. Cependant le fils d'un mandarin n'est rien par lui-même; le fils de l'homme le plus puissant, le descendant des empereurs, s'il n'obtient personnellement des titres et des places, reste l'égal de l'homme le plus obscur : exemple frappant

[1] Le Père Duhalde, *Description géographique, historique, etc., de l'empire de la Chine* (4 vol. in-4°, 1735), tome I, page 271.

[2] *Hau-Kiou-Choaan*, etc., tome I, pages 118-119 (à la note).

de la vénération qu'inspire l'autorité à ce peuple ployé à l'obéissance par une civilisation forte, et qui, dans sa docilité comme dans ses respects, ne distingue pas le pouvoir du monarque du pouvoir paternel !

Où le nom est héréditaire, où tous les surnoms sont déterminés par la position civile, soit de la personne, soit de ceux qui la nomment, et non pas dérivés de ses qualités personnelles, l'allusion aux noms propres n'a rien de naturel ; je ne crois point que l'on en trouve de traces dans la littérature chinoise.

Entre les nombreux emprunts que la civilisation du Japon a faits à celle de la Chine, on doit probablement ranger l'adoption des noms de famille.

Le droit de priver du nom de famille un enfant coupable fait partie au Japon de la puissance paternelle. « J'ai une fille, disait un Japonais ; pour » sa mauvaise conduite, *je l'ai privée de mon nom :* » ainsi *elle n'était plus pour moi au nombre des vi-* » *vants...* J'ai résolu de *rappeler ma fille à la vie*, » et de me réconcilier avec elle [1]. » L'énergie de ces expressions ne peint-elle pas bien le sentiment qui

[1] *Voyage du capitaine Ricord*, à la suite du *Voyage de Golovnin*, tome II, pages 431-432. J'ignore si un droit semblable existe à la Chine ; il n'y est pas nécessaire : la loi y est, si on peut le dire, toujours aux ordres d'un père irrité. Il lui suffit d'accuser, l'enfant est puni comme coupable.

idiomes et les habitudes communes de la vie subsistent, et, malgré le laps du temps et la dégradation de la civilisation, malgré les distances physiques et les séparations politiques, déposent, dans le silence de l'histoire, des antiques communications des peuples. Ne dédaignons point les conjectures qu'autorisent ces derniers vestiges ; elles peuvent nous conduire à retrouver des indices analogues dans les traditions, les coutumes et les croyances religieuses.

Un fait remarquable vient affaiblir encore l'improbabilité de notre supposition. En Arménie, les noms de famille n'existent pas, et, depuis quinze siècles au moins, les *Orpélians*, les *Mamigonéans* y font usage de noms de famille... Ces maisons puissantes sont *incontestablement originaires de la Chine*[1] : on indique même avec vraisemblance l'époque de leur migration. En se fixant en Arménie, chacune d'elles a adopté un nom conforme au génie de la langue de sa patrie nouvelle; et, fidèle aux institutions de son ancienne patrie, chacune a rendu ce nom héréditaire.

[1] J. Saint-Martin, *Mémoires historiques et géographiques sur l'Arménie* (2 vol. in-8°, Paris, 1818-1819), tome II, pages 15-55. — Les *Orpélians* ont emprunté leur nom de la forteresse d'*Orpeth* qui leur fut concédée dans la Géorgie méridionale. (*Ibid.*, page 53.)

§ 22.

Réflexions sur le système des noms chinois.

Le premier exemple des noms permanents mérite un examen réfléchi.

1° La connexion intime qui unit à la Chine toutes les branches de la civilisation, et la loi qui, dans ce vaste empire, a mis des bornes au nombre et au choix des noms de famille, tout nous défend de penser que leur institution s'y soit introduite par hasard, et n'ait pas, dès l'origine, fait une partie essentielle du plan général. Soit que le législateur les ait créés, ou qu'en sanctionnant leur permanence il ait consacré une invention touchante de la piété filiale, il ajouta à la solidité de ses institutions, en ajoutant à l'énergie et à la durée d'une affection qui leur sert de base. Le chef-d'œuvre de la législation chinoise, en effet, a été d'exalter la piété filiale, pour reporter ensuite sur le dépositaire du souverain pouvoir le même sentiment, et en faire ainsi le principe de la subordination dans l'intérieur des familles et sur toute la surface de l'empire.

Portant ses vues plus loin, a-t-il voulu que le nom, en rappelant sans cesse un aïeul vertueux, fût pour les enfants un aiguillon de vertu? S'il s'est ainsi proposé le but que l'on assigne *théoriquement*

à l'institution de la noblesse, on doit le louer d'avoir su en éviter les inconvénients *pratiques*. En rendant le nom immuable, en l'empêchant de céder, comme parmi nous, sa place à ce qui n'était originairement que des titres ou des surnoms, il a réprimé le penchant naturel de l'orgueil à oublier tout ce qui précède le premier ancêtre illustre. Il n'a pas permis non plus que l'homme se crût plus noble à mesure qu'il s'éloignait davantage de la source de la noblesse; car, à une seule exception près, faite en faveur de la postérité de Confucius, on ne connaît point, à la Chine, d'illustration permanente, et d'autant plus grande, par conséquent, qu'elle serait plus ancienne. Le monarque peut accorder des distinctions héréditaires; mais les plus éminentes s'arrêtent à la dixième génération.

Par une conséquence du sentiment qui tend à identifier le nom et la personne, le nom permanent semble propre à resserrer les liens de l'affection entre les membres de la famille. Peut-être, en mettant ainsi en commun l'honneur de tous, placé sur un nom unique, a-t-on voulu qu'il s'établît entre eux une sorte de *solidarité* morale, et par suite une surveillance amicale, possible encore lorsque chaque famille vivait réunie dans le même lieu et sous le même toit; peut-être a-t-on pensé que l'homme prêt à exposer sa propre vie s'arrêterait dans le chemin du crime, et hésiterait à enta-

cher sa parenté et sa postérité. Mais à côté de cette espérance spécieuse se place soudain une idée effrayante : cette *solidarité*, à la Chine et au Japon, ne borne point ses effets à la considération personnelle ; elle entraîne, pour de malheureux parents, les peines afflictives, le bannissement, les supplices. Et naguère encore, dans la partie la plus éclairée de l'Europe, le préjugé, en flétrissant le nom d'un coupable comme sa personne, ne notait-il pas d'infamie l'homme assez infortuné pour avoir à pleurer doublement la mort d'un père, d'un fils, d'un frère frappé par le glaive de la loi?

De telles conséquences rendraient justement odieuse l'invention des noms héréditaires; mais elles ne lui appartiennent pas.

La coutume barbare d'envelopper une famille entière dans le châtiment d'un seul criminel remonte, en Orient, à une haute antiquité : j'aperçois son origine dans l'*esprit de famille*, que l'on regarde communément comme le créateur ou l'appui de la société civile, et qui en est souvent le plus dangereux ennemi. Chez tous les peuples à demi civilisés, c'est-à-dire sur presque toute la terre, à des époques différentes, pour venger un meurtre souvent provoqué et légitime, l'*esprit de famille* a armé tous les hommes du même sang et tous leurs descendants contre la personne et la famille du meurtrier. La distance à laquelle une société un

peu étendue disperse des parents, et qui rend impossible entre eux une surveillance réciproque, n'empêchait point qu'ils ne fussent enveloppés dans ce vœu de vengeance ; et l'on eût rougi d'examiner si l'agresseur avait ou non manqué à son devoir envers les siens, en les précipitant dans cette carrière d'un ressentiment immortel. A la famille menacée jusque dans ses derniers rejetons, l'extermination entière de cette race de vengeurs ne parut dès lors qu'une précaution dictée par l'intérêt impérieux de la sûreté personnelle. Des mœurs particulières, cette disposition dut passer dans les lois pénales, qui, avant d'être l'expression de la justice, ont été long-temps celle du ressentiment, et qui avaient alors à préserver leurs propres ministres d'une soif de vengeance incapable de rien respecter. L'*esprit de famille* a cessé de produire ces effets dangereux; et la loi a subsisté comme tant d'autres qui survivent au mal dont la répression a été leur but et leur ouvrage.

Cette marche, on le voit, n'a rien de commun avec le système des noms permanents. On retrouve la coutume qu'elle a dû consacrer chez des peuples qui n'ont eu que des noms individuels; et la cruauté ancienne, et le préjugé moderne qui n'en est probablement qu'une conséquence mitigée, étaient inconnus à Rome, où les noms de famille existaient avec tant de splendeur. Un Cassius, un Man-

lius; avaient tenté d'asservir la république; et les premières charges de la république étaient confiées chaque jour à des Cassius et à des Manlius[1].

2° On est choqué, au premier coup d'œil, de la multiplicité des surnoms chinois, et de la confusion qu'ils semblent devoir jeter dans les relations sociales : une observation plus approfondie les fait envisager sous un point de vue moins défavorable. Un seul d'entre eux est arbitraire; celui que le père impose, non, certes, sans y attacher l'idée d'un important souvenir ou d'un présage heureux. Ce n'aurait point été à la Chine que l'on eût voulu ravir au père le droit, qu'il exerce par toute la terre, de nommer son enfant! Tous les autres surnoms sont déterminés par les lois, ou par des coutumes aussi puissantes qu'elles. Les uns sont des formules de civilité; leur emploi tient donc à une politesse cérémonieuse, qu'on peut appeler la religion civile des Chinois, et qui exerce sur leurs mœurs une influence assidue. Les autres expriment l'état de l'individu depuis ses premiers pas dans la société jusqu'à son entrée dans la carrière civile et politique, et de ce point jusqu'au terme le plus haut où il puisse atteindre; ils indiquent même, dans

[1] Le sénat rejeta la proposition qui lui fut faite d'étendre aux enfants de Sp. Cassius la peine encourue par leur père : ces enfants conservèrent leur liberté, leur droit de cité, et leur patrimoine. (Dionys. Halic., lib. VIII, cap. XII.)

le cours de la vie, les degrés d'accroissement ou de diminution de dignité, récompenses ou peines décernées par le monarque. A chaque instant, en un mot, et par le seul prestige de deux ou trois syllabes, l'homme *civil* tout entier est exposé aux regards de ses concitoyens. On conçoit la valeur que donne cet usage à des distinctions continuellement rappelées au souvenir, et son efficacité sur des hommes pour qui l'habitude d'une civilité minutieuse rehausse le prix de ces distinctions; on conçoit aussi l'impossibilité de mettre en œuvre un tel mobile chez une nation moins fortement attachée, par l'influence des institutions qui la dirigent, au cérémonial et à l'étiquette. C'est donc ici encore un résultat combiné d'avance et adapté parfaitement au systéme entier de la civilisation. Nous devons d'autant moins en douter, qu'au milieu de ces surnoms qui se succèdent régulièrement, le nom patronimique, constamment placé le premier, subsiste; il ne cesse de rappeler à la famille son origine, avantage dont un législateur habile pouvait seul pressentir l'utilité absolue et l'importance relative dans la civilisation chinoise.

Par une raison contraire, en voyant à Rome, et dans les relations sociales et dans les actes publics, le nom de famille disparaître, masqué ou remplacé par des surnoms imposés et multipliés arbitrairement, peut-être serons-nous en droit d'en

attribuer l'institution au hasard plutôt qu'à une loi réfléchie; et par là nous donnerons un degré de vraisemblance de plus à l'origine que nous croyons pouvoir lui assigner chez les Étrusques, de qui les Romains l'ont évidemment empruntée.

§ 23.

Des noms des Romains. Du prénom (*praenomen*). Les Romains n'en portèrent jamais qu'un seul.

Les noms romains ont fourni la matière de plusieurs bons ouvrages [1]; et néanmoins, appelés à en reproduire le système dans son ensemble, nous trouverons peut-être encore quelques obscurités à signaler, quelques questions à résoudre, quelques assertions douteuses à combattre.

Le nom héréditaire et propre à tous les membres de la même famille (*nomen, nomen gentilitium*) était constamment précédé d'un prénom (*praenomen*), qui distinguait chaque individu. Les prénoms ne suffisant point pour marquer cette dis-

[1] Les meilleurs sont, je crois, le *Traité latin* de Sigonius, et la *Dissertation française* de Boindin, insérée dans ses *OEuvres* et dans les *Mémoires de l'académie des inscriptions*. On ne peut reprocher à celle-ci que la concision extrême qui a empêché l'auteur d'entrer dans des discussions qu'il n'aurait pas manqué d'éclaircir.

tinction, le nom fut suivi d'un surnom (*cognomen*) ou de plusieurs, et quelquefois de l'*agnomen*, genre de surnom particulier.

Il est de l'essence du nom de famille de se transmettre par le seul fait de la filiation légitime. Quelques auteurs, cependant, ont assuré que les Romains l'imposaient à l'enfant le jour de sa naissance; d'autres en ont retardé l'imposition, pour les fils, jusqu'au jour où ils prenaient la robe virile, et pour les filles, jusqu'à leur mariage; ce sont deux erreurs produites, comme bien d'autres, par l'expression défectueuse de faits très réels.

On déposait aux pieds du père l'enfant nouveau-né : le laisser à terre eût été un désaveu et un arrêt de mort; l'action de le relever (*tollere*) équivalait à une reconnaissance formelle, et investissait le père de tous les droits et de tous les devoirs de la paternité. L'état civil de l'enfant, un moment incertain, se trouvait aussitôt fixé : le nom de ses ancêtres devenait le sien; et c'est en ce sens que l'on a pu dire qu'on le lui donnait dans ce moment solennel. On lit le nom de famille dans toutes les inscriptions sépulcrales, où se peint la douleur d'un père ou d'une mère, déposant sur un bûcher prématuré l'objet de leurs plus chères affections; on le lit, alors même que les parents ne comptaient que par des mois, par des jours, l'âge d'un enfant dont les mains (ils l'avaient du moins es-

péré) devaient un jour leur rendre à eux-mêmes ce pieux et lugubre office [1].

Mais ce n'était qu'à l'époque importante où l'homme, en devenant citoyen, où la femme, en contractant les nœuds du mariage, entraient dans la société, que l'un et l'autre commençaient à être bien connus au-dehors sous leur nom patronimique; ainsi l'on a pu croire qu'alors seulement ils acquéraient le droit de le porter : jusque là, confinés dans l'intérieur de la famille, ils avaient presque uniquement répondu aux dénominations individuelles qui les distinguaient de leurs parents. Nous pouvons observer autour de nous un usage analogue : les enfants des deux sexes ne sont guère appelés que de leur prénom dans la maison paternelle, jusqu'à ce que leur âge les introduise dans la société, où les étrangers ne les connaîtront que sous leurs noms de famille.

Nous opposerons encore les inscriptions, témoins irréfragables des usages, à ceux qui ont mis en doute si les enfants en bas âge avaient un prénom [2]. Les filles le recevaient le huitième jour après la naissance, et les fils le neuvième [3]. La distance entre ces deux termes semble rappeler celle que la

[1] Gruter, *Jani Gruteri corpus inscriptionum ex recensione Graevii*, etc. (2 vol. in-fol., Amsterdam, 1707), passim.

[2] Idem, *Corpus inscript.*, passim.

[3] Sextus Pompeius Festus, verb. *Lustrici dies.*

nature a mise entre l'époque de la puberté pour les deux sexes.

Les espérances que l'enfant donne d'une longue vie, un *signe* empreint visiblement sur son corps, l'époque ou l'ordre de la naissance et surtout une circonstance remarquable qui l'aura accompagnée; voilà sûrement ce qui frappe le plus la pensée des parents, et ce que doit reproduire le nom qu'ils imposent dans ces premiers moments : c'est là aussi ce que rappelaient la plupart des prénoms romains[1]. Il n'est pas de mon sujet de les expliquer tous, mais bien de faire observer que les auteurs anciens ne sont pas toujours des guides sûrs pour leur interprétation exacte. Ils affirment, par exemple, que le prénom de *Spurius* désignait un de ces enfants assez infortunés pour ne pouvoir pas même nommer l'auteur de leur naissance illégitime[2]. Mais ce prénom était celui d'un grand nombre de patriciens; et, sans compter le père de la célèbre Lucrèce, nous trouvons sept *Spurius* parmi les consuls des quarante-cinq premières années de la république[3]. A qui persuadera-t-on que ces hommes

[1] Voyez l'*Épitome du dixième livre* de Valère Maxime, *De nominibus, praenominibus*, etc., et le Traité de *Sigonius*.

[2] Valer. Maxim., lib. X, *Epitom.* Cette interprétation a été adoptée par le président de Brosses : *Histoire de la république romaine*, Introduction, § 1.

[3] Voyez les *Fastes consulaires*.

si fiers et si jaloux de la pureté de leur sang admissent parmi eux et promussent aux premières charges de l'état un fruit malheureux de la débauche publique, ou qu'ils imposassent à leurs fils un prénom qui entachait la légitimité de leur naissance? *Spurius* me semble n'être que le mot grec *Sporeus*, *semeur;* il répond en ce sens au surnom de *Serranus*, illustré par un consul laboureur, et à *Sertor*, prénom ou surnom usité dans l'ancienne Italie, et qui dut être donné fréquemment chez des tribus d'agriculteurs[1].

Dans un pays où le père, en détournant les yeux, dévouait à la mort l'être à qui il venait de donner le jour, aucun des rapports de l'enfant avec lui, à l'instant de la naissance, ne pouvait paraître indifférent : les moindres circonstances prenaient de l'intérêt; et des prénoms indiquaient si l'enfant était né dans la vieillesse du père ou pendant qu'il était en voyage (*Proculus*), ou après sa mort et du vivant de l'aïeul (*Opiter*), ou chez un étranger et loin de la maison paternelle (*Hostus*)[2].

L'unité de prénom a été, je crois, une règle invariable : Gruter cependant cite des inscriptions où

[1] L'erreur, comme Plutarque l'observe (*Quaest. rom.* CIII), est venue de ce que les Romains employaient la même abréviation S. P. pour écrire le prénom *Spurius* et les mots *sine patre* (*sans père*).

[2] Valer. Maxim., lib. X. — Sigonius, *De nom. Rom.*

plusieurs prénoms semblent appartenir au même personnage. Mais n'est-il pas surprenant que l'on ne découvre aucun indice de la pluralité des prénoms dans les auteurs anciens qui ont écrit sur les noms romains ; que l'on n'en rencontre pas un seul exemple dans l'histoire, pas un dans les discours de Cicéron, pas un dans ses lettres ni dans celles de Pline ? On n'en trouve pas davantage dans les *Fastes consulaires,* ni dans les listes très amples qui remplissent plusieurs pages du recueil de Gruter, telles que la liste des membres de la société religieuse des *Fratres arvales,* et celle des personnes qui, sous Adrien, contribuèrent par leurs pieuses largesses à l'agrandissement d'un temple[1] ? Ce n'est là qu'un argument négatif : mais l'état de la question n'en comporte point d'autre ; et si l'on applique à celui-ci la règle du calcul des probabilités, on se convaincra qu'il équivaut presque à une démonstration positive.

Les seuls exemples qui infirment la règle de l'unité de prénom sont tirés de quelques inscriptions ; et, comparé au nombre des inscriptions qui la confirment, le nombre des exceptions est extrêmement borné. N'est-on pas dès lors en droit de suspecter l'exactitude de la gravure, de la copie ou de l'explication ? La lettre *L,* qui désigne un affranchi (*Libertus*), se confond avec le signe du prénom

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, etc.

Lucius ; combien d'autres abréviations, moins faciles à reconnaître, ont pu induire en erreur. Ici le nom de famille, comme cela se voit souvent dans la suscription des lettres de Cicéron, n'aura été désigné que par une initiale [1]; là, les lettres *D.M.*, qui consacrent une inscription aux *dieux mânes*, auront été placées dans la ligne des noms, leur ordre interverti [2], l'une d'elles oubliée. Ailleurs on aura négligé de séparer par une conjonction les prénoms de deux personnages de la même famille nommés de suite dans l'inscription [3]. Une lettre enfin, détachée du nom auquel elle appartient, aura figuré un prénom [4]. A ces causes d'erreurs déjà as-

[1] Les abréviations portaient quelquefois sur tous les noms : Q. V. M. *Quintus Valerius Maximus...* ; M. T. C. *Marcus Tullius Cicero.*

[2] M. Q. Avitus, D. C. F. et Ociata Avita. (Gruter, DCXCII, 3.) Je lis *Manibus Diis. Q. Avitus Caii Filius*, etc.

[3] Décret d'arbitrage entre les *Genuates* et les *Veturii*, rendu par les deux frères Minucius Rufus..., *Q. M. Minucieis Q. F. Ruffeis de controversiis... cognoverunt...* (Gruter, CCIV). Si le verbe *cognoverunt* était écrit en abrégé, rien n'indiquerait l'omission du mot *et*, qui devait être placé entre Q. (*Quintus*) et M. (*Marcus*); et cela a dû arriver plus d'une fois, grâce à la concision du style lapidaire.

[4] Une inscription paraît consacrée à la mémoire de Q. S. Litius (Gruter, CCCLXVII, 1); voilà bien deux prénoms : mais deux inscriptions, trouvées à Turin comme la première, rappellent, en le revêtant de toutes les qualités ex-

sez nombreuses, que l'on joigne l'inattention fréquente des copistes modernes, le nombre des inexactitudes, des fautes d'orthographe et des solécismes qui, dans les inscriptions, déposent de l'ignorance ou de la négligence des ouvriers anciens; et l'on croira à la possibilité d'expliquer, sans admettre la pluralité des prénoms, ce que les inscriptions citées par Gruter offrent de problématique.

Une discussion de ce genre semble n'intéresser que les personnes qui se livrent à l'étude des inscriptions : telle est néanmoins, pour l'homme civilisé, l'importance de tout ce qui appartient au système des noms propres, que nous devions, en soutenant les principes dont nous sommes partis, prouver que rien dans ce système n'a pu, au moins d'une manière générale, être enfanté par le caprice. Or rien que le caprice n'aurait introduit la pluralité des prénoms chez un peuple qui n'était pas entraîné à les multiplier par les idées de piété et les idées de convenance qui y induisent aujourd'hui les peuples modernes.

primées dans celle-ci, un personnage nommé Q. Glitius. (*Ibid.*, CCCCXVI, 6 et 7.)

§ 24.

Causes de l'insuffisance des prénoms. Nécessité des surnoms.

Ce sont également des motifs, sinon raisonnables, au moins plausibles et dérivés des habitudes les plus familières à l'homme, que nous devons assigner à l'usage des surnoms chez les Romains. Il semble en effet que, pour distinguer entre elles toutes les personnes du même nom, les prénoms auraient dû suffire. On en comptait environ trente; et il est peu de familles qui se composent d'un nombre aussi considérable de personnes du même sexe.

Plusieurs prénoms tombèrent en désuétude; les uns parcequ'ils exprimaient des circonstances trop rarement reproduites pour que l'usage les conservât, les autres parcequ'il était difficile de les écrire en abrégé d'une manière reconnaissable. L'habitude de l'abréviation dut s'établir à mesure que les progrès de l'état et ceux de la civilisation étendirent le cercle des affaires et par conséquent l'usage de l'écriture. Naturellement alors, et peut-être sans s'en rendre compte, on préféra les prénoms qu'une initiale ou deux au plus indiquaient suffisamment; les autres, pour la plupart, passèrent dans la classe des surnoms.

Après l'attentat de Manlius Capitolinus, la famille de cet illustre coupable s'interdit l'usage du prénom de *Marcus* qu'il avait porté [1]. Les Claudius renoncèrent de même au prénom de *Lucius*, flétri par deux de leurs parents, l'un convaincu de brigandage et l'autre d'assassinat [2]. Elle était bien dans les mœurs romaines la prévoyance qui fit craindre à ces généreux citoyens que, par la similitude du prénom, un de leurs descendants pût jamais être confondu avec un voleur, un meurtrier, un traître à la patrie.

Des sentiments plus propres au commun des hommes purent inspirer à d'autres familles une semblable abnégation. Le témoignage de notre propre cœur supplée ici au silence de l'histoire. Donnerions-nous volontiers à notre enfant un nom donné déjà à son aîné que la mort nous aurait ravi? La raison excuserait notre répugnance pour un nom que l'on ne pourrait prononcer sans renouveler le souvenir cuisant de notre perte. Chez un peuple profondément convaincu de l'influence funeste ou favorable des augures, c'était peu qu'un tel prénom rappelât les malheurs passés, il en présageait à coup sûr de nouveaux; il devait être abandonné sans retour.

[1] Tit. Liv., lib. VI, cap. xx.

[2] Sueton. *in Tiber.*, § 1.

Un motif contraire diminua encore le nombre [illegible]s prénoms usités : ce fut la préférence que quel-[illegible]es uns obtinrent dans certaines maisons. Celle [illegible] Domitius Aenobarbus affectait de ne prendre d[illegible]res prénoms que *Lucius* et *Cneius* [1]. Le pré-n[illegible] d'*Appius*, apporté à Rome par les Claudius, le[illegible]ppartenait[2] exclusivement. Q. Fabius, le seul qu[illegible]ût échappé au désastre de Créméra, épousa l'h[illegible]tière de la famille *Numeria*; en considération de c[illegible]tte alliance, il donna à son fils aîné le prénom de *N[illegible]merius* [3], qui n[illegible] fut que long-temps après adopté [illegible] d'au[illegible] familles. Le prénom de *Servius* fut ce[illegible] personnages illustres; mais il ét[illegible] quelq[illegible] devenu propre aux Sulpiti[illegible]enys d'Halicarnass[illegible] s'est donc trompé en a[illegible]mant que *Servius* signifie [illegible] *dans l'esclavage*. De[illegible]nfants d'esclaves n'étaien[illegible]oint patriciens;

[1] Sueton. *in Neron.*, § 1.

[2] D'autres familles s'en servirent [illegible]mme d'un surnom; [illegible] Annius *Appius* est cité par Cicé[illegible], *orat. pro L. Cor-[illegible]io Balbo*, § 20.

[3] Valer. Maxim., lib. X. — S. Po[illegible] Festus, verbo *Nu-[illegible]ius*. Suivant ces deux écrivains, [illegible] Fabius seuls, entre [illegible]triciens, firent usage de ce pré[illegible]m. Cicéron fait men-ti[illegible] six personnages de familles di[illegible]entes qui portaient le pr[illegible] de *Numerius*. Voyez Ern[illegible], *Clavis ciceroniana*, ver[illegible] *Numerius*.

[4] [illegible]ys. Halicarn., *A[illegible] roman.*, lib. IV, cap. 1.

ils ne devenaient point consuls [1]. Si ce prénom eût rappelé l'idée de la servitude, le délicat Tibulle l'aurait-il prononcé quand, dans ses vers, une amante outragée s'indigne de voir une vile *esclave* préférée à la fille de *Servius* Sulpitius [2]? Valère Maxime [3] dit que l'on nommait *Servius* l'enfant qui *conservait* la vie quand sa mère expirait en la lui donnant : la justesse de son explication ne paraîtra pas douteuse, dès qu'on se rappellera combien de patriciens et de nobles ont porté ce prénom depuis les premiers temps de la république jusqu'à sa chute. Si elle a échappé à Denys d'Halicarnasse, c'est parcequ'il avait adopté [4] la tradition que rejette avec raison Tite Live [5], et suivant laquelle le sixième roi de Rome était né d'une mère esclave. Cette tradition, assez ancienne pour qu'on la puisse faire remonter aux Tarquins, ennemis et assassins de Servius Tullius, n'a probablement eu d'autre

[1] *Servius* Sulpitius, consul l'an de Rome 253... *Servius* Cornélius, consul en 268, etc.

[2] *Sit tibi cura togae potior, pressumque quasillo*
Scortum, quam Servi *filia Sulpitii.*
TIBULL., lib. IV, eleg. 10.

[3] Valer. Maxim., lib. X. Lydus, *De magistrat. reip. rom.*, lib. I, cap. XXIII. T. Prob., *De nom. imp.*

[4] Dionys. Halic., *loco citato.*

[5] Tit. Liv., lib. 1, cap. XXXIX.

fondement que l'interprétation fausse dont le prénom de ce prince était susceptible : en éclaircir l'origine n'était point nous écarter de notre sujet.

Mais d'où naissait la prédilection d'une famille pour certains prénoms ? D'où naît le sentiment, bien peu raisonnable et pourtant bien général, qui induit un père à voir dans son fils un autre lui-même, quand ce fils porte les mêmes noms que lui ? S'il est dans la nature, si nous le connaissons tous par nos propres affections ou par des exemples domestiques, si, parmi nous, chaque jour on y cède, à Rome aussi on y cédait chaque jour. Le prénom du père passa communément au fils, et surtout au fils aîné ; le second fils, par une raison analogue, recevait celui d'un proche parent du père ; et, peu à peu, un ou deux prénoms devenaient presque héréditaires dans la famille.

Pour remédier à la confusion, on introduisit, dans les inscriptions, les qualités de *père* et de *fils*, de *plus âgé* (senior), et de *plus jeune* (junior)[1]. Plus souvent, après le nom d'un personnage, on indiquait, en abrégé, le prénom de son père et celui de son aïeul ; cette commémoration pouvait même remonter plus haut [2]. Mais l'un et l'autre

[1] Gruter, etc., *passim.*

[2] Dans l'inscription de *Ficulneum* (*Encyclop. méth.*, *Antiquités*, article *Alimentarii*), au nom de Marc-Aurèle, qui avait fondé dans ce bourg une institution pour l'entretien

expédients, bons pour des inscriptions et déjà embarrassants dans les actes, devenaient inadmissibles dans le commerce de la vie. A quoi d'ailleurs le second eût-il servi, quand des frères avaient le même prénom? Tels furent les deux frères Métellus, contemporains de Cicéron [1]. Le prénom de *Lucius* était commun à Sénèque et à son frère puîné, le père de l'auteur de la Pharsale. Dans une inscription recueillie par Murith, trois fils de *C. Julius* portent, comme leur père, le prénom de *Caïus* [2].

Le prénom ne suffisant pas à l'office pour lequel il était institué, le besoin d'un signe distinctif a dû, de très bonne heure, rendre habituel parmi les Romains l'usage des surnoms.

des enfants pauvres des deux sexes, sont joints les mots *filio...*, *nepoti*, *pronepoti*, *abnepoti*... La suite des adoptions qui l'avaient fait entrer dans la famille impériale rendait cette nomenclature nécessaire.

[1] Le docte Manuce a cherché, mais avec peu de vraisemblance, à expliquer, par l'effet d'une adoption, pourquoi ces deux frères se nommaient *Quintus* comme leur père.

[2] *Mémoires de la société des antiquaires de France*, tome III, page 506.

§ 25.

Du surnom (*cognomen*). Comment les surnoms passaient dans les actes publics. Quelles causes rendirent plusieurs surnoms héréditaires. Ces surnoms ne furent jamais *exclusivement* propres à une famille.

Les mêmes causes qui partout ont créé les surnoms les avaient de bonne heure introduits à Rome ; elles sont si nombreuses qu'on peut remarquer, comme une singularité, que plusieurs Romains n'aient point eu de surnoms. C'est un fait dont les fastes consulaires offrent des exemples, avant et depuis l'admission des plébéiens à la magistrature suprême. On ne connaît, ainsi que l'observe Plutarque [1], ni le surnom de Marius, ni celui de Sertorius ; L. Mummius n'en reçut un [2] qu'après la conquête de Corinthe.

On s'étonne moins de voir le même homme porter plusieurs surnoms à la fois, ou successivement. Avant d'adopter le surnom de *Caepias*, le trop fameux Octave avait reçu celui de *Thurinus*. Antoine le lui adressait, comme une injure, avec une affectation dont il eut la faiblesse de s'aperce-

[1] Plutarch., *in Mario*. I.

[2] *Achaïcus*. Mummius fut le premier des hommes *nouveaux* à qui ses exploits valurent un surnom de ce genre. (*Vell. Patercul.*, lib. I.)

voir : cependant, à en croire ses adulateurs, il avait été surnommé *Thurinus* en mémoire du service signalé que, dans le territoire de Thurium, son père Octavius rendit à la république, par la défaite et la destruction de plusieurs bandes armées, restes redoutables des soldats de Spartacus et de Catilina [1]. Sa susceptibilité ne tenait-elle pas au contraire à ce que ce surnom lui rappelait l'origine de sa famille [2]; origine peu flatteuse pour son orgueil, si, comme l'assurait encore Antoine, son bisaïeul, simple fils d'affranchi, était marchand de cordes dans un bourg de Thurium [3]?

Les surnoms de Caepias et d'Auguste firent disparaître celui de *Thurinus*; mais il n'était pas toujours si facile à un citoyen romain d'écarter une désignation qui lui déplaisait. En écrivant à Lentulus, Cicéron, comme le remarque l'abbé Prévôt, ne lui donne jamais le surnom de *Spinther*, dérivé d'une ressemblance frappante avec le comédien Spinther [4]. Ce surnom devait en effet plaire médiocrement à Lentulus : comment donc a-t-il passé dans les Fastes, et signale-t-il l'année mémorable

[1] Sueton., *in August.*, cap. VII.

[2] *In memoriam majorum originis.* (Sueton., ibid., ibid.)

[3] *Proavum... restionem e pago Thurino.* (Sueton., ibid., cap. II.)

[4] Valer. Maxim., lib. IX, cap. XIV.

où Lentulus, alors consul, fit cesser l'exil de Cicéron? Comment, en général, des surnoms désagréables, soit par leur signification propre, soit par les souvenirs qu'ils rappelaient, étaient-ils ainsi consacrés dans les actes publics?

Pour expliquer un fait en apparence si étranger à nos mœurs, examinons ce qui se passe communément dans les élections populaires. Plus les votants sont nombreux, plus on en voit qui, pour distinguer entre quelques personnes du même nom le candidat qu'ils favorisent, s'attachent à une circonstance souvent insignifiante, quelquefois ridicule, et en forment une désignation, un véritable surnom, que le hasard peut ensuite rendre durable. Les précautions prises d'avance pour que les dénominations propres aux divers candidats soient bien connues, et que leur application ne laisse aucun doute sur l'objet de chaque vote, ne préviennent pas toujours ce bizarre procédé. Il devait se renouveler fréquemment à Rome, où l'usage des surnoms était général, et servait d'expression à l'opinion publique, où d'ailleurs le droit de voter descendait plus bas que chez les modernes, et s'accompagnait plus facilement d'habitudes peu réfléchies. Que faire dans ce cas? Après avoir si long-temps, et au prix de tant de soins, capté des suffrages, pouvait-on y renoncer parcequ'ils consacraient un surnom déplaisant? Non; il fallait

donc aussi supporter que ce surnom passât dans la proclamation du relevé des votes, puis dans les actes publics qui en devenaient le résultat; et l'usage rendait moins pénible ce sacrifice de la vanité à l'ambition.

De tous les surnoms imposés dans l'expression des suffrages, les plus communs, l'expérience nous l'apprend, sont ceux qui rappellent le lieu de la naissance ou le lieu du séjour habituel. On dut souvent à Rome les adopter, non seulement pour en éviter de plus défavorables, mais aussi parcequ'ils offraient un avantage que l'ambitieux ne négligeait point. La plupart des peuplades d'Italie ayant successivement obtenu le droit de suffrage, chacune se faisait honneur de voter en faveur des candidats qui lui appartenaient par la naissance, ou qu'un séjour prolongé et l'exercice de fonctions publiques avaient en quelque sorte naturalisés dans son sein. Le surnom qui rappelait un titre de ce genre n'était donc jamais indifférent; aussi pencherais-je à croire que c'est en ce sens, et non par des interprétations plus ingénieuses que naturelles, qu'il faut expliquer plusieurs surnoms romains. Celui de Catilina, par exemple, rappelait-il le bourg de *Catilus*, voisin de Tibur[1], ou la

[1] . . . . *Moenia* Catili.

HORAT., *Od.*, lib. I, od. 18, vers. 2.

Observons que dans *Catilus* la première syllabe est longue; elle est brève dans Catilina.

peuplade des *Catili*[1], parmi lesquels ce grand coupable avait pu naître, ou passer son enfance, ou accepter, comme tant d'autres patriciens, une magistrature municipale[2]? On n'en a pas la preuve; mais il est plus naturel de le supposer que d'admettre, avec le président De Brosses[3], que ce surnom fît allusion à la *gourmandise*, seul vice qui manquât à Catilina, ou qu'il signifiât *le pillard?* Catilina, sans doute, avait mérité cette épithète; mais, si elle eût été attachée à son nom par la voix publique, Cicéron, si acharné dans ses railleries sur le surnom de Verrès, eût-il épargné celui de Catilina? Catilina l'aurait-il volontairement transmis à son fils? ou supposera-t-on que ce jeune homme s'en était rendu digne à son tour, lui qui, à quinze ans, périt empoisonné par son père[4]?

Cet exemple d'un surnom transmis du père au fils, loin d'être unique, s'est souvent reproduit. Que de motifs en effet pour le renouveler! L'es-

[1] Pline (*Hist. nat.*, lib. III, cap. XX) place les Catili entre Pola et Tergeste (Trieste) dans les *Alpes Julias.*

[2] Milon, dans le même temps qu'il briguait à Rome le consulat, était dictateur ou magistrat suprême à Lanuvium, sa ville natale. (Cicer., *orat. pro Milone*, 17.)

[3] *Histoire de la république romaine*, tome III, page 14.

[4] Lydus (*De magistrat. reip. rom.*, lib. I, cap. XLVII) cite un *Catilina*, autre que le conjuré, qui avait écrit sur l'art militaire.

poir d'échapper, par l'usage d'un surnom établi, à la permanence de toute autre désignation moins agréable ; le sentiment qui portait déjà à affecter de préférence les prénoms portés par ses ancêtres ; le noble désir de rappeler que l'on descendait d'un homme qui avait mérité un surnom glorieux, ou rendu son surnom immortel, d'un Scaevola, d'un Brutus, d'un Publicola ! Mais tout cela ne produisait rien de permanent : un motif d'un autre ordre vint s'y joindre, et, continuellement renforcé dans son action par les circonstances, établit pour les surnoms une hérédité non avouée par la loi, et peu conforme aux principes de leur institution.

Les sénateurs, choisis successivement par Romulus, Servius Tullius, et Brutus, n'avaient transmis le patriciat qu'à leurs descendants ; tous leurs parents étaient restés plébéiens. Une branche patricienne pouvait donc compter, dans la classe inférieure, plusieurs branches collatérales du même nom. Les Papirius[1] et les Licinius furent constamment divisés en patriciens et plébéiens. Après l'admission des plébéiens à toutes les charges, et lorsque l'usage distingua par le titre de *nobles* les des-

[1] Cicer., *Epist. ad familiar.*, lib. IX, ep. XXI. A Venise, après le *Serrar del consiglio* en 1297, plusieurs familles se trouvèrent ainsi mi-parties ; des branches des *Navagieri*, des *Mini*, des *Nani*, etc., restèrent plébéiennes, et d'autres branches s'élevèrent au patriciat.

cendants d'un citoyen revêtu d'une magistrature curule, la distinction des nobles et des non-nobles s'étendit à un plus grand nombre de familles. Comment alors se faire reconnaître? comment éviter une confusion que la communauté du nom de famille semblait rendre inévitable?

La nécessité de prévenir un danger si alarmant pour l'orgueil s'accrut de jour en jour. En étendant ses conquêtes, Rome sentit le besoin d'augmenter le nombre de ses citoyens. Les premiers étrangers qu'elle adopta conservèrent leurs noms, formés dans une grande partie de l'Italie, suivant le même système que les noms romains ; ou bien ils les modifièrent conformément à ce système. En obtenant à Rome le droit de cité, *Lucumon*, fils du Corinthien Démaratus, échangea son nom contre le prénom *Lucius;* et du nom de sa ville natale, *Tarquinia* en Étrurie, il forma, pour lui et sa famille, le nom de Tarquin, qui devait avoir, dans sa nouvelle patrie, une existence si courte à la fois et si durable [1].

Mais l'ascendant de Rome franchit les bornes étroites du Samnium et de l'Étrurie; ses conquêtes embrassèrent des royaumes et des nations ; l'adoption civique devint un bienfait, brigué sur toute la terre : l'homme de talent dont elle cou-

[1] Dionys. Halicarn., *Ant. rom.*, lib. III, cap. XV.

ronnait le mérite, les alliés dont elle payait les services, les vaincus dont elle consolait la défaite, tous, et les chefs, et les rois mêmes, rangés sous la clientèle du consul ou du préteur à qui ils en étaient redevables, prirent également le nom de famille et souvent le prénom de leur noble patron. *Tarcondimotus* ou *Tracondementus*, roi de Cilicie, portait le nom d'Antonius [1]. Le fils de Masintha, chef numide, s'appelait C. Julius ; guerrier dans l'armée de César [2], il tenait probablement du dictateur le droit de cité romaine. Dans les Gaules, depuis la conquête de ce pays par César, presque tous les personnages que signale l'histoire portent aussi, et sans doute par une raison analogue, le nom de *Julius*.

Un magistrat factieux conférait-il le droit de cité à des hommes qu'en avait écartés jusque là leur pauvreté ou la bassesse de leur condition, son *nom* devenait aussitôt le leur : Sylla introduisit dans Rome près de dix mille *Cornelius*.

Tous ces citoyens adoptifs avaient ordinairement pour surnom (*cognomen*) leur nom propre national. Le poëte Archias obtint de l'estime bienveillante de Lucullus (*Licinius*) le titre de citoyen romain, que lui conserva depuis l'éloquence de Cicéron : il se nommait *A. Licinius Archias.*

[1] Eckhel., *De doctrinâ nummorum*, III, 82.

[2] Vitruv., *De architect.*, lib. VIII, cap. IV.

Jules César reçut les premières leçons de littérature et d'éloquence du Gaulois M. Antonius *Gniphon* [1], dont le *cognomen* dut être, chez les Celtes, un nom affecté aux guerriers [2]. A la langue celtique appartenait aussi le surnom de *Trogus* [3], qui distingue l'historien dont un *Abrégé* de Justin nous fait regretter les ouvrages, et dont l'aïeul, né chez les *Voconces*, avait obtenu du grand Pompée le titre de citoyen romain [4].

Les choses se passaient de même pour les esclaves affranchis. Ils prenaient le *nom* de leur maître [5] et son prénom; quelquefois ils recevaient le prénom d'un de ses amis, à la protection duquel ils se croyaient redevables de la liberté [6]. Le nom

[1] Sueton., *De illustr. grammat.*, cap. VII.

[2] *Gnif*, travail, trouble; et au figuré, *bataille*... *Onn*, frêne; et au figuré, *lance*, *épieu*, *pique*. (Richards, *Welsh-english dictionary*.)

[3] *Trochi*, plonger. — *Trogus* désignait sans doute un nageur, un plongeur habile.

[4] Justin., lib. XLIII, cap. v.

[5] Tous les affranchis des empereurs prenaient le titre de *liberti augustales*; leur *nomen* indique quel empereur ils ont servi. Le *Dictionnaire d'antiquités de l'Encyclopédie méthodique*, article *Auraturis*, désigne comme un affranchi d'*Auguste* un *M. Ulpius Aug. Lib. Dionysius*. Le nom d'*Ulpius* prouve que c'était un affranchi de Trajan, de qui *Dionysius* avait aussi emprunté le prénom de *Marcus*.

[6] Voy. Cicéron (*Ep. ad Attic.*, lib. IV, ep. xv), et Boindin

qu'ils avaient porté dans l'esclavage devenait leur surnom.

Ainsi des noms, jadis propres aux premières familles de Rome, se retrouvèrent dans toutes les classes, et jusque dans la lie de la société; et, grâce aux affranchissements et aux conquêtes, les provinces et la capitale furent peuplées de Cornélius, de Julius, de Fabius, de Claudius, etc. Pour que l'on risquât de confondre non seulement le noble et le non-noble, le patricien et le plébéien, mais le petit-fils d'un étranger, d'un prolétaire, d'un esclave, et le descendant de l'un des fondateurs de

(*Dissert. sur les noms des Romains*). Il est probable que les étrangers, en devenant citoyens, se conformaient à cette coutume. Dans l'inscription de l'arc triomphal de Suse, *Cottius*, d'abord roi, et ensuite gouverneur de la partie de la Gaule dont Suse était la capitale, et tous les membres du collége des *Seviri augustales*, joignent le prénom de *Marcus* au nom de *Julius*. Celui-ci était le nom d'Auguste, qui avait conféré à Cottius et aux Ségusiens le droit de cité romaine. Mais son prénom, comme celui de son père adoptif Jules César, était *Caïus*. Les nouveaux citoyens avaient-ils emprunté un prénom différent, soit de M. Vipsanius Agrippa, soit de M. Marcellus (fils d'Octavie)? L'un ou l'autre avait pu influer sur la faveur accordée aux Ségusiens. Les dates de leur mort n'infirment point cette conjecture. La concession du droit de cité a pu être fort antérieure à l'érection de l'arc triomphal, et suivre de près l'époque du premier voyage d'Auguste dans les Gaules, l'an de Rome 725.

la république, que fallait-il désormais? le laps de quelques lustres, et quelques vicissitudes de la fortune.

Le surnom attaché à l'individu, et que l'on ne transmettait ni aux clients ni à l'affranchi, devint alors le signe distinctif par excellence. De concert avec l'orgueil, l'habitude faisait que l'on n'appelait guère un affranchi que par son surnom, son ancien nom d'esclave; ce n'était que quand on voulait le flatter et le traiter sur le pied d'égalité qu'on lui adressait son prénom [1]. Le surnom d'un nouveau citoyen, rappelant communément son nom national, servait aussi à le faire reconnaître, et, par une raison analogue, c'était un signe d'amitié intime et de considération de n'interpeller un citoyen romain que par son surnom [2]; on le supposait si généralement connu que ce surnom suffisait pour le désigner. La postérité a confirmé plus d'une fois cette supposition. En parlant de Cicéron ou de César, on ne craint point de n'être pas entendu. Le doute commence quand, en joignant d'autres

[1] Pers., sat. v, vers. 79-81. — Horat. (*Sermon.*, lib. II, sat. v, vers. 32-33):

> Quinte *puta aut* Publi : *gaudent* praenomine *molles*
> *Auriculae* . . . .

[2] Cicer., *orat. pro domo suâ*, cap. IX.

dénominations à la première, on nous rappelle que celle-ci a pu appartenir aux parents ou aux descendants du grand homme dont elle a d'abord réveillé en nous le souvenir.

L'importance habituelle et toujours croissante du surnom résout la question proposée. Les diverses branches patriciennes d'une famille en affectèrent d'abord un ou deux avec une continuité propre à les rendre héréditaires, soit afin de se distinguer entre elles[1], soit surtout pour n'être point confondues avec les branches plébéiennes du même nom. Celles-ci, à leur tour, dès qu'elles parvinrent à l'illustration que conféraient les charges curules, adoptèrent une distinction propre à rappeler qu'elles ne devaient point leur *noblesse* au hasard ou à la faveur d'un premier choix, mais à des places éminentes où rien n'avait pu les élever qu'une suite de grands services rendus à la patrie. Enfin la crainte de se voir confondre avec des *hommes nouveaux*, avec des étrangers, des affranchis, fit que, peu à peu, du sein des familles patriciennes et nobles, cet usage descendit jusque dans l'ordre équestre, et plus loin encore.

Cet effet de volontés particulières ne gênait point l'expression de l'opinion publique; le sur-

[1] La famille *Cornelia* comptait dans son sein les *Scipio*, les *Lentulus*, les *Cinna*, les *Sylla*, les *Céthégus*, les *Dolabella*, etc.

nom héréditaire fut presque toujours suivi d'un surnom personnel : un Pison recevait la dénomination de ***Frugi*** (homme de bien) ; l'illustration des Lentulus ne sauva point un de leurs descendants du surnom de ***Sura***, qui paraît avoir renfermé une allusion peu honorable.

En vain le temps et la gloire consacraient-ils l'hérédité d'un surnom; en vain, pour mieux se l'approprier, y joignait-on l'usage d'un signe emblématique, tel que le ***collier*** des Torquatus et la ***boucle de cheveux*** des Cincinnatus [1] : les surnoms ne furent jamais exclusivement affectés aux familles qui les avaient adoptés ; et cela devait être, puisque la loi ne les prenait point sous sa garantie, puisqu'ils avaient un sens indépendant des souvenirs historiques qu'ils rappellent aujourd'hui, un sens applicable à tous les hommes doués d'une qualité semblable. Un Manlius ***Cincinnatus*** et un Quinctius ***Capitolinus*** figurent dans les fastes consulaires [2], antérieurement aux époques où, des deux surnoms, le premier fut immortalisé par un ***Quinctius***, et le second par un ***Manlius***. Le surnom de ***Cotta*** était devenu héréditaire dans la maison ***Au-***

[1] Sueton., *in Caio Caesare*, § 35.

[2] Cn. Manlius *Cincinnatus*, A. D. R. 273... T. Quinctius *Capitolinus*, A. D. R. 282. Le surnom de *Capitolinus* se retrouve dans plusieurs autres familles; il rappelait sans doute le lieu de la naissance ou de l'habitation.

relia; ceux de *Crassus* et de *Lucullus* distinguaient deux branches des *Licinius;* le surnom de *Paulus* semblait propre aux Aemilius. Je vois, dans une inscription, C. Aurunceius *Cotta* [1]. P. Canidius, lieutenant d'Antoine, porte, sur une médaille [2], le surnom de *Crassus*. On compte Sallustius *Lucullus* au nombre des victimes de la cruauté de Domitien [3]. Le proconsul de Chypre que saint Paul convertit au christianisme se nommait Sergius *Paulus* [4]. Faute de faire attention à ces exemples et à beaucoup d'autres du même genre, quelques érudits ont voulu corriger des passages de Cicéron et de Tite Live, parceque le surnom de *Salinator* est appliqué à des personnages différents du célèbre M. Livius, qui frappa de la *note* censoriale trente-quatre des trente-cinq tribus dont se composait le peuple romain. La possession du surnom de *Salinator*, celle des surnoms en général, n'avait rien d'exclusif. Voilà ce que doit savoir un archéologue, et ce que tout autre est excusable d'ignorer : aussi sera-ce toujours avec quelque surprise qu'on entendra parler d'un Calpurnius *Sénèque*, et d'un Capronius *Cicéron* [5].

[1] *Encycl. méthod.*, *Antiquités*, article *Bains*.

[2] *God. Stewechii Comment. in Veget.*, lib. V, cap. XIII, pag. 296 (in-4°, 1606).

[3] Sueton., *in Domitiano*, § 10.

[4] *Act. Apostol.*, cap. XIII, 7.

[5] Gruter, *Corpus inscript.*, pag. CCCLXXXIII, inscript. 1.

§ 26.

Agnomen, surnom pris par l'homme que l'adoption faisait entrer dans une nouvelle famille.

L'adoption qui faisait passer un citoyen d'une famille dans une autre lui conférait en même temps le prénom, le nom et le surnom de son père adoptif; mais, pour conserver la trace de son origine, il y ajoutait un genre particulier de surnom (*agnomen*), régulièrement dérivé du nom patronimique auquel il renonçait. Octave, adopté par César, s'appelait Caius Julius Caesar *Octavianus*. Quelquefois même, dans les inscriptions, on rappelait, après l'*agnomen*, le nom duquel il était emprunté[1].

Dans les derniers temps de la république, le surnom héréditaire de la famille dont sortait l'adopté lui tint quelquefois lieu d'*agnomen*. M. Junius Brutus devint *Q. Servilius Caepio-Agalo Brutus*. Sous les empereurs, l'adopté conservait souvent son nom patronimique, et par là se trouvait en avoir deux. En entrant dans la famille de l'immortel auteur de l'*Histoire naturelle*, C. Caecilius, connu sous le nom de Pline le jeune, s'appela *C. Plinius Caecilius Secundus*.

De quelque manière que se formât l'*agnomen*,

[1] Ael. Macrinus *Epidianus* qui et *Epidius*. (Gruter, *Corpus inscript.*, pag. CCCXLVI, inscript. 7.

son usage, qui devait plaire à l'orgueil, intéressait surtout la morale publique; et c'est sous ce rapport qu'il doit être envisagé. L'adoption abrogeait les droits, brisait les liens qui existaient entre le père naturel et son fils, mais dans l'ordre civil seulement: l'*agnomen* rappelait l'existence de droits plus sacrés, de droits imprescriptibles, ceux de la nature : aussi cet hommage n'était-il pas rendu à la seule paternité; les noms de la mère devenaient aussi l'origine d'un *agnomen* ou d'un surnom, et d'autant plus fréquemment que c'était le seul moyen d'en consacrer le souvenir.

§ 27.

Noms des femmes chez les Romains. Surnoms. Noms d'hommes qui en dérivaient.

La fille d'un Romain prenait le nom de son père, altéré par une terminaison féminine : *Julia*, fille de *Julius*; *Octavia*, fille d'*Octavius*.

L'affranchie prenait le nom de la personne qui lui avait rendu la liberté. Dans les nombreuses inscriptions où figurent deux époux dont le *nom* est le même à la terminaison près, on peut reconnaître quelquefois un maître qui a épousé son affranchie; mais plus souvent ce sont deux esclaves du même maître que l'hymen a unis depuis leur affranchissement : cela devait être d'autant plus

fréquent, que, suivant l'opinion d'interprètes versés dans la jurisprudence romaine, les affranchis ne pouvaient se marier qu'à des affranchies de leur patron ou de sa famille.

On distinguait une femme de ses sœurs et de ses parentes par une dénomination individuelle : aucune des causes qui, pour un sexe, avaient multiplié les surnoms, n'existait pour l'autre; la dénomination particulière était donc presque toujours unique, et précédait le nom ou le suivait indifféremment. Prénom, elle reproduisait, avec la terminaison féminine, les prénoms usités pour les hommes; elle exprimait des qualités physiques, ou l'ordre de la naissance [1]: surnom, elle rappelait le surnom du père, ou celui qui était devenu héréditaire dans la famille : Julia *Agrippina*, Valeria *Messalina*. Dans le dernier cas, on rappelait le prénom du père après le nom de la fille; précaution indispensable quand le surnom héréditaire avait été donné aux filles de deux parents de la même branche.

Le surnom n'était quelquefois qu'une expression d'amitié, telle que celles que nous prodiguons à nos enfants [2]; quelquefois c'était le monument d'un grand souvenir. Sylla, pour consacrer la mé-

[1] Valère Maxime (lib. X, 27-28) s'exprime d'une façon positive sur l'existence de ces prénoms.

[2] *Titia Felicula* (petite chatte)... Gruter, etc., DCLXXVI, 2. Cette inscription existe au *Muséum* de Paris. — Sainte *Fé-*

moire de son bonheur, qui fut le malheur du monde et la honte des dieux, donna à sa fille le surnom de *Fausta*.

Le surnom d'une affranchie était tantôt le nom qu'elle avait porté dans l'esclavage, et tantôt il rappelait sa patrie.

Éloignées des regards du public, les femmes romaines ne pouvaient recevoir de lui un surnom. La sœur de l'ennemi de Cicéron, Clodia, digne du même genre de célébrité que son frère, s'entendit pourtant imposer, par la voix populaire, le surnom de *Quadrantaria* [1], qui lui rappelait une aventure aussi mortifiante pour son orgueil que pour son avarice; mais ce n'était là qu'un *sobriquet*, qui ne passait point dans les actes publics.

Les Athéniens défendirent, par une loi, que le nom de la mère passât à l'enfant. L'institution des noms de famille rendait une pareille loi inutile à Rome [2]; elle eût d'ailleurs été en contradiction avec les mœurs nationales. Les flatteurs de Livie ne

licula, vierge et martyre à Rome, le 14 février. (*Usuardi Martyrologium*, etc., in-12; Lovanii, 1568; XVI *calend. mart.*)

[1] Au lieu d'une bourse d'or qu'il lui avait promise, un amant peu scrupuleux lui en envoya une remplie de la menue monnaie de cuivre appelée *quadrans*.

[2] *Inutio Aeliano Evok. et Julio Hilaro et Julio Modestino Julia Modestina conjux conjugi et filiis suis benemeren-*

demandaient pas une chose inusitée, en proposant que Tibère prît un surnom dérivé du nom de sa mère[1]. Le nom d'une femme devenait légalement l'origine d'un *agnomen*, quand, à son hymen, on attachait pour condition que ce nom revivrait ainsi dans l'un de ses enfants. Du nom de *Vespasia*, épouse de Flavius, dériva, dit-on, l'*agnomen* de *Vespasianus*, qui nous rappelle un empereur presque irréprochable, quoiqu'il ait eu des torts réels, parceque tous ses torts appartinrent à la nécessité. *Domitia*, épouse de ce prince, légua de même à son second fils son nom; nom plus justement détesté que ceux de Néron, de Caligula et de Tibère, puisque Domitien, froid et réfléchi dans le crime, n'était entraîné ni par le feu de la jeunesse et la corruption de l'exemple, ni par une démence furieuse, ni par les combinaisons plus ou moins spécieuses de la politique.

Sans attendre qu'une convention expresse lui en

tibus. (Gruter, *Corpus inscript.*, pag. DLIV, inscript. 4.) Voilà une inscription où les enfants portent le nom de la femme et non celui du mari. Je pense que *Julia Modestina*, mariée d'abord à un *Julius* (probablement affranchi comme elle par un homme de ce nom), en avait eu les deux fils cités dans l'inscription, et dont l'un portait le surnom de sa mère. Elle épousa ensuite *Inutius*; et survivant à ces objets de son affection, elle les réunit tous les trois dans le monument que décore l'inscription citée.

(1) Dio Cass., Xiphil., *in Tiber.*

fît un devoir, un Romain imposait souvent à son fils, à sa fille, un surnom qui rappelait le nom de leur mère ; c'est ce qu'attestent de nombreuses inscriptions [1]. Dans plusieurs inscriptions, enfin, on voit un fils, également respectueux et tendre pour les deux auteurs de ses jours, rappeler, après son nom, le nom de sa mère aussi-bien que celui de son père [2].

Cette observation n'est pas sans importance. La condition des femmes, à Rome, nous semble très subordonnée ; elle l'était parcequ'un système de civilisation que l'on ne peut bien juger qu'en le considérant dans son ensemble, investissait d'un pouvoir absolu le chef de la famille ; mais l'effet n'en était pas, comme chez d'autres nations, de dégrader une mère dans l'esprit de ses enfants.

On peut croire qu'ici, comme sur bien d'autres points, les Romains ont imité les Étrusques, qui, suivant Passeri, en plaçant devant le nom de la mère le mot *Clan* (*né de...*), ou en y ajoutant la terminaison *al*, formaient un grand nombre de surnoms *métronymiques* [3]. Mais le sentiment dont

[1] Gruter, *Corpus inscriptionum*, etc., passim.

[2] Voyez les inscriptions citées par Passeri, au chapitre *De metronymicis*, dans sa dissertation *De nominibus Etruscorum*, pag. 234.

[3] Passeri, *De nominibus*, etc., pag. 235... *De tegulis buccellianis*, pag. 138 et seq.

les Etrusques et les Romains suivaient l'inspiration est de tous les temps et de tous les pays. Dans une ville de France [1], un usage immémorial attribue, pour surnom, le nom de famille de la mère au puîné ou au dernier des enfants mâles.

Les Lyciens et les Xanthiens allèrent plus loin encore : chez eux l'enfant prenait le nom de la mère; la mère seule, et non le père, transmettait à l'enfant les droits de citoyen libre [2]. Les Xanthiens [3] fixaient l'origine de cette coutume à une époque où les prières des femmes avaient délivré leurs ancêtres d'un fléau envoyé par la vengeance divine. Larcher [4] pense qu'elle s'était plus probablement établie dans un temps où, les mariages réguliers n'existant point, les enfants ne connaissaient que leurs mères.

Le principe général est juste, et l'on en connaît plus d'une application. Dans le canton suisse d'Appenzel, la loi qui règle l'état civil des enfants naturels a ordonné qu'ils prissent, dans tous les cas, le nom et la *bourgeoisie* de leur mère [5]. En rapportant des actes où un homme est ainsi désigné, *Pa-*

[1] Montdoubleau, départ. de Loir-et-Cher.

[2] Herodot., lib. I, cap. CLXXIII.

[3] Plutarch., *De virtut. mulier.* IX.

[4] Larcher, *Traduction d'Hérodote*, tome I, pages 477-478 (2e édition).

[5] Loi rendue en 1818.

gan, fils de Marie, ou, plus simplement, *Pierre, fils de sa mère*, Ducange[1] conjecture, avec vraisemblance, que cette espèce de surnom s'appliquait à des enfants dont le père était inconnu. A Rome, dans le cas d'une paternité incertaine, le nom de la mère formait celui de l'enfant : c'est du moins ce que fait présumer l'exemple de Nymphidius Sabinus. Cet homme, que le hasard tira d'une bassesse profonde pour l'élever aux premières dignités de l'empire, et dont une folle ambition précipita la perte, avait pris le nom de sa mère, la courtisane Nymphidia.

Mais comment, à Xanthus et en Lycie, une coutume appropriée aux unions fortuites aurait-elle subsisté après l'institution du mariage? et pourquoi les époux ne s'y seraient-ils pas, comme partout ailleurs, montrés jaloux des prérogatives de la paternité? Si l'on veut donc rejeter une tradition qui n'est peut-être, comme beaucoup d'autres, que l'enveloppe mythologique d'un fait réel, il faut assimiler les Lyciens et les Xanthiens aux Nadoessis[2], qui nomment toujours un enfant d'après le nom de sa mère, parceque, disent-ils, la légitimité de la descendance n'est établie avec certitude que par la maternité. C'est l'opinion qui, au Pérou, réglait la succession au trône, et qui, chez

[1] Ducange, *Glossar.*, verbo *Cognomen.*

[2] Carver, *Voyage dans l'Amérique septentr.*, page 285.

les peuples fixés au nord du fleuve Zaïre, fait de la dignité de *Chénoo*, ou gouverneur, une sorte de fief héréditaire dans la ligne maternelle [1].

§ 28.

Les Romains avaient emprunté la forme de leurs noms et ces noms mêmes des anciens Italiens, et particulièrement des Étrusques.

Les noms de famille, les prénoms, les surnoms, étaient-ils une invention des Romains? Tout indique, au contraire, que les fondateurs du hameau destiné à devenir la ville souveraine du monde empruntèrent des peuples voisins, plus avancés qu'eux dans la civilisation, et le système entier de leurs noms propres, et la plupart de ces noms. Dans toute la portion de l'Italie où les Grecs n'avaient point pénétré, les personnages cités dans l'histoire, antérieurement à la conquête de leur pays par les Romains, portent des noms de famille, précédés ou suivis d'une dénomination individuelle.

Au premier rang se présentent et le guerrier samnite qui ne sut qu'humilier les Romains aux Fourches Caudines, et son père, qui lui conseilla

[1] *Relation de l'expédition du capitaine Tuckey pour examiner le cours du fleuve Congo ou Zaïre* (in-4°, London, 1818).

en vain de les affaiblir pour long-temps par le massacre de leur armée entière, ou, en les délivrant honorablement, de les enchaîner à jamais par un trait de générosité sans exemple : tous deux se nommaient *Pontius;* le prénom de l'un était Caius, celui de l'autre Hérennius [1].

Le chef qui commandait à Albe, lorsque Tullus Hostilius succéda à Numa, se nommait *Caius Cluilius* [2]. Romulus, unissant les Sabins à son peuple, reçut d'eux pour collègue *Titus Tatius.* La femme du pasteur qui éleva son enfance joignait au *nom* de *Laurentia* le *prénom* d'*Acca*, le même que celui du quatrième roi de Rome, *Ancus Martius.* Romulus épousa *Hersilia*, fille d'*Hersilius* [3]; il eut pour mère Rhéa *Sylvia*, fille de *Sylvius* Numitor. Dans la ville dont Rome tirait son origine, et que le hasard d'un combat rendit sa sujette, l'usage des noms de famille remontait aux temps héroïques : tous les rois d'Albe, depuis le fils d'Énée jusqu'à Numitor et Amulius, ont porté le nom de *Sylvius*, suivi, pour chacun, d'un surnom particulier [4]. Un historien, voulant indiquer l'époque où vécurent Hésiode et Homère, dit que les *Sylvius*

[1] Tit. Liv., lib. IX, cap. I et III.

[2] Tit. Liv., lib. I, cap. XXII.

[3] Dionys. Halicarn., *Ant. rom.*, lib. III, cap. I.

[4] Voyez Denys d'Halicarnasse, Tite-Live, Eusèbe, Ovide.

régnaient alors dans Albe [1], comme nous dirions que les Stuarts régnaient en Écosse, ou les Tudors en Angleterre.

Enfin de nombreuses inscriptions expliquées par Passeri établissent que les Étrusques avaient des *noms*, des *prénoms* et des *surnoms*, dont un grand nombre [2] reparaissent chez les Romains. Comme chez les Romains, les femmes ne joignaient ordinairement au *nom* qu'une seule dénomination distinctive.

Tous ces peuples, et particulièrement les Étrusques, étaient formés en corps de nation longtemps avant la fondation de Rome. Ce serait donc dans leur langue, leurs traditions, leurs usages, en un mot dans tout ce dont le temps nous a envié la connaissance, qu'il faudrait chercher les étymologies de ces noms divers, plutôt que dans la

[1] L. Cassius Hemina, *Annal.*, lib. I, cité par Aulugelle. (*Noct. att.*, lib. XVII, cap. 21.)

[2] Passeri, *De nominibus Etruscorum*, etc. Noms de familles romaines retrouvés par Passeri dans des inscriptions étrusques : *Annius*, *Antonius*, *Cestius*, *Cilnius*, *Helvius*, *Laelius*, *Memmius*, *Mutius*, *Horatius*, *Petronius*, *Pomponius*, *Publilius*, *Salvius*, *Trebonius*, *Livius*, *Titius*, *Vibius*, etc. —Prénoms : *Aulus*, *Lucius*, *Manius*, *Marcus*, *Publius*, etc. — Surnoms : *Graccus*, *Gallus*, *Macer*, *Metellus*, *Pappus*, *Rufus*, *Severus*, etc. Ajoutons *Trebonianus*, surnom qui a la terminaison d'un *agnomen* romain.

langue latine, telle que nous la connaissons, c'est-à-dire telle qu'on la parlait plusieurs siècles après la même époque. Sans entreprendre cette recherche de pure érudition, il nous suffit de connaître le sens de la plupart des prénoms et des surnoms romains, et celui que l'on attribue avec vraisemblance à plusieurs noms usités en Italie avant de s'introduire à Rome, pour être autorisés à penser que toutes ces désignations, dans le principe, étaient significatives, et que leur origine a été celle que nous attribuons aux noms propres en général.

§ 29.

Origine des noms de famille en Italie et à Rome.

Mais de ces dénominations individuelles et fugitives, comment se sont formés des noms de famille permanents? L'Italie n'en avait reçu l'usage ni des Grecs ni des Gaulois, qui y pénétrèrent successivement. Aucun des peuples anciens que l'on suppose avoir conduit des colonies dans cette contrée ne se servait de noms de famille; aucune tradition ne nous montre un législateur ou un dieu y établissant une institution si avantageuse.

Les noms romains, les seuls que nous connaissions parfaitement, sont les seuls aussi pour lesquels nous puissions tenter de résoudre le pro-

blème. Si nous parvenons à le faire d'une manière satisfaisante, ne serons-nous pas en droit d'appliquer notre solution au reste de l'Italie, où les Romains avaient puisé la plupart de leurs noms les plus illustres ?

Deux faits doivent nous servir de guides : 1° presque tous les *noms* rappellent un prénom ou un surnom dont on a seulement changé en *ius* la terminaison originelle : Marcus, *Marcius ;* Quintus *Quintius ;* Posthumus, *Posthumius ;* Geminus, *Geminius*, etc., etc. [1].

2° Tous les *noms*, sans exception, étaient terminés en *ius* [2].

On ne nous oppesera point les noms de *Peducaeus*, *Annaeus*, *Poppaeus*, qui s'écrivirent et se prononcèrent long-temps *Peducaius*, *Annaius*, *Poppaius ;* la diphthongue que nous représentons

[1] Flavus, *Flavius;* Florus, *Florius;* Rutilus, *Rutilius;* Gratus *Gratius;* Plancus, *Plancius;* Silus, *Silius;* Caecus, *Caecius;* Sextus, *Sextius;* Septimus, *Septimius;* Octavus, *Octavius;* Nonus, *Nonius;* Decimus *Decimius;* etc. Voyez Ernesti, *Clavis ciceroniana;* et Sigonius, *De nominibus Romanorum.* Dans le recueil de Gruter, on trouve *Varronius* dérivé de Varron (Gruter, CCCCLXXIII, 3 et 4), et Perpernia (*ibid.*, DCCCCL, 4), nom de femme analogue au surnom de *Perperna* que portait l'assassin de Sertorius. Une inscription encastrée dans le mur de l'hôtel de ville de Genève montre aussi un nom de femme, *Rufia*, dérivé du surnom de *Rufus*.

[2] Voyez la *Dissertation de Boindin sur les noms romains.*

par *ae*, les Romains l'écrivaient souvent par *ai*. C'est l'orthographe la plus usitée dans les inscriptions : on l'y retrouve depuis les temps anciens jusqu'à la fin du troisième siècle de notre ère[1]. Dans leurs vers harmonieux, Virgile et surtout Lucrèce substituent sans scrupule, à la diphthongue *ae*, les deux syllabes *longues a* et *i* : quoique la prononciation vulgaire les eût dès lors réunies, la prononciation ancienne, qui les faisait sentir séparément, pouvait donc être employée sans choquer les oreilles délicates.

Norbanus et *Caecina* sont cités, comme des noms de famille, dans un ouvrage estimé[2]. Ce sont deux surnoms, empruntés, l'un d'une ville, l'autre d'un fleuve d'Italie. Le premier, adopté par des personnes de diverses familles[3], était particulièrement affecté à une branche des Junius, branche dont sans doute le chef était né à Norba, ou y avait ha-

[1] Gruter (*Corpus inscriptionum*, passim, etc.). Observons, 1° que, dans Gruter (pag. CCCCLXXXIV, inscript. 1), le nom que nous écrivons et que nous prononçons *Velleius* est écrit *Vellaeus*; 2° que dans Cicéron on rencontre deux ou trois fois *Anneius*; c'est le même nom que *Annaeus*.

[2] *Encyclopédie méthodique*, *Dictionn. d'antiquités*, article *Caecina*.— Schoell, dans l'*Histoire de la littérature romaine*, tome IV, a répété cette erreur.

[3] Ainsi l'on trouve dans Gruter (*Corpus*, etc., pag. DCCCXXX, inscrip. 1), *Statius* Norbanus.

bité. Dans les fastes de Rome, on voit marquée par le consulat de *Cn. Junius Norbanus* une année difficile à oublier : l'année où l'incendie qui consuma le Capitole ne sembla que le présage d'une calamité plus épouvantable ; l'année que signala l'entrée à Rome de Sylla, ou plutôt l'entrée de la tyrannie armée, suivie de son affreux cortége, la délation, le brigandage, l'assassinat, les proscriptions.

C'est également dans une année funeste, au milieu des crimes et des désastres qui signalèrent l'avénement de Vitellius et sa chute, c'est dans l'année où le Capitole fut embrasé encore une fois, que les mêmes fastes nous montrent comme subrogé au consulat le faible et ambitieux A. Licinius Caecina. Sur la foi de quelques manuscrits, Juste Lipse, je le sais, révoque en doute l'exactitude des fastes [1], et nomme ce magistrat *Alienus* Caecina. Qu'à l'exemple des Scipions, des Métellus, des Pisons, les Licinius joignissent un second surnom au premier, c'est un fait incontestable ; on trouve dans l'histoire, des Caecina *Tuscus*, *Largus*, *Severus*, etc. : mais on n'en peut rien conclure contre l'existence de leur nom de famille, pas plus que pour les Pisons, les Scipions ou les Métellus. Ernesti [2] n'hésite pas à donner le

[1] Just. Lips., *in Tacit.*, *Hist.*, lib. I, cap. LII.

[2] Ernesti, *Clavis ciceroniana*, verbo A. *Caecina... Volaterranus.*

nom de *Licinius* au Caecina défendu par Cicéron. Pline [1] raconte que le père de Posthumus *Licinius* Caecina, las de supporter une maladie incurable, eut recours à l'opium pour se délivrer de la vie.

Loin que Caecina fût un nom de famille, ce surnom n'était même pas exclusivement propre aux Licinius. Entraîné par l'impatience de la contradiction à commettre la plus grande des fautes, C. *Gracchus*, pour assurer à la cause populaire un triomphe momentané, ruina, dans sa base, la puissance du peuple, en donnant à ses adversaires l'exemple d'attenter à l'inviolabilité du tribunat: le tribun qu'il fit déposer se nommait M. *Octavius* Caecina [2]. Diverses inscriptions prouvent que des personnages de familles différentes ont aussi porté ce surnom : tel est *C. Lecanius Bassus Caecina* [3]. D'autres présentent un *nom* de famille dérivé du surnom, et un *agnomen* dérivé à son tour de ce nom [4]. Passeri a retrouvé dans des inscriptions étrusques *Cecinna* surnom, et *Cecinnius* nom de famille; ils dérivent l'un et l'autre de *caecus* (aveu-

[1] Plin., *Hist. nat.*, lib. XX, cap. XVIII.

[2] Julius obsequens, *De prodigiis. M. Lepido, Munatio Planco, coss.*

[3] Gruter, *Corpus inscript.*, CCCCXXVII, 2.

[4] Caecinia *Ilias*, Gruter, etc., DCCXCV, 10... *Timagius* Caecinianus (*ibid.*, MXXXII, 3). Cecinatius (*ibid.*, CCVI, 7; CCVII, 2).

gle), surnom usité en Étrurie comme à Rome [1]. Je proposerai une autre étymologie. Dans le Brutium coulait le fleuve *Caecinus*, qui a donné son nom à la ville de Caecinum. Près de Volterre, la petite rivière *Caecina* [2] conserve encore le nom qu'elle portait du temps des Romains : comme plusieurs Caecina étaient natifs de Volterre, Dempster [3] pense que leur famille a pu donner son nom à la rivière ; nous croyons que les noms des deux rivières ont plutôt été l'origine des divers noms d'hommes.

La terminaison en *ius* nous dévoile l'origine des noms qui l'affectent uniformément. Dans la langue latine, on le sait, elle supplée au génitif pour exprimer la propriété ou la descendance. Sa fonction est précisément celle que remplit dans la langue anglaise l'*s* placée à la fin d'un substantif ou d'un nom propre. On dit aussi bien *Evandrius ensis* (l'épée d'Évandre) que *ensis Evandri ;* comme en anglais *Evander's sword*, ou *the sword of Evander*. Nous avons vu presque partout le nom du père fournir au fils un surnom distinctif; mais pour

[1] Passeri, *De nominibus Etrusc.*, pag. 220, 221 et 230-234.

[2] En 1500 ou 1501, Marulle (*Michele Marullo Tartagnota*) se noya dans le *Cecina*.

[3] *Etruria regalis*, lib. IV, cap. v: *Cecinna... à Cecinnarum gente illustri fortasse... nomen sortitus.*

cela, au lieu d'employer, à l'exemple des Grecs, le génitif, en sous-entendant le mot *fils*, les Italiens se servirent de la terminaison expressive que leur fournissait leur idiome; et le fils de *Posthumus* joignit à sa désignation individuelle celle de *Posthumius* [1].

La formation de l'adjectif possessif, et par suite du surnom patronimique, variait suivant la désinence du mot radical. Romulus ayant donné aux sénateurs le titre de Pères, voulut que leurs fils prissent celui de patriciens [2]. *Patricius* dérivant ainsi de *pater*, nous pouvons en conclure que de

[1] De Brosses (*Hist. de la république romaine*, tome I, page 33), et l'auteur d'une Dissertation *sur la latinisation des noms propres* (*Classical journal*, n° 1, et *Magaz. encycl.*, 1814, tome III, pages 370-379), pensent que la terminaison *ius* n'est que le mot grec *uios* (fils), *posthumou-uios*, *posthumius*. Mais deux syllabes longues, deux diphthongues (*ou* et *ui*), n'auraient pas, en se contractant, formé une syllabe brève. Les Romains d'ailleurs ne parlaient point grec. En admettant que, vers l'époque de la prise de Troie, des colonies aient porté aux bords du Tibre l'usage du grec éolien, il faut reconnaître, avec Denys d'Halicarnasse (*Ant. rom.*, lib. I, cap. ult.), que ce dialecte se fondit avec la langue du pays pour former la langue latine. Or les inscriptions, les monuments, et surtout les *Tables Eugubines*, prouvent à quel point différait du grec l'idiome des indigènes de l'Italie.

[2] Cicer., *De rep.*, lib. II, cap. XII.

Umber (habitant de l'Ombrie) on fit *Umbricius*, et *Fabricius* de *faber*, mot qui, en latin (comme son équivalent moderne *fabre*, *favre*, *faivre*, *fèvre*), désignait moins souvent un artisan qu'un homme distingué, en quelque genre que ce fût, par son adresse ou son habileté.

Comment soumettre à la forme proposée les prénoms déjà terminés en *ius?* La nécessité triompha de l'obstacle par l'addition d'une consonne intermédiaire : de Publius naquit *Publilius*, de Manius *Manilius*, *Servilius* de Servius, de Lucius *Lucilius* [1] et de Caius *Cailius* (Caelius).

Des noms dérivés régulièrement du nom individuel du père pouvaient rester eux-mêmes assez long-temps *individuels* pour donner naissance à de nouveaux surnoms patronimiques : cela dut arriver souvent dans le principe, avant que le système des noms de famille fût invariablement fixé. Le même procédé, de Quintius fit *Quintilius*, de Sextius *Sextilius*, de Genucius *Genucilius*, de Caecius *Caecilius*, etc. ; et, en employant D ou N à la place de L, on dériva *Titinius* de Titius, *Cassinius* de Cassius, etc., de Fufius *Fufidius*, de Gratius *Gratidius*, etc. [2].

Rien de plus simple que cette manière de for-

[1] Sigonius, *De nom. Rom.*

[2] La plupart de ces noms sont cités dans la *Clavis ciceroniana* d'Ernesti.

mer un surnom ; rien de si indifférent en soi, rien probablement de moins réfléchi : mais sur-le-champ se développèrent ses avantages. Au lieu du *génitif* invariable dont se servaient les Grecs, il présentait un véritable nom susceptible de prendre les deux genres et d'être régulièrement décliné ; tel en un mot qu'on pouvait l'appliquer à la fille comme au fils, à un enfant ou à plusieurs, et même l'employer *seul*, et sans l'addition de dénominations individuelles : suffisant ainsi pour désigner tous les enfants du même père, ce fut, dans la force du mot, *un nom de famille*.

L'habitude de l'associer au nom individuel, une fois contractée, ne dut pas se perdre, lors même que les familles se séparaient ; et elle suffisait pour empêcher la désignation de changer à chaque génération. Mais des causes nombreuses concoururent à produire le même effet. Soumis à la puissance de l'auteur de leurs jours, les fils restaient-ils près de lui après le mariage : quelque nombreux que fussent leurs enfants, le toit paternel renfermait une *seule* famille qui, du nom de son chef unique, recevait un nom commun à tous ses membres. Consacré par deux ou trois générations, ce nom aurait difficilement cédé la place à un nom nouveau.

Un père croyait revivre dans son fils en lui donnant son propre nom ; le nom patronimique ,

dans ce cas, ne changeait pas pour le petit-fils ; et cette permanence commençait l'habitude de l'hérédité. On peut rapporter au souvenir d'une semblable origine la prédilection de certaines familles romaines pour le surnom même dont s'était formé leur nom patronimique : c'est ainsi que l'on rencontre fréquemment dans les fastes des *Julius Julus*[1].

Sans même recourir à ces moyens, les hommes placés en évidence eurent peu de peine à rendre héréditaire la désignation qui leur rappelait un ancêtre cher à leur mémoire. Cette désignation devenait plus honorable si elle n'était point dérivée du nom, mais d'un titre déjà respecté : les descendants d'un prêtre (*flamen*) ou d'un pontife conservèrent avec orgueil les noms de *Flaminius* ou de *Pontificius*[2].

L'ambition alla plus loin ; et lorsque, par des traditions reçues, on put faire remonter son origine à quelque héros, à quelque divinité, le *nom* patronimique qui en rendait témoignage fut adopté pour toujours. Plusieurs de ces noms sont venus jusqu'à nous. *Cluentius*[3] indique, comme le dit

[1] On peut citer aussi *Valerius Valesus* (ou Volesus), et *Furius Fusus*, puisque l'on avait d'abord prononcé *Valesius* et *Fusius*. (Sigon, *De nom. Rom.*)

[2] Sigonius, *De nominibus Rom.*

[3] *Aeneid.*, lib. v, vers. 122-123.

Virgile, un descendant du héros *Cloanthes; Halesus* passait pour fils de Neptune; de son nom, qui convient bien à un navigateur, se forma celui de la famille *Alesia,* dont Passeri a retrouvé plusieurs monuments; le nom d'*Anton,* compagnon d'Hercule, revivait dans la famille *Antonia,* qui le citait comme son chef; les Fabius se prétendaient descendus d'Hercule même, et leur nom dérivait de *Fabu* ou *Fabiu,* mot que Passeri traduit par *auguste, vénérable,* et qui, chez les Étrusques, était une épithète fréquemment attribuée au père d'Hercule, à Jupiter [1]. *Neptunius,* c'est ainsiqu'Horace appelaitironiquement S. Pompée [2], quand l'orgueil d'une victoire navale eut conduit ce jeune présomptueux à se proclamer fils du dieu de la mer.

La permanence du nom patronimique ne dépend pas seulement de la volonté de celui qui le porte, surtout chez un peuple qui ne fait de l'écriture qu'un usage borné. On peut sur ce point provoquer mais non pas entraîner l'habitude générale: ce ne fut donc qu'à la longue, et par une imitation qui pénétra peu à peu dans tous les rangs de la société, que l'usage des noms héréditaires devint universel. Cela explique ce que Varron a

[1] Passeri, *Tabul. Eugubin.,* cum notis; in tabul. VIII, lin. 22.

[2] Horat., *Od.*, lib. V, od. IX, vers. 7.

dit d'une manière trop générale, que les Romains, avant de se mêler aux Sabins, n'avaient qu'un seul nom. Nous voyons toutefois, dans la guerre qui précéda l'union des deux peuples, Spurius Tarpeïus chargé de la défense du Capitole, et Hostus Hostilius commandant l'armée que les Sabins mirent d'abord en fuite. Mais de tant de gens sans aveu et sans famille, que l'espoir de l'impunité et du pillage rassemblait autour de Romulus, plusieurs en effet pouvaient n'être connus que par une dénomination personnelle; l'exemple de leurs concitoyens les porta bientôt à y ajouter un nom patronimique.

Les noms individuels et les titres exprimant des qualités ou des fonctions communes à divers personnages, on a pu, dans le principe, en dériver le même nom patronimique pour des familles étrangères les unes aux autres, et placées différemment dans l'ordre social. La facilité de déguiser une origine obscure, et de donner au plébéien enorgueilli de nobles ancêtres[1], était une conséquence trop naturelle de ces ressemblances de nom pour ne pas alarmer l'orgueil des patriciens; et sans doute elle leur fit sentir de bonne heure le besoin de se distinguer par des surnoms, et ensuite de rendre leurs surnoms héréditaires.

[1] *Genera etiam falsa, et à plebe transitiones, cum homines humiliores in alienum ejusdem nominis infunderentur genus.* (Cicer., *Brutus,* seu *De claris oratoribus*, cap. XVI.)

Si la facilité avec laquelle l'explication de ces faits particuliers se rattache à la solution générale ajoute, comme nous l'espérons, à la vraisemblance de celle-ci, nous avons eu raison de dire que le hasard, et non la réflexion, introduisit à Rome et dans l'Italie ancienne les noms patronimiques. Tout dépendit du génie de la langue. Une terminaison qu'elle consacrait et dont l'usage prit un peu plus de latitude, amena cette belle invention qui honorerait le génie d'un législateur. Les Romains en avaient si peu deviné les avantages, que, même en en jouissant, ils ne les sentirent pas, ou du moins pas assez pour ne point les atténuer bientôt, et enfin les faire disparaître.

§ 30.

Causes de la corruption et de l'anéantissement progressif du système des noms romains.

Sous les successeurs d'Alexandre, les noms grecs s'étaient établis aux rives du Nil, de l'Euphrate et de l'Oronte, et jusqu'au milieu des sables qui environnaient Palmyre. Trois siècles plus tard, le monde connu voulait tout entier être Romain. Quand aucune des causes que nous avons énumérées ne conférait le droit de prendre un nom romain, l'Africain, le Sarmate donnait la forme romaine à

son nom national. Une des épîtres de saint Cyprien est adressée à *Jubaïanus*[1]; une inscription, trouvée en Transylvanie[2], est consacrée aux mânes de *Verzovia* Saturnina: ici on reconnaît un nom slave qui revit dans le nom actuel de la capitale de la Pologne, et là un *agnomen* dérivé du nom numide de *Juba*. Un calcul d'ambition, un sentiment d'orgueil portait le citoyen de Rome à placer entre son *nom* et son *surnom* le nom de la tribu dont il était membre[3]; les étrangers, lorsque l'obtention du droit de cité ne les fit plus entrer dans les tribus romaines, rappelèrent de la même manière le nom de leur pays natal[4]. Ce soin fut pris surtout par des affranchis : en se reportant ainsi aux lieux où ils étaient nés libres, ils accusaient la

[1] Epistola LXXIII. (*S. Caecilii Cypriani opera*, in-folio, Amstelodami, 1700, pag. 306.)

[2] Gruter, *Corp. inscript.*, pag. CCCCXLII, inscript. 8.

[3] Dans l'explication des monuments antiques, il importe de se rappeler cet usage qui subsistait encore au troisième siècle de notre ère (Gruter, *Corpus inscript.*, passim). Sur une inscription qui remonte au temps de Vespasien, Murith a lu L. *Paccius*, L. F. *Palnonianus* (*Mémoires de la société des antiquaires de France*, tome III, page 510) : il faut lire, je pense, *Palatinâ Nonianus*, d'autant plus que la syllabe *pal* termine une des lignes de l'inscription. *Nonius*, de la tribu *Palatina*, avait pris le prénom et le nom de son père adoptif L. *Paccius*, en y joignant l'*agnomen* de Nonianus.

[4] Gruter, *Corpus inscript.*, passim.

fortune qui les avait précipités dans l'esclavage.

Qui n'aurait cru à la durée d'un usage si universellement adopté? Mais la brièveté est l'âme de la langue des noms propres; il faut, en quelque sorte, que la personne soit désignée aussi rapidement qu'elle peut être aperçue. Combien était contraire à cette qualité une série formée du prénom, du nom, d'un surnom héréditaire, d'un surnom particulier, que pouvait encore surcharger un *agnomen!* C'était peu d'y joindre le prénom du père, de l'aïeul, du bisaïeul, le nom enfin de la tribu dont on était membre : si, par l'effet de l'adoption, on changeait de tribu, on ne manquait pas d'indiquer celle dont on était sorti, aussi bien que celle où l'on était entré[1]. En voilà beaucoup trop, même pour des inscriptions. Dans le commerce de la vie, on se bornait au surnom et au prénom. De la conversation, cette abréviation nécessaire passa dans les lettres, dans les discours, dans les récits, et enfin dans les actes publics et dans les fastes. C'est elle qui a rendu douteuse l'existence de plusieurs noms de famille dont les surnoms usurpaient constamment la place. Chaque homme étant suffisamment connu, au moins dans sa sphère d'activité, par son surnom et son prénom, l'inconvénient de l'abré-

[1] Boindin en cite des exemples dans sa *Dissertation sur les noms des Romains*, et dans son *Discours sur les tribus romaines*.

viation semblait être nul dans le présent, et ne menacer que l'avenir. Mais l'avenir n'était-il rien pour ces hommes amoureux de la gloire, pénétrés de l'importance de leur nom, et avides d'en assurer la durée ? N'est-ce pas un spectacle moral de voir ainsi l'orgueil se trahir lui-même, obscurcir ce qu'il veut illustrer, et, par l'excès des précautions prises pour qu'un homme ne pût être confondu avec aucun autre, rendre la confusion inévitable?

Mais déjà la confusion commençait dans le présent, et c'était encore un des fruits dont jadis l'orgueil avait semé le germe. En accordant à des étrangers, à des affranchis, l'honneur de porter son nom, l'homme puissant croyait sans doute ne leur imprimer d'autre marque que celle de la clientèle et de la subordination ; il leur conférait, sans le savoir, un titre d'égalité qu'il appartenait au temps et à la fortune de rendre valable. De bonne heure il s'éleva des plaintes contre l'homme obscur qu'une ressemblance de nom enhardissait à se dire d'une famille noble ou patricienne. Les ressemblances de noms se multiplièrent ; les surnoms qui rendaient témoignage d'une origine servile ou étrangère disparurent rapidement ; l'imposture plus facile devint sans doute plus fréquente. Les traditions y opposaient pourtant une digue, en conservant, dans chaque maison illustrée, le souvenir de sa généalogie et de ses alliances. La répu-

blique s'écroula; la plupart des grandes familles périrent dans les troubles civils et dans les proscriptions, ou s'éteignirent, victimes de la cruauté soupçonneuse des empereurs : leurs noms, leurs surnoms héréditaires furent en proie à une usurpation sans pudeur comme sans frein. En vain, pour la réprimer, l'empereur Claude porta ou renouvela une loi expresse; l'exécution de la loi était devenue impossible. Les barbares eux-mêmes, enrôlés dans les légions, et parvenant aux grades militaires, aux charges publiques, au trône, s'emparèrent des noms des antiques soutiens de Rome; ils rendaient à ces grands hommes un hommage involontaire, en s'efforçant ainsi de paraître leurs héritiers autant que leurs successeurs. Constance Chlore usurpa les noms de *Julius* et de *Flavius*[1]; et les adulateurs de Constantin fabriquèrent une généalogie où ils faisaient descendre de Vespasien, puis de Jules César, puis d'un fils posthume d'Énée et de Lavinie, le bâtard d'un soldat que la fortune tira des montagnes d'Illyrie pour l'asseoir au pied du trône.

Les biens qu'on possède le moins long-temps par usurpation sont ceux dont l'opinion est le principe. On peut donner ou envahir les richesses et le pouvoir, mais non pas la considération atta-

[1] Il est nommé par Aurélius Victor, *Julius Constantius*, et porte, dans les Fastes, les noms de *Flavius Valérius*; son père s'appelait *Eutropius*.

chée à un nom ou à un titre : indocile elle se retire et laisse sans valeur le titre ou le nom prostitué.

Pour multiplier l'apparence des adoptions et des alliances illustres, on multipliait les noms patronimiques ; on en prit jusqu'à trois et même quatre. Rien n'arrêtant plus la vanité et le caprice, le fils porta un nom que n'avait point porté son père ; les frères n'eurent point de dénomination commune. En conservant la multiplicité des noms romains, on en retint tous les inconvénients et pas un seul avantage.

C'est ce que bientôt on dut sentir. Dès le règne de Trajan, on trouve dans les fastes plusieurs consuls que désigne un surnom ou un *agnomen* unique. Sans doute leur nom et leur prénom étaient encore connus : l'indifférence qui faisait négliger de les inscrire montre que l'on n'était pas éloigné d'y renoncer.

Une autre cause avait pu hâter cette suppression ; le désir de laisser oublier un nom de famille qu'on ne trouvait point assez illustre. Agrippa en donna l'exemple : importuné de son *nom* de *Vipsanius* qui rappelait l'obscurité de sa naissance, il l'omettait à dessein [1] dans les actes publics et dans les inscriptions. Ce trait d'orgueil et de petitesse me semble bien peindre l'homme qui ne sut vaincre

[1] Senec., *Controvers.*, lib. II, controv. IV.

que pour donner un maître à sa patrie et à lui-même; modèle de ces hommes créés pour servir, qui, avec de grands talents et une grande ambition, n'ont aucune grandeur dans l'âme; excellents visirs sous un usurpateur, et fléaux d'un état libre.

L'élévation d'Agrippa ne le sauva point des justes railleries de ses contemporains [1] : mais elle servit d'encouragement à ses imitateurs. Dans le second et le troisième siècle, les fastes offrent de plus en plus des magistrats qui semblent n'avoir eu que des noms individuels. On finit par y remarquer les personnages en petit nombre dont la désignation rappelle l'ancienne forme des noms romains.

Parmi les hommes dont les noms avaient moins de valeur, l'habitude de les négliger dut se propager plus vite encore. Dans la suscription des *épîtres* écrites par saint Cyprien au nom des principaux membres de son église, plusieurs personnages, porteurs du même surnom, *Saturninus* par exemple, se distinguent par les mots *un autre*, et *un autre encore* [2], plutôt que d'employer les noms et les prénoms romains qui eussent si facilement prévenu toute confusion.

[1] Senec., *Controvers.*, lib. II, controv. IV.

[2] Saturninus, *Alius* Saturninus... *Item, Alius* Saturninus. (Epistola LXX ; *Sancti Caecilii Cypriani opera*, pag. 300.)

Les Grecs avaient dû influer par leur exemple sur les habitudes des Romains, avec qui ils étaient mêlés sur toute la surface de l'empire. Jamais ils n'avaient, entre eux, changé la forme de leurs noms.

Un Grec, devenu citoyen romain, n'était connu encore que sous son nom grec parmi ses anciens compatriotes. Quand la translation du trône à Constantinople eut, de fait, établi, sous le nom d'empire romain, un empire grec, l'usage national dut prévaloir; il s'étendit bientôt jusqu'aux monarques. Les empereurs cessèrent, comme leurs sujets, de porter des noms de famille. Le nom de *Flavius*, dont ils se paraient, n'était pour eux qu'un titre comme ceux de César et d'Auguste; et ces titres disparurent à leur tour. Constantin Porphyrogénète [1], dans l'ouvrage qu'il adresse à son fils Romain, ne les prend point et ne les donne point à son fils. Il ne donne également aux nombreux personnages qu'il cite aucune désignation qui rappelle une origine romaine : on croirait, en le lisant, qu'il a écrit au milieu d'un peuple entièrement étranger à l'ancienne Rome.

Cependant les Hérules, les Gépides, les Goths, les Huns, les Francs, les Sarmates, fondent de toutes parts sur l'empire. Ennemis ou stipendiés, ils

[1] *De administrando imperio : ad Romanum filium.*

font trembler l'Orient; conquérants, ils dominent l'Occident. Dédaignant d'usurper, à l'exemple de leurs ancêtres, des noms que souillent à leurs yeux la défaite et la servitude, c'est de leurs noms nationaux qu'ils remplissent les fastes et les annales. En Italie même, les anciens noms romains, ces noms si chers à l'histoire, s'effacent et s'anéantissent.

La véritable histoire romaine avait fini longtemps auparavant.

§ 31.

Les noms chrétiens, ou noms de baptême, viennent remplacer en Europe les noms individuels.

Oublions un moment la confusion introduite dans les noms propres vers les derniers temps de la république, accrue chaque jour sous le règne des empereurs, et portée au comble lors de la chute de l'empire d'Occident. Ne semble-t-il pas que notre système de noms a succédé immédiatement au système romain? Le nom de baptême, remplaçant le *prénom*, est suivi du *nom* de famille, auquel se joint souvent un *surnom* qui, dans l'origine, a dû rappeler le lieu de la naissance ou du séjour habituel, le nom d'un domaine, d'une seigneurie réelle ou imaginaire. Pour compléter la ressemblance, on remarquerait que le surnom à souvent

fait disparaître le nom de famille et usurpé sa place. Et ainsi, par un rapprochement spécieux, on établirait une liaison non interrompue entre deux faits entièrement étrangers l'un à l'autre, et séparés par un intervalle de plusieurs siècles ; et ce ne serait pas la première erreur de ce genre que l'on aurait commise en étudiant l'histoire de la civilisation.

Les peuples qui, sur les débris de l'empire, fondèrent tant de royaumes, quelques uns doués par le sort d'une heureuse stabilité, d'autres destinés à se dissoudre et à s'écrouler successivement ; les Francs dans les Gaules, les Saxons en Angleterre, et, dans l'Espagne et l'Italie, les Goths, les Suèves et les Lombards, tous, en un mot, n'apportèrent, au sein de leurs conquêtes, que des noms individuels.

Justement orgueilleuse du souvenir d'*Amale* son premier héros, la famille de Théodoric reproduisait, il est vrai, ce nom illustre dans la plupart des noms qu'adoptaient ses membres : *Amalaric*, *Amalasonte*, *Amalafride*, *Amalabergue*, etc. Cassiodore[1] a essayé de désigner par le nom générique des *Amales* cette dynastie au service de laquelle il s'était consacré ; et Jornandès[2] dit que les Visigoths et les Ostrogoths furent, de tout temps, soumis les uns aux *Balthers*, et les autres aux *Amales* : mais

[1] Cassiodor., *Variar.*, lib. VIII, ep. 5.

[2] Jornandès, *De rebus geticis*, cap. XIX.

14.

lui et Cassiodore, remplis des anciens usages de Rome, essayaient en vain de les faire ainsi revivre au milieu d'une population qui y était étrangère. Aucun prince ne joignit le nom d'*Amale* ou de *Balther* à son nom individuel ; et des hommes étrangers à la famille d'*Amale* portèrent des noms qui rappelaient le sien, par exemple *Amalongue*, porte-lance de Grimoald, roi des Lombards. La forme des noms adoptés par quelques uns des descendants de Théodoric confirme seulement la remarque que nous avons déjà faite [1] sur plusieurs noms scandinaves : ce premier pas vers l'invention des noms de famille ne fut point suivi d'un second.

Une tribu slave offrirait un exemple plus décisif, s'il était vrai que les descendants de Leck, premier chef des Sarmates établis en Pologne, eussent tous pris son nom en succédant à son pouvoir [2]. Mais le fait est plus que douteux ; et il est certain que ce nom était celui de la nation, appelée long-temps par ses voisins *Leckites* ou peuple de *Leck.* Si quelques chefs s'en décorèrent, ce ne fut point pour eux un nom de famille, mais la désignation de leur peuplade, de la tribu sur laquelle ils régnaient. La famille du fondateur étant éteinte, le pouvoir d'un seul fit place, pour quelque temps, à un

[1] Voyez ci-dessus, § 20.

[2] Matthias de Michovia. *Chronicon reg. Polon.*, lib. I, cap. II et IV. — Jodoc. Ludov. Decius, *De vetust. Polon.*

gouvernement oligarchique ; les documents historiques, dès lors moins incertains, ne contiennent plus rien qui rappelle l'adoption de noms héréditaires. Nous pouvons donc affirmer qu'au huitième siècle il n'existait sur les bords du Dniester et de la Vistule, comme dans le reste de l'Europe, que des noms individuels ; noms qui laissaient à l'intérêt et à l'orgueil le soin de conserver et la faculté d'altérer les généalogies.

Ramenés dans l'Europe policée par les sujets de l'empire, Grecs, Asiatiques et Africains, presque autant que par les peuplades du Nord, pour que les noms individuels fissent place à un nouveau système, il était peut-être indispensable que ces noms, consacrés par les coutumes et les souvenirs, cédassent d'abord à une cause plus puissante que les souvenirs et les coutumes, la religion.

Victorieuse des persécutions, et toujours croissante au milieu des hérésies qui déchiraient son sein, déjà s'étendait sur la plus grande partie du monde connu une religion dont l'établissement, à ne l'envisager que sous ses rapports humains, est, par ses conséquences dans le passé et dans l'avenir, l'événement le plus important qui, à notre connaissance, ait jamais influé sur les destinées des hommes. Né dans un coin de l'Asie, courbée alors sous le joug des Romains, le christianisme avait subjugué Rome ; devenu la religion de l'empire,

les barbares qui conquéraient l'empire furent à leur tour sa conquête : et barbares et Romains, tous durent désormais recevoir leurs noms du christianisme.

Mais l'habitude, fille du temps, ne résigne guère qu'au temps le pouvoir qu'elle a reçu de lui ; et jamais ce pouvoir n'agit avec plus de constance que sur le choix des noms propres qui s'identifient à notre personne et à notre vie entière. Il a jusqu'à ce jour résisté à l'ascendant de l'islamisme dans les sables mêmes qui en furent le berceau : les Arabes bédouins ne portent encore que rarement des noms empruntés à la religion de Mahomet[1].

L'église chrétienne avait de bonne heure témoigné le désir que les noms des enfants qu'elle adoptait fussent puisés dans ses fastes et consacrés par elle : les Hébreux, les Grecs, les Romains, au milieu desquels avaient vécu les premiers hommes dont la sainteté l'édifia, et qui dès lors pouvaient plus facilement se ployer à sa volonté, furent longtemps néanmoins avant d'y obéir avec une docilité parfaite. Les barbares, à plus forte raison, tenaient opiniâtrément aux noms usités dans leur pays natal et ennoblis par les exploits de leurs ancêtres.

Saint Jean Chrysostome, au quatrième siècle,

[1] Le comte Wenceslas Rzewuski, *Notice sur les chevaux arabes*, insérée dans la *Bibliothèque universelle. Littérature*, tome X, page 174.

se plaignait éloquemment de cette résistance au vœu de la piété[1]. Saint Grégoire-le-Grand, à la fin du sixième siècle, voulut y mettre un terme, en transformant en précepte ce qui n'avait été jusque là qu'un conseil et une recommandation. Ce précepte, inséré dans son *Sacramentaire*, n'entraîna pas d'abord une obéissance générale. Qu'on en juge par les noms des rois de Lombardie, des rois d'Espagne, des empereurs d'Allemagne, et des rois de France, au dixième siècle, et même au onzième : on ne connaissait guère alors de saint Hugues, de saint Robert, et encore moins de saint Charles ; saint Henri n'est pas mort plus de vingt ans avant le premier roi de France qui ait porté ce nom ; et saint Louis évêque est moins ancien que le roi saint Louis.

La persévérance des chefs du culte devait cependant finir par triompher.

Le sacrement qui rouvre à l'homme l'entrée du ciel n'avait point été, dans l'origine, accompagné de la cérémonie d'imposer un nom au néophyte que régénérait l'ablution salutaire. Long-temps on attendit les approches de la mort et la certitude d'échapper, en cessant de vivre, au risque de contracter de nouvelles souillures, pour revêtir la robe blanche et solliciter le baptême. Long-temps l'é-

[1] *Homil.* XIII, *in Epist. ad Corinth.*

glise condamna en vain le calcul de ces hommes qui ne voulaient renoncer au vice qu'en renonçant à la vie. Lorsque la crainte d'être surpris par la mort avant d'avoir reçu le sacrement régénérateur eut enfin assuré sa victoire, la crainte pieuse que des parents éprouvaient pour eux-mêmes, pouvaient-ils ne la point ressentir pour leurs enfants? Que de larmes coulaient sur ceux qui, ravis prématurément au jour, se trouvaient en même temps exclus du royaume des cieux! L'église permit de conférer le baptême aux enfants; mais le sacrement n'était administré que deux fois l'année, aux fêtes de Pâques et de la Pentecôte, tandis que l'imposition du nom avait lieu, comme par le passé, le huitième ou le neuvième jour après la naissance. La coutume aurait donc été bien rarement modifiée par l'innovation religieuse, si, avec celle-ci, n'eût concouru un usage né aux premiers jours du christianisme, et auquel diverses circonstances avaient donné une grande extension.

Persécutés par les zélateurs de l'ancienne religion, les chrétiens, avant d'accueillir un prosélyte, qui pouvait n'être qu'un traître et un délateur, voulaient qu'un chrétien répondît de la pureté de sa croyance et de ses intentions : le répondant était un parrain ou une marraine, suivant le sexe du néophyte[1]. La persécution cessa; la formalité dont

[1] Quelquefois plusieurs parrains ou marraines se présen-

elle avait fait un besoin subsista ; et elle dut paraître aussi nécessaire que jamais, dès qu'on admit les enfants au baptême long-temps avant qu'ils pussent connaître ce qu'ils devaient croire un jour. Le parrain, la marraine, se rendirent cautions, devant l'église et devant Dieu, de l'instruction future de l'enfant et de sa foi soumise; ils devinrent en quelque sorte ses père et mère aux yeux de la religion. Cette *adoption* spirituelle, assez puissante pour entraîner un empêchement au mariage, imposait encore le devoir de protéger et d'aimer le filleul comme un fils : on la célébrait en lui faisant, dans la personne de ses parents, des dons proportionnés à la différence des fortunes ; des hommes avides s'enrichirent quelquefois par l'adresse qu'ils avaient de procurer plusieurs parrains riches à leurs enfants.

Sous plus d'un rapport, cette adoption, on le voit, se rapprochait de celle qui avait existé chez les Romains. Il sembla donc naturel que le parrain, s'associant aux droits ainsi qu'aux devoirs du père, transmît son nom à son filleul, ou déterminât celui qu'il devait recevoir; c'est ce qu'il ne pouvait faire que sous les auspices de la religion : la religion dès lors influa souvent sur son choix. Les papes et les évêques s'honoraient d'être les parrains des princes

taient pour le même néophyte : c'était un honneur qu'on lui rendait.

et des grands seigneurs ; les religieuses se firent long-temps un devoir de rendre le même office aux enfants exposés par leurs parents; les uns et les autres laissaient sans doute le moins possible échapper ces occasions d'étendre un usage que l'église voulait rendre universel. Enfin, quand le baptême fut administré sans distinction de jour ni d'heure, quand la piété rendit responsables du salut de leurs enfants les parents qui différaient cette importante cérémonie, l'imposition du nom en devint une partie essentielle ; le nom dut être béni par l'église, et choisi dans le nombre de ceux que consacrait sa vénération, afin qu'en plaçant l'enfant sous la protection d'un patron céleste, il attestât, toute la vie, cette auguste clientèle.

Si la coutume d'adopter des noms de saints a prévalu, ce n'est pas que long-temps on n'y ait dérogé. Les rois, les princes, quelle que fût leur dévotion, tenaient aux noms nationaux que le peuple était habitué à révérer. Averti d'ailleurs par le sentiment secret qui identifie le nom à la personne, comment l'homme puissant n'eût-il pas répugné à se confondre avec le vulgaire sous un rapport si essentiel? Et quand on croit, sur la terre, former une espèce à part, ne doit-on pas s'attribuer une classe spéciale de patrons? C'est ainsi du moins que pensait l'aristocratie de Raguse, s'il est vrai que les lois de cette république empêchaient que les

femmes de la *bourgeoisie* ne prissent des noms de baptême trop distingués, et dont les seules patriciennes étaient dignes[1].

Au défaut de règlements précis, l'usage servit en ce sens l'orgueil des personnages éminents. Nous lui devons de voir, dans l'histoire moderne, figurer des *Dianes*, des *Phoebus*, et, ce qui paraîtra plus extraordinaire, des *Vulcains*. Le fils d'un comte de Furstemberg avait ce prénom[2]; et un roi de Servie latinisa de la même manière son nom national[3]. *Hermès* Bentivoglio concourut, en 1501, à l'assassinat d'*Agamemnon* Marescotti. Le prénom du naturaliste Aldrovandi était *Ulysse*, et celui de son père, *Thésée*. Charles Paléologue, en 1204, céda la principauté d'Acarnanie à ses trois fils naturels, *Hercule*, *Turnus* et *Memnon*[4]. Une femme porta, sans qu'on en fût scandalisé, le prénom de *Déesse* (Dea); ainsi l'atteste son épitaphe, placée dans une des principales églises de Venise[5].

[1] M. Pouqueville l'assure positivement, *Voyage dans la Grèce*, tome I, page 19.

[2] Paul. Jov.

[3] *Vulc* ou *Vulcain*, fils de Siméon, monta sur le trône en 1198. L'auteur du livre sur la liturgie et la langue des Goths (*De liturg. et ling. Got.*) est désigné au titre sous le nom de *Bonav. Vulcanus.*

[4] Pouqueville, *Voyage dans la Grèce,* tome III, page 128.

[5] *Dea Morosini,* épouse du doge Nicolas Trono, morte

L'innovation enfin ne marcha point d'un pas égal dans toutes les contrées. Tandis qu'en France la règle générale semble avoir admis peu d'exceptions dès la fin du onzième siècle, les historiens placent son adoption en Allemagne vers le milieu du douzième siècle, après le triomphe des papes sur les empereurs dans la querelle des investitures[1]; d'autres la reculent jusqu'en 1245, époque où la langue germanique commença à être écrite avec des caractères latins[2].

Aux États-Unis d'Amérique, et en Irlande, on donne encore volontiers pour prénom à un enfant le nom d'une personne ou d'une famille avec laquelle le père a des rapports d'alliance ou d'amitié. A un nom que recueillera l'histoire le médecin O'Meara joint ainsi le prénom de *Barry*, en l'honneur d'un pair irlandais[3]. Le même usage subsiste en Italie, où il a été anciennement en vigueur. Au quinzième siècle, *Lillus*[4], négociant d'Ancône,

en 1478. Voyez Freschot, *Nouvelle relation*, etc., III[e] partie, page 132; et M. Misson, *Voyage d'Italie* (4 vol. in-12, Paris, 1743), tome I, page 307.

[1] Goldast, *Antiq. Alamann.*, tome III, page 93.

[2] Curio., *Chronolog.*, lib. II, cité par Génébrard, *Chronogr.*, page 384, an 1245.

[3] Barry, lord *Avon more*... Barry. E. O-Meara. — *A voice from St.-Helena* (2[e] édit., 2 vol. in-8°, London, 1822), tome II, page 246.

[4] Daru, *Histoire de Venise*, tome VI, page 76.

dont la famille avait reçu des bienfaits d'Amurath et de Mahomet II, témoigna sa reconnaissance aux princes ottomans en se faisant appeler *Othman-Lillus*. De nos jours, un littérateur estimé, M. Bartoli, a reçu pour prénom le nom propre de la famille *Bandini*. Fidèles aux anciens souvenirs, les Grecs modernes, en baptisant un enfant, choisissent son nom dans l'histoire aussi souvent que dans la légende : *Miltiade* ou *Jean*, *Marie* ou *Pénélope*[1]. *Ulysse* (*Odyssée*) brille aujourd'hui au premier rang des braves qui s'efforcent de reconquérir leur noble patrie.

§ 32.

Causes qui forcent bientôt de joindre aux noms chrétiens des surnoms.

Le christianisme, qui apprend aux hommes à se croire tous égaux devant Dieu, les rendait ainsi égaux sur la terre, autant du moins que le comporte l'identité du nom et de la personne. La ressemblance de noms rapprocha ceux que, dans la société, séparait un intervalle immense. Le baron le plus puissant, le serf le plus abject, deux ennemis irréconciliables, répondaient à la même désigna-

[1] Pouqueville, *Voyage dans la Grèce*, tome IV, pages 419-420.

tion, et, près du même Dieu, invoquaient le même intercesseur. Plus d'une fois peut-être cette communauté de nom, cette sorte de fraternité toucha des âmes altières et haineuses ; plus d'une fois elle diminua les distances créées par le ressentiment ou l'orgueil entre des hommes que la mort devait sitôt réunir dans une paix et une égalité éternelles. Si telle fut son influence, la piété avait atteint son but : elle tendait à édifier les hommes, à les sanctifier, et ne s'inquiétait pas si, dans la vie sociale, les nouveaux noms rempliraient bien ou mal les fonctions de signes distinctifs.

En ne considérant que le volume des légendes sacrées, on put croire l'institution nouvelle aussi utile sous le rapport civil que sous le rapport religieux. L'expérience ne confirma point cette espérance. Dans la multitude infinie des noms de saints, il n'y en a qu'un nombre assez borné dont on fasse un usage habituel. Leur continuelle répétition exposa de bonne heure à confondre les individus dans une même classe de la société comme dans les classes les plus éloignées. Jugeons de l'excès où pouvait arriver la confusion par ce qui se passa en Lithuanie en 1387. Ladislas Jagellon, duc de Lithuanie, devenu chrétien et roi de Pologne, persuada à ses anciens sujets d'abjurer, à son exemple, leur croyance nationale. Les grands, les guerriers, furent baptisés séparément ; mais on divisa en plu-

sieurs troupes la multitude du peuple. Les prêtres baptisaient à la fois une troupe entière, et conféraient le même nom à tous les individus qu'elle renfermait; dans la première, tous les hommes furent appelés *Pierre*, et toutes les femmes *Catherine;* dans la seconde, *Paul*, et *Marguerite*, etc.[1]. Il était difficile que chacun de ces nouveaux chrétiens n'ajoutât pas quelque désignation particulière au nom qu'on venait de lui donner.

La même nécessité se fit sentir quand le désir de revivre dans son fils, en lui transmettant le nom que soi-même on portait, s'exerça sur les nouvelles dénominations comme sur les anciennes : ce désir a été si général, que quelquefois même il a enfanté un usage durable; aux Açores[2], le fils aîné porte constamment le même nom de baptême que son père.

On supposerait volontiers que c'est en des cas pareils que l'on admit la pluralité des prénoms chrétiens, afin que la variété de leurs combinaisons suppléât au besoin d'un surnom, et rendit toute confusion impossible. On se tromperait : la pluralité est née de l'espoir pieux de multiplier ses interces-

[1] Matth. de Michov., *Chronic. reg. Polon.*, lib. IV, cap. XXXIX. — Alex. Guagnin, *Descriptio Lithuaniae.* — Martin Cromer, *De origine et rebus gestis Polonorum chronicon*, lib. XV, cap. I.

[2] John. W. Webster, *a Description of the island of St.-Michaël*, etc. (in-8°, Boston, 1821), page 86.

seurs auprès du Tout-Puissant; espoir encouragé par l'église catholique, qui approuve l'usage d'ajouter encore aux noms de baptême de nouveaux noms lorsqu'on reçoit le sacrement de confirmation; espoir qui, en Espagne et en Portugal, a porté souvent les prénoms à un nombre capable d'embarrasser la mémoire. Observons que plusieurs prénoms réunis deviennent quelquefois aussi peu distinctifs qu'un seul. La dévotion, qui préside à leur choix, retombe volontiers dans les mêmes combinaisons; elle rappelle assez constamment les patrons qui, dans chaque pays, sont l'objet d'un hommage particulier, et dont un ou deux ne manquent jamais de devenir héréditaires dans chaque famille.

Les affections de parenté, les convenances, et même les passions politiques, peuvent conduire au même résultat : un Écossais, partisan enthousiaste des Stuarts, était père de quatorze fils; tous, en l'honneur du prétendant, s'appelaient *Charles-Édouard* [1].

Que, dans l'acte religieux du baptême, on laisse à la dévotion toute la latitude qu'elle réclame; que l'on ne diminue rien de la condescendance due aux désirs d'un père, d'une mère, d'un parrain, d'une marraine, d'un ami ou d'un protecteur:

[1] J'ai connu un des fils de ce zélé jacobite.

mais il serait à souhaiter que, dans l'acte qui, aux yeux de la société, constate la naissance et devient la base de l'état civil, on n'insérât qu'un seul prénom, tellement choisi qu'il ne fût celui d'aucune autre personne de la famille. Alors le prénom, rendu à sa destination véritable, distinguerait d'abord ceux que réunit la communauté du nom de famille. C'est peu que l'usage contraire surcharge la langue essentiellement concise des noms propres : ces combinaisons variées que l'on considérait d'abord comme un moyen distinctif portent les ténèbres où elles devraient répandre la clarté, par la facilité avec laquelle elles admettent, je dirai presque, elles provoquent les erreurs. On ne sait pas ce qu'on prépare de soucis à son enfant en multipliant ses prénoms. Qu'il en omette un, ou qu'il intervertisse leur ordre dans l'acte le plus simple (et combien de fois cela est-il arrivé par l'inadvertance d'un copiste!); que de nullités s'ensuivront jusqu'à ce qu'on ait reconnu l'erreur, et alors que de formalités pour la réparer! Des discussions pénibles, des retards interminables, dans toutes les transactions de la vie civile, et même des procès graves, des pertes considérables de fortune, n'ont souvent pas eu d'autre origine.

Nous le savons, nous l'avons éprouvé : mais tant que la loi ne parlera pas impérativement pour donner sur ce point, à notre système de noms, la per-

fection qui lui manque, peu d'hommes oseront se singulariser en bravant la tyrannie de l'usage.

Des inconvénients aujourd'hui si prononcés durent, dans l'origine, se faire peu sentir à des hommes rarement rapprochés par leur civilisation imparfaite. Mais il en était un autre, nul aujourd'hui pour nous, et reproduit tous les jours chez un peuple accoutumé à des noms individuels et significatifs. Empruntés presque toujours de langues étrangères, et toujours distribués d'après des considérations de piété dans lesquelles n'entraient pour rien l'aspect, la position ou le caractère de ceux qui les portaient, les nouveaux noms n'offraient que des syllabes dénuées de sens, ou qui du moins ne disaient rien à la pensée, ne rappelaient à la mémoire aucune qualité personnelle. Le défaut d'application possible concourut, avec la nécessité de distinguer entre elles les personnes qui avaient reçu le même nom au baptême, pour créer partout des surnoms : aussi en rencontre-t-on un grand nombre dans l'histoire, à mesure que l'usage des noms de baptême prend plus d'extension. Tantôt, dans l'empire grec, on se sert pour les former, de la terminaison *pulo* ou *poli*, indiquant la filiation; *Stéphanopoli*, fils d'Étienne, Romain *Argyropule*, fils d'Argyre : tantôt ils indiquent les charges, les emplois ; Paul le *Silenciaire*, Michel *Curopalate* : tantôt enfin ils rappellent la patrie ou

quelque qualité personnelle ; Jean de *Cappadoce*, Jean le *Mangeur*, Jean le *Bossu*, Jean *Moustache*, etc. [1].

Par une conséquence naturelle du besoin qui les avait enfantés, les surnoms furent souvent les seules désignations employées. Un des généraux d'Alexis Comnène, et l'auteur d'un livre où se trouvent des détails curieux sur la division civile et religieuse, le cérémonial et l'*étiquette* de l'empire d'Orient [2], ne sont connus tous deux que sous les noms de *Bempéziote* et de *Curopalate*, dérivés de la patrie de l'un [3] et de la charge que remplissait l'autre. J'explique de la même manière pourquoi le fameux thaumaturge Théodore, qui fit apparaître devant Basile le Macédonien l'image d'un fils dont ce prince pleurait la perte, est presque toujours cité dans l'histoire sous le surnom de *Santabaren*, emprunté sans doute de *Santabaris* [4],

[1] Procop., *Histoire secrète*, cap. VI; Theophil. Simo., *Hist. maurit.*

[2] Curopalatae, *De officialibus palatii constantinopolitani et officiis magnae ecclesiae.*

[3] *Histoire du Bas-Empire*, tome XVIII, page 44. — *Bempèze*, ville située vers l'Euphrate. C'est peut-être la même que *Bambycé*, que Strabon met au nombre des villes de Syrie.

[4] Glycas, *Annal.*, part. IV, pag. 296 (in-folio, Parisiis, 1660). — Anne Comnène (lib. XV, cap. IV) place *Santa-*

lieu de sa naissance ou de sa résidence. Les barbares convertis au christianisme, les enfants des Francs nés dans l'église grecque, recevaient au baptême un des noms usités dans cette église. Mais des noms qui les exposaient à être confondus avec les Grecs ne pouvaient leur plaire; ils avaient pour les Grecs le mépris que des guerriers étrangers portent toujours au peuple qui les solde et qui aime mieux payer pour être défendu que se défendre lui-même. La plupart d'entre eux, et surtout ceux qui étaient revêtus de quelque commandement, adoptaient volontiers un surnom qui rappelait leur origine à leurs frères d'armes, à leurs rivaux, à leurs ennemis. Hervé, capitaine normand, engagé au service de Constantin-Monomaque, reçut des Grecs le surnom de *Francopule*. L'histoire désigne plus tard par le même surnom un favori de Michel Paléologue accusé d'avoir conspiré contre ce prince [1], et un dignitaire de la cour de Jean Paléologue [2]; l'un et l'autre sans doute originaires d'Occident. Constantin [3], *chef* des Français stipendiés par Alexis Comnène, n'était presque connu que sous le surnom de *Umbertopule* (fils

baris au-delà des plaines de *Dorylée*, non loin des villes de *Cédrée* et de *Polyboti*.

[1] Pachymer., lib. IV, cap. xv.

[2] Georg. Phrantz., lib. II, cap. xviii.

[3] Ann. Comnen., lib. VIII, cap. iii, et lib. X, cap. ii.

de Humbert). Les motifs qui déterminaient la préférence accordée à cette sorte de surnoms devaient aussi, dans l'usage habituel de la vie, les faire prévaloir sur le nom de baptême, et d'autant plus que, tirés d'une langue étrangère, ils étaient essentiellement distinctifs.

En Occident, vers la fin du dixième siècle et le commencement du onzième, c'est-à-dire à l'époque où les noms de baptême, devenus de plus en plus communs, rapprochaient davantage les rangs et les conditions, on voit, par une conséquence naturelle, les surnoms s'introduire dans les actes publics [1], et y figurer en grand nombre comme désignations distinctives, jusqu'à la fin du treizième siècle. Leur usage avait tellement prévalu, que le prince à qui on ne donne pas aujourd'hui d'autre surnom que celui de *conquérant*, s'intitule lui-même, en tête de ses chartes, « Moi, Guillaume, surnommé *le bâtard.* »

Mais, peu à peu, ce moyen de remédier à une confusion inévitable devint insuffisant : les surnoms les plus usités, ceux qu'on dérivait des qualités physiques ou morales, des habitudes, de la profession, du lieu de la naissance, etc., pouvaient

[1] Ducange, *Glossar.*, verbo *Cognomen.* — Ducange remarque qu'on trouve peu d'exemples de surnoms donnés aux évêques ou aux femmes. Ceci confirme nos principes : l'évêque était distingué par son titre sacré; la femme par le nom de son père ou de son mari.

être imposés à plusieurs personnes qui portaient déjà le même nom de baptême ; l'inconvénient augmentait donc plutôt que de diminuer : un changement total dans le système des noms devenait indispensable. Sur divers points, et presque à la même époque, plusieurs causes concoururent à l'opérer. Si je dis que, pour les discerner, il faut observer le spectacle que présenta le monde chrétien depuis la fin du neuvième siècle jusqu'au commencement du douzième, les causes paraîtront fort au-dessus de l'effet que je leur assigne..., à moins toutefois qu'on ne se souvienne qu'il est souvent plus aisé de faire descendre du trône une puissante dynastie, ou de dépeupler une contrée florissante, que de changer les habitudes d'une nation.

§ 33.

Précis des événements qui durent ramener en Europe l'institution des noms de famille.

Grand homme hors de toute proportion avec son siècle, Charlemagne rétablit l'empire d'Occident ; mais ce ne fut ni pour son pays ni pour sa famille : le sceptre impérial, trop lourd pour la débile main de ses descendants, leur avait bientôt échappé ; et au milieu de combien de misères et d'ignominie, avec quelle difficulté conservèrent-ils,

pendant trente-cinq lustres, le sceptre de France! Des vassaux insolents, continuellement enrichis des dépouilles du monarque, et agrandis des débris de son pouvoir, après s'être essayés deux fois en écartant du trône la dynastie régnante, finirent par la renverser. Celui d'entre eux qui ceignit le diadème ne put trop faire pour ne pas mécontenter ses anciens égaux; et par le fait même de son élévation, dont il se reconnaissait redevable à leurs suffrages, il consolida ostensiblement l'indépendance des grands du royaume à l'instant où peut-être il méditait en secret leur abaissement, si heureusement consommé par ses successeurs.

Séduits par le titre que leur conférait une élévation souvent contestée, les empereurs d'Allemagne, au lieu d'affermir leur pouvoir dans leurs propres états, où il fut rarement bien reconnu, voulaient tous faire sentir au loin le poids de leur suzeraineté. Une ambition aveugle les entraînait en Italie; et, en Italie, la chute successive de l'empire d'Occident, des Goths et des Lombards, l'abaissement de l'empire d'Orient, l'affaiblissement subit de l'empire de Charlemagne, permettaient au génie de la liberté de relever ses autels, et assuraient au pontife de Rome une prépondérance temporelle, qu'il s'efforçait d'accroître par tous les artifices de la politique et toute l'influence de la religion.

Des ressorts que les papes mirent en mouvement pour atteindre leur but, le plus puissant fut cette piété chevaleresque qui lança d'abord vers les champs de la Palestine et répandit ensuite sur la surface de l'Asie toute la population guerrière de l'Europe.

Que trouvèrent les croisés sur ce grand débris qui s'appelait encore l'empire grec, et qu'ils devaient successivement effrayer, servir, subjuguer, et partager? Des princes faibles dès qu'il ne s'agissait pas de disputer la couronne par un crime; une population amollie, appauvrie et découragée, que faisait trembler le nom seul des guerriers de l'islamisme; presque point d'autres défenseurs que des étrangers, des Arméniens, des Scythes, des Slaves, des Francs même, dont on achetait à prix d'or les services équivoques et la douteuse fidélité.

Tandis que la valeur impétueuse des croisés inonde la Syrie et la Palestine, et assied sur des fondements trop peu solides le royaume de Jérusalem, la France élève au souverain pouvoir un prince [1] qui peut-être n'a été bien apprécié que de nos jours, quoique les conséquences de ses vues profondes n'aient pas cessé un moment d'influer sur la civilisation de son pays et sur celle de l'Eu-

[1] Louis-le-Gros, désigné roi du vivant de son père, prit, dès 1102, les rênes du gouvernement, et commença à réprimer les brigandages des grands vassaux.

rope; un roi qui sentit que l'on ne devait fonder la politique que sur la justice, opposer aux nobles turbulents que des citoyens, ni donner une autre base à l'indépendance du trône que l'affranchissement de la nation.

Reprenons séparément chacun des traits de ce tableau.

§ 34.

Première cause : hérédité des dignités et des fiefs.

Malgré l'ordonnance de Clovis II, et malgré le vœu national, les dignités de l'état et les grands *bénéfices* militaires avaient été en France presque toujours héréditaires *de fait* depuis la fin de la première race. Les concessions arrachées aux faibles Carlovingiens, les usurpations que favorisa la décadence graduelle de leur dynastie, en un mot tout ce que pouvait reprendre ou révoquer un monarque énergique, favorisé par quelque circonstance heureuse, tout fut à jamais légitimé par l'avénement de la troisième race. *Qui vous a fait comte?* demandait Hugues Capet à un vassal insoumis[1]: *Ceux qui vous ont fait roi.* Cette réponse en dit plus que toutes les chartes que l'on pourrait citer. Ce n'est point dans les concessions d'un

[1] Adelbert, comte de la Marche et de Périgord.

prince et dans ses statuts, sur lesquels peut revenir un prince plus entreprenant, qu'il faut chercher des garants de la stabilité d'un ordre quelconque de choses; c'est dans sa liaison intime avec le titre du pouvoir établi.

Ce qui n'avait été dans l'origine qu'un *office* ou la solde d'un service militaire, s'était changé en titre de possession; la possession devint, *de droit*, une propriété incommutable, et les grands fiefs des principautés héréditaires.

Depuis assez long-temps, le surnom le plus usité pour les grands personnages était celui qui désignait chacun d'eux par le titre de son *office* ou le nom de sa principale seigneurie. Dès que le fils succéda nécessairement à la seigneurie ou au titre, il dut aussi succéder au surnom, et à son tour le transmettre à son héritier. Ce fut donc un véritable nom patronimique, dont la permanence fut bientôt confirmée par l'habitude générale. Ce fait rappelle ce que nous avons avancé en parlant des Étrusques, que l'établissement des noms de famille commence naturellement parmi les personnes les plus éminentes de la nation.

En déclarant que les *bénéfices* émanés de la couronne (terres ou offices) passeraient aux fils de ceux qui les possédaient alors [1], Charles-le-Chauve

[1] En 877.

avait réservé au monarque le droit de choisir, entre plusieurs fils, celui qui devait succéder au *bénéfice* de son père; c'était le droit du seigneur suzerain pour la concession des fiefs qui relevaient de lui; c'était le droit des seigneurs qui *choisissaient* un roi entre les fils du monarque décédé [1]. Malgré cette réserve que la faiblesse des princes rendit sans cesse illusoire, « il suivit de la perpétuité des »fiefs que le droit d'aînesse et de primogéniture »s'établit parmi les Français [2]. »

Le fils aîné succédant au titre du père, les puînés furent désignés par le nom de la seigneurie qui constituait leur partage; et l'habitude leur conserva quelquefois ce nom, lors même que leur fortune avait changé. Les historiens français, et surtout les Grecs, ne nomment point *comte de Toulouse* Raymond IV, qui ne le devint qu'après la mort de son frère; c'est sous le nom de *comte de Saint-Gilles* qu'ils peignent cet homme rare, appelé par ses seules vertus au rôle de médiateur entre l'empereur Alexis et les croisés, occupé sans cesse à prévenir ou à réparer les divisions des Latins et des Grecs, et obtenant également la confiance de deux partis également autorisés peut-être à nourrir des défiances réciproques.

Cet usage ne contredit pas ce que nous avançons

[1] Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. XXXI, chap. XVII.

[2] Le même, *ibid.*, *ibid.*, chap. XXXIII.

sur l'établissement du nom de famille. La seigneurie passant aux puînés, en cas d'extinction de la branche aînée, le nom qui en émanait leur était dévolu aussi; et bientôt l'orgueil de la naissance, non moins que le souvenir de ce droit éventuel, rendit le nom commun à tous les enfants d'un même père.

Comme les grands, et quelquefois à meilleur titre, puisque plusieurs seigneuries du second et du troisième ordre étaient des propriétés libres, volontairement inféodées [1], les nobles purent être désignés par les noms de leurs fiefs : cette coutume même jeta de bonne heure de la confusion dans leurs transactions; les chartes du dixième siècle et du commencement du onzième présentaient souvent le même personnage sous des noms différents, soit qu'il eût perdu la seigneurie qui le désignait, soit qu'il en eût acquis une dont la désignation le flattait davantage. Mais lorsque tous les fiefs eurent une égale stabilité, le noble, jaloux de s'assimiler aux grandes familles, contracta l'habitude de transmettre à ses enfants le nom du domaine le plus ancien ou le plus riche qu'il possédât; et bientôt le nom ne se perdit plus, lors même que l'on aliéna la seigneurie de laquelle on l'avait emprunté.

[1] Voyez, dans l'*Esprit des lois* (liv. XXXI, chap. VIII), quels motifs faisaient désirer de changer une propriété *libre*, un *alleu*, en fief inamovible et héréditaire.

§ 35.

Deuxième cause : les croisades; les emblèmes ou armoiries. Des *armes parlantes*.

Ce fut surtout du sein de la belliqueuse France que sortirent ces essaims de croisés, dont les restes, échappés à la faim, aux embûches de l'ennemi et à leurs propres déréglements, composaient encore une armée formidable. Quel changement subit dans l'existence des nobles, qui en faisaient la principale force! Ce n'étaient plus ces jours obscurs consumés à soutenir des querelles féodales; ces jours où, confiné dans les limites d'un grand fief ou d'une province, le noble, pour connaître tous ses voisins, et en être connu, n'avait besoin d'autres signes distinctifs que le rang, les souvenirs de famille, et quelques surnoms. Un peuple guerrier était rassemblé sous l'étendard de la croix. Les noms individuels et la plupart des surnoms, communs à plusieurs personnes à la fois, devenaient insuffisants. La cause qui partout crée ou renouvelle les dénominations, le besoin d'être reconnu, se faisait sentir avec énergie. Les noms patronimiques, invention encore nouvelle, étaient très rares, comme l'observe *Mézeray* [1]. Cette conjoncture les rendit

[1] Mézeray, *Histoire de France*, années 1101 et suivantes.

plus communs; on adopta, plus qu'on ne l'avait fait auparavant, des noms de seigneuries. Mais les nobles qui avaient vendu leurs biens pour subvenir aux frais de leur armement se trouvaient privés de cette ressource : ils en cherchèrent une autre dans les emblèmes peints sur leurs écus et sur leurs bannières, signes éclatants, révérés de leurs vassaux, qui, en les suivant, se croyaient sûrs de remporter la palme du martyre ou la palme de la victoire.

L'invention des emblèmes se rattache au langage des signes, le plus énergique de tous, suivant le philosophe de Genève[1]; elle est de tous les temps; on la retrouve chez tous les peuples : en Grèce, où la dépouille d'un *sanglier* figurée sur un monument suffisait pour exprimer que l'homme dont la cendre y reposait avait, comme le vainqueur du monstre de Calydon, porté le nom de *Méléagre*[2]; en Amérique, où les indigènes qui passent des actes avec les Européens y dessinent, pour signature, l'animal dont ils portent le nom[3], et où le guerrier, en gravant sur une écorce trois ou quatre figures, exprime le nombre de ses victoires, ou annonce à ses compatriotes que les ennemis s'avancent pour

[1] J. J. Rousseau, *Essai sur l'origine des langues*, chap. 1.

[2] *Antholog.*, lib. III, cap. XXV, epig. 71. (Édition d'*Eilhard Lubin*, in-4°, 1604.)

[3] Weld, *Voyage au Canada*, chap. XXXV.

les combattre[1]. Nous, que, dès l'enfance et à tous les moments de la vie, l'usage de l'écriture littérale habitue à lire la pensée dans des signes qui ne disent rien à l'imagination, nous sommes peu sensibles à l'énergie expressive des emblèmes. Il n'en était pas ainsi des nations anciennes, pour qui l'écriture fut souvent un art mystérieux, confiné dans les écoles des prêtres, les palais des rois et les retraites des philosophes : il n'en était pas ainsi, à plus forte raison, des hommes à la fois ignorants et enthousiastes tels que les contemporains des premières croisades. C'est sous ce point de vue que nous devons considérer les signes empreints sur les nombreuses bannières qui s'élevaient de toutes parts au milieu des forêts de lances de l'armée chrétienne. Il ne faut point croire que le caprice seul eût présidé à leur invention : aucune loi, sans doute, n'en déterminait le choix; mais il était presque toujours dicté par un grand souvenir ou une grande espérance.

Dans les tournois, dans les batailles, un chevalier se présentait la visière baissée; on ne le connaissait que par le symbole qu'il affectait de porter. La désignation de ce symbole devenait donc pour lui un véritable surnom, qu'on ne laissait point perdre dès qu'il s'y rattachait quelque souvenir de

[1] Laffiteau, *Mœurs des sauvages américains*, etc., tome III, pages 40-41.

gloire. Les romans de chevalerie écrits au dixième siècle en offrent de continuels exemples; et sur ce point ils sont une autorité, comme retraçant fidèlement ce qu'a trop négligé l'histoire, les détails des mœurs nationales à l'époque où ils furent composés.

L'emblème illustré par un chevalier avait pu, antérieurement, n'être point adopté par son fils, jaloux d'honorer à son tour le signe que lui-même avait choisi. Mais cette portion glorieuse de l'héritage d'un père ou d'un frère mort en combattant pour la croix fut saisie avec avidité par son successeur dans les champs de la Palestine : en changeant la bannière paternelle, on aurait craint de n'être plus reconnu par ses vassaux et par ses rivaux de gloire. L'histoire dit [1] expressément qu'à cette époque plusieurs chefs de croisés rendirent le symbole qu'ils portaient *propre à leur maison* : les noms dérivés de ces symboles devinrent, comme eux, permanents et héréditaires.

Voilà l'origine des armoiries parlantes. Envisagées sous tout autre point de vue, elles offrent une recherche puérile : il est naturel, au contraire, que les armoiries se rapportent au nom, quand le nom est né des armoiries.

Le même effet a dû se reproduire partout : quand,

[1] Mézeray, *Histoire de France*, années 1101 et suivantes.

au douzième siècle, nous trouvons citées dans l'histoire de Pologne la famille des *Roses* et celle des *Griffons*[1], nous pouvons, avec vraisemblance, supposer que l'une et l'autre tiraient de leurs armoiries ces noms qui n'ont pas subsisté, parceque les noms patronimiques n'étaient pas encore établis en Pologne. Lorsqu'ils s'établirent en Suède, plusieurs familles nobles suivirent volontairement la marche que nous indiquons : celle qui portait dans ses armes une *tête de bœuf* prit le nom d'Oxenstiern (front de bœuf); et une autre le nom de *Sparr*, à cause du *chevron* qui formait la pièce principale de ses armoiries[2].

Observons toutefois qu'ici, comme dans bien d'autres cas, le même usage a été alternativement cause et effet. Les armoiries ont donné quelquefois naissance au nom, et quelquefois ont été composées d'après lui. Cela est surtout arrivé lorsque les anoblissements ont créé de nouvelles armoiries. Nous ne citerons en ce genre qu'un exemple, celui d'une famille dont le nom est immortalisé par le poëte le plus harmonieux que les modernes puissent opposer aux anciens : en faisant allusion à leur nom, les *Racines* avaient mis originairement dans leurs armes un *rat* et un *cygne*. L'auteur d'Athalie ne

[1] Matth. de Michov., *Chronic.*, lib. III, cap. XXI.

[2] Noël, *Essai historique sur les noms propres*, pages 27-28.

garda que le cygne, « parceque le rat le choquait[1]; » et ainsi, pour ce qui le touchait personnellement, il rendit le langage des emblèmes à sa vérité primitive.

§ 36.

Troisième cause. L'exemple des familles impériales de Constantinople.

L'exemple est une puissance; et les guerriers européens purent se sentir encouragés à transmettre leurs noms à leurs enfants, en voyant cet usage adopté à Constantinople par la maison régnante, et par quelques autres familles non moins considérées. L'innovation était récente : on citerait difficilement un nom héréditaire dans le Bas-Empire avant la fin du dixième siècle; au quinzième siècle encore, l'histoire n'indique nettement l'hérédité des noms que pour quelques personnages; tous les autres semblent désignés par des surnoms individuels. Le premier de ces faits place, conformément à nos principes, la renaissance des noms de famille après l'époque où prévalut généralement l'imposition des noms chrétiens; on peut induire de l'autre que cette

[1] *Lettre* de Racine à *sa sœur*, mademoiselle Rivière, 16 janvier 1697. Il existe un portrait gravé de Racine, avec l'écusson de ses armoiries, timbré du *heaume* de chevalier : le cygne y figure seul. On lit au-dessous : *Jean de Racine, de l'Académie française*.

renaissance n'était point amenée par le progrès des mœurs nationales, et qu'on doit lui assigner une cause étrangère. Pour fixer avec certitude son origine, il faudrait s'enfoncer dans la discussion des généalogies, cette mine féconde d'erreurs, si souvent exploitée par l'avarice au profit de la vanité. Il suffira peut-être à notre sujet de choisir, pour les examiner, les deux noms héréditaires les plus anciennement célébrés dans les fastes du Bas-Empire, ceux des Bryennes et des Comnènes.

1° Nommés d'abord *Comaines* ou *Comanes*, les Comnènes, dit Lascaris [1], reçurent ce surnom à l'occasion d'une grande victoire qu'un de leurs aïeux remporta sur les *Comanes* en 469.

Depuis long-temps, les surnoms destinés à rappeler une victoire ne se donnaient qu'aux empereurs; ils se formaient d'ailleurs d'une façon plus régulière; Justinien, par exemple, ne s'intitulait pas *Vandale*, *Franc* ou *Germain*, mais *Vandalique*, *Francique* et *Germanique*. L'assertion de Lascaris n'est donc point admissible; et puisque

[1] Nous suivons de préférence l'autorité de J. Lascaris. Son récit a été adopté par l'auteur du *Précis historique de la maison impériale des Comnènes* (in-8°, Amsterdam), publié en 1784, à la suite des *Lettres patentes* que venait d'obtenir du roi de France M. Démétrius Comnène. La traduction latine du passage de Lascaris y est rapportée, pages 38-43.

ni lui ni les généalogistes modernes ne disent rien de la descendance des Comnènes ni de la permanence de leur nom jusqu'au dixième siècle, il est permis de croire que ce nom a commencé, vers la fin du dixième siècle, dans la personne du père de l'empereur Isaac.

Ce père fut Manuel Comnène, préfet d'Orient en 976, si l'on en croit le César Bryenne[1], époux d'Anne Comnène. Mais Isaac fut porté au trône en 1057, au refus de Catacalon, qui s'excusa ***sur sa vieillesse :*** Isaac était donc sûrement dans la force de l'âge. Qu'on lui donne quarante-cinq ans : il faudra que lui et Jean son frère soient nés plus de trente-cinq ans après l'époque où Manuel exerçait l'emploi de préfet d'Orient, emploi très élevé et qui supposait les services et l'expérience d'un homme fait. La chose n'est pas impossible, mais peu vraisemblable; il est plus naturel de penser que Bryenne a voulu dissimuler l'origine véritable de la famille de sa femme, et la rendre, aux yeux des Grecs, moins récente et plus nationale.

Son récit, en effet, ne s'accorde point avec celui de Lascaris, qui donne pour père à l'empereur Isaac, Nicéphore *Comane* ou *Comaine,* prince d'Astracanie, célèbre par les services qu'il rendit à l'empire et par l'ingratitude dont le paya Con-

[1] César Bryenne, *Histoire des empereurs Constantin et Romain*, chap. 1.

stantin Monomaque. Nicéphore était fils d'Isaac *Flavius*... Par l'addition de ce nom, Lascaris consacre la prétention qu'avaient les Comnènes de descendre de la famille de Constantin[1]; mais Bryenne, gendre de l'empereur Alexis, ne parle ni de cette parenté ni du nom de *Flavius* attribué aux Comnènes.

Les deux historiens se contredisent relativement au nom et à la qualité du père de l'empereur Isaac; aucun des deux ne donne à l'aïeul de l'empereur le nom dont nous cherchons l'origine; ce nom enfin, quand Nicéphore le portait, n'avait pas encore subi l'altération qui de *Comane* fit *Comnène* : concluons-en qu'il était alors tout nouveau, et que Nicéphore lui-même commençait l'illustration de sa famille.

Les Comanes ou Comans, appelés *Cumans* par les annalistes russes, formaient une peuplade slave; ils habitaient aux environs du Pont-Euxin, lorsque, vers la fin du neuvième siècle, ils se joignirent à la première expédition des Russes-Varaigues de Kiew contre Constantinople. Après le traité de paix qui mit un terme à leur invasion, les *Cumans* reçurent le baptême[2]. Qu'était donc, un siècle plus tard, le *prince d'Astracanie*, c'est-à-dire d'une

[1] Voyez ci-dessus, § 30.

[2] *Nouvelles annales des voyages*, tome XII, pag. 229 et suivantes.

contrée qui faisait partie du pays des *Comanes*[1]? un chef *comane*, qui conserva pour surnom le nom de sa peuplade, et l'associa au nom de *Nicéphore* qu'il avait reçu au baptême. Que la même origine ait, cinq cents ans auparavant, fait imposer le même surnom à un guerrier slave, enrôlé comme *Nicéphore* sous les drapeaux de l'empire, cela se peut; mais rien n'établit que ces deux personnages aient appartenu à la même famille, ni que le surnom de *Comane* ait dès lors été héréditaire. Il le devint au onzième siècle, époque à laquelle les Comanes, tantôt alliés et tantôt ennemis, commencèrent à jouer un rôle important dans l'histoire byzantine. Nicéphore légua à ses descendants un nom qui les rendait chers à ses anciens compatriotes, et redoutables au peuple qui achetait ses services; il leur légua en même temps ses *armoiries*, son emblème connu des guerriers *comanes*, *sept clochettes sur un écu d'or*. Lascaris, qui nous apprend cette particularité, ajoute qu'un *aigle d'argent au*

[1] *Comanie*, pays d'Asie borné par la mer Caspienne, la Circassie, la Moscovie et la Géorgie. (*Encycl. méthod., Dict. de géographie mod.*) Il est difficile d'indiquer mieux la position de la partie sud-ouest de l'ancien royaume d'*Astracan*; c'est ce qui nous engage à suivre l'auteur déjà cité, qui dit *prince d'Astracanie* (*Précis historique*, etc., page 48), plutôt que la traduction latine, où on lit (sans doute par l'effet d'une faute d'impression) *Aspracaniae princeps*.

champ d'azur était l'emblème adopté par la maison de Constantin, et dément par là ce qu'il veut établir de la liaison de la famille Comnène avec celle du fondateur de Constantinople.

2° Le nom de Bryenne n'est point grec. Il appartient à une langue dont les dialectes subsistent dans le pays de Galles, l'Irlande, les montagnes d'Écosse, et la Basse-Bretagne, et qui, il y a huit cents ans, était celle de la Bretagne entière, et fournissait sûrement un grand nombre de mots aux idiomes du reste de la France. *Breyen* ou *Breyenhin* signifiait roi ou *chef*[1]. En 1084, un *Bryenne* était connétable général de la Pouille et de la Calabre; il était petit-fils d'Alain III, duc de Bretagne : il paraît n'avoir eu rien de commun avec les Bryennes grecs[2]. Une des familles les plus anciennes de l'Irlande est celle des O'Bryen (littéralement *fils de roi*). Nicéphore Bryenne, le premier qui ait illustré ce nom dans l'Orient, se montre en 1051 à la tête d'une armée *entièrement composée d'étrangers, tous guidés par des officiers de leurs nations*, et dont les *Français* formaient la force principale[3]. De la signification du nom de Bryenne et de l'at-

[1] Richards, *Welsh-english Dictionary*, verbo *Brehnin*.

[2] *Histoire du Bas-Empire*, liv. LXXXI, § 46 (tome XVII page 563).

[3] *Ibid.*, liv. LXXVIII (tome XVII, page 108).

tention qu'avait eue l'empereur grec de ne donner aux divers corps de l'armée que des chefs tirés de la nation à laquelle chaque corps appartenait, que l'on rapproche ce que nous venons d'établir sur l'origine du nom des Comnènes, et aussi la multitude de noms sarmates, scythes et arméniens, qui, dès ce temps-là, figurent à la suite de noms de baptême dans les annales byzantines, et l'on reconnaîtra dans Bryenne un chef de Francs (Bretons ou Anglais) qui, engagé au service de l'empire et naturalisé sous un nom grec, ne renonça point au titre que lui donnaient ses compatriotes, mais au contraire s'enorgueillit de le transmettre à ses descendants comme un témoignage de son rang et de son origine.

L'exemple de deux maisons, qui toutes deux avaient disputé le trône de Byzance et dont une le remplit pendant plus d'un siècle, dut trouver des imitateurs. L'hérédité, qui convertissait les surnoms en noms patronimiques, ne se borna plus à ceux qui étaient empruntés de langues étrangères : les prénoms grecs, tels que celui de Paléologue, devinrent de véritables noms de famille. Mais, fidèle à son origine, cet usage ne s'étendit pas au-delà du cercle étroit de quelques familles puissantes et ambitieuses[1].

[1] *Nicetas*, historien qui, dans un âge demi-barbare, au commencement du XIII[e] siècle, a rappelé quelquefois les

§ 37.

Quatrième cause, qui agit moins promptement en Allemagne qu'en France : l'affranchissement des communes.

Les Allemands, comme les Français, avaient pris part à la *guerre sacrée;* comme eux, ils avaient vu les premières familles de l'empire grec chercher, dans la permanence d'un nom, un gage de la durée de leur illustration. Depuis un siècle, les prétentions mal calculées des empereurs, la politique des princes qui ne les élisaient que pour les craindre ou les dépouiller, l'ambition astucieuse des papes devenus leurs rivaux, avaient, de concert, ébranlé le trône des successeurs de Charlemagne; sur un territoire plus vaste que celui de la France et plus morcelé, elles avaient favorisé l'essor des grands vassaux vers l'indépendance. Le besoin de protection, le désir de s'anoblir, y firent solliciter vivement l'érection des terres libres en fiefs héréditaires [1]. Les surnoms empruntés des seigneuries ne tardèrent point à se multiplier. Créés par des

beaux temps de la Grèce par l'élégance de son style, fut nommé *Choniata* comme son frère; ce n'était qu'un surnom emprunté de la ville de *Chonae*, leur commune patrie.

[1] Voyez la Charte de Conrad II (en 1027), qui règle la transmission héréditaire des fiefs, et encourage, par cela même, les possesseurs d'*alleux* à en solliciter l'inféodation.

causes semblables dans les deux pays, les noms de famille s'établirent pourtant en Allemagne moins rapidement qu'en France. Des surnoms dérivés de qualités personnelles en tenaient lieu au douzième siècle. C'est vers le règne de Philippe de Souabe qu'ils firent place communément aux noms de seigneuries; et ceux-ci n'acquirent pas d'abord la fixité sans laquelle ils ne peuvent devenir héréditaires. L'histoire de cet âge est souvent hérissée de difficultés, parceque le même personnage figure sous des désignations différentes dans les chroniques contemporaines [1].

L'admission tardive des noms chrétiens pour remplacer les noms nationaux rend en partie raison de la lenteur avec laquelle leur succédèrent les noms de famille. Mais nous croyons distinguer ici l'action d'une autre cause, propre à aiguillonner chez les nobles le désir de se distinguer par des noms durables; cause énergique que le progrès de la civilisation développa en France beaucoup plus tôt qu'en Allemagne.

En France, la classe des hommes libres et non possesseurs de fiefs avait disparu : il n'en faut point accuser uniquement la manie des anoblissements et les demandes d'inféodation. Pendant ces siècles d'anarchie et de brigandage, si effrontément vantés

[1] Voyez un exemple de cette confusion, ci-après, § 55.

sous le nom de *siècles de la chevalerie*, les nobles, possesseurs exclusifs des armes, avaient asservi sans obstacle tout ce qui n'était point armé. Alors naquirent ces *droits seigneuriaux*, tantôt hideux, tantôt ridicules, toujours révoltants, et dont le détail a souvent excité notre incrédulité, malgré les chartes authentiques qu'on y peut annexer comme *pièces justificatives*.

Le noble, ceint du glaive, était suffisamment distingué d'une multitude désarmée, et sans propriétés comme sans liberté. Mais, par l'affranchissement des communes, Louis-le-Gros recréa une classe d'hommes libres. La crainte de se voir confondre avec ces obscurs citoyens augmenta, pour les nobles, le besoin des noms de famille. Un nom qui rappelait la seigneurie ou les armoiries satisfit d'autant mieux ce besoin, qu'il ne pouvait appartenir qu'à un noble. Aussi les noms de cette espèce continuèrent-ils à distinguer la caste dominante, lorsque l'esprit d'imitation et surtout les heureuses conséquences de l'affranchissement conduisirent les bourgeois à adopter des noms héréditaires.

Telle n'était point la position des nobles allemands. Si, dès le dixième siècle, des villes ou des bourgades s'élevèrent à une sorte de liberté, ce ne fut que sur quelques points isolés, et d'une manière peu propre à mettre les *bourgeois* en contact avec les nobles. L'affranchissement d'une ville

n'entraînait pas d'ailleurs celui de ses habitants : dans la ville *libre* de Nuremberg, les nobles gouvernaient en souverains le reste de la population. C'est au temps du grand *interrègne* [1] que les *bourgeois* d'Allemagne commencèrent à acquérir des droits importants. Ils les durent sans doute à l'union des villes entre elles par des pactes fédératifs, et à la puissance de l'industrie commerçante : deux causes qui déjà avaient créé la force de la ligue anséatique, dont les villes allemandes recherchèrent l'alliance, en même temps qu'elles s'efforçaient de suivre son exemple. Mais les conjonctures favorisèrent aussi cet heureux mouvement : aveuglés par la soif de l'or, du pouvoir et de la vengeance, les tyrans féodaux s'entre-déchiraient et négligeaient de river les fers de leurs esclaves ; chaque prétendant au trône impérial [2], pour s'assurer l'appui des villes libres, leur concédait des priviléges que n'osait ensuite révoquer un compétiteur plus heureux, mais soigneux encore de ne point augmenter le nombre de ses ennemis. De la même époque date,

[1] Voyez Struvius, *Corpus historiae germanicae* (2 vol. in-folio, Ienae, 1730), period. VIII, §§ 12 et 14.

[2] Une des principales chartes sur lesquelles sont fondés les priviléges de Francfort, est celle que donna à cette ville, en 1257, Richard, fils de Jean-Sans-Terre, qui, malgré son élection, n'est point compté au nombre des empereurs. (Struvius, *Corp. hist.*, etc., period. VIII, § 14, not. 76.)

en Allemagne, l'établissement des noms héréditaires, d'abord parmi les nobles, et ensuite dans la seconde classe de la société.

Pour apprécier la justesse d'une explication qui assigne une si grande influence à l'affranchissement des propriétaires non nobles, examinons, sous ce point de vue, ce qui se passa dans le reste de l'Europe.

§ 38.

Noms de famille multipliés en Angleterre par cette *quatrième cause*, et introduits en Pologne par une cause équivalente, la conversion de l'oligarchie en aristocratie.

En Angleterre, les conquérants saxons avaient apporté les institutions féodales; mais les terres rendues par eux *bénéficiaires* furent peu nombreuses. Pour tout le reste, les vainqueurs se mettant à la place des vaincus[1], des propriétés immenses appartinrent au roi et aux *Thanes* ou principaux personnages de l'état; ils les affermaient à de grands tenanciers, pour le compte desquels des sous-tenanciers les mettaient en culture.

Guillaume Ier confisqua, sur les seigneurs saxons du parti de Harold, et ces terres, et celles qui, ori-

[1] Ces faits ont été lumineusement développés par Hurder, *Moral and political dialogues* (in-8°, London, 1760), p. 257-260.

ginairement *bénéficiaires*, avaient été converties en propriété par l'usurpation des possesseurs. Il les distribua, mais à titre de *fiefs*, dans le sens rigoureux du mot, aux guerriers normands qui avaient suivi ses étendards. Ceux-ci, en conséquence, reçurent comme un insigne bienfait le statut de Henri Ier, qui, en 1100, changea la possession de leurs fiefs en propriété incommutable. Cette concession ne multiplia pourtant pas les noms héréditaires. Comment les hauts barons en auraient-ils senti le besoin au moment où ils étaient près de soumettre la royauté à l'aristocratie? J'avoue que les noms de quelques familles normandes (celle des *Percys* par exemple) leur sont communs avec des familles anglaises dont l'établissement remonte à l'époque de la conquête. Si les noms sont de la même date, leur hérédité pouvait déjà être en France une conséquence de l'hérédité des fiefs. D'ailleurs, aussi long-temps que le duché de Normandie appartint à la maison régnante en Angleterre, les familles établies dans les deux états n'étaient pas plus séparées qu'elles ne le sont aujourd'hui d'une province à une autre : la permanence d'un nom adopté par le chef d'une famille devenait donc facilement commune à tous ses membres, en Angleterre comme sur le continent.

En 1160, Henri II opposa à l'ambition des nobles l'affranchissement des communes. Bientôt

après, l'histoire consacre dans les fastes des noms héréditaires de plus en plus multipliés. S'il fallait prouver que jusqu'alors ils avaient été rares, nous rappellerions qu'au défaut d'un nom de famille, on est obligé de désigner la dynastie que commença Henri II par le surnom de son père, *Geoffroy Plantagenète*, comme la troisième dynastie de France fut nommée *Capétienne*, du surnom de son fondateur.

Le système politique qui, jusqu'au dix-neuvième siècle, a fixé, dans les montagnes d'Écosse[1], la nature et la distribution des propriétés, et qui, en Irlande, n'a cédé que lentement aux confiscations, aux usurpations exercées par les Anglais, et aux progrès d'une autre forme de civilisation; ce système, lorsqu'il était universellement établi dans l'une et l'autre contrées, n'y appelait point l'institution des noms héréditaires. Les relations commerciales avec l'Angleterre, une servitude décorée du titre d'*union*, enfin une division des propriétés plus conforme à la civilisation nouvelle, les y ont peu à peu introduits. La plupart des noms, et ceux mêmes des familles dont l'origine remonte, sans contestation, au-delà des plus anciens récits de l'histoire, sont des surnoms dérivés presque tous

[1] Sur ce système et sur les effets de son abolition en Écosse, voyez l'ouvrage de lord Selkirk : *Observations on the present state of the highlands of Scotland* (in-8°, London, 1805).

de la filiation[1], et devenus permanents à des époques plus ou moins récentes. Tant il est vrai que l'ancienneté de l'illustration et de la puissance, la noblesse en un mot, est tout-à-fait indépendante de ce qui, dans nos mœurs, semble en être inséparable, l'ancienneté du nom héréditaire.

La même observation trouvera son application en Pologne. Jusqu'au quatorzième siècle, et plus tard encore, on y cherche en vain ces noms brillants de noblesse et de gloire qui semblent avoir dû, de tout temps, paraître en première ligne dans les fastes de la nation. Devenue chrétienne, la Pologne avait adopté les prénoms chrétiens; mais, comme les étrangers enrôlés sous les drapeaux du Bas-Empire aux dixième et onzième siècles, les Polonais, au quatorzième, aimaient à rappeler, à côté de leur prénom, leur nom national. Jagellon, duc de *Lithuanie*, et depuis roi de Pologne, ne quitta point ce nom, celui que rappelle le plus fréquemment l'histoire, en recevant au baptême le prénom de Wlasdislaus. Dans l'acte par lequel, en 1413, il déclara son frère duc de Lithuanie, le nouveau duc est constamment appelé *Alexandre*,

[1] Les syllabes initiales *ô*, *mac*, *fitz*, désignent la filiation. Le fils d'un chef (d'un *Bryen*), et l'homme dont le père s'appelait *Donald*, ont pu mille fois recevoir les noms de *O'Bryen* ou de *Macdonald*, avant que ces noms devinssent permanents.

autrement *Witwold*[1]. Quelques unes des signatures apposées à cet acte par les premiers personnages de l'état présentent l'emploi de la même formule. La plupart offrent un surnom dérivé du nom paternel ou de l'emblème[2] que chaque maison avait déjà adopté. Aucun de ces surnoms n'a subsisté, tant on pensait peu alors à créer des noms héréditaires; mais on en distingue un[3] qui déjà se transmettait par succession, et qui pourtant ne devint point un nom de famille. Ceci semble un paradoxe; c'est un fait. L'empereur Henri V étalait ses trésors devant Scarbek, ambassadeur de Pologne, espérant lui donner de sa puissance une idée imposante : le fier magnat tire de son doigt un anneau, et, le jetant au milieu des richesses qu'on lui

[1] *Alexander* alias *Witwoldus*. Un diplôme de 1499, où celui-ci est rappelé, dit de la même manière *Wladislaus* alias *Jagello*. (Jacob. Prilusii, *De provinciis Poloniae*, etc., cap. 1, art. 1.) Le duc de Bohême, qui combattait pour l'empereur Henri V contre Boleslas III, roi de Pologne, joignait au nom de *Conrad* son nom national de *Sventopolk*. (Martin Cromer, *De origine et rebus gestis Polonor.*, lib. V, cap. II.)

[2] Les *Griffons* (griffones), le *Chat-marin* (catus-marinus). Sur les emblèmes adoptés par les anciennes familles de Pologne, et les surnoms qui en dérivaient et qui firent ensuite place aux noms de famille, voyez Martin Cromer, *De situ Poloniae*, lib. I.

[3] *Habdanyecz*, fils de *Habdank*.

montrait, « A l'or, dit-il, ajoutons de l'or. » —*Habdank!* (grand merci!) répondit l'empereur déconcerté. Le surnom de *Habdank* fut donné à Scarbek; ses descendants se plurent à le conserver[1]. Plus tard, ils adoptèrent un véritable nom de famille; ce fut celui de Konski[2].

Dans le cours du quinzième siècle se montrent presque soudainement en Pologne la plupart des noms aujourd'hui usités. Leur apparition simultanée, à laquelle il semble naturel d'assigner une cause unique, fut-elle l'effet de l'affranchissement des communes, comme en France, en Angleterre, en Allemagne? non, malheureusement pour les Polonais, qu'une mesure si importante eût tenus au niveau de la civilisation européenne, et préservés des longs malheurs qui les ont conduits enfin au plus grand de tous : mais elle naquit d'un événement analogue. Les grands, jusqu'alors, avaient seuls joué un rôle dans l'état, et, depuis près de quatre siècles, assis autour du trône, ils commandaient réellement au prince qu'y avaient élevé leurs suffrages. Soumis au joug oligarchique, le reste des nobles n'avaient obtenu encore que des

[1] Martin Cromer, *De origine*, etc., lib. V, cap. II. Matthias de Michovia, *Chronic. Polon.*, lib. III, cap. IX.

[2] Martin Cromer, *De origine*, etc., lib. V, cap. II; et *De situ Poloniae*, loco citato.—NOTA. Dans *Cromer*, le nom est écrit *Choinski*.

priviléges peu importants et étrangers à la chose publique. Mais, en 1404, le besoin d'argent força de recourir à eux. On les convoqua en diétines; on ouvrit à leurs députés l'entrée de l'assemblée nationale. Ils ne laissèrent point échapper l'occasion de partager le pouvoir suprême avec ceux qu'ils avaient aidés à l'acquérir; et, en 1454, l'état fut définitivement constitué en *démocratie nobiliaire*[1], s'il est permis de s'exprimer ainsi. Tous les nobles étant égaux désormais par leurs droits politiques, les familles qu'élevaient encore dans l'opinion un pouvoir et une illustration consacrés par le temps voulurent donner à cette distinction un caractère ineffaçable, en l'attachant à un nom héréditaire. Pour rendre autant que possible toute distinction illusoire, les autres familles recoururent au même moyen. Propriétaires d'un palatinat, d'une ville ou d'un hameau, toutes, presque sans exception, formèrent d'un nom de seigneurie[2] le nom permanent qui les désigne encore aujourd'hui.

[1] Pyrrhys de Varille, *Compendium politicum de variis imperii poloni vicibus* (in-8°, Varsoviae, 1780), pag. 58-63.

[2] Martin Cromer, *De situ Poloniae*, loco citato.

§ 39.

Noms de famille adoptés par la noblesse de Crimée et par celle de Russie.

Le quinzième siècle vit aussi des noms permanents, au sein de l'antique Tauride, distinguer les principales familles des conquérants tatars. La prétention des nobles de Crimée est de faire remonter à l'époque de Tchinggiskan leur nom comme leur origine. Mais ni les descendants de Tchinggis ni ceux de Timur ne connurent de noms héréditaires; on n'en remarque aucun dans cette longue suite de princes et de chefs tatars qui occupent une si grande place dans l'histoire de l'Asie. Vers 1479, sous la protection de la Porte ottomane, Menguèly-Guèrai-Kan fonda le royaume de Crimée. Par un motif analogue à celui qui, à Rome, rendit propres à tous les empereurs les surnoms de César et d'Auguste, les successeurs de Menguèlÿ joignirent tous à leur nom individuel le nom de *Guèrai*. A côté du trône, et se croyant des droits égaux pour s'y asseoir, s'élevaient cinq maisons rivales à qui la loi de l'état assignait une part importante dans l'exercice du pouvoir souverain. Chacune affectait d'observer le même cérémonial et d'avoir les mêmes officiers que le roi; chacune aussi, à son exemple, dut s'empresser de rendre son nom permanent.

Après elles, venaient des nobles, chefs et propriétaires féodaux de réunions de vassaux plus ou moins nombreuses. Une de leurs familles se rapprochait, par quelques droits, des cinq premières maisons ; et toutes s'efforçaient, par l'imitation des titres et des usages, de combler, au moins en apparence, la distance qui les en séparait[1]. L'adoption des noms héréditaires dut bientôt être générale ; et d'autant plus que déjà, probablement, chacun de ces noms désignait l'un des *Kabilés*, réunions de vassaux propres à chaque famille noble, et analogues aux subdivisions également désignées par des noms propres dont se composent les quatre grandes hordes de Tatars Nogais[2].

Rien de pareil n'a dû arriver en Russie : la Crimée était une aristocratie féodale; la Russie un état despotique, où la noblesse ne fut jamais forte que quand le monarque fut faible. Fertile en miracles, le génie du commerce avait fait luire sur Novgorod le jour de la liberté; mais, égaré par l'esprit mercantile, Novgorod appela des défenseurs étrangers, et trouva en eux des oppresseurs. Rou-

[1] J. Reuilly, *Voyage en Crimée* (in-8°, Paris, 1806), pages 163, 164. Peyssonel, *Traité sur le commerce de la mer Noire* (2 vol. in-8°, Paris, 1787), tome II, pages 224, 288, et surtout 268, 274, 275, 276, 284, 285, etc.

[2] Peyssonel, *Traité sur le commerce de la mer Noire*, tome II, pages 300, 301.

rik, chef des Varaigues, fonda le trône de Russie. Sur ce trône ensanglanté pendant trois siècles par les dissensions de princes barbares, et humilié plus de deux cents ans sous le joug des Mongols, vint enfin s'asseoir l'*autocratie*. Rois de leurs vassaux, ou plutôt de leurs esclaves, les boyards, à leur tour, étaient les esclaves du tsar. Tous apportaient, il est vrai, un soin jaloux à conserver leurs *généalogies;* et le sénat, sans cesse appelé à juger les différents qu'élevait entre eux le désir de la prééminence, conservait dans des *registres* les motifs de ses jugements [1]: mais leurs différents ne portaient que sur le droit d'approcher plus honorablement le souverain maître.

Des causes assignées à la renaissance des noms de famille en Europe, la Russie n'en connut qu'une seule, l'adoption des prénoms chrétiens, qui même succédèrent lentement aux noms slaves. Le peuple conservait ceux-ci avec affection; et les princes varaigues, qui s'étaient empressés d'en adopter l'usage [2] pour ne point paraître étrangers au milieu de leurs sujets, ne se hâtèrent point d'y renoncer. Nommé au baptême *Dmitri* (Démétrius), Isiaslaf Ier ne figure dans l'histoire que sous son nom national. Il en est de même de ses successeurs jusqu'à *Ioury Ier*

[1] Lévêque, *Histoire de Russie* (4e édition, 8 vol. in-8°, Paris, 1812), tome IV, pages 117, 118.

[2] Le petit-fils de Rourik reçut un nom slave, *Sviatoslaf*.

(George); et, malgré l'exemple donné par celui-ci en 1149, la plupart des princes portèrent encore des noms slaves pendant cent vingt ans.

L'usage des prénoms chrétiens a, dans tous les pays, rendu les surnoms plus fréquents. Ioury I[er] et son fils André, les deux premiers princes russes qui aient porté des noms chrétiens sur le trône, sont les premiers aussi à qui on ait donné des surnoms *personnels* : l'un fut surnommé *Dolgorouki* (Longue-main), et l'autre *Bogolioubski*, de la ville de Bogolioubof qu'il avait fondée.

J'ai dit des surnoms *personnels*, parceque les prédécesseurs de Ioury, et ses sujets, faisaient déjà usage d'un surnom *commun*, également usité aujourd'hui, et que l'on forme en ajoutant la terminaison *itch* au nom individuel ou au prénom du père[1]. Un second genre de surnom rappelle, avec la terminaison en *of* ou en *ef*, le nom de l'aïeul[2] : s'appliquant à beaucoup de membres de la même famille, il est propre à fournir à tous un nom permanent; aussi a-t-il formé le plus grand

[1] Ce fut, dit-on, Vsévolod I[er], fils d'Iaroslaf, qui, en 1078, adopta le premier un surnom de ce genre, en se faisant appeler *Iaroslavitch* : mais l'usage de cette terminaison se retrouve plus ou moins dans tous les dialectes slaves.

[2] Nikite *Romanovitch Iourief*, fils de Romain, petit-fils d'Ioury; Fédor *Nikititch Romanof*, fils de Nikite, petit-fils de Romain.

nombre des noms russes. *Fedor-Nikititch*, petit-fils de *Romain*, avait reçu le surnom de *Romanof;* son fils, le tsar Mickhail III (Michel) le conserva, surtout dans les relations des voyageurs étrangers; il est devenu enfin le nom patronimique de la famille de Pierre-le-Grand.

Les terminaisons ajoutées au nom de l'aïeul ou du père, sont susceptibles de prendre une désinence féminine[1], et d'indiquer le sexe de la personne nommée, aussi-bien que son origine. Cette forme offre donc les mêmes avantages que la forme des noms romains : pourquoi n'a-t-elle pas, en Russie comme à Rome, créé, dès le principe, des noms héréditaires ?

C'est que rien n'en faisait sentir le besoin ; c'est que l'habitude générale y répugnait : habitude si puissante, qu'aujourd'hui même que les noms de famille sont communs, leur usage n'a pu abolir la coutume d'interpeller une personne par son prénom, suivi du surnom qui rappelle le nom de son père. Ainsi les Japonais n'avaient jamais entendu nommer que *Nicolas Alexandrovitch* et *Gabriel Ivanovitch*, deux officiers russes qui, en 1805, sans y être autorisés par la moindre provocation, commirent sur leur territoire de graves hostilités : ils furent étonnés d'entendre Golovnin les désigner

[1] Voyez ci-après, § 48.

par leurs noms de famille, *Chvostof* et *Davidof*[1].

Des noms les plus anciennement héréditaires en Russie, la plupart sont étrangers. Les Golitzin, qui prétendent descendre des Jagellons, ont apporté leur nom de Lithuanie, et les Narischkin de Bohême; les Scheremetef, les Soltikof, les Repnin, sont originaires de Prusse; les Kourakin, les Troubetzkoi, de Pologne; les Boutourlin, de Baden, etc. Le nom des Tcherkaski rappelle les *Tcherkesses*, parmi lesquels ils tinrent jadis un rang distingué. Quelques noms sont des titres de seigneuries; d'autres, comme celui de *Dolgorouki*, furent originairement des surnoms.

Un historien, dont l'exactitude n'est point contestée, observe qu'en 1584 on comptait encore beaucoup de maisons nobles *qui n'avaient point de noms propres*[2]. Quelques unes en adoptèrent dans la première moitié du dix-septième siècle, stimulées par l'influence des relations politiques, civiles et commerciales qui commençaient à s'établir avec les étrangers; mais c'est en 1681 qu'une révolution peu prévue imprima à tous les nobles le désir de rendre leurs noms héréditaires.

Dans une assemblée solennelle des principaux nobles, et sous les auspices de l'autorité religieuse, le tsar Fedor Alexievitch fit brûler les *généalogies*

[1] *Voyage de Golovnin*, tome I, pages 190-192.

[2] Lévêque, *Histoire de Russie*, tome III, page 198.

des maisons nobles et les *registres* du sénat qui auraient pu suppléer à leur perte. De nouveaux registres, ouverts par son ordre, reçurent les noms qu'il lui plut d'y inscrire [1]. Son but avoué fut d'établir l'égalité entre les nobles, et par là de mettre un terme aux débats sur la prééminence qui, sans cesse, troublaient le service public. Je crois démêler plus de profondeur dans les projets de Fedor. Cent cinquante ans auparavant, les boyards avaient asservi l'enfance d'Ivan Vassilievitch; plus tard, ils avaient régné sous le nom de son fils; leur turbulence et leur ambition placèrent tour à tour sur le trône *Goudonof, Dmitri* et *Chouiski*, et firent périr *Chouiski, Dmitri* et le fils de *Goudonof.* Leurs suffrages avaient donné à l'aïeul de Fédor la couronne, présent dangereux qui provoque l'ingratitude, celui qui l'a fait restant toujours coupable du pouvoir qu'on lui suppose de le reprendre. L'oppression que les boyards faisaient peser sur le peuple avait excité des révoltes où l'atrocité des vengeances déposait de l'atrocité des outrages. Comment réprimer les prétentions, comment retenir les excès de l'aristocratie? Ivan Vassilievitch y était parvenu à force de supplices : comblés des faveurs de la fortune, mais dépourvus du prestige qui, pendant sept siècles, environna la *Grande*

[1] Lévêque, *Histoire de Russie*, tome IV, pages 118-123.

Dynastie, les Romanof n'osaient pas encore [1] *le prendre pour modèle dans l'art de régner.* Faire marcher à côté des plus anciens boyards les anoblis les plus obscurs, et jusqu'aux familles des *Opritchnikis*, satellites-courtisans-bourreaux [2] qu'Ivan Vassilievitch avait choisis dans les rangs plébéiens et élevés au rang des nobles; établir dès lors que, dans la première classe de l'état, toute distinction émanerait de la seule volonté du tsar, c'était replacer sur sa base l'*autocratie* ébranlée.

Mais aussitôt les grands cherchèrent à se distinguer des nobles inférieurs; les nobles ne voulurent point être confondus avec les descendants des *Opritchnikis;* ceux-ci s'efforcèrent de rentrer dans l'ordre commun et de faire oublier leur origine [3]: une

[1] Pierre-le-Grand *déclare qu'il a pris le tsar* Ivan Vassilievitch *pour modèle dans l'art de régner*... Jacob de Staehlin, *Anecdotes originales de Pierre-le-Grand* (traduction française, in-8°, Strasbourg, 1787), pages 216-218. — Cet ouvrage, regardé en Russie comme authentique, a été publié pour prouver que Voltaire, dans l'*Histoire de Russie*, n'a point représenté Pierre-le-Grand sous ses véritables traits. Après l'avoir lu, on reconnaît que Voltaire, et Lévêque même, ont flatté le portrait du tsar Pierre. Sur *Ivan Vassilievitch*, qui tua son fils de sa propre main, et sur son *art de régner*, voyez Lévêque, *Histoire de Russie*, tome III, pages 69-72-76-82-105-107-161-173.

[2] Lévêque, *Histoire de Russie*, tome III, pages 70-72.

[3] Ils y réussirent imparfaitement : on a conservé des listes

impression analogue à celle qu'avait produite en Pologne l'élévation des nobles à côté des magnats, dut avoir le même résultat : toute la noblesse adopta des noms héréditaires.

§ 40.

Noms de famille introduits en Espagne par une *cinquième cause:* les divisions de partis qui réunissent par un intérêt commun, et sous un *nom collectif,* les membres d'une famille.

A l'époque où les Varaigues opprimaient la patrie qui les avait adoptés, d'autres guerriers, sortis autrefois, comme eux, de la Scandinavie, voyaient, à l'extrémité méridionale de l'Europe, la fortune seconder leurs efforts pour délivrer du joug de l'islamisme le pays que, depuis quatre siècles, ils regardaient comme leur patrie. A une défensive courageuse, les descendants des Goths avaient fait succéder une guerre offensive dont les divisions des Maures accrurent chaque jour les succès. Sur la péninsule brillaient, au onzième siècle, des familles nobles, fières de leur illustration, fières des seigneuries presque indépendantes qu'elles tenaient de leur valeur guerrière plus souvent que de la munificence des rois. Aucun nom cependant

de leurs noms ; Lévêque en a eu une entre les mains. (*Histoire de Russie*, tome III, page 72.)

n'est propre à chacune d'elles : en lisant leur histoire, on est fatigué de rencontrer à chaque pas des *D. Sanche*, des *D. Alphonse*, etc., qu'il n'est pas toujours facile de distinguer entre eux[1]. Telle est, à cet égard, l'obscurité qui règne dans les annales de l'Espagne, que l'origine de son plus célèbre héros n'est pas bien connue, et que l'on ne peut, avec quelque certitude, dire quel fut le père du *Cid*[2]. Quelquefois, sans doute, comme avait fait le *Cid*, on attachait à son nom le nom de sa seigneurie; mais cet usage n'avait rien de fixe, et n'influait pas sur la désignation des autres membres de la famille. En général, jusqu'au milieu du douzième siècle, on se contenta de placer après le nom un surnom formé, comme en Russie, du nom paternel. Fils de *Gonçale*, le guerrier qu'on regarde comme le fondateur de la principauté de Castille, était appelé Fernand *Gonçalèz*; il eut pour fils Garcia *Fernandèz*. De pareils surnoms sont devenus plus tard des noms de famille.

Les guerres contre les Maures, sous des drapeaux

[1] Chénier, *Recherches historiques sur les Maures* (Paris, 1787, 3 vol. in-8°), tome I, page 52, se plaint de l'obscurité et de la confusion que répand sur l'histoire d'Espagne la conformité des noms des rois tant chrétiens que mahométans qui, aux mêmes époques, possédaient les divers royaumes de la péninsule.

[2] *Histoire universelle*, etc., tome LXX, pages 634, 635.

consacrés par la religion et couronnés par la gloire, semblèrent long-temps dévouer au bien public les désirs et l'émulation de la noblesse ; mais des succès chaque jour plus importants, en agrandissant les royaumes chrétiens, avaient accru le pouvoir et l'ambition des principaux nobles. Unis par les nœuds de l'hymen, désunis par la soif du pouvoir, Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, et Urraque, reine de Castille et de Léon, donnèrent encore plus d'importance aux grands, sans cesse invoqués comme défenseurs ou comme arbitres dans les dissensions des deux époux[1]. Une longue minorité, celle d'Alphonse IX, roi de Castille, commença en 1158. Les seigneurs qui, sous le nom d'un roi enfant, se disputent le suprême pouvoir, finissent par se faire une guerre ouverte. *Lara, Castro*, sont les noms des deux familles rivales ; noms jadis personnels au propriétaire de l'une ou de l'autre seigneurie, mais devenus communs à tous les membres de chaque famille, tous unis à leur chef par la communauté des intérêts. La même marche est bientôt suivie par d'autres maisons, en ces temps où les haines et les prétentions étaient toutes héréditaires. Par cela seul qu'il enchaîne aveuglément un grand nombre d'hommes aux mêmes passions, l'esprit de parti, l'esprit de fa-

[1] De 1109 à 1126.

mille est une des causes les plus puissantes qui puissent créer des noms permanents : les noms alors deviennent de véritables bannières sous lesquelles doivent à jamais se rallier des amis, des parents, déjà identifiés les uns aux autres par les mêmes désirs, les mêmes ressentiments, les mêmes espérances.

§ 41.

Italie. La *cinquième cause* y commence la renaissance des noms de famille ; la forme des *noms collectifs* qu'elle y a introduits atteste encore leur origine.

S'il est une contrée où jadis des démêlés intérieurs aient divisé, en plusieurs camps ennemis, les provinces, les villes, et jusqu'aux bourgs et aux hameaux ; où en même temps, par une compensation brillante, la liberté ait souvent rapproché, sous les rapports politiques, et placé presque sur la même ligne, le riche et le pauvre, l'homme obscur et l'homme illustre ; là aussi, secondées par l'admission des prénoms chrétiens, l'une et l'autre cause auront reproduit de bonne heure et rapidement étendu l'usage des noms héréditaires : cette contrée est l'Italie.

Dès que commence la décadence du Bas-Empire, et à mesure qu'elle s'accélère, des républiques se forment en Italie. Habiles à satisfaire, tantôt par

de vains hommages, et tantôt par des subsides peu onéreux pour leur opulence, le pouvoir, quel qu'il fût, qui aurait pu inquiéter leur indépendance, elles s'élevèrent à un degré de force et d'éclat dont le souvenir contraste étrangement avec ce qui reste d'elles aujourd'hui. Loin de se livrer à des jalousies sans cesse renaissantes, si elles avaient su entourer la commune patrie du rempart inexpugnable d'un pacte fédératif; si du moins, à l'exemple des républiques grecques, elles eussent eu leurs amphictyons; si elles eussent connu, comme les Grecs, ce noble entraînement qui immole toute inimitié particulière au besoin de s'unir pour défendre le sol natal du joug de l'étranger!... Mais leurs lumières étaient loin d'égaler leurs prospérités. Ce fut peu que d'adroites ambitions trouvassent partout le secret d'intéresser les peuples aux prétentions et aux fureurs de quelques familles: avec les noms de Guelphes et de Gibelins, pénétra jusque dans le cœur et dans les veines de l'Italie le germe de haines telles que la guerre la plus atroce n'en allumerait pas, entre deux nations rivales, de si violentes et de si implacables; et des infortunés qui, sous ces noms odieux, se combattaient, se proscrivaient, s'égorgeaient, la plupart obéissaient au même sentiment, la soif de l'indépendance nationale! Effarouchés de l'ombre d'une domination étrangère, les uns voulaient, à tout prix, fermer

l'Italie au chef de l'Allemagne. Citoyens moins zélés en apparence, et meilleurs politiques, les autres voyaient un plus prochain danger, un ennemi plus à craindre, dans l'ambition des papes, et dans leur habileté à lancer au milieu de la politique la religion tout entière... Dans un siècle de lumières, on censure amèrement les uns et les autres : on se bornerait à les plaindre, peut-être, si, quand il s'agit de blâmer, on savait plus souvent reporter sur soi sa pensée.

Les noms héréditaires qu'enfanta l'esprit de discorde sont les premiers que l'on remarque et dans l'histoire, et dans les romanciers, véritables historiens des usages. On les reconnaît au caractère *collectif* qui leur est propre; ils ne s'appliquent point à un individu, mais à une famille ou à un parti. On ne s'appelait point *Tibaldo Capuletti*, ou *Salvino Armati*; mais *Tibaldo de' Capuletti*, *Salvino degl' Armati*[1]; littéralement, *l'un des Capuletti*, *l'un des Armati*. De telles dénominations n'avaient rien de personnel; l'homme qui s'en décorait voulait seulement annoncer à quel intérêt commun il liait son intérêt particulier.

Chaque nom *collectif* dut être, dans l'origine, le nom individuel ou le surnom d'un personnage

[1] C'est le nom de l'inventeur des lunettes, suivant la savante Manni (*Degl'occhiali del naso*, 1758) : il vivait à la fin du treizième siècle.

assez éminent pour le faire adopter à ses partisans, à sa postérité : on ne doit pas s'étonner si de tels noms, quoique déjà devenus *collectifs*, ont servi de noms individuels ou de prénoms, soit dans la famille qu'ils caractérisent, soit dans une autre famille [1].

L'esprit d'imitation et le désir de s'élever au-dessus de sa condition firent à la longue pénétrer dans la classe moyenne de la société les noms *collectifs :* mais que l'usage, dans le principe, en ait été approprié à des *maisons* assez puissantes pour avoir besoin d'un signe de ralliement, c'est ce que prouvent, autant que le témoignage de l'histoire, les observations suivantes.

1° Dans les noms vénitiens, le caractère collectif était exprimé par le mot *cà*, abréviation de *casa*, maison, et de *casata*, famille. Le voyageur connu sous le nom d'Aloys Cadamoste est plus régulièrement appelé, par son compatriote Ramusio, Aloys *da cà da Mosto, de la famille de Mosto;* il appartenait en effet à cette maison patricienne [2].

[1] *Malatesta* de' *Malatesti; Zenon* de' *Zenoni,* poëte contemporain de Pétrarque; *Cavalcante* de' *Cavalcanti,* père du poëte Guido *Cavalcanti;* il fut accusé généralement, et entre autres par Bocace (*Decamer.*, giorn. VI, novell. 9), de ne pas croire en Dieu : Dante l'a placé en enfer comme athée (*Inferno*, cant. X); etc.

[2] Freschot, *Nouvelle relation de la ville et république*

2° A Gênes, après la révolution de 1528, toutes les familles appelées à jouir des droits politiques durent, aux termes d'une loi expresse, se fondre dans vingt-huit maisons principales (*Alberghi*), et en adopter les noms. Parmi ces noms, on ne voit point figurer ceux d'*Adorne*, de *Frégose*, de *Montalte*, de *Guarco*, qui semblaient porter avec eux un cri de guerre et de vengeance : quiconque les eût conservés eût conservé l'héritage de discorde qui, depuis des siècles, en était inséparable.

3° Une haute considération resta attachée aux noms collectifs lors même qu'on eut perdu de vue leur origine. Depuis long-temps, en Italie, chacun joignait à son nom individuel le nom de son père, mis au génitif, en sous-entendant le mot *fils*[1], précisément comme cela se pratiquait chez les Grecs. L'usage des noms héréditaires ne fit point cesser cette coutume; elle fournissait un moyen de se distinguer des autres membres de la famille qui pouvaient porter le même prénom. Mais quand le nom de famille était du genre de ceux que nous avons appelés *collectifs*, le nom paternel était constamment précédé de *ser* ou *messer*, titre honori-

de Venise (in-12, Utrecht, 1719), III° partie, pages 133, 134).

[1] Le mot *fils* n'a pas toujours été sous-entendu : voyez ci-après, § 42.

fique dont le mot latin *dominus*, et nos mots *seigneur* et *monsieur*, sont les équivalents. *Guido di* messer *Cavalcante de' Cavalcanti*; *Federico di* messer *Filippo degl'Alberighi* [1], etc. *Rafaello di* Giovanni Mazinghi [2], Raphaël (fils) de Jean Mazinghi; on désignait ainsi un citadin dont la famille ne portait point un nom *collectif*. Le paysan n'avait pas encore de nom de famille; on l'appelait *Andreuccio di Pietro* [3], André (fils) de Pierre.

Tous les actes furent long-temps écrits en latin; et au commencement du seizième siècle on rédigeait encore dans cette langue l'intitulé des lettres officielles, écrites d'ailleurs dans l'idiome national. Une traduction exacte conservait en latin aux noms *collectifs* leur forme originelle, et les distinguait de noms semblables, mais d'une origine moins relevée. On traduisait par *Rubeus* le nom du jurisconsulte J. A. Rossi [4]. Tous les historiens nomment *Petrus de Rubeis* le nonce Pierre Rossi, envoyé en 1240, par Grégoire IX, pour lever sur le clergé anglais une imposition arbitraire.

[1] Ser *Antonio*, ser *Anastasii de Vespuccis*. (Voyez le *Testament* de Machiavel, imprimé dans ses œuvres.) Dans les actes rédigés par lui-même, Machiavel s'intitule *Nicolaus* Domin. *Bernardi de Maclavellis*.

[2] *Opere di Macchiavelli* (8 vol. in-12, 1768), tome III.

[3] Bocace, *Decamer.*, giorn. II, novell. 5.

[4] Né à Alexandrie en 1488, mort en 1544.

Plusieurs noms *collectifs* ont conservé la terminaison latine. En 1419 et 1420, les Vénitiens furent redevables de la conquête du Feltrin et du Frioul au général Filippo *de Arcellis*. On n'oubliera jamais le savant qui s'illustra à la fin du seizième siècle par des expériences neuves et une théorie ingénieuse sur la décomposition de la lumière et la formation de l'arc-en-ciel, Marc'Antonio *de Dominis*[1].

Les Italiens écrivent *de' Medici*, ou *Medici;* et en France, le souvenir épouvantable de la Saint-Barthélemi, le souvenir des maux qui suivirent l'assassinat de Henri IV, immortalisent le nom de *Médicis :* il fut sans doute spécialement connu de nos ancêtres par des documents latins. Car, nous devons l'observer, quand les noms *collectifs* eurent perdu, dans l'idiome national, l'article qui les distinguait, leur traduction latine resta encore la même. En italien, Machiavel écrit toujours son nom Niccolò Macchiavelli [2]; en latin, c'est tantôt Maclavellus et tantôt *de Maclavellis*. Les médailles frappées en l'honneur de Galilée portent indifféremment *Galileus-Galilei* et *Galileus de Galileis* [3].

[1] *De Philippis*, l'une des victimes de la contre-révolution de Naples, en 1799. Mr *de Angelis*, professeur à l'école polytechnique de Naples, etc.

[2] Ou *Macchiavegli.*

[3] Voyez la *Vie de Galilée* (*Vita e commercio letterario*, etc.), publiée à Florence en 2 vol. in-4°, 1821.

Les voyageurs, il y a cent ans, transcrivaient dans leurs relations l'inscription de Bologne, *Aelia Laelia Crispis*, etc. [1]; énigme sans mot, aujourd'hui si profondément oubliée, si fameuse autrefois, grâce aux dissertations desquelles elle devint le sujet, et dont l'une, composée par le comte Malvasia, remplit un volume in-4°. Le mot *Crispis*, inséré dans l'inscription pour exprimer la même chose que *de' Crispi* (de la famille des Crispus), annonce, ce me semble, qu'elle n'est pas antérieure au temps où l'on commença à traduire en latin les noms *collectifs*. La même formule est encore en usage pour indiquer le nom de famille d'une personne plus connue d'ailleurs sous un surnom qui lui est devenu propre. Le savant Ernesti s'en sert même dans la *Clavis ciceroniana*, et dit : *L. Libo è Scriboniis; L. Cotta ex Aureliis*. N'est-ce pas, j'ose le demander, tomber dans la même faute que l'auteur de l'inscription de Bologne, et prêter aux Romains une locution toute moderne [2]?

Les noms collectifs avaient désigné une tribu, un parti, plus souvent qu'une famille, et presque toujours ils s'étendaient à un trop grand nombre de personnes pour être vraiment *distinctifs*; alors

[1] M. Misson, *Voyage d'Italie*, tome IV, pages 138-161.

[2] Tacite dit : « *E familia Scriboniorum Libo.* » (*Annal.*, lib. II, cap. XXVII.)

on se trouva plus d'une fois dans le cas d'ignorer le nom *collectif* d'un personnage dont on se rappelait d'ailleurs la vie entière en entendant proférer son nom individuel. Peintre exact des mœurs contemporaines, Bocace ne présente point comme une chose extraordinaire le doute où reste un de ses narrateurs sur la famille à laquelle appartient le père de trois jeunes gens dont il va raconter l'histoire [1].

Une incertitude si contraire au but que doit atteindre l'institution des noms propres hâta l'instant où les noms *collectifs* changèrent de caractère. En en séparant l'article du génitif pluriel, on en fit de simples noms de famille; l'exemple de Machiavel, que nous avons cité, eut de jour en jour plus d'imitateurs; *Marsigli*, nom illustré au dix-huitième siècle par les travaux hydrodynamiques d'un savant académicien, succéda de cette manière à un nom *collectif* tiré de l'obscurité, à la fin du seizième siècle, par les écrits du jurisconsulte bolonais Hippolyte *de Marsiliis* (de' Marsigli).

Dans les réunions nombreuses que comprenait

[1] *Messer Tedaldo, il quale, secundo che alcuni vogliono, fu de' Lamberti; e altri affermano lui essere stato degli Agolanti*, etc. (*Decamer.*, giornata II, novell. 3.) Deux fils de ce personnage s'appellent *Lamberto* et *Agolante;* exemple du nom *collectif* d'une famille, devenu nom individuel dans une autre.

originairement un nom *collectif*, chacun était réduit, comme dans la grande société, à se distinguer par son nom individuel, suivi du nom de son père. Celui-ci devint souvent héréditaire; et, dans une branche ou une famille isolée, il finit par remplacer le nom *collectif*. Un poëte qui eut l'honneur de compter le Tasse parmi les auditeurs de ses conférences sur la littérature, Speron-Speroni, avait ainsi quitté le nom *collectif degl' Alvarotti*.

Les noms *collectifs* ayant appartenu à un parti pouvaient rappeler des intérêts qu'on avait cessé de partager; ils devenaient donc désagréables ou indifférents; quelques personnes les remplacèrent par un nom de leur choix. Le mathématicien-poëte Pier Vincenzo *de' Rainaldi*[1] renonça au nom *collectif* qu'il tenait de ses pères, pour prendre et transmettre à ses descendants le nom de *Danti*, gage de l'admiration que lui inspirait l'auteur de la *Divina Comedia*.

On donna enfin au nom *collectif*, pour en faire un nom de famille, la forme la plus simple, celle du nominatif singulier. *La Cavalleria de' Tassi* désigne encore, à Bergame, la famille noble dont une branche, en conservant la forme latine de son nom *collectif*, a, dit-on, fondé en Allemagne

[1] Mort en 1512. Son petit-fils Ignasio Danti traça, en 1576, dans l'église de S.-Pétrone, à Bologne, la fameuse méridienne, perfectionnée depuis par Dominique Cassini.

la maison souveraine *de Taxis :* à cette famille appartenait l'auteur de la *Jérusalem délivrée;* mais le poëte et son père n'ont jamais porté que le nom de *Tasso*...; et celui-là survivra de bien loin aux noms qu'ont environnés de quelque célébrité les rêveries de la noblesse, l'ambition de la souveraineté, les intrigues des factions et la fureur des partis.

§ 42.

La prospérité de l'industrie et l'activité des relations commerciales, *sixième cause* qui, en Italie, induit à convertir en nom de famille tantôt le nom du père mis au génitif, et tantôt le surnom. L'article défini se place naturellement devant ces nouveaux noms, et par suite devant tous les autres.

La liberté ne fit-elle éclore en Italie que des fruits de haine et de discorde? Non : les dissensions frappent d'abord nos yeux dans l'histoire des républiques, et d'autant plus, qu'une habitude fautive nous laisse oublier qu'il n'en a pas existé de moins nombreuses ni de moins funestes dans les autres formes de gouvernement; mais un examen plus approfondi nous révèle d'autres effets de la liberté. Les propriétés se subdivisaient; l'industrie prospérait, un commerce chaque jour plus actif et plus étendu enrichissait toutes les classes, la population s'accroissait rapidement, les familles se multipliaient, et dans chaque cité on comptait politi-

quement autant de personnes plus ou moins importantes que de chefs de famille. Comment désormais se passer de noms permanents? Si l'orgueil en fit un besoin aux hommes avides de se distinguer de la multitude, tous les autres sentirent combien un tel usage simplifierait les relations d'affaires, centuplées désormais par les transactions commerciales et la transmission contractuelle ou héréditaire des propriétés. Pour y parvenir, les fils n'eurent souvent qu'à s'approprier le surnom paternel, qu'ils transmettaient ensuite à leurs descendants [1]. Rien, sous cette forme nouvelle, n'obligeait à en séparer l'article défini (*il* ou *lo*) qui le précédait nécessairement sous sa première forme, et qui, dès lors, y resta attaché [2].

Plus souvent encore le nom individuel du père, placé au génitif latin, après celui du fils, devint

[1] Telle est l'origine de la plupart des noms terminés en *o*, comme le sont tant d'adjectifs propres à devenir des surnoms. On a voulu retrouver dans cette terminaison celle de l'ablatif latin : il est difficile d'expliquer pourquoi l'homme qui se nommait *Carus* aurait mis son nom à l'ablatif pour en faire *Caro*. En latin, d'ailleurs, l'*o* final est constamment long ; il est constamment bref en italien. J'espère démontrer ailleurs qu'il répond exactement à la terminaison latine en *us* du nominatif masculin.

[2] La même chose est arrivée, en français, pour la plupart des noms de cette espèce : *Le* Bon, *Le* Rouge, *Le* Noir, *Le* Gris, *Le* Breton, *Le* Normand, etc., etc.

pour celui-ci un nom permanent. Cette manière d'exprimer la descendance avait commencé dans les actes écrits en latin; elle passa sans altération dans le langage vulgaire. Dans un des contes les plus connus de Bocace, le fils de *Ferondo* est appelé, en naissant, Benedetto *Ferondi*[1]. Pour que cette formule produisît un signe héréditaire, il suffisait de la conserver lorsque le fils portait déjà le nom de son père; et l'habitude se chargea de ce soin. *Cino Hieronymi* Cini, *Lucae* Cini; littéralement, Cino (fils) de Jérôme-Cino (fils) de Luc Cino: telle est, dans Machiavel, la dénomination d'un magistrat florentin[2]. Au dix-septième siècle, on écrivait encore communément Galileo-Galilei, Lelio-Lelii, Concino-Concini, etc., etc. On finit par se débarrasser de ce *double* nom, mais sans oublier que le dernier, le seul que l'on conservât, était patronimique. Les latinistes modernes, dans leurs traductions, lui donnèrent constamment la terminaison en *ius*[3], propre aux noms patronimiques des

[1] *Decamer.*, giorn. III, novell. 8.

[2] *Opere di N. Macchiavelli*, etc., tome III, page LVI.

[3] *Sperono-Speronio*, etc., inscription placée à Padoue sous le buste de Speron-Speroni. (M. Misson, *Voyage d'Italie*, tome I, page 212):

« *Hic liquit veneranda* Camillius *ossa* Camillus, etc. »

Épitaphe de Camillo Camilli, qui ajouta cinq chants à la *Ge-*

Romains. Dans la langue vulgaire, l'article défini dont il était précédé continua à rappeler le mot *fils* toujours sous-entendu : *il Ferondi*, le fils de *Ferondo*. Que ce fût le but qu'on se proposait en employant l'article, c'est ce que prouve le soin qu'on prenait de le supprimer dès qu'on se servait du prénom : le nom placé après celui-ci rappelait la formule latine; l'article devenait superflu.

Ces noms étant de tous les plus nombreux, la règle qui leur était propre et qui déjà s'appliquait aux surnoms convertis en noms héréditaires, n'admit plus d'exception [1].

Malgré l'adoption des noms héréditaires, les Italiens, dans la conversation, ne cessèrent point de se désigner par leurs prénoms. C'est ce qu'on doit se rappeler avant de critiquer, dans les pièces italiennes, des méprises de noms dont la multipli-

rusalemme liberata. (Appendini, *Notizie istorico-critiche sulla republica di Ragusa*, tome II, part. II, lib. II, cap. II, page 319.) Dans l'église cathédrale d'Assise, l'épitaphe d'un évêque de cette ville, qu'Urbain VIII avait décoré du titre de patriarche de Jérusalem, commence par ces mots : *Tegrimo-Tegrimio*. (*Voyage de la Terre-Sainte*, etc., par M. J. Doubdan, in-4°, Paris, 1666, page 629.) Guido-Guidi, noble florentin et savant médecin, appelé par François Ier pour professer la médecine au collége royal de France, publia à Paris, en 1544, une traduction latine des auteurs grecs qui ont écrit sur la chirurgie... *Vido-Vidio interprete*.

[1] Voyez ci-dessus, § 10.

cité fatiguerait un spectateur français. Dans la comédie de Goldoni intitulée *il Tasso*, trois femmes portent le nom de *Leonora*; la marquise, sœur du duc de Ferrare, l'épouse d'un courtisan, et la femme de chambre de la marquise : il en résulte des quiproquo, des soupçons, des jalousies, qui nous sembleraient peu vraisemblables. La conformité des trois prénoms est une anecdote connue[1]; et les méprises qui en résultent sont naturelles, puisque aujourd'hui encore les Italiens s'appellent toujours par leurs noms de baptême[2]. Cette habitude a dû, en Italie, rendre permanents des prénoms chrétiens, et les changer en noms héréditaires, plus tôt et plus souvent que dans le reste de l'Europe.

Plusieurs noms dérivèrent de possessions nobles. Dans le partage de l'empire grec entre les Français et les Vénitiens, les îles de l'Archipel échurent à ceux-ci : la république les donna presque toutes en fiefs à des patriciens; l'île de *Stampalia* fut concédée aux Quirini; une branche de leur famille prit le nom de Stampalia[3].

D'autres noms furent d'abord des surnoms honorables : les comtes de *Provana* furent ainsi appe-

[1] *Mémoires de Goldoni* (3 vol. in-8°, Paris, 1787), tome II, page 266.

[2] *Mémoires de Goldoni*, ibid.

[3] Amelot de La Houssaye, *Histoire du gouvernement de Venise* (2 vol. in-8°, Paris, 1685), tome I, page 303.

lés, dit-on, parceque les premiers ils pratiquèrent dans leur pays l'art de provigner la vigne [1]. Quelques familles, enchérissant sur le soin que prenaient les anciens de rechercher des noms de bon augure, en choisirent de tels qu'on ne pouvait les prononcer sans exprimer un souhait bienveillant (*Bentivegna, Bentivoglio; Caccia-nemici*); d'autres tirèrent de leurs armoiries la dénomination qu'elles se rendirent propre [2]. Des noms très anciens sont formés du nom paternel précédé du mot fils : les *Gianfigliazzi* de Florence ont dérivé leur dénomination de *Jean, fils d'Azi* [3]. Des chartes authentiques prouvent, dit-on, que le nom de *Filangeri* a une origine analogue : *Filius Angerii.* L'article défini, que la nature de ces divers noms n'appelait point nécessairement, y fut annexé, comme à tous les autres, par l'habitude établie [4].

[1] *Provin*, en piémontais, se dit *provana* (Millin, *Voyage en Savoie, en Piémont, à Nice et à Gênes,* tome II, page 35).

[2] Beaucoup de familles, en Italie, ont des armes parlantes.

[3] « *Prendono la loro denominazione da* Joannis filii Azi, » dit *Salvini* cité par *Bosi...*, *Notizie riguardanti leazioni del celebre storico M. Francesco Guicciardini* (imprimées en tête de l'édition de Guichardin publiée à Fribourg en 1774).

[4] Quelquefois l'habitude entraînait à joindre l'article défini à des noms latins ou grecs, pour en déterminer le genre. « *Gli amori innocenti di Daphni e della Chloe.* » C'est ainsi

§ 43.

Les noms héréditaires n'ont commencé à Venise qu'au dixième siècle; ils ne se sont multipliés et fixés qu'aux douzième et treizième siècles.

L'origine des principales familles de Venise remonte à la fondation de cette république. Leurs noms sont-ils aussi anciens? Des auteurs [1], confondant avec l'exactitude des généalogies l'hérédité des signes distinctifs, affirment qu'ils n'ont jamais changé à Venise, et que le fils y a toujours porté le nom du père. Voilà donc des noms de famille au cinquième siècle, à une époque où il existait encore des traces du système des noms romains; leur transmission héréditaire, au moins dans cette contrée privilégiée, n'a donc point été interrompue.

Le fait, supposé vrai, serait difficile à constater. Zustiniani, écrivain plein de zèle pour la gloire de sa patrie, avoue que, jusqu'à la fin du sixième siècle, les Vénitiens furent trop occupés du soin de pourvoir à leur subsistance et à la défense de leur territoire pour trouver le temps d'écrire des annales [2].

que G. B. Manzini a intitulé sa traduction du roman de Longus (in-4°, Bologna, 1647).

[1] *La ville et la république de Venise*, par Saint-Didier (in-16, La Haye, 1685), pages 111-114.

[2] Bernard. Justinian., *De origine urb. Venet. eorumque gestis*, lib. V.

On ne croira pas non plus qu'ils eussent celui de dresser des généalogies. Les archives de Padoue auraient peut-être suppléé à ce silence; mais elles durent périr quand cette ville fut saccagée successivement par Alaric et par Attila, et si complètement qu'elle ne put se relever que lorsque Narsès arriva en Italie (en 564). Les actes authentiques des quatre siècles suivants ne peuvent encore être bien nombreux : en 976, un incendie consuma le palais du doge et les archives de Venise qui y étaient renfermées; et le même désastre, en 1249, détruisant un grand nombre de documents anciens, a répandu encore plus d'obscurité sur les faits antérieurs à cette époque.

Des historiens n'ont pas été arrêtés par ce défaut de renseignements authentiques; ils citent hardiment les magistrats envoyés de Padoue, ou élus à Venise de 421 à 425 [1]. Mais les dénominations qu'ils

[1] Bernardin Scardéoni, *De antiquitate urbis Patavinæ*; M. A. Sabellicus, *Hist. venet.*, decad. 1, lib. I, etc. Voici les noms indiqués par Scardéoni : 1° Galien Fontana, Siméon Glauconi, Antoine Calvo; 2° Albert Falieri, Thomas Caudiano, Conon Dauli; 3° Hugues Fosco, Lucien Gaville et Maxime Luce; 4° Marc-Aurèle, André Clodio et Albouin Maure. Sabellicus appelle ce dernier Albin Maure; il substitue Marin Lin à Maxime Luce, Graule à Gaville, et Paul Conti à Conon Dauli : les auteurs ne s'accordent pas non plus sur l'année précise à laquelle chacun de ces magistrats doit être placé.

leur attribuent, loin de convenir à des contemporains de Claudien et d'Arcadius, appartiennent à des Italiens du quinzième ou du seizième siècle; et dans le nombre se rencontrent *Alboin, Albert,* et *Hugues,* trois noms d'origine teutonne, qui, certes, n'avaient point encore pénétré en Italie, et qui n'y furent habituellement en usage que long-temps après cette époque.

Les historiens ont également conservé les noms de famille des douze électeurs qui choisirent le premier doge en 697 : *Cornaro, Dandolo, Contarini,* etc. Citent-ils un document contemporain ? non. Est-on d'accord sur les noms? pas davantage. Venise comptait dix-huit ou vingt familles qui prétendaient à l'honneur d'avoir fourni un des douze premiers électeurs. Un *fait* me semble décider la question : aucun des noms cités ne reparaît dans l'histoire que plusieurs siècles plus tard. On a donc, par un effet rétroactif, donné les noms des familles électorales à des ancêtres qui ne les avaient jamais portés.

Loin d'avoir joui de la fixité qu'on leur suppose, les noms des plus anciennes familles de Venise ont varié depuis le temps où l'histoire commence à s'en charger, jusqu'au dixième siècle et plus tard encore. Les Dandolo se sont nommés *Dauli;* plus anciennement ils portèrent le nom d'*Hypati* [1]. Ce

[1] Les Grecs traduisaient par *hypatos* le titre de *consul;*

prétendu nom était un titre que les empereurs grecs accordaient volontiers aux chefs de Venise, revêtus presque tous de quelque charge dans le palais impérial. Les Bragadini, par une semblable raison, furent également nommés *Hypati.* Serait-ce un titre aussi que le nom de *Monégare,* sous lequel furent d'abord connus les Memmi; et, comme celui de *tribun* qu'ils portèrent concurremment, désignait-il seulement la magistrature long-temps exercée par eux dans une des îles dont se composait la *cité* de Venise? Je ne suis pas éloigné de le croire. Des relations continuelles avec la cour de Constantinople durent introduire, parmi les Vénitiens, l'usage de plusieurs mots grecs, très défigurés sans doute par la prononciation du peuple. Il n'est donc pas impossible qu'on ait fait *monégare* de *monos égétèr*, chef ou commandant unique; qualité qu'avait sûrement, au milieu d'une faible population, le *tribun* de chacune des îles.

Le premier nom des Badoer fut *Participace,* écrit aussi *Partiatio* et *Particiaco*, et qui pourrait bien n'être encore qu'une altération du titre de *patricius*, si souvent prodigué par les empereurs de Byzance.

Le premier nom des Falletri, dits ensuite Fallieri.

mais, dans le Bas-Empire, ce ne fut plus qu'un titre honorifique, rendu presque vulgaire par la facilité avec laquelle on l'accordait.

fut *Anastase.* Ce fait, qui n'est point contesté, infirme l'authenticité des noms attribués aux magistrats de Venise de 421 à 425, puisque parmi eux on compte un *Fallieri.*

Les Sanuti se sont d'abord appelés *Candiani;* les Pesaro, *Carosio;* les Centranigo, *Barbolani;* les Arismondi, *Ariberti*, etc. [1].

Les Gradenigo prétendent avoir eu, dès 836, un doge de leur nom : son nom n'était point le leur; tous les historiens l'écrivent *Tradonic* ou *Tradenigo;* il ne se prête donc point à l'étymologie du nom des *Gradenigo*, dérivé de celui de la ville de Grado, dont ils étaient originaires. Il est même douteux que Pierre Tradonic fût de leur famille; on observe qu'il était originaire, non de Grado, mais de Pola [2].

C'est dans la postérité de Pierre Badoer, fils de Urse Participatio, élu doge en 939, que devint

[1] Les Basadone, *Cà-d'Amore;* les Caotorta, *Samacalo;* les Mastalice prirent le nom de *Basegio*, lorsqu'ils firent bâtir une église en l'honneur de saint Baségio, etc. Dans mes recherches, j'ai presque toujours suivi Freschot, *Nouvelle relation de la ville et république de Venise.* Cet écrivain, s'étant proposé de relever les erreurs imputées à Amelot de la Houssaye par les nobles vénitiens, paraît avoir reçu de quelques uns de ces nobles des renseignements directs et assez étendus.

[2] Freschot, *Nouvelle relation*, etc., IIIe partie, page 94. — Daru, *Histoire de la république de Venise* (7 vol. in-8°, Paris, 1819), tome I, page 77.

permanent le nom de *Badoer*. C'était un nom individuel, usité à Constantinople depuis trois siècles et demi, et depuis quinze lustres à Venise. Un neveu de l'empereur Justinien s'appelait Badoaire. Badoer fut aussi le nom individuel d'un frère du doge Jean Participace (mort en 881). Plus tard, et jusqu'au seizième siècle, ce prénom se retrouve dans d'autres familles : Cornaro, ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint et de Philippe II, avait pour prénom Badoer [1].

Vers le milieu du onzième siècle, on commence à trouver sur la liste des doges [2], les Contarini, les Fallieri, les Michieli, les Morosini, les Gradenigo, et tous les noms qu'adoptèrent, pour ne les plus laisser périr, des familles déjà illustrées par des siècles de puissance et de combats. Leur exemple ne fut pas d'abord imité d'une manière générale. Les noms étaient si peu fixés que l'on voit, à la fin du douzième siècle et au commencement du treizième, des familles en changer par un seul acte de leur volonté. Une branche des Gradenigo prend le nom de *Delphini*, du surnom de *Dauphin* qu'avait, dit-on, valu à son chef une grande habileté dans l'art de la natation; en 1198, le nom de *Belegno*

[1] Voyez la relation de son ambassade, citée par Daru, *Histoire de la république de Venise*, tome VI, page 671.

[2] Voyez la liste des doges. Daru, *Histoire de la république de Venise*, tome VII, pages 1-7.

remplace celui de *Selvo*, illustré trente ans auparavant par la dignité ducale. En 1205, une branche de la famille *Centranigo* prend le nom de *Barbo* : son motif sans doute fut celui qui avait déjà porté une autre branche de la même maison à adopter le nom de *Salamani*, le présage fâcheux qu'on attachait au nom d'un doge dépouillé de la magistrature suprême par la haine ou le mépris de ses concitoyens [1].

Après ces observations, dont l'intérêt du sujet fera, j'espère, excuser l'étendue, il devient facile de tracer l'histoire des noms vénitiens.

Au huitième siècle, époque avant laquelle la tradition historique des noms ne présente aucune certitude, les empereurs grecs accordèrent souvent des titres honorifiques aux chefs vénitiens; souvent la magistrature suprême, souvent les magistratures des îles dont se composait l'état, quoique électives de *droit*, furent de *fait* héréditaires. Voilà deux sources de surnoms plus ou moins durables, et dont la possession fut continuée par l'habitude, lors même qu'une concession impériale ou une élection légitime ne confirmaient pas le droit de se les arroger. De tels surnoms, quoique successivement transmis à plusieurs générations, ne constituaient pourtant pas des noms de famille, parcequ'ils ne

[1] Pierre Centranigo, élu doge en 1026, fut forcé de renoncer au gouvernement après quatre ans de règne.

devenaient point communs à tous les membres de la famille, et que, conservés ou négligés en conséquence d'une volonté particulière, ils n'étaient point garantis par une habitude assez universelle pour acquérir force de loi.

Nous avons vu, en Pologne, le surnom de *Habdank* [1] se perpétuer ainsi jusqu'à ce qu'il cédât la place à un véritable nom de famille qui ne le rappelle en rien. Fiers d'appartenir à la famille de l'enthousiaste qui entraîna la France entière sous les étendards de la première croisade [2], les Tristans prenaient tous le surnom de *l'Hermite*. Dans toutes les classes de la société, un prénom chrétien deviendra commun aux divers membres d'une famille qui croit être sous la protection spéciale du saint qui l'a consacré, ou même lui appartenir par les liens de la parenté; et pourtant ce prénom ne forme pas un nom de famille.

De même à Venise, les surnoms, conservés quelque temps avec une prédilection héréditaire, ne changèrent point de nature; ils disparurent dès que les noms de famille eurent reçu la sanction d'un usage général.

A Venise, comme chez les Grecs, et partout où il n'existe que des noms individuels, le nom de

[1] Ci-dessus, § 38.

[2] Cucupiètre, dit Pierre *l'Hermite*.

l'aïeul passait communément au petit-fils [1]; et deux noms alternaient ainsi assez habituellement dans la même famille, pour qu'ils semblassent lui être propres. Voilà encore des surnoms momentanément héréditaires, et dont quelques uns sont enfin devenus noms de famille. Observons qu'avant qu'un tel changement fût consommé, cette coutume et celle de joindre à son nom le nom de son père ont plus d'une fois répandu des doutes sur la véritable dénomination d'un personnage. Un des *maîtres des soldats*, élus pour remplacer les doges [2], est appelé par les historiens tantôt Fabrice *Ziani* (Fabrice *fils de Jean*), et tantôt Jean *Fabriciano* ou *Fabriciato* (Jean *fils de Fabrice*).

Grâce à la faiblesse toujours croissante du Bas-Empire, grâce aux guerres intestines qui, retenant ou rappelant sans cesse en Allemagne les empereurs d'Occident, les empêchaient d'établir solidement leur puissance en Italie, l'indépendance de Venise était assise sur des bases inébranlables, à l'époque où y reparurent des noms de famille. Quel spectacle offrait alors cette république! D'un côté, quelques maisons que leur ancienneté, leur illustration et leurs services semblaient appeler exclu-

[1] Maurice, doge en 764, eut pour fils *Jean*, et pour petit-fils *Maurice*, élevés après lui à la magistrature suprême en 787.

[2] De 737 à 742.

sivement à s'asseoir au trône ducal; au milieu d'elles, un doge presque toujours égaré par l'esprit funeste de ces temps-là, et, à l'exemple des chefs militaires des villes libres d'Italie et des seigneurs féodaux des autres contrées de l'Europe, cherchant à transformer sa magistrature élective et limitée en principauté souveraine et héréditaire: de l'autre côté, un peuple calomnié, comme tant d'autres, par l'histoire, accusé de turbulence et de sédition parcequ'il s'agitait, indigné de voir ses chefs tromper sa confiance et chercher à l'asservir; mais plus ardent qu'éclairé dans son amour pour la liberté, et renversant un usurpateur sans songer à restreindre une autorité dont le nouvel objet de ses suffrages ne tardait guère à abuser. Les noms permanents ne durent d'abord s'établir que pour les familles rivales qui parvenaient successivement à la magistrature suprême. Les autres ne recevaient ni de l'esprit de parti, ni de leur influence personnelle, le besoin ou le droit de se distinguer par une dénomination particulière. « Depuis les premiers doges jusqu'à Sébastien Ziani, il y eut très peu de citoyens qui aient élevé leurs familles par ce moyen, » dit *Giannoti* [1]. Le même auteur ajoute qu'un grand

[1] Donato Giannoti, *De rep. Venet.* (*in Thesaur. antiq. ital.*, tom. V). Cet ouvrage, qui a depuis été traduit en italien, fut écrit en latin par Trifon *Gabrieli*, patricien de Venise.

nombre de familles s'illustrèrent dans les affaires publiques, dès qu'en 1177 une révolution importante eut mis des bornes au pouvoir et à l'ambition des doges [1], et substitué aux assemblées générales d'un peuple devenu trop nombreux, un *grand conseil* renouvelé tous les ans par des électeurs que choisissait l'universalité des citoyens. Les noms héréditaires, si peu multipliés jusqu'alors, se montrent en foule aussitôt. Séparées de la multitude et participant au pouvoir suprême, les familles que l'on s'habitua à porter de préférence au corps représentatif se trouvèrent dans une position analogue à celle où une révolution du même genre plaça le corps de la noblesse polonaise, dans le quinzième siècle. Elles prirent leurs rangs immédiatement après les anciennes maisons, et acquirent à la fois l'importance et les passions politiques qui devaient induire chacune d'elles à adopter un nom fixe, auquel désormais on reconnût tous ses membres.

Nous nous arrêterons peu sur l'origine de ces divers noms : empruntés de prénoms chrétiens [2],

[1] Observons, pour l'exactitude historique, que la modération du pouvoir ducal, souvent tentée auparavant, ne fut consommée qu'en 1229.

[2] *Michieli*, *Zustiniani*, *Zorzi*, *Ziani*, etc. Les Ziani ont changé leur nom, et s'appellent aujourd'hui *Zane*, mot qui,

dérivés de noms de lieux [1], reproduisant d'anciens surnoms plus ou moins altérés par l'usage [2], ou traduits des noms qu'ils ont remplacés [3], mais tous originairement significatifs, et n'offrant rien qui ne confirme les règles que nous avons établies, ils ne nous fourniront qu'une observation. Ce que nous avons remarqué partout est aussi arrivé à Venise; plusieurs noms se sont trouvés communs à des familles différentes [4]. Dans certaines élections,

en ancien italien, signifie *renard;* le renard figure dans leurs armoiries.

[1] Les *Pesaro,* de *Pesaurum* (aujourd'hui Pisauro), leur patrie; les *Loredani,* de *Loredo* ou *Loreo*, bourg à quelques lieues de Venise; les *Polani,* de *Pola;* les *Gradenigo,* de *Grado;* les *Trevisani,* de *Trévise;* les *Pisani*, de *Pise*, etc.

[2] De *Coronaro* on a fait *Cornaro.* Le nom des *Malipieri* fut, pendant un temps, *Maripetro,* et originairement *Mastropetro* (*Maître Pierre*); c'est ainsi que se nommaient *Orso,* doge, successeur de *Sebastian Ziani,* et *Niccolò*, procurateur en 1184. Ce titre de *maître* caractérisait plusieurs magistratures, et notamment celle de *maître des soldats*, qui, pendant cinq ans, remplaça la dignité ducale.

[3] A *Selvo* ou *Sylvio* (du bois, de la forêt) on a substitué *Belegno* (*bel legno,* beau bois). Pour peu que l'on connaisse l'idiome vénitien, on aperçoit l'intention d'interpréter par le nom de Basadone, celui de *Cà-d'Amore,* auquel il a succédé.

[4] Il y a plusieurs familles de *Trevisani.* On en compte deux du nom de *Ferri,* deux du nom de *Canali,* deux

la communauté de noms, soit avec le candidat proposé, soit avec un électeur déjà appelé à voter, rendait inhabile à élire, quoique d'ailleurs il ne s'y joignît aucun lien de parenté : tant on redoutait l'influence du sentiment qui identifie le nom et la personne ; qui empêche que l'homme du même nom que nous nous soit entièrement étranger ; qui, peut-être à notre insu, sourit, dans l'avenir, à la possibilité que cette ressemblance de nom accroisse, d'une illustration étrangère, l'illustration de *notre famille.*

§ 44.

Les noms héréditaires adoptés par la bourgeoisie, 1° en Italie, 2° en France. Ils pénètrent dans les campagnes.

1° Des causes que nous avons assignées au renouvellement des noms de famille en Italie, chacune aurait pu sans doute en créer quelques uns ; mais, pour en fixer l'usage et le rendre général, il

de *Zambelli*, deux de *Donato*, deux de *Molini*, etc. C'est par une semblable conformité de *noms* qu'on explique comment, après une loi qui n'a jamais été rapportée, et qui, en 1032, bannit à perpétuité toute la famille des *Urseoli*, on voit, en 1074, les signatures de Jean et de Dominique *Urseolo* apposées à un diplôme du doge Sylvio. (*Hist. univers.*, *Hist. moderne*, tome XLIX, pages 241-245.)

fallait peut-être leur concours, aidé par l'action des lois et par le grand régulateur des choses humaines, le temps.

A la fin du douzième siècle, l'auteur d'un poëme très ignoré, et très digne de l'être, sur la guerre injuste que fit Henri VI à la Sicile[1], Pierre d'Eboli (*Petrus d'Ebalo*), n'est connu que sous le nom de son pays natal, et rien n'indique qu'il eût un nom distinctif. Des personnages que cite l'histoire n'en avaient point encore au quatorzième siècle. Dans la guerre des Vénitiens contre les Milanais, en 1339, Gaspard de *Reggio*, Jean de *Crémone*, et Jean *l'Allemand*, fournirent au marquis de Mantoue le moyen de s'emparer de Vérone par surprise[2]. Quels étaient ces trois personnages? Des *partisans*, des *condottieri* subalternes; gens sans famille, qu'on désignait suffisamment en ajoutant à leur prénom chrétien l'indication de leur pays.

La liberté néanmoins multipliait chaque jour, dans les cités d'Italie, les noms héréditaires; mais leur propagation dut se ralentir ou s'arrêter quand partout la liberté fit place au despotisme ou à l'aristocratie. Ces noms ont pénétré difficilement dans les campagnes; aujourd'hui encore plusieurs familles de Trieste n'en ont pas. Dans l'île d'*Elbe*,

[1] Petri d'Ebulo *Carmen de motibus siculis*, etc., in-4, Basileae, 1746.

[2] Platina, *Hist. Mantuan.*, lib. VII.

ils étaient à peu près inconnus il y a neuf ans : ils le sont encore, si l'on n'a pas donné de suite aux mesures prises pour les y introduire avant que de cette île s'élançât l'homme dont la chute, comme les prospérités, occupera tant de place dans les destinées du monde.

2° Dans la France, bien éloignée au douzième siècle de la civilisation de l'Italie, et où l'autorité absolue du monarque ne connaissait guère d'autre limite que la puissance des seigneurs, l'abaissement de cette puissance, en recréant l'existence civile du tiers état, put seul faire pénétrer, parmi les communes, l'usage des noms héréditaires.

Les bourgeois, affranchis par Louis-le-Gros, devaient bientôt s'essayer à suivre l'exemple des nobles. Ils y étaient poussés par une émulation raisonnable, et par le désir de se distinguer des habitants des campagnes, qui, moins heureux, languissaient pour long-temps encore dans la servitude. Des conjonctures favorables donnèrent à leurs essais de la stabilité.

L'esprit des croisades, mélange singulier de zèle religieux, d'enthousiasme chevaleresque et d'avidité féodale, entraînait les nobles à mettre en vente leurs vastes possessions : ne devaient-ils pas en retrouver la valeur au centuple, et dans le ciel, et dans les principautés que, sous les auspices de la victoire, ils se promettaient de fonder en Orient?

Le clergé s'enrichit par des acquisitions immenses. Mais quelques portions des propriétés aliénées tombèrent dans les mains des bourgeois. Les actes de vente, d'échange, d'hérédité, qu'entraînèrent les mutations et les subdivisions successives, devinrent autant de garants et de monuments conservateurs des noms de famille qu'avaient adoptés les nouveaux propriétaires.

Pour assigner l'étymologie de la plupart de ces noms, il est indispensable de connaître non seulement un grand nombre de mots, vieillis aujourd'hui et autrefois très usités, mais aussi les patois et les locutions propres aux diverses provinces, et surtout les noms anciens de métiers ou d'arts, auxquels des goûts et une industrie plus raffinés ont substitué, sous d'autres dénominations, des procédés plus parfaits. Les nouveaux noms furent presque tous un surnom personnel ou paternel rendu permanent, ou un titre de profession. Quelques marchands dérivèrent leurs noms des signes qu'ils avaient adoptés pour leurs enseignes, comme les nobles de leurs armoiries. Le lieu de la naissance et celui de la résidence fournirent aussi plusieurs noms. D'autres, enfin, ont exprimé des souhaits d'heureux présage : *Bonjour! Bonne-année! Dieu-te-gard! Mène-à-bien* [1], etc.

[1] Voyez la *Dissertation* de Court de Gébelin, *Monde primitif*, tome VIII, pages 308-328.

Mézeray, qui donne quelques détails sur l'origine des noms, affirme que c'est vers la fin du règne de Philippe-Auguste qu'ils commencèrent à devenir héréditaires en France[1]. Le douzième siècle avait préparé ce changement décisif ; nous pensons qu'il ne fut consommé, pour la seconde classe de la société, qu'au commencement du quatorzième. A cette époque, pour la première fois, le tiers état fut admis aux états généraux. Il avait fallu deux cents ans pour lui donner une existence politique ; le même temps put être nécessaire pour opérer, dans les noms qu'adoptaient ses membres, un changement qui les assimilait aux nobles. Il est sûr au moins que la plupart des écrivains du douzième et du treizième siècle ne se désignent eux-mêmes que par leurs prénoms chrétiens, l'indication de leur patrie, et celle de leur état : tels sont l'auteur de la *Chronique* de Saint-Bénigne[2], qui finit en 1152 ; le chantre des exploits de Philippe-Auguste[3], et l'un des principaux his-

[1] Mézeray, *Abrégé de l'Histoire de France*, tome I, pages 541, 542.

[2] Jean de Salins, moine à Dijon. Voyez sur cet auteur une note curieuse dans la notice de la *Séance publique de l'Académie de Dijon*, 1818, pages 144, 145.

[3] Guillaume le Breton, Armoricain, auteur de la *Philippide*, poëme en douze chants, terminé en 1223, première année du règne de Louis VIII.

toriens de saint Louis et de Philippe-le-Hardi[1].

Les noms héréditaires restèrent long-temps encore inconnus dans les campagnes. Il est bien vrai qu'en 1315 et 1316, Louis Hutin força les serfs de ses domaines à acheter de lui des lettres d'affranchissement : mais l'exemple du roi trouva peu d'imitateurs ; et soit que le nombre des affranchis n'ait pas été considérable, soit plutôt que, sous les règnes suivants, on ait ravi de nouveau à ces infortunés la liberté qu'on leur avait vendue, le sort des paysans n'éprouva en général aucun changement. Où était dès lors la propriété, où étaient les droits qui auraient pu donner naissance à une convention, à un acte quelconque conservateur du nom, parmi de malheureux serfs attachés à la glèbe ? Les registres mêmes de l'état civil ne furent pleinement ouverts pour eux que dans le seizième siècle. Les habitants des campagnes se distinguaient par quelques surnoms, et, le plus souvent, par les *diminutifs* variés des prénoms chrétiens.

On demande ce qui rend parmi nous le genre de l'églogue à peu près impraticable ? Les véritables noms y répugnent presque autant que les mœurs véritables. C'est également avec justice que Boileau blâme Ronsard de les avoir introduits dans des vers sérieux, et appliqués à des personnages éminents[2].

[1] Guillaume de Nangis, moine de Saint-Denys.

[2] Boileau, *Art poétique*, chant II, vers 23, 24. — Ron-

Ces diminutifs, que le goût n'admet jamais dans la poésie qui n'est pas comique ou burlesque, n'ont plus d'asile aujourd'hui qu'au fond des campagnes. Ailleurs, les noms mêmes qu'ils rappellent ne sont pas volontiers imposés à des enfants. Ces noms et leurs diminutifs sont restés entachés de l'abaissement civil et politique où vivait la classe qui s'en servait le plus, et qui long-temps n'en connut pas d'autres: ils semblent être encore ce qu'ils furent pendant tant de siècles, un appel à l'insulte et à l'outrage. On a nommé *jacquerie* ce mouvement terrible des campagnes, lorsque, réduites au désespoir, elles furent sur le point de venger, en quelques jours, plus de cinq cents ans de vexations atroces : c'est que « les gentilshommes, quand ils pillaient le paysan, l'appelaient par dérision *Jacques Bonhomme*[1]. »

sard, dans ses *Églogues*, appelle Henri II *Henriot*, Catherine de Médicis *Catin*, etc. Il emploie aussi les noms de *Pierrot*, *Michau*, *Margot*, etc.

[1] Mézeray, *Abrégé de l'Histoire de France* (année 1358, tome II, page 126). « Pendant cette anarchie, dit l'historien (*ibid.*, pages 125, 126), la noblesse et les gens de » guerre exerçaient toutes sortes de violences sur les pauvres » peuples de la campagne. Ces malheureux, battus, pillés, » courus comme des bêtes sauvages, n'ayant la plupart pour » retraite que les bois, les cavernes, les marais, firent enfin » comme ces lièvres qui, étant aux abois, se jettent au cou des » levriers. Ils s'attroupèrent par grandes bandes, et se résolurent d'exterminer tous les gentilshommes.»

Ce dernier mot, pris encore dans la même acception, trois siècles plus tard[1], est resté parmi nous une sorte d'injure: une idée peu flatteuse remplace l'idée respectable que son sens propre devrait réveiller ; tant nous sommes habitués à substituer le mépris pour les opprimés à l'horreur due aux oppresseurs !

Quand les affranchissements introduisirent dans nos villages les noms de famille, ceux-ci tirèrent souvent leur origine d'une habitude qu'aujourd'hui encore nous voyons engendrer des surnoms durables. Le paysan qui s'éloignait du lieu de sa naissance était suffisamment désigné par le nom de ce lieu chez les habitants d'un autre village parmi lesquels il s'établissait. La désignation, passant à ses enfants, devint héréditaire. Par elle, et sans l'avoir cherchée, le paysan se trouva assimilé au seigneur de son hameau natal ; et, comme les affranchis romains qui portaient de droit le nom de famille de leur patron, il prépara à ses descendants et à ceux de son ancien maître une confusion de noms dont l'orgueil nobiliaire eut plus d'une fois à gémir.

[1] Ainsi font deux soldats logés chez le *bonhomme*,
Quand l'un veut tout tuer, l'autre rabat les coups, etc.

P. Corneille, *La Suite du Menteur*, act. III, sc. 3, v. 62, 63.

§ 45.

Les noms héréditaires s'établissent en Angleterre, en Allemagne, etc.

Si l'on change les dates et quelques circonstances peu importantes, ce qui précède s'applique exactement à l'Angleterre et à l'Allemagne. Semblables à la *jacquerie* dans leurs motifs, leurs fureurs et leur issue, la révolte des paysans anglais en 1381, en 1501, la révolte des paysans de la Souabe et du Palatinat, donnent la mesure de l'oppression sous laquelle gémissaient les campagnes à l'une et à l'autre époque : ce n'est donc que long-temps après que les noms de famille ont pu s'y introduire[1].

La seconde classe, en Angleterre, acquit de bonne heure une véritable importance politique : dès 1258 (ou 1264), les dissensions des grands et du roi ouvrirent l'entrée du parlement à des représentants des communes; la défense de lever aucune taxe sans le consentement de leurs députés fut consacrée par une loi de l'état avant 1300; aussi voit-on bientôt les noms héréditaires devenir communs parmi les bourgeois.

[1] Le chef de l'émeute de 1381 est appelé par les historiens *Wat Tyler*...; *Wat* est le diminutif d'un prénom chrétien, *Walter* (Gauthier); *Tyler* désigne la profession de cet homme, il était *couvreur en tuile*.

Par la raison opposée, le même changement dut s'introduire beaucoup plus tard en Allemagne. Nous choisirons, pour le prouver, un exemple d'autant plus concluant, qu'il est pris sur un point intermédiaire entre ce pays et la France.

Française par son idiome et par son union aux états des descendants de Clovis et de Charlemagne, mais devenue allemande depuis plus de trois cents ans par sa position politique, la ville de Metz voyait encore, vers la fin du treizième siècle, ses principaux magistrats, qui tous étaient *chevaliers*, porter, au lieu de noms de famille, des surnoms personnels, ou dérivés, soit du lieu de leur habitation[1], soit du poste où les fixait quelque fonction militaire[2]. Ce n'est même que dans la seconde

[1] *Gros-Nez*, *Belle-Barbe*, *de la Poterne*, *de Porte-Moselle*, *de Port-Sailly*, etc. Voyez la *Liste des maîtres-échevins de Metz*, *institués en* 1170, etc. (imprimée à la suite du *Vocabulaire austrasien de dom Jean François*, in-8°, Metz, 1773); une note, placée à l'année 1311, indique que les maîtres-échevins des années précédentes furent tous des chevaliers. Dans toute la France, jusqu'à la fin du treizième siècle, les actes désignaient souvent par des surnoms les nobles comme les roturiers. (Ducange, *Glossar.*, verbo *Cognomen.*)

[2] *De la Porte*, *des Portes*; *Delporte* : ces noms ont, en France, souvent désigné un homme chargé de la surveillance civile et militaire d'une ou de plusieurs portes de la ville; surveillance très importante au temps où l'on ne trouvait de sûreté que dans les villes fermées de murs.

moitié du quatorzième siècle que les noms héréditaires devinrent communs parmi les hommes élevés en dignité : parmi leurs inférieurs ils devaient être encore bien rares.

Les étymologies des noms héréditaires en Angleterre et en Allemagne sont généralement les mêmes qu'en France et en Italie. Voici les principales remarques que leur recherche peut offrir aux philologues.

Les langues d'origine teutonne, pour indiquer la descendance, n'ont qu'à placer le mot *son*[1] (*fils*) après le nom du père. De là tant de noms de famille suédois, danois, allemands, anglais, qui affectent cette terminaison. On en distingue quelques uns, tels que ***Fergusson, Owenson,*** qui confirment ce que nous avons dit de la possibilité de l'union de deux langues dans un même nom propre : ici la terminaison saxonne s'est accollée à un nom calédonien ou gallois.

Nous avons signalé l'usage qui imposait au fils, comme surnom, le nom paternel mis au génitif. L'addition d'une *s* finale en Angleterre, et de la syllabe *ez* en Espagne, a suffi dès lors pour transformer en surnoms, puis en noms de famille, des prénoms chrétiens : ***Peters, Wil-***

[1] *Sen,* en hollandais : *Clazsen,* fils de *Nicolas*... En latinisant les noms de cette espèce, on reprenait anciennement la formule du génitif : *Snorro Sturlae,* Snorre Sturleson.

— *liams*, *Richards*, *Henriquez*, *Lopez*, *Fernandez*; littéralement, (fils) de Pierre, de Guillaume, de Richard, de Henri, de Lope (Loup), de Fernand.

C'est probablement de la même manière que *D'andré*, *Dejean*, *Depierre*, sont devenus en France des noms de famille. Le nom du littérateur qui, peut-être, a le mieux apprécié le génie de l'immortel Dante, *Giuseppe di Cesare* [1], prouve que cette forme n'est point étrangère à l'Italie.

Dans la plus grande partie de l'Europe a régné, comme en Italie, la coutume d'écrire en latin les actes et les chartes, et d'y désigner le fils par le nom de son père mis au génitif; c'est à elle qu'il faut rapporter l'origine des noms qui affectent cette terminaison, tels que *Fabri*, *Jacobi*, *Simonis*, *Joannis*, etc. [2]; noms qui seraient plus multipliés

[1] Voyez *Esame della Divina comedia* (Napoli, 1807, in-4°), ouvrage d'une saine littérature, et où Mr *di Cesare* montre moins de partialité contre les Français que la plupart de ses compatriotes. Au seizième siècle, un autre littérateur avait illustré une dénomination semblable, mais sous la forme d'un nom collectif: *Cesare de' Cesari*, auteur de deux tragédies intitulées *Cleopatra* et *Romilda*.

[2] Les deux noms s'unirent quelquefois pour n'en faire qu'un. Le libraire qui imprima à Bâle en 1562 les œuvres de Prudence (*Aurelii Prudentii opera*, in-8°) s'appelait *Henricus Petri*, *Henri* fils de *Pierre*. En tête du *Poloniae historiae Corpus* (3 vol. in-fol., Basileae, 1582), son fils prend le nom

si, comme la langue italienne, les autres langues eussent conservé les désinences latines. Les pays où on en trouvera le plus seront, on peut du moins le conjecturer, ceux où l'usage d'écrire les actes en latin s'est conservé le plus long-temps.

Le signe de la filiation a pareillement, dans le pays de Galles, formé les surnoms qui, plus tard, sont devenus héréditaires. Placé entre deux noms, le mot *ab* (de) exprime la descendance, ***Rhys ab Evan***, Rhys (fils) de Evan : l'usage a fait disparaître la voyelle; on a dit ***Rhys-Bevan***, et formé suivant la même règle les noms patronimiques de ***Bowen***, ***Pryderreck***, ***Price*** etc [1].

C'est encore la même idée, mais exécutée plus simplement, qui a déterminé les noms de famille en Irlande et en Écosse. Dès que le chef d'un *clan* adopta un nom héréditaire, ce nom devint celui de tous ses vassaux, quelque rang qu'ils occupassent dans la société, quelque peu rapprochés qu'ils fussent du chef par les liens de la parenté, et lors même qu'ils n'étaient entrés dans la tribu que par

de Sébastien *Henricpetri*, Sébastien *Henri de Pierre*. Un nom malheureusement trop fameux s'est formé de la même façon avec le signe anglais du génitif, si, comme je le suppose, il a dû être écrit dans l'origine *Robert's-Pierre*, *Pierre* (fils) *de Robert*.

[1] *Ab Owen*, *ab Ryderreck*, *ab Rhys*... (Thomas Richards *Welsh-English Dictionary*, verbo *Ab*.)

l'affranchissement et l'adoption. L'orgueil qui dicta cette prétention ne déplaît pas ; il est excusé par un sentiment qui se rattache aux mœurs patriarcales : ce chef si puissant, si révéré, n'est que l'aîné de la grande famille ; le nom qu'il prend appartient à tous.

Plus difficilement trouvera-t-on une excuse à la vanité qui, en Espagne et en Portugal, multiplie les noms à l'excès. C'est peu que les noms du lieu de la naissance et du séjour habituel revêtent la forme de titres de seigneurie ; l'alliance, l'adoption, tout sert de prétexte pour augmenter le nombre des noms. Une dévotion peu éclairée multiplie dans la même proportion les prénoms chrétiens : quel embarras ne doit pas jeter dans les transactions de la vie civile cette double prodigalité de dénominations !

§ 46.

Ils se propagent en Pologne, en Russie, en Grèce, en Arménie. Utilité reconnue de leur institution. *Septième cause,* qui doit la faire prévaloir universellement.

En Suède, les nobles n'ayant adopté des noms héréditaires que vers la fin du seizième siècle, c'est plus tard encore que la bourgeoisie en a fait usage. Le choix des noms de la bourgeoisie offre un trait remarquable. On connaît en France beaucoup de

noms qui rappellent des professions, *Mercier, Meunier, Barbier, Boulanger, Couvreur, Tourneur*, etc.; il y en a de semblables en Angleterre, mais en moindre nombre : les premiers bourgeois anglais furent des *francs-tenanciers*, plutôt que des marchands ou des fabricants. Il n'y en a point ou très peu en Suède; la plupart des noms rappellent des noms de propriété, de métairie, de forêt : c'est qu'ils ont été choisis par une classe qui voulait se rapprocher de la noblesse en l'imitant, et non pas créés par le besoin de signes distinctifs, besoin indépendant de toute volonté particulière.

Dans le Holstein et la Courlande, un grand nombre de familles n'ont point encore de noms qui leur appartiennent. Là aussi pèse sur les campagnes, dans toute sa rigueur, le fléau de la féodalité[1].

Dès le treizième siècle, Boleslas *le Chaste*, en plaçant plusieurs villes sous l'empire du droit allemand, chercha à créer en Pologne des citoyens. Ses tentatives prématurées et celles de quelques uns de ses successeurs exercèrent sur la prospérité du commerce une influence favorable, mais trop passagère. La royauté élective n'opposa à la turbulente aristocratie qu'une résistance impuissante. Retirée un moment du néant, la bourgeoisie y fut replongée pour des siècles par le triomphe des patriciens, à l'ambition desquels son existence aurait

[1] *Encyclopédie méthodique. Histoire*, art. *Noms*.

dû servir de contre-poids. Aussi n'adopta-t-elle des noms de famille que long-temps après, en imitant de loin la noblesse et les étrangers que le commerce fixait en Pologne. Ces noms ont dû se multiplier même parmi les cultivateurs, depuis que les affranchissements, dont le respectable *Zamoïski* donna le premier exemple en 1760, ont ramené les serfs à la condition d'hommes.

Quel qu'ait été le degré de civilisation auquel s'éleva jadis Novgorod, il dérivait de la civilisation grecque, déjà tombée dans la décadence, et à laquelle d'ailleurs les noms héréditaires étaient étrangers. Les dissensions, les guerres, les révoltes, les massacres, le despotisme, en ramenant les ténèbres de la barbarie, en détruisant le commerce, éloignaient de la Russie toute innovation salutaire. Courbée sous le joug de la servitude domestique, défendue, par ses mœurs et par ses lois, de l'exemple des autres peuples, la nation, au milieu du seizième siècle, concentrait encore son commerce maritime dans le port d'Archangel; et le laps de cent années n'en accrut que médiocrement l'activité... Mais tout-à-coup cette nation redoutable a commencé, et n'a plus cessé d'étendre à la fois ses frontières et son commerce. Placée désormais en contact avec l'Europe entière, l'exemple d'une part, de l'autre la nécessité toujours croissante de conventions écrites, ont fait sentir à la bourgeoisie

le besoin de noms permanents. Ces noms se sont établis dans les principales villes ; ils se répandent dans les provinces ; ils pénétreront dans les campagnes en proportion du succès des efforts qu'on a tentés pour leur affranchissement.

De la population russe, placée encore entre la civilisation qui tend à briser ses chaînes et l'avidité particulière qui s'efforce de les river, rapprochons, sous le rapport de l'établissement des noms héréditaires, les Grecs et les Arméniens, courbés sous le joug des musulmans.

Long-temps après les croisades, les relations commerciales des Grecs avec les contrées de l'Europe où prévalait l'usage des noms de famille firent pénétrer cet usage et le propagèrent à Constantinople, à Smyrne, etc. : mais il ne fut universellement adopté nulle part, hors dans les îles soumises à la domination vénitienne. Aujourd'hui, comme il y a trente siècles, il est inconnu dans l'intérieur de la Grèce ; on y désigne le fils en joignant à son nom le nom de son père mis au génitif ou transformé en adjectif. Une population affaiblie, pauvre et opprimée, n'a pas senti le besoin d'aller plus loin. Grâce à l'habitude constante de ne point imposer à l'enfant le nom de son père ou celui de sa mère[1], les moyens de se distinguer sont plus nombreux que les transactions de la vie

[1] Pouqueville, *Voyage en Grèce*, tome IV, page 420.

civile ne sont fréquentes. Les transactions, d'ailleurs, exigent peu d'écritures; les contestations, s'il s'en élève, sont portées devant le cadi, qui n'admet point de preuves *écrites*, mais seulement des preuves testimoniales : les actes, les documents, les registres, ces conservateurs spéciaux de la durée des noms, deviennent inutiles; c'est comme s'ils n'existaient pas... Je parle au présent; et déjà tout annonce que j'ai peint le passé, qui a fui pour ne plus se renouveler. En vain une politique aussi peu éclairée que peu généreuse a désavoué et presque frappé d'anathème la cause de la justice : tout annonce que l'espoir de l'humanité ne sera point déçu. Athènes, Sparte, Argos, Corinthe! tout annonce qu'abandonnés à leurs propres forces, vos nobles enfants suffiront à votre délivrance et à votre gloire. Alors on les verra, effaçant les dernières traces d'un opprobre involontaire, et substituant au découragement et à la routine de la servitude l'activité et l'esprit de perfectionnement des peuples libres, baser chaque jour sur des institutions meilleures leur existence régénérée. Dans le nombre de celles qu'ils s'empresseront d'adopter, on comptera bientôt l'usage des noms héréditaires, usage que leurs ancêtres n'avaient pu recevoir de l'Égypte ni de la Phénicie, mais qu'ils auraient dû emprunter des Romains.

Négociants plus répandus que les Grecs, et moins

opprimés que les Israélites, chez qui l'habitude du commerce a néanmoins fini par introduire des noms permanents[1], les Arméniens se déplacent souvent, et s'établissent loin de leur patrie. Depuis trois siècles environ, ceux qui doivent quelque aisance au commerce ont presque tous des noms de famille; mais c'est seulement dans les ports et dans les villes de commerce. Dans l'intérieur de l'Arménie, et partout, dans la classe pauvre, on ne connaît, comme autrefois, que des noms individuels, et des surnoms dont le plus usité est celui qui rappelle le nom du père[2].

Telle est la puissance de l'habitude, long-temps supérieure au sentiment de l'utilité, à l'influence de l'exemple. Ce n'est pas seulement dans l'intérieur de la Grèce dévastée et de l'Arménie esclave, ou chez les serfs du Holstein, de la Russie et de la Pologne, que nous cherchons vainement des noms héréditaires; l'usage n'en a point encore prévalu dans les campagnes du Danemarck, de la Suède, de la Norvège[3]. L'exemple ancien des La-

[1] Voyez ci-dessus, § 14.

[2] Je tiens ces détails de M. *Zohrab*, Arménien, traducteur, et éditeur, avec M. A. Maï, de la *Chronique d'Eusèbe*. (*Eusebii Pamphili Chronicorum canonum libri duo*, etc., in-4°, Mediolani, 1818.)

[3] L. Debuch, *Voyage en Norvège et en Laponie*, tome II, page 149.

pons, l'exemple récent de la classe bourgeoise, ne les y a pas introduits: rien n'en a éveillé le désir; rien n'en a fait sentir le besoin.

N'est-il pas temps, pour l'honneur de la civilisation, que l'utilité évidente des noms de famille soit une *dernière cause* qui en détermine l'adoption universelle? Partout où ce bien est encore à opérer, que l'autorité y travaille, et par la persuasion, et par des dispositions impératives d'autant plus efficaces qu'elles pourront s'unir à un règlement général pour toutes les parties de l'état civil. Au point de complication où sont arrivées les institutions sociales, l'usage des noms héréditaires offre encore plus d'avantages aux gouvernements qu'aux particuliers. Que l'homme revêtu de la puissance se croie le propriétaire ou l'administrateur de la société; qu'il regarde ses compatriotes comme ses *commettants* ou comme son troupeau; qu'il voie dans le service militaire et le paiement des contributions un devoir découlant du droit de cité, ou une *prestation* arbitrairement exigible; il apercevra également combien l'établissement régulier des noms de famille facilite la connaissance exacte de la population et des richesses d'un pays, combien il multiplie les moyens d'atteindre et de conduire les familles et les individus.

§ 47.

Les noms de famille deviennent communs aux deux sexes.

Les noms patronimiques ne furent point d'abord communs aux deux sexes. L'origine première de ces noms y répugnait : les filles n'héritant ni des fiefs ni des dignités ne pouvaient en porter le titre. Quand le temps eut opéré le changement du titre en nom permanent et héréditaire, il fallut encore qu'une justice lente et incomplète appelât les filles à la succession de leurs ascendants, au défaut d'héritier mâle, pour les autoriser à prendre le nom qui était une portion de l'héritage. L'habitude d'abord, et ensuite la facilité que donne cette formule pour désigner à la fois une personne et les parents auxquels elle appartient, en étendirent peu à peu l'usage.

Signalons toutefois un motif qui en a pu retarder l'adoption.

Dès qu'on attacha du prix à la permanence du nom de famille, on sentit que les femmes ne pouvaient contribuer à sa durée ; on ne se pressa point de le leur communiquer. Lorsqu'enfin on le leur accorda, on ne put oublier que le *nom mourait en elles*. Ce malheur était si grand aux yeux de la vanité, qu'il triompha souvent des sentiments de la nature. Y a-t-il bien long-temps que, dans beau-

coup de familles, la naissance d'une fille était regardée comme un événement fâcheux? Y a-t-il bien long-temps que, dans quelques unes de nos provinces, le mot *enfant* désignait exclusivement un fils, et que l'on ne disait point qu'une femme eût eu un *enfant* quand elle venait de donner le jour à une fille? Le moyen, en effet, de s'intéresser à une fille, surtout si, en perdant son nom patronimique dans les bras d'un époux, elle devait un jour diminuer d'une dot ou d'une *légitime* la richesse de l'héritier de ce nom, de l'homme sur qui reposait l'espoir de le perpétuer? Que de fois ce droit funeste attira sur elle l'arrêt d'un éternel célibat! Que de fois l'esclavage du cloître devint son seul refuge contre les dédains et les persécutions d'une famille! Que de fois elle vit repousser ses plaintes par l'opinion d'un monde où l'habitude ancienne dérobait aux esprits les plus droits et aux cœurs les plus honnêtes le ridicule et l'odieux de tant d'injustice! Heureuses, en ce sens, celles qui naissaient sous l'empire d'une loi telle que la *Coutume de Normandie*, suivant laquelle une sœur n'obtenait ni dot ni légitime : on les regardait peut-être avec indifférence, comme ne servant point à la conservation du *nom*; mais on ne les haïssait pas comme destinées à dépouiller un fils en qui les parents mettaient toute leur complaisance. Mais mille fois heureuse la fille dont l'hyménée devait relever un

nom prêt à s'éteindre faute d'héritiers mâles ; la fille dont l'époux futur consentait à adopter le nom, au préjudice du sien propre ! En sa faveur, aucun sacrifice ne semblait pénible ; tout ce que la femme la plus parfaite se fût promis en vain de son mérite, de sa beauté, de l'affection de ses parents, tout lui était assuré par un soin si pressant. Ainsi se marquait, dans les deux extrêmes, l'intérêt qu'attachait à quelques syllabes l'excès vicieux du sentiment qui identifie le nom à la personne et à la famille.

§ 48.

La femme quitte son nom de famille pour prendre celui de son mari.

Une inspiration plus juste du même sentiment est celle qui a communiqué à la femme le nom du mari. Qu'en Europe son influence date à peine de quelques siècles, qu'aujourd'hui même elle ne soit pas aussi étendue que la civilisation européenne, et que, par exemple, aux Açores, c'est-à-dire dans la colonie portugaise la moins distante de la métropole, la femme ne quitte point son nom en se mariant [1], il est permis de s'en étonner : un usage

[1] J. W. Webster, *A Description of the island of St.-Michael*, etc., page 40.

si conforme à l'esprit de l'union conjugale devrait être et avoir été universel.

Souvent, il est vrai, on remarque, en divers pays, des traces du désir que conçoit naturellement un époux de faire participer sa compagne, la mère de ses enfants, au titre dont il s'enorgueillit lui-même. En Égypte, sous les rois grecs, l'amour ou la flatterie rendit communs aux reines les surnoms honorables de leurs époux. Dans la fameuse *inscription de Rosette*, Bérénice, épouse de Ptolomée-Evergète, est appelée Evergétide [1]. Cette reine, et toutes les autres dont les noms y sont rappelés, partagent avec les rois le titre de *divinités* [2]. Le titre d'*Auguste* fut, dès son origine, communiqué à des impératrices; Livie et quelques autres furent appelées *Augusta*. Lorsque le nom de *Flavius*, introduit par Constantin dans la généalogie de son père, devint un véritable titre comme les noms d'Auguste et de César, plusieurs impératrices reçurent le nom de *Flavia* sur les médailles latines; la première fut Hélène, mère de Constantin. Pour s'égaler aux Césars, dont ils se prétendaient les héritiers, les empereurs d'Allemagne se firent appeler *Augustes:* dans des actes publics, Béatrix, veuve

[1] Ameilhon, *Éclaircissements sur l'inscription grecque du monument trouvé à Rosette* (Paris, 1803, in-4°), page 12.

[2] *Ibid.*, pages 11, 12, 13, 19, 20.

de Frédéric Barberousse, prit le titre d'*Augusta*[1].

Les princes du Bas-Empire avaient autour d'eux des imitateurs. Dans un des misérables démêlés qui troublaient si souvent la cour de Byzance, c'est sous la dénomination de *Stratégopuline*[2] que figure l'épouse de Constantin surnommé *Stratégopule*. Jean, oncle de l'empereur Andronic III, portant le titre de *Panhypersébaste*, on ne nomma plus que *Panhypersébasta* son épouse[3], femme rare, à qui une sagesse et une éloquence dignes, nous dit-on, des beaux siècles de la Grèce, auraient pu valoir un surnom moins emphatique et plus honorable.

Ces exemples tenaient tous à quelque circonstance particulière, et non à un usage établi, qui fît nécessairement participer la femme au surnom ou au titre de son mari: mais ils nous mettent sur la voie pour arriver à l'origine de l'usage moderne. Les premiers noms de famille avaient été d'abord des titres de commandement ou de seigneurie; comme dans le Bas-Empire, l'épouse d'un homme élevé en dignité partagea le titre de son

[1] Voyez deux chartes de 1183, citées par Perciot, *De l'état civil des personnes*, etc. (2 vol. in-4°, 1786), tome II, pages 281, 282.

[2] Sous Andronic II, en 1291; Pachymer., lib. VIII, cap. XIX. *Stratégopule, fils du général, du chef militaire.*

[3] Nicephor. Gregoras, *Hist. rom.*, lib. VIII.

mari; plus naturellement encore, la femme d'un seigneur se trouva la *dame* du domaine dont il empruntait le nom.

Cette communauté de nom s'établit et s'étendit d'autant plus aisément, qu'elle n'eut point à lutter contre un nom patronimique qu'il eût fallu faire disparaître. Les femmes n'avaient et n'eurent, long-temps encore après, que des noms individuels, auxquels les nouveaux noms et les titres se réunissaient sans effort.

L'obstacle dont on se trouvait ainsi affranchi dans l'Europe moderne est peut-être le seul qui, à la Chine, au Japon et dans Rome ancienne, ait empêché la communauté du nom entre les époux. Il est sûr que, dans toute l'antiquité, on n'en trouve qu'un seul exemple, qui même appartient à la mythologie : je pense que ce fut l'ignorance du nom propre de la personne dont ils parlaient qui força les mythologues de l'ancienne Italie à la désigner par le nom de son époux, en appelant ***Fauna*** la compagne du prêtre, ou prince, ou demi-dieu ***Faunus***.

L'épouse volage qui, dit-on, abandonna ***Basin***, roi de Thuringe, pour suivre le quatrième roi des Francs, est nommée ***Basine*** par la plupart des annalistes. La ressemblance des deux noms, en la supposant aussi réelle qu'elle est douteuse [1], ne

[1] Aimoin, *De gestis Francorum* (in-12, Paris, 1567),

fournit pas un argument contre l'authenticité du récit historique, ni contre notre opinion touchant l'époque où le nom du mari commença à devenir celui de la femme. C'est ici tout au plus une légère singularité. Ce nom était un de ceux qui convenaient également aux deux sexes. Vingt-quatre lustres plus tard vivait *Basine* [1], fille de Chilpéric et d'Audoëre sa première femme, que les séductions de Frédégonde le portèrent à répudier.

De pareils noms, qu'avec une simple altération prescrite par la grammaire, on rend communs aux femmes et aux hommes, se retrouvent, je crois, dans toutes les langues. Nous en avons déjà remarqué chez les Arabes et chez les Hébreux [2]. La fille du Scandinave Angantyr, *Hervora*, déguisée en homme, voyageait sous le nom de *Hervordr* [3]. La sœur de *Tygrane*, roi d'*Arménie*, contemporain d'Astyage, se nommait *Tygranuhi* [4]. L'infor-

lib. I, cap. VII et VIII, pages 29 et 33, nomme *Bissin* le roi de Thuringe, époux de Basine. Paul Émyle (*De rebus gestis Francorum*) donne à cette reine le nom de *Bissina* : il ne fait pas mention de son premier mari.

[1] Mézeray, *Abrégé chronol. de l'Hist. de France*, années 589-590.

[2] Ci-dessus, § 16.

[3] *Hervorar-Saga*, Voyez *Magasin encycloped.*, 1805, tome IV, page 264.

[4] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses sur l'histoire*

tunée qui prédit tous les désastres de Troie, sans pouvoir en prévenir un seul, Cassandre, portait aussi le nom d'*Alexandra*, comme son frère Pâris celui d'Alexandre [1]. Antigone, Hippolyte, et mille autres noms, chez les Grecs, étaient communs aux deux sexes. A leur rencontre, l'antiquité paraît avoir attaché un préjugé favorable pour les convenances de l'hyménée. *A cause de la ressemblance des noms*, et sans tirer au sort comme faisaient leurs frères, *Clitus*, *Sthénélus* et *Chrysippus*, fils d'Ægyptus, reçurent pour épouses les Danaïdes *Clitis*, *Sthénélé* et *Chrysippé*.

L'altération qui modifiait le nom selon le sexe de la personne nommée tenait à la nature des noms significatifs ; la nécessité l'étendit plus loin: lorsque, dans la cérémonie du baptême, une femme avait reçu le nom d'un saint, l'usage s'établit d'altérer ce nom par une terminaison féminine [2].

La plupart des noms de famille italiens sembleraient susceptibles de la même altération ; jamais, néanmoins, on ne la leur a fait subir pour marquer

ancienne de l'Asie, pages 69-71... *Mos. Koren*, lib. I, cap. XXVI. Il paraît que la terminaison en *uhi* caractérisait les noms féminins : l'épouse de Tygrane se nommait *Jaruhi* (*ibid.*).

[1] Apollodor., *Bibliothec.*, lib. II, cap. I.

[2] *Georgette*, *Simonne*, *Andrée*, *Philippine*, *Étiennette*, etc.

l'union conjugale, et bien rarement pour désigner la filiation. Parmi les exemples de ce dernier genre qui rappellent la forme des noms des femmes chez les Romains, les plus frappants sont ceux de Catarina *Cornara* qui céda aux Vénitiens le royaume de Chypre, et de l'épouse du doge *Marin Grimani*, couronnée solennellement à ce titre en 1595, et nommée, dans les fastes de Venise, *Morosina Morosini*. On ne connaît également que sous le nom de *Morosina* la femme qui fut plus de vingt ans la maîtresse de Pierre Bembo, secrétaire du pape Léon X, et créé cardinal en 1538.

En Russie, l'altération que nous avons signalée est régulière; elle forme constamment les surnoms dérivés du *prénom* paternel, et terminés, pour les filles, en *owna*, ou en *ewna* (*Petrowna*, *Alexiewna*, fille de *Pierre* ou d'*Alexis*): mais là encore s'arrête son usage. En Pologne, au contraire, elle porte tour à tour sur le nom du père et sur celui du mari; et, par une terminaison appropriée à chacune, elle désigne nettement la fille ou l'épouse [1]. Ce dernier trait nous semble ajouter beaucoup à la perfection du système des noms propres.

Dans un poëme morlaque, recueilli par le voya-

[1] *Potoçka*, *Mnizekowa*, épouse de Potoçki, de Mnizek. Les filles sont désignées, comme en Russie, par la terminaison *owna* ou *ewna*.

geur Fortis [1], l'épouse du guerrier *Asanaga* est appelée *Asánaghiniza*. De cette citation unique est-on en droit de conclure que l'usage polonais a pénétré dans les montagnes de la Dalmatie ? Si, en effet, il y a été introduit par le génie de la langue esclavonne, mère de l'idiome morlaque ainsi que du polonais, pourquoi le cherche-t-on en vain dans des contrées dont les langues sont dérivées de la même source, en Russie, en Hongrie, en Bohême ? Nous ne pouvons répondre que par une observation générale, et déjà plus d'une fois vérifiée : le hasard, plus que le raisonnement, ayant présidé à l'institution des noms propres, le perfectionnement le plus naturel n'a souvent pas été aperçu des hommes dont il semblait assiéger les regards.

On généralise la question. On demande pourquoi cet usage ne règne point partout où les lois du langage n'y répugnent pas ? Ne devait-il pas s'établir en Italie, à mesure que l'exemple gagnant de proche en proche, la communauté de nom, introduite d'abord par les classes supérieures, devint pour toutes les classes une conséquence du mariage ? C'est ce que ne permit pas la nature des noms qui, les premiers, subsistèrent permanents : l'altération demandée ne pouvait atteindre des noms *collectifs*, des noms de parti ou de famille.

[1] Fortis, *Voyage en Dalmatie* (traduction française, Berne, 1778, 2 vol. in-8°), tome I, pages 140-149.

non plus que le nom du père mis au génitif latin; et pour les noms empruntés des seigneuries, elle dut porter sur le *titre* de la possession qu'elle rendit commune au *seigneur* et à la *dame*, et laisser intact le nom de la chose possédée.

Moins fidèles à des règles de convention qu'à l'instinct de la nature, les classes inférieures suppléent souvent, par une altération analogue, aux désignations appellatives dont elles ne se servent point encore pour distinguer l'un de l'autre deux époux qui portent le même nom. C'est ce que l'on observe dans plusieurs parties de la France [1]. Quelquefois même l'altération du nom patronimique varie assez pour caractériser chaque membre de la famille [2]: mais ces formules villageoises, trop simples pour n'être pas entachées de quelque ridicule, ne sont admises que dans les habitudes intérieures, et ne passent point dans les actes publics.

[1] En Bresse, la femme d'un paysan nommé *Grebot* est appelée *la Grebote*. (Mounier, *Vocabulaire de la langue populaire et rustique du Jura... Mémoires de la société des antiquaires de France,* tome V, page 263.) J'ai entendu, en Basse-Bourgogne, nommer *la Poite,* la femme de *le Poy*.

[2] En Poitou, « tel homme s'appelant *Rouland,* sa femme »s'appelle *Roulante*, son fils *Roulu*, sa fille *Rouluche*, son »plus jeune fils *Rouluchet*, etc. » (*Mémoires de la Société des antiquaires de France*, tome I, page 225.)

§ 49.

Le nom de famille de la femme devrait toujours s'unir au nom du mari.

La vanité unit dans le même écusson les armoiries du mari et celles de la femme; la tendresse ne devrait-elle pas aussi unir leurs noms?

Quand la femme prend le nom de son mari, pourquoi le mari ne joint-il pas à son nom celui de sa femme? C'est un usage volontairement suivi à Genève et dans plusieurs provinces de France: que la loi le consacre et le rende universel. Un prénom, placé avant le nom de famille, désignera le célibataire; deux noms de famille réunis distingueront l'homme marié. A l'avantage de séparer ainsi deux positions, dont l'une doit être encouragée, et l'autre traitée avec peu de faveur, se joindra celui de rappeler sans cesse la famille où l'époux a dû s'honorer de choisir sa compagne. Plus de *mésalliances :* on ne s'exposera pas à rougir chaque fois que l'on s'entendra nommer; et les préjugés céderont aux sentiments nobles et justes qui ne connaissent de *mésalliance* que dans le défaut des convenances véritables. Ces convenances mêmes, sous plus d'un rapport, en deviendront plus assurées. Tandis que le négociant, l'homme d'affaires qui ne peut se passer de crédit, annoncera, par

son nom seul, de quelles richesses son mariage a pu augmenter ses ressources, l'homme qui a besoin de considération (et ce besoin doit exister pour toutes les classes) donnera la mesure de celle qu'il mérite par l'estime attachée au nom qu'il a associé au sien.

On pourrait tenter un pas de plus, et chercher dans la combinaison des noms propres, une distinction pour le père de famille. Bien aisément, sur ce point, on surpasserait les Arabes, chez qui le père adopte le nom d'un enfant, objet de sa prédilection, et par cette préférence semble se rendre étranger à tous ses autres enfants. Mais un tel perfectionnement serait-il en harmonie avec nos mœurs? et la philosophie ne le jugerait-elle pas plus séduisant que juste, et moins réel qu'apparent? Le célibat et le mariage dépendent de notre volonté : on peut donc, avec justice, flétrir l'un et honorer l'autre. Le titre de père de famille est un bienfait de la nature; souvent elle le refuse ou le ravit à l'homme que ses sentiments en rendraient le plus digne. Serait-il juste de rappeler sans cesse à un tel homme son infortune, en le privant d'une dénomination dont se pareraient autour de lui des hommes mieux traités par le sort? Ne serait-ce point reculer vers la superstition antique, qui présentait ce malheur comme une punition infligée par la Divinité; superstition si puissante que, pour

dévouer à la malédiction l'ennemi qui s'en était armé contre lui, le prophète de l'islamisme fit exprès descendre du ciel le cent huitième chapitre du Qoran[1] ?

§ 50.

Du changement du nom ; il entraîne ou suppose un changement dans la condition de la personne.

Parmi nous, la femme change de nom en se mariant; l'époux et l'épouse en changeaient chez les Caraïbes des Antilles[2]. A Rome autrefois, et aujourd'hui encore aux îles du Cap-Vert, l'esclave affranchi prend le nom de famille de son ancien maître[3]; l'adopté remplace son nom propre par celui de l'homme qui l'adopte ; la loi permet à un donateur ou à un testateur d'exiger que son nom revive dans l'objet de ses bienfaits.

Qu'est-ce qu'un changement de nom ? Confor-

[1] *As*, fils de *Vaël*, appela Mahomet *Abtar*. « C'est l'injure qu'on profère contre un homme qui n'a point d'enfant » mâle qui puisse transmettre son nom à la postérité. Mahomet fut si sensible à cette injure, qu'il eut besoin que Gabriel lui apportât exprès ce chapitre... dont la conclusion » est que les ennemis du prophète encourront la malédiction » qu'ils lui donnent. » D'Herbelot, *Bibl. orient.*, art. *Cantzer*.

[2] Le P. Dutertre, *Histoire générale des Antilles*, etc. (3 vol. in-4°, Paris, 1667), tome II, page 378.

[3] *Adventures of a traveller in the island of* St.-Yago. Galignani's *Repertory* (june 1820), tome IX, page 188.

mément au principe que nous avons posé sur l'*identification* du nom propre à la personne, c'est le signe d'un changement que celle-ci éprouve dans ses sentiments ou dans sa condition. L'affranchi change d'existence; le donataire, l'adopté, l'épouse, changent de famille; l'époux sort de la famille où il était subordonné, pour en fonder une dont il sera le chef. Un nouveau nom signale, pour chacun, de nouvelles affections, de nouveaux droits, de nouveaux devoirs.

Entraînée à la guerre par le ressentiment d'un amour dédaigné, Sémiramis voit périr, en combattant contre elle, l'objet de son amour, *Ara*, prince de l'Arménie : en rendant à son fils *Gardus* le gouvernement de l'Arménie, elle lui impose le nom d'*Ara* [1]. A la prière du roi Emmanuel, *Blaise* d'Albuquerque quitta son prénom pour prendre celui d'*Alphonse* qu'avait porté son père, ce conquérant de l'Inde, dont la défiance d'un prince ingrat empoisonna les derniers jours. La reine de Babylone, le monarque portugais, voulaient également se faire illusion; ils voulaient, dans le fils, voir renaître le père, et adoucir des regrets, inspirés, ici par une ambition insatiable, là par un sentiment aussi profond, mais plus digne de pitié.

Quand les vengeurs de la mort d'Albert d'Au-

[1] *Mos. Khoren.*, lib. I, cap. XV-XVI. Chaban de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., page 175.

triche mirent pour condition au salut du dernier fils de Walter d'*Eschibach*, qu'il porterait désormais le nom de *Schwartzemberg*[1], ils prétendirent à la fois anéantir le nom d'un des meurtriers de l'empereur, et créer une existence nouvelle à l'enfant au berceau qu'ils épargnaient dans l'extermination de sa famille entière.

Le changement de noms qui dut rendre la paix intérieure à Gênes[2], donna en effet à cette ville de nouveaux citoyens ; si toutefois le titre de *citoyens* convient aux membres d'une aristocratie : le souvenir de tant de querelles si anciennes et si envenimées passa et s'évanouit sans retour.

Une loi, en 1790, ordonna aux Français d'abandonner les noms empruntés de possessions réelles ou imaginaires, pour reprendre leurs noms de famille primitifs : la crainte de plonger dans la confusion toutes les transactions civiles, en rendit impraticable la stricte exécution. Pour les classes supérieures, elle équivalait à un changement absolu

[1] Bullinger, *Histoire de la ville de Zurich* (en allemand). liv. V, chap. x, page 560. Cet écrivain nous apprend que le fief de Schwartzemberg avait été acquis à la famille d'Eschibach par suite d'un mariage.—NOTA. L'ouvrage de Bullinger, resté manuscrit, existe dans plusieurs bibliothèques. Voyez aussi le *Conservateur suisse* (7 vol. in-12, Lausanne, 1813), tome II, page 273.

[2] Ci-dessus, § 41.

de noms, et aurait amené les mêmes résultats politiques. Elle eût rompu le fil des souvenirs : plus ou presque plus de *noms historiques;* nécessité pour chacun de *valoir* par soi-même, faute de rappeler désormais, par son nom, ce qu'avaient *valu* ses aïeux; une nation entière d'*hommes nouveaux*, dans le sens que donnaient à ce mot les Romains : c'eût été le complément moral de la révolution.

En 1568, Philippe II enjoignit aux Maures qui habitaient l'Espagne de quitter, avec l'usage de leur idiome, leurs noms et surnoms nationaux, pour y substituer l'idiome et les noms espagnols[1]. Il espérait en faire des hommes nouveaux, et les *dénationaliser* (s'il est permis de s'exprimer ainsi) pour les fondre dans son peuple. Il appréciait avec justesse l'influence des noms propres : mais, comme tous les despotes, il méconnaissait les droits du temps qui seul peut opérer la *fusion* de la nation vaincue dans la nation victorieuse, surtout quand des cultes différents élèvent entre elles leurs gigantesques barrières. Les Maures obéirent, et n'en gardèrent pas moins leurs sentiments nationaux et religieux: mais plus tard, contraints d'opter entre l'exil et l'apostasie, ils retournèrent dans leur ancienne patrie et y portèrent des noms espagnols. Ainsi, dans plusieurs familles de Mauritanie qui descendent

[1] R. Watson, *History of Philip* II, book IX, tome I, page 290 (3 vol. in-8°, Basil., 1792).

de musulmans andalous [1], subsistent les noms de *Perez*, *Santiago*, *Valenciano*, *Aragon*, etc. : noms dont l'origine a induit en erreur quelques écrivains d'Europe [2], et leur a fait prendre pour des chrétiens renégats la postérité des martyrs de l'islamisme.

Quand l'esclavage était en vigueur sur toute la terre, l'excès des travaux et des privations n'était pas le plus grand des maux qu'il infligeât à un sexe pour qui la vie est moins précieuse que la pudeur: dès qu'une femme devenait le jouet de la débauche publique, le législateur lui ordonnait de changer de nom. Certain qu'elle ne descendait que par contrainte à cette ignominie, il ne voulait pas qu'avec sa personne elle prostituât le nom qui l'attachait à une famille honnête. La loi fut observée, alors même que l'infamie était volontaire ; elle assurait le triste avantage d'avoir à rougir moins souvent des souvenirs d'un temps plus honorable.

Les brigands qui faisaient métier d'enlever et de vendre des hommes, n'eurent pas besoin, pour changer les noms de leurs victimes, d'y être as-

[1] Chénier, *Recherches historiques sur les Maures*, tom. III, pages 119, 120. Quelques unes de ces familles ont conservé les *titres* des propriétés que leurs ancêtres possédaient en Espagne.

[2] Chénier (*ibid.*, *ibid.*) observe que Voltaire s'est trompé en faisant de *Perez*, amiral de Muley-Ismael, un renégat espagnol. (*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, chap. CLXII.)

treints par la loi. Cette précaution frappait d'impuissance les recherches de parents désolés, qui, pour retrouver leur enfant, n'avaient plus de ressource qu'un *signalement* toujours imparfait, toujours incertain.

Les brigands modernes ont suivi cet exemple, quoique la prudence ne leur en fît pas un besoin : les lois de l'Europe chrétienne ont jusqu'à nos jours autorisé la traite des esclaves. Dès qu'un nègre débarquait aux colonies, il recevait de son acheteur, un nouveau nom : l'infortuné, en effet, avait cessé d'être ce qu'il était, alors que dans son pays natal il répondait à son ancien nom ; aux yeux de son maître, ce n'était plus un homme, mais une bête de somme, un instrument animé.

§ 51.

Le changement de nom, marque d'élévation et d'accroissement d'honneurs.

Au changement de nom s'allie quelquefois l'idée d'un accroissement de dignité et de considération.

Les chefs d'une peuplade de l'Amérique septentrionale prennent ou plutôt reçoivent un nouveau nom, quand ils l'ont mérité par leurs exploits [1].

[1] Carver, *Voyage dans l'Amérique septentrionale*, partie II, chap. XII, pag. 286.

Des voyageurs anglais ont cité cet usage comme digne de remarque : ils auraient pu y reconnaître une de leurs institutions nationales. Après des services réels ou supposés, un guerrier, un magistrat, un courtisan est créé *lord*, et s'honore de quitter le nom de ses ancêtres pour y substituer celui d'une seigneurie, souvent imaginaire.

Artaxerxès Memnon, avant de monter sur le trône, s'appelait *Arsicas* ou Arsace [1]. Le changement de son nom se rattachait à un usage pratiqué en Éthiopie comme en Perse, constamment suivi par les empereurs de la Chine [2], et que les descendants de Timur ont conservé dans l'Inde [3]. Dans tout l'Orient, les rois, en ceignant le diadème, prenaient un nom nouveau. *Tamouzin* ne reçut le nom de Gengis (*Tchinggis*), auquel il a donné une célébrité si terrible, que lorsqu'il fut reconnu pour *khan* par la horde des Mongols. Quand Néchao plaça au trône de Juda *Eliakim*, fils de Josias, il lui imposa le nom de *Joakim*; et Nabuchodonosor donna le nom de *Sédékias* à *Mathanias*, ce fantôme de roi qu'il laissait à Jérusalem [4].

Il est curieux de trouver chez une peuplade nègre

[1] Plutarch., *in Artaxerx.*, § 1.

[2] Mailla, *Histoire de la Chine*, tome I, observation LXX.

[3] *Voyages de Pietro della Valle* (8 vol. in-12. Paris, 1745), tome VI, pages 313-315.

[4] *Reg.*, lib. IV, cap. XXIII, ℣ 34, et cap. XXIV, ℣ 17.

un usage analogue. Le roi de Qoja [1], vassal de celui de Folgia, ne peut monter sur le trône qu'après avoir rendu hommage à son suzerain : prosterné à terre, il reçoit de lui un *nom nouveau*, en même temps que le titre de *dondagh*, c'est-à-dire chef unique, monarque. C'est, dans tous les cas, l'application du même principe; la volonté de présenter le nouveau prince comme une personne nouvelle, qui, appelée par le ciel au rang suprême, n'a rien de commun avec son individu antérieur, voué en naissant à l'obéissance passive.

Les Grecs changeaient autrefois de nom avec une extrême facilité : on est donc peu surpris de voir plus d'une fois renaître, dans le Bas-Empire, l'usage ancien de l'Éthiopie et de la Perse. Proclamés empereurs, *Artémius* prend le nom d'*Anastase*, et *Basile* celui de *Tibère* [2]. Au temps même où les noms de famille commençaient à s'établir, au moins pour la maison impériale, Alexis Ange détrône son frère Isaac Ange; et quittant le nom qui leur était commun, soit comme trop bas, soit comme devant être voué à l'oubli avec le prince qui le portait, Alexis se fait appeler *Comnène* [3]. Les principaux personnages de l'empire imitèrent

[1] O. Dapper, *Description de l'Afrique* (in-fol., Amsterdam, 1686), pages 264, 265.

[2] Nicephor. *patriarch. const. Hist.*, cap. VII et cap. X.

[3] Nicetas Choniat., *Annal. Alex. Comn.*, lib. I, cap. III.

l'exemple du prince. En recevant la dignité de *César*, David prit le nom de *Tibère* [1]; et Jean le Bulgare celui d'*Alexis*, en épousant la nièce de l'empereur Alexis Comnène [2].

Les empereurs du Japon [3] et ceux de la Chine vont plus loin que les anciens souverains d'Orient. Après leur mort, ils reçoivent un nouveau nom. C'est une véritable apothéose : ils ont revêtu un nouvel être, en passant de la vie mortelle à l'union intime avec la Divinité. La dynastie mantcheoue qui règne aujourd'hui sur la Chine, en adoptant cet usage, lui a donné une *rétroactivité* remarquable. Elle a consacré, dans les fastes, sous des noms *impériaux*, quatre de ses ancêtres, morts dans le rang de simples chefs de hordes avant qu'elle parvînt à l'empire [4]. Un jour, peut-être, ces empereurs fictifs embarrasseront la suite des récits de l'histoire ; peut-être aussi fourniront-ils à quelque chronologiste le moyen de faire cadrer, avec l'hypothèse qu'il voudra soutenir, le nombre des princes et la durée des règnes.

Les annales du christianisme offrent l'exemple d'un changement posthume de nom. A la tête de

[1] Nicephor. *patriar. const. Hist.*, cap. II.

[2] Nicetas Choniat., *Annal. Alex. Comn.*, lib. III, cap. II.

[3] Thunberg, *Voyage au Japon*, tome III, page 215.

[4] *Eloge de Moukden* (*Avis*, page XXIII; *Notes*, pages 202-204.)

cinq cents moines descendus des déserts de la Haute-Égypte, Ammonios avait attaqué et blessé grièvement Oreste, gouverneur d'Alexandrie. Il périt dans les supplices. Saint Cyrille, dont il avait servi la haine, présenta comme un martyre de la foi, à la vénération des fidèles, ce moine assassin; et au lieu d'*Ammonios*, il l'appela *Thaumasios*, c'est-à-dire *admirable* [1].

§ 52.

Changements de noms déterminés par la religion et la superstition.

Sous le règne de Justinien, Jean de Cappadoce est privé de tous ses emplois, et ordonné prêtre malgré lui; on lui impose en même temps le nom de *Pierre* [2]. C'était encore, quoique en sens inverse, une application du principe : on prétendait, en changeant le nom, rendre l'homme étranger à son existence antérieure, en faire pour les autres et, s'il se pouvait, pour lui-même, un homme absolument nouveau.

Mais cette intention prononcée s'appuyait ici de l'autorité de la religion. On perd son nom civil pour prendre un nom religieux en entrant dans la plupart des ordres monastiques de l'église latine. Non

[1] Socrat., *Hist. eccles.*, lib. VII, cap. XIV (*gr.-lat.* Moguntiae, 1677), pag. 351, 352.

[2] Procop., *De bello pers.*, lib. I, cap. XV.

contente de ce changement, l'église grecque donne un nouveau nom aux fidèles d'une autre communion qu'elle reçoit dans son sein, et aux personnes qui, même hors d'un monastère, sont honorées de la dignité du sacerdoce. Chacun de ces actes lui semble constituer une véritable régénération, le commencement d'une nouvelle existence.

Elle marque aussi le commencement d'une nouvelle existence, l'élection qui élève au pontificat suprême l'homme même qui marchait le second dans l'église catholique. Ne cherchons donc point dans des anecdotes douteuses, sans importance et peu d'accord avec la chronologie, l'origine d'un usage adopté dès le onzième siècle, aussitôt que la grandeur des papes fut assise sur des bases solides. En prenant un nouveau nom, l'élu du conclave présente à la vénération des fidèles un homme nouveau. Le prince temporel, le chef spirituel n'a plus rien de commun avec celui qui rampait la veille, sous ce double rapport, dans la foule des sujets.

Dès que les prêtres en chef des mystères d'Éleusis avaient été *consacrés*, ils perdaient leurs noms individuels; on se rendait criminel en les leur adressant; devenus *hiéronymes*, on ne devait les interpeller que par le titre des fonctions saintes qu'ils remplissaient [1] : l'homme en eux avait disparu ; on n'y voyait plus que le ministre du ciel.

[1] Lucian., *Lexiphan.*, § 10. Sainte-Croix, *Recherches sur*

Aux rapports nombreux qui rapprochaient des initiations religieuses les anciennes sectes de philosophie, on peut ajouter le soin avec lequel les disciples de Pythagore, pendant la vie de leur maître, s'abstinrent de prononcer son nom et ne parlèrent de lui qu'en disant *cet homme* ou *le divin*[1]. Le nom propre, significatif, et commun à d'autres individus, ne convenait plus au *maître* par excellence.

Le but connu des initiations étant d'opérer le passage à une vie nouvelle, il semble que le changement de nom, loin de s'arrêter, comme dans Éleusis, aux chefs des mystères, aurait dû s'étendre à tous ceux qui y étaient admis. C'est ce qui a lieu en Afrique, pour la redoutable société du *Belli*[2]; en y entrant, chaque initié reçoit des prêtres un nouveau nom.

La philosophie religieuse attacha jadis aux changements de noms des mystères dont le traité de Philon[3] peut donner une idée : ils n'ont point influé sur la civilisation ; nous sommes donc dispensés de les approfondir.

les mystères du paganisme (Paris, 1817, 2 vol. in-8°), tom. I, pages 232-234.

[1] Iamblic., *Vit. Pythag.*, cap. XXXV. Sainte-Croix, *Recherches*, etc., tome I, page 234.

[2] O. Dapper, *Description de l'Afrique*, pages 268, 269.

[3] Philo. Jud., *De nominum mutatione*.

Les effets de la superstition entrent malheureusement, à ce titre, dans le cercle de nos recherches. Les hommes ont cru qu'en changeant de nom, ils pouvaient tromper l'inimitié d'une puissance invisible et malfaisante. Les Juifs changeaient de nom après une grande maladie. En Livonie, quand un enfant tombait malade dans les six semaines qui suivaient sa naissance, son père se hâtait de lui imposer un nouveau nom, persuadé qu'on lui en avait donné un qui ne lui convenait pas[1].

Les indigènes de la Nouvelle-Hollande, voisins de l'établissement de Botany-Bay, ces hommes les moins avancés de tous dans la carrière de la civilisation, ne sont pas étrangers à l'idée superstitieuse de l'influence des noms propres : après une cérémonie funéraire, ceux qui y ont assisté sont priés de ne plus rappeler, sous quelque prétexte que ce soit, le nom de la personne morte, et quiconque porte ce nom s'empresse aussitôt d'en changer[2].

[1] Noël, *Dissertation sur les noms propres*, page 68.

[2] Collins, *An account of the english Colonies in the South-Wales* (11e édition), page 607.

§ 53.

Changements de noms en Italie, nés 1° de l'admiration des littérateurs pour les écrivains de l'antiquité; 2° de l'habitude de désigner un homme par le nom de son pays.

Une superstition d'un genre plus noble, à l'époque de la renaissance des lettres, menaça de bouleverser en Italie le système des noms propres. Portant jusqu'à l'idolâtrie leur admiration pour les écrivains de Rome et d'Athènes, les littérateurs affectèrent à l'envi de se parer de dénominations grecques ou romaines : les uns changeaient absolument leurs noms et leurs prénoms; les autres se contentaient de leur faire subir une légère altération. Battista *Cipelli*[1] n'est plus connu dans l'histoire littéraire que sous le nom d'*Egnazio; Jean-Paul Parisio*, Napolitain, se fit appeler *Aulus Janus Parrhasius;* le vrai nom d'*Annius* de Viterbe était *Nanni; Pietro* Bolzani montrant, dès son enfance, de grandes dispositions pour la culture des lettres, son maître l'appela, au lieu de Pietro, PIERIO, *consacré aux muses;* et c'est par ce nom (*Pierius*) qu'il est désigné en tête d'un ouvrage considérable sur l'explication des hiéroglyphes.

Le désir de se rapprocher de l'antiquité allait si

[1] Né à Venise en 1478.

loin, que les poëtes n'hésitaient pas à donner le nom de *Jupiter*[1] à Dieu le père et à Jésus-Christ; au seizième siècle, on ne trouvait pas inconvenant qu'un privilége fût accordé par le *propréteur* de Paris pour l'impression de l'histoire latine de Paul Émyle[2], ni que Paul Jove parlât de *comices*, de *pères conscrits*, et d'un sujet élu sans avoir jamais pensé à prendre la *robe blanche de candidat*, en peignant des cardinaux rassemblés en conclave pour l'élection d'un pape[3].

Une catastrophe, difficile à prévoir, dut tempérer l'ardeur de ces innovations ou de ces renouvellements. Dans Rome s'était formée une académie dont tous les membres adoptèrent des noms latins ou grecs. Paul II, despote farouche et si grand ennemi des lettres qu'il détournait les Romains d'appliquer leurs enfants à l'étude, prétendant que *c'était assez qu'ils sussent lire et écrire*[4], Paul II accusa l'académie d'hérésie et de conspiration. Les

[1] « *O sommo Giove, per noi crocifisso!* » *Morgante*, cant. II, st. 1. « *Sommo Giove* est un nom poétique que » tous les anciens poëtes italiens donnent à Dieu. » (Ginguené, *Histoire littéraire d'Italie*, tome IV, page 185.)

[2] *Cautum est edicto propraetoris Parisiensis*, etc. (Pauli AEmylii *De rebus gestis Francorum*, etc., in-fol., Parisiis, 1543.)

[3] Pauli Jovii *illustrium virorum Vitae* (in-fol., Florentiae, 1551), pages 18, 19.

[4] Platina, *De vitis max. pontif.*, in Paul. II vitâ.

littérateurs furent plongés dans les cachots, appliqués à la torture, et déclarèrent que leur seule intention avait été de se rappeler sans cesse la nécessité de devenir les dignes successeurs des grands hommes dont leurs nouveaux noms semblaient les rapprocher [1]... Ils n'en restèrent pas moins un an et plus dans les prisons : *en ce temps-là*, l'autorité ne voulait pas convenir qu'elle eût pu se tromper.

Si c'était l'adoption des noms grecs et romains qui effrayait le pape, on aurait pu lui citer l'académie fondée par Charlemagne, et dont tous les membres, à commencer par l'empereur même, avaient pris des noms anciens. Ne s'agissait-il que de justifier l'altération ou le changement des noms propres? L'usage reçu, et qui dura long-temps encore après cette époque, fournissait une excuse suffisante. Les noms de famille n'étaient ni généralement établis, ni à plus forte raison fixés d'une manière immuable [2]. Personne, dans le siècle suivant, ne blâma *Lancelotto Politi* d'avoir, par dévotion pour saint Ambroise et sainte Catherine, pris le nom d'*Ambrogio Catarino*, sous lequel il se signala comme théologien au concile de Trente. Personne ne blâma *Taddeo Cucchi*, évêque de Foligno, qui brilla dans le même concile, de se faire appeler *Isidoro Clario*, du nom de *Chiari* sa patrie;

[1] Platina, *ibid.*, *ibid.*

[2] Voyez ci-dessus, § 41 et 42.

ni *Antonio Giocchi*, depuis cardinal, de quitter son nom pour prendre celui de *del Monte* [1], parceque sa famille était originaire *del Monte San Savino* en Toscane.

L'évêque de Foligno et le cardinal qui légua le nom de *del Monte* à son neveu le pape Jules III, s'étaient conformés tous deux à un usage très ancien en Italie, et qui n'y a pas entièrement cessé, l'usage de désigner un personnage par le nom de son pays ou de son domicile, plus souvent que par son nom propre. Les Bassans, les Caravages, la plupart des peintres et des sculpteurs d'Italie, ne sont connus que sous des surnoms de cette espèce. On ne cite point Paul Cagliari ou Bernard Divizio, mais Paul *Véronèse* et le cardinal *Bibbiena*. Le célèbre Ange *Politien* se nommait Bassi, et le *Scandianèse* Ganzarini. Les *Pisani* ne portèrent à Venise que ce nom, dérivé du nom de leur patrie, tandis qu'une branche de la même famille conservait à Pise le nom de Bassi [2]. Pour rappeler le guerrier qu'en 1432 le gouvernement vénitien punit d'une trahison vraie ou fausse par une odieuse trahison, je ne citerai point Francesco-Bartoloméo Bussone, mais *Carmagnola*, nom du village où ce *condottiere* avait pris naissance. Expulsé de Lucques par les persécutions religieuses, un père de famille vient s'établir à Ge-

[1] Onufrio Panvini... *in vitâ Jul. III.*

[2] Freschot, *Nouvelle relation*, etc., III[e] partie, page 159.

nève; il y est désigné communément par le nom de sa patrie; celui qu'il avait reçu de ses ancêtres se perd et s'oublie; c'est le nom de *Deluc* que le fugitif transmet à ses descendants, et qui vivra dans l'histoire des sciences [1].

Après avoir, dans le principe, créé un grand nombre de noms destinés à devenir permanents, cet usage, on le voit, en fit disparaître qui déjà étaient héréditaires: à plus forte raison, il en facilita le changement volontaire. *Marcus Antonius Majoraggius* [2], qui écrivit un traité pour prouver qu'il avait pu innocemment changer ses noms, avait créé le dernier des trois en donnant une tournure romaine au nom de sa patrie. Fils d'un paysan de Quinzano [3], Jean-François *Conti* portait, dès son enfance, le nom de ce village: par une légère altération, il en fit *Quinziano*, et y trouva la traduction italienne du nom latin de Quintianus, ami de Martial et censeur de ses vers. Le littérateur italien prétendit qu'en faisant allusion à ce trait, ses camarades d'étude, dont il corrigeait parfaitement bien les vers, lui avaient donné le nom de *Quinziano*. On voit

[1] Je tiens ce fait de M. J.-A. Deluc, fils du célèbre naturaliste, et auteur d'un ouvrage justement estimé, *Histoire du passage des Alpes par Annibal*, etc., in-8°, Paris, 1818.

[2] Il se nommait *Marie-Antoine Conti*, et était né en 1514, à Majoraggio, village du Milanais.

[3] *Quinzano*, village voisin de *Brescia*.

que la vanité, comme la superstition et comme le désir de flatter les grands, sait parer d'une fable l'origine d'un nom propre et son altération.

Quinziano n'était que ridicule ; tous ceux qui changèrent de nom au quinzième et au seizième siècle étaient absous par l'innocence de leur intention, par l'usage reçu, et par le défaut de lois qui fixassent l'immutabilité des noms de famille : mais on peut demander, en thèse générale, si la législation doit laisser sur ce point une liberté illimitée?

§ 54.

Importance du changement de nom dans l'ordre de la société.

En général, un changement de nom semble annoncer une certaine légèreté d'esprit, ou réveille l'idée plus fâcheuse du besoin que sent un homme d'échapper à l'opinion que sa vie antérieure a fait concevoir de lui. Ce changement toutefois doit avoir plus ou moins d'importance suivant la différence des institutions. Il entraîne des conséquences moins graves pour les noms individuels que pour les noms héréditaires. En Espagne et en Portugal, la multiplicité arbitraire des noms et des prénoms annulle leur valeur; leur changement doit y paraître de peu de conséquence. On n'y aurait jamais remarqué le changement d'*Inigo* en *Ignace*, si le person-

nage qui se le permit n'eût été le fondateur [1] de cette *société* fameuse justement proscrite par nos pères.

Il est difficile que des noms individuels à la fois et significatifs ne changent pas au gré de l'affection, de l'estime et aussi de la vanité. Si l'on en croit Grotius, le cinquième des princes visigoths qui régnèrent en Espagne changea son nom de *Théodoric* contre celui d'*Evaric* ou *Euric*, qui signifie législateur. La postérité a confirmé ce titre : *Euric* le mérita, en s'occupant le premier de rédiger par écrit et de transformer en lois les coutumes qui régissaient les Visigoths.

Aristote donna à Tyrtame, son disciple chéri, d'abord le nom d'Euphraste (*qui parle bien*), puis celui de Théophraste (*qui parle divinement bien*). Théophraste a justifié le jugement que portait de lui son maître : mais les changements de noms, très fréquents chez les Grecs, n'étaient pas toujours aussi bien reçus. L'opinion d'un peuple malin et délicat fit souvent justice de ceux que la vanité seule avait dictés. Plus d'une épigramme grecque en offre la preuve [2]; et Démosthène reprocha sérieu-

[1] Llorente, *Histoire de l'inquisition*, chap. XXX, tome III, pages 102, 103. Si l'on en croit un écrivain satirique (*les Passe-Temps des jésuites*, 3 vol. in-12, 1721, tome I, pages 10, 11), ce changement fut provoqué par les fréquentes plaisanteries que le nom d'*Inigo* inspirait aux petits écoliers avec lesquels Ignace de Loyola étudiait à Paris la grammaire.

[2] Voyez aussi *Theophrast. Charact. Eth.*, cap. XXVIII.

sement à Eschine d'avoir altéré, pour l'ennoblir, le nom de son père.

Quand la transmission légale des héritages s'appuie spécialement sur la transmission du nom, quand celui-ci est le lien commun d'une famille, son changement semblerait devoir être interdit par la loi. Il ne le fut pourtant pas à Rome, du temps de la république. La loi *Cornelia de falsis*[1] parle seulement de ceux qui signent *un faux nom*, et ne défend pas le changement public de nom : c'est qu'en effet il est inutile de défendre ce que personne ne songe à faire[2].

L'empereur Claude s'efforça de réprimer par une loi les étrangers qui s'arrogeaient les noms de familles romaines : ce n'était pas le changement de nom en lui-même qu'il prohibait, mais l'usurpation des droits et de la considération attachés au

[1] *Digest.*, lib. XLVIII, tit. x, § 13.

[2] M. Noël, *Essai histor. sur les noms propres*, page 41, dit qu'il *était défendu aux soldats romains de changer de nom.* Il cite Végèce; je n'ai pu y trouver le passage qu'il indique. Végèce dit seulement, lib. II, cap. XVIII, que les soldats romains écrivaient leur nom sur leurs boucliers. Pour prévenir la désertion, on avait pris, au temps du Bas-Empire, une précaution plus sûre que la défense de changer de nom : on *marquait* la main du soldat de piqûres ineffaçables. (Veget., lib. I, cap. VIII, et lib. II, cap. V.) Saint Grégoire-le-Grand défendit de recevoir dans un monastère un homme ainsi *marqué à la main*, avant qu'il eût rempli le temps de son service militaire.

titre apparent de citoyen romain. A l'époque que nous avons indiquée comme celle où le système des noms romains fut entièrement bouleversé, Dioclétien rendit une loi pour autoriser les changements de noms qui s'opèreraient publiquement et sans intention frauduleuse ; il adaptait la législation à une coutume devenue trop générale pour qu'il espérât de pouvoir l'abolir.

La nature, la complication, la variété des transactions sociales chez les nations modernes, donnent à la stabilité des noms une haute importance. S'il fallait rechercher de combien de procès leur altération ou leur usurpation a été l'origine, on risquerait de compiler la moitié des archives des tribunaux.

En 1555 l'ordonnance d'Amboise défendit, en France, le changement de nom et d'armes. La mauvaise foi chercha à éluder la loi. Le gentilhomme ne signait ses promesses que d'un nom de seigneurie : cité en justice, il se présentait sous son nom de famille, et paraissait étranger à l'obligation dont on poursuivait l'exécution. Les états généraux de 1614 demandèrent [1] qu'il fût enjoint à tous les gentilshommes de signer, dans les actes, leurs noms de famille, et non pas les noms de leurs seigneuries. Les tribunaux supérieurs se confor-

[1] Article 162 de leurs *Doléances*.

maient à ce principe; ils évitaient de mentionner dans leurs jugements les noms de terre, et n'y consacraient que les noms de famille anciennement reconnus.

Cette précaution semblait devoir réprimer les roturiers qui, déguisant sous un nom de terre leur nom de famille, usurpaient d'abord les apparences et bientôt les honneurs et les prérogatives de la noblesse. Mais, d'une part, l'usurpation consolidée par la possession paisible et publique devenait, après deux ou trois générations, une sorte de droit dont les tribunaux ne discutaient point la valeur quand il n'était pas contesté; d'une autre part, des causes nombreuses, nous l'avons vu, avaient pu imposer pour noms de famille aux bourgeois, aux habitants de la campagne, les mêmes noms de lieux dont un titre féodal autorisait les nobles à se décorer. D'autant plus fréquente, que souvent le même nom est commun à plusieurs bourgs, à plusieurs villages, cette ressemblance de noms rendait l'usurpation des roturiers presque inévitable, et, malgré les vives réclamations des nobles, la plaçait hors de l'atteinte de la loi.

La haute noblesse, à son tour, eût pu réclamer contre une usurpation fréquemment commise par les nobles d'un rang moins relevé. Une grande famille se trouvait-elle réduite à une héritière unique, l'homme qui l'épousait s'empressait d'associer à

son nom le nom illustre de sa compagne ; la loi ne lui défendait pas. Mais, dès la seconde ou la troisième génération, le nom illustre était le seul que l'on conservât ; et bientôt on se prétendait en droit de le porter, par une descendance directe de *mâle* en *mâle*. Que de généalogies altérées ainsi par des rejetons subreptices ! Il en est bien peu où la supercherie soutienne un examen attentif, et où tout son effet ne se soit pas borné à obscurcir l'origine, peut-être honorable, de l'homme dont le nom a été abandonné par ses descendants. L'orgueil qui voulait tromper a rencontré sur sa route l'orgueil qu'offensait son mensonge ; démasqué dans ses vains efforts, il s'est exposé à la risée du sage, sans conquérir les hommages du vulgaire.

L'état civil constaté par des formes légales et partout identiques ; le changement de nom prohibé, hors les cas d'exception où l'autorité le permet en lui donnant la publicité la plus grande ; l'usurpation d'un nom punie comme un *faux;* l'invalidité des actes où les noms sont altérés ou déplacés : telles sont les dispositions qui, dans nos mœurs, semblent les plus parfaites. Il en est plusieurs qui font sentir la nécessité d'introduire, dans l'imposition des prénoms ; dans la composition et l'orthographe des noms de famille, plus de simplicité, plus de fixité et d'exactitude que l'on n'en a mis jusqu'à présent.

§ 55.

Altération des noms étrangers par une prononciation et une orthographe vicieuses.

Il n'est aucune langue, je crois, qui ne repousse ou qui n'admette exclusivement certaines modifications de la voix articulée. Le *jota* espagnol, le *ch* allemand, n'existent ni dans le français ni dans l'anglais [1]. Le *théta* des Grecs, le *th* anglais, le *z* espagnol, manquent également au français. L'allemand ne connaît point le son de nos deux *ll* mouillées; on ne rend en Europe que par une *l* la valeur du *gh* arménien [2], et par le *g* dur l'*r* des Berebères voisins d'Alger et de Maroc [3]. La lettre *l* n'existe point dans les mots zends : ils s'altèrent en passant dans le pehlvi, qui, pour les adoucir, y substitue souvent une *l* à une *r* [4]. Le chinois, au contraire, ne prononce point l'*r* [5]; il y substitue une *l*, et place

[1] Dans quelques mots, l'*r* est prononcée si gutturalement par les Toscans, qu'elle fait presque entendre le son du *jota* espagnol.

[2] J. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome I, page 215.

[3] Volney, *L'hébreu simplifié par la méthode alphabétique*, Œuvres complètes, tome VIII, pages 508 et 509.

[4] *Zend-Avesta*, tome II, page 424.

[5] L'*r* est admise à la fin de quelques mots dans les dialectes de plusieurs provinces.

une ou plusieurs voyelles entre les consonnes qui se trouvent conjointes dans d'autres idiomes. Les Lombards ont changé en *ts*[1] le *k* ou *c* dur, placé devant l'*i* ou l'*é*, et ont ainsi introduit dans la langue italienne une prononciation inconnue aux latins. Les Arabes, dans le langage vulgaire, opèrent aussi la métamorphose du *k* en *ts*[2]; et l'une et l'autre manière de prononcer semblent avoir été indifféremment en usage à la Chine[3]. Des variétés si nombreuses sont-elles le résultat d'habitudes immémoriales? Ne doit-on pas y voir plutôt, aussi-

[1] «Les Lombards, dit Constantin Porphyrogénète (*De administr. imper.*, cap. XXVII), fondèrent près de Bénevent une ville qu'ils appelèrent *Tsita-Nova* (Citta-Nova), ce qui veut dire *ville neuve.* » Au temps où Pepin fit la guerre aux Vénitiens, « le doge habitait le lieu appelé *Tsivita-Nova.* » (*Ibid.*, cap. XXVIII.) En nommant les anciennes villes d'Italie, telles que *Licentia*, Constantin exprime toujours par un *k* le *c* latin. C'est ainsi qu'en ont usé tous les écrivains grecs contemporains de la république ou de l'empire, Polybe, Dion, Appien, Plutarque, Hérodien, etc.; ce qui prouve, contre la prétention des Italiens, que les Romains prononçaient *Kikero*, *Kerellia*, comme Marcus, Cornelius, etc. et non pas *Tchitchero*, *Tcherellia*, etc.

[2] Les Arabes disent *Tselb* et *Tchelb* pour *Kelb* (Volney, *L'hébreu simplifié*, etc., Œuvres complètes, tome VIII, page 416.)

[3] Le chef de la dynastie des *Tcheou* fut appelé *Ki* ou *Tsi*; ce mot signifie *dédaigné*, *abandonné*, etc. (*Éloge de Moukden*, notes, pages 216 et 217).

bien que dans l'accent propre à chaque province du même pays, les conséquences de l'influence diverse que les divers climats exercent sur nos organes? On est tenté de le croire, puisque des Hébreux, c'est-à-dire les hommes les plus attachés à leurs usages et le plus en garde contre l'exemple de l'étranger, des Hébreux établis à la Chine, depuis près de dix-huit siècles il est vrai, ont dénaturé leurs noms nationaux comme l'auraient fait des Chinois, et prononcent, au lieu de *Iérémiah* (Jérémie), *Ialemeïohang*[1].

Quoi que l'on pense de sa cause, le fait général est incontestable; et nous sommes autorisés à en conclure que jamais, ou presque jamais, un nom n'est prononcé par des étrangers comme il l'est par des nationaux. Dans le *Serse* des Italiens, les Perses reconnaîtraient-ils le quatrième successeur du fondateur de leur empire, nommé par eux *Khschéarscha*[2]? Les Taïtiens appelaient notre célèbre Bougainville, *Potaveri*. Les Japonais disent *Covorin* au lieu de *Golovnin*[3]. Les Arméniens prononcent *Aghek'hsantros*, *Boghos*, *Ghazar* et *Giouregh*, les

[1] Volney, *L'hébreu simplifié*, etc., Œuvres complètes, tome VIII, page 504.

[2] Voyez l'explication donnée par M. de Saint-Martin d'une inscription de Persépolis, *Journal asiatique*, tome II, page 83.

[3] *Voyage de Golovnin*, etc., tome I, page 171.

noms que nous prononçons Alexandre, Paul, Lazare et Cyrille[1]. L'alphabeth *geéz* n'ayant jadis, dans ses vingt-cinq lettres, aucune consonne qui répondît au *p*, on trouve, dans les anciens livres éthiopiens, *Kétros* au lieu de *Pétros* (Pierre), et *Paulus* (Paul) y est écrit *Taulus*, *Oulus* et *Caulus*, etc. [2].

Les voyelles et les diphthongues changent de valeur dans les diverses langues, comme les consonnes ; et dans la même langue elles répondent quelquefois à des sons différents. L'étude de l'anglais, comparé au français, fournit en ce genre de nombreux exemples. Que d'inexactitudes et d'erreurs doivent en résulter dans la prononciation des noms étrangers ! Enfin, les langues chaldéenne, syriaque, hébraïque, phénicienne, n'écrivaient point les voyelles entre les consonnes; elles laissaient presque entièrement le soin de les choisir à un usage qui a varié jadis suivant le temps et les lieux, et dont l'érudition moderne peut à peine ressaisir quelques vestiges. Dans *Ayoub* nous reconnaissons Job, Abraham dans *Ibrahim*, et Salomon dans *Suleiman*. Quand les érudits allemands écrivent *Rhéabeam* et *Zitkias*[3], et les français Ro-

[1] J. Saint-Martin, *Mémoires sur l'Arménie*, tome I, page 215.

[2] Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, tom. II, page 268.

[3] P. Lansbergii, *Gustavi magni Bellum germanicum* (in-18, Roterodami, 1652), *Praefatio*, pag. 3 et 4.

boam et Sédécias, ils désignent également le fils de Salomon et son descendant le dernier roi de Juda. Mais savons-nous de combien d'autres noms d'hommes, de peuples et de lieux la variation des voyelles nous fait méconnaître l'identité?

Des altérations moins involontaires, en apparence, tiennent à l'habitude, au besoin de chercher, dans un nom nouveau pour nous, des formes ou des sons qui nous soient familiers. Par elle, du nom du voyageur *Salt*, les Abyssins faisaient Saül [1]. A cette cause, bien plus souvent qu'à la difficulté de l'orthographe ou de la prononciation, je rapporterai les altérations que faisaient subir les Grecs aux noms propres des peuples qu'ils appelaient barbares. Loin de rien tenter pour représenter les sons étrangers qui blessaient leurs oreilles dédaigneuses, ils voulaient retrouver partout des noms de forme grecque. Cyrus, Cambyse, Darius, Ochus [2], auraient pu entendre un Grec les nommer sans soupçonner qu'il parlât d'eux. Quelques personnages sont désignés un peu différemment par Hérodote et par Ktésias : l'exactitude probablement est du côté de Ktésias; fixé depuis long-temps à la cour de Perse, il devait se rapprocher davan-

[1] Salt, *Second voyage en Abyssinie*, tome I, page 200.

[2] *Houschousch,* suivant M. de Saint-Martin, *Journal asiatique*, tome II, page 85.

tage de l'orthographe et de la prononciation nationales.

Les écrivains du Bas-Empire n'ont pas été plus exacts. L'histoire bien connue peut seule faire deviner que, par le nom de *Loucibios*, Joël [1] a voulu désigner Othon. Ce sont surtout les noms des musulmans leurs ennemis, leurs stipendiés, et enfin leurs maîtres, que les Grecs ont défigurés. *Cuxim* ou *Cutzim Paxis*, Tatar musulman, maria sa fille à *Soliman Paxis :* Pachymère, qui raconte ce fait, ajoute que *Çutxim Paxis* signifie le premier des *hiéro mages* [2]. En nous rappelant la difficulté qu'éprouvaient les Grecs à exprimer par quelqu'une de leurs consonnes l'aspiration forte des Orientaux, nous lirons *Soliman pacha*, et *Hossein* ou *Houssain pacha :* Houssain, le troisième des Imans, est célèbre parmi les Alides, qui l'appellent le martyr, le seigneur [3]; ces titres expliquent celui

[1] *Joëlis chronographia compendiaria* (imprimée à la suite de *Georgii acropolitae historiae*, gr. lat. in-folio, Parisiis, 1651), pag. 163. Joël aura probablement confondu avec l'empereur Othon (*M. Salvius*) son frère aîné, *Lucius Salvius*, et, de ces deux noms abrégés, fait *Lucivius* ou *Lucibios*. Le même chronologiste, transformant en nom propre l'épithète de *Junior*, place deux *Jounor* au nombre des empereurs romains.

[2] Pachymer., lib. X, cap. XXX, et lib. XIII, cap. XIV.

[3] D'Herbelot, *Biblioth. orient.*, art. *Houssain* et *Huschenk*.

de chef sacré des mages (des prêtres) que lui donne l'annaliste de Byzance.

Les Romains altéraient aussi les noms étrangers; moins vains que les Grecs, ou doués d'un orgueil plus réfléchi, ils ne cherchaient point à retrouver au-dehors leurs noms nationaux, auxquels, comme à leur costume national, ils portaient une affection presque aussi exclusive qu'aux droits et aux souvenirs qui s'y rattachaient. Ils cédaient simplement à cette imperfection de l'ouïe [1] ou de la mémoire qui presque toujours conduit à défigurer un nom qu'on n'a entendu qu'une fois. Ils disaient [2] *Alumento* pour *Laomédon*, et *Catamitus* pour *Ganymédes*. Des altérations si fortes expliquent comment Virgile a pu faire remonter aux Troyens *Sergeste* et *Mnesthée* l'origine des *Sergius* et des *Memmius* [3].

Les modernes, sous ce rapport, n'ont rien à envier aux anciens. Telle est l'altération journellement apportée par la prononciation vulgaire aux

[1] Le même mot est entendu différemment par un Français et par un Anglais, ou même par deux Français ou par deux Anglais. Voyez des preuves curieuses de ce fait dans le *Voyage du capitaine Marchand autour du monde*, par Fleurieu (4 vol. in-4°, Paris, 1798, an 6), tome I, pages 284 et 581-591.

[2] S. Pomp. Fest., *De verb. signific.*, verbo *Alumento*.

[3] *Aeneid.* lib. V, vers. 119-123.

noms d'hommes et de lieux, qu'on peut également s'en autoriser pour justifier toutes les étymologies et pour les proscrire toutes. Non qu'on doive blâmer l'usage d'avoir peu à peu adouci la rudesse de certains noms ; quand des mœurs plus policées ont rendu l'oreille plus délicate, une telle réforme est nécessaire, et l'orthographe finit par s'y soumettre et par la consacrer : *Chlodovech* est devenu successivement Clovis et Louis ; et aujourd'hui Gontran, Clotaire ou Lothaire, et Clotilde, seraient méconnus sous leurs dénominations véritables, *Guntchramn*, *Chlotachair* et *Crotechild*.

Mais comment expliquer pourquoi les Basques, dont la langue admet les consonnes *t* et *r*, changent Catherine en *Cakialin*[1] ; pourquoi, à Venise, *San-Stai*, *San-Stino*, *San-Marcuola*, *San-Trovaso*, représentent saint Eustache, saint Étienne, saint Hermagore et saint Protais[2]; pourquoi les diminutifs dont se servent les Anglais sont quelquefois aussi étranges, et tels que l'habitude seule peut faire

[1] « *Eman edatera, maitia* Cakialin » (Donne à boire, ma chère Catherine), commencement d'une chanson basque citée par M. Éloi Johanneau dans son commentaire sur le chap. v du liv. I de la *Vie de Gargantua et de Pantagruel*, par Rabelais, tome I, page 134.

[2] Amelot de la Houssaye, traduction du *Squitinio della liberta veneta* (à la suite de l'*Histoire du gouvernement de Venise*), pages 45 et 46.

découvrir Maria dans *Molly*, Margarita dans *Peggy*, et dans *Nykin* Isaac? Comment justifier les romanciers du moyen âge, quand ils se plaisaient souvent à altérer le même nom de diverses manières, et cela sans que le besoin de l'euphonie, de la mesure ou de la rime, servît d'excuse à leurs caprices [1]?

Les annalistes modernes ont plus d'une fois imité l'insouciance des romanciers en écrivant les noms propres. C'est de nos jours seulement qu'on a résolu d'une façon plausible un problème historique qui se rapporte au commencement du treizième siècle : quel fut le nom du chevalier qui vengea, sur Otto de Wittelspach, le meurtre de l'empereur Philippe de Souabe? Des auteurs allemands, les uns l'ont désigné en joignant à son prénom de *Henri* un nom de seigneurie, Papenheim [2]; les autres l'appellent *Kalheim*, *Kalindin*, *Calantin* et *Calandin* [3]. Ces variations, qui difficilement auraient eu lieu pour un nom national, ont fait penser à l'auteur allemand de la tragédie d'*Otto de Wittelspach* [4] que ce personnage devait être l'Italien *Henri*

[1] Voyez entre autres le *roman de Ronceval.*

[2] Tolnerus, *Hist. Palatin.*, cap. XVII, pag. 471; Struvius, *Corp. hist. germ.*, period. VII, sect. V, § 4.

[3] Conrad. Urspergensis, pag. 324; Aventin., *Annales Boïorum;* Muratori, etc.

[4] M. Babo, *Nouveau théâtre allemand*, 12 vol. in-8°, Paris, 1785, tome XI, page 7.

Calendrini, le même qui était déjà revêtu d'un commandement important [1] sous Henri VI, prédécesseur de Philippe, et que les historiens de sa nation surnomment *il Tedesco*, sans doute parce-qu'il était depuis long-temps établi à la cour d'Allemagne.

Ce fait en lui-même est d'une importance médiocre : mais il sert à montrer quelle obscurité répand sur l'histoire l'altération d'un nom propre.

Les historiens du beau siècle de l'Italie n'ont pas assez senti cette vérité. Guichardin même défigure les noms français des guerriers et des négociateurs dont il était contemporain. Comment dans *Corcù* reconnaître *de Gourgues?* Avouons aussi que les Italiens pouvaient récriminer contre les Français, et que les Allemands étaient dans le cas de faire et de recevoir de semblables reproches.

Si de nos jours un homme de génie à qui on a injustement contesté l'exactitude historique, si Voltaire est tombé dans une faute pareille, en défigurant l'orthographe de la plupart des noms russes, il cherchait du moins à représenter, par

[1] Dans le poëme de *Pierre d'Eboli*, *Calandrini* paraît honoré du commandement en chef, au moins sur les auxiliaires :

Mane dato signo, tunc Calandrinus *in alto*
Militiae socium circuit agmen equo.

Petri d'Ebulo, *Carmen de motibus siculis*, etc., lib. II, v. 65-66.

la manière dont il les écrivait, leur prononciation véritable. C'était se proposer un problème difficile. Parmi les peuples qui se servent des mêmes caractères [1], il n'en est pas qui ne donnent souvent une valeur différente aux mêmes voyelles, aux mêmes consonnes, aux mêmes diphthongues. Conserver dans sa langue l'orthographe d'un nom étranger, c'est vouloir que mille fois il soit défiguré d'une manière ridicule par ceux qui le prononceront : en altérer l'orthographe, c'est le rendre méconnaissable pour les lecteurs habitués à le retrouver dans les écrits originaux du pays auquel il appartient ; c'est exposer un copiste inattentif à introduire, sous ces noms défigurés, des personnages imaginaires, dans les récits de l'histoire et dans les relations de voyages. *Zea-haen (le coq de mer)* était

[1] Le problème se complique quand les peuples usent de caractères différents. Volney a indiqué la manière de le résoudre pour les langues orientales, dans les deux traités de la *Simplification des langues orientales* et de *l'Alphabet européen appliqué aux langues asiatiques*. Nous croyons ses principes susceptibles d'être appliqués à toutes les langues. Un essai dans ce genre vient d'être tenté avec succès par M. Rask. Ce savant danois a publié en 1822 à Colombo (île de Ceylan) un ouvrage où se trouve le *spécimen* d'une écriture *indo-latine* qui se compose de lettres romaines convenablement accentuées, et qui doit servir à la comparaison des langues hindoues avec celles de l'Europe. (*Revue encyclopédique*, tome XVIII, page 431.)

le nom d'un des vaisseaux du navigateur *Tasman*, à qui l'un de nos plus savants géographes [1] a restitué la découverte de la *terre de Van-Diémen*. Sous la plume d'hommes qui, sans doute, croyaient en exprimer la véritable prononciation, ce mot devient *Zechaën* et *Zéachen*; et, sans remarquer que sous cette forme il était tout-à-fait étranger à la langue hollandaise et à tous les idiomes teutons, on en fait le nom d'un prétendu navigateur, à qui jusqu'à présent a été attribuée la découverte de Tasman [2].

Conserver l'orthographe originale des noms, et indiquer en même temps leur prononciation exacte, ce ne serait pas une tâche trop épineuse pour un observateur attentif. La même précaution, un peu plus pénible peut-être, est plus nécessaire encore de la part d'un traducteur qui rapporte des noms étrangers tels que les a écrits, dans une autre langue,

[1] M. J. B. B. Eyriès, *Mémoires sur l'époque de la découverte de la terre de Van-Diémen*. (*Nouvelles annales des voyages*, tome II, pages 11, 24 et 25).

[2] Pour compléter la bévue, on a fait naître ce navigateur à *Arnheim*, ville d'où était parti le vaisseau le *Zea-Haën*. C'est ainsi qu'on a forgé une ville d'*Endraght*, pour en faire la patrie de *Hartoge*, qui, monté sur le vaisseau *l'Endraght* (*la concorde*), découvrit, en 1616, la terre à laquelle il imposa le nom de son bâtiment. Ces deux erreurs, relevées par M. Eyriès, ont été consignées par le président *De Brosses*, dans les *Navigations aux terres australes*, tome I, pages 431 et 432.

l'auteur de la relation qu'il veut faire passer dans la sienne[1]. Comment, par exemple, si je ne suis prévenu, retrouverai-je dans le *Mysore* des écrivains anglais le véritable nom du royaume de *Maïssour?*

§ 56.

Noms altérés à dessein pour les rapprocher de noms usités chez une autre nation.

La crainte d'entendre défigurer son nom n'est pas le seul motif de le changer, pour l'homme placé hors de sa patrie, ou soumis dans sa patrie aux magistrats d'un étranger dominateur.

Au dehors, la qualité d'étranger entraîne après elle la haine ou la défiance, ou au moins une sorte de défaveur. *Hilaria*, quittant la Gaule pour se

[1] J'aurais désiré, sur ce point, joindre l'exemple au précepte. Mais je ne pouvais le faire sans me livrer à un travail considérable, dont les résultats, sans intérêt pour la plupart des lecteurs, n'eussent jamais eu qu'une valeur contestée. On n'a pas même encore déterminé, avec certitude, la véritable prononciation du grec et du latin. Je me suis donc contenté d'indiquer les auteurs qui m'ont servi de guides, et spécialement les ouvrages que je n'ai pu consulter que dans une traduction française. Cette attention me servira aussi d'excuse, dans le cas où, malgré mes soins, j'encourrais moi-même le reproche d'avoir défiguré plusieurs noms propres.

marier en Germanie, prit le nom germain de *Uda*[1] : Ducange pense qu'elle se conformait à une coutume généralement suivie ; il ne fallait pas que, dans la nouvelle patrie de la femme, rien désormais rappelât aux compatriotes de son époux son origine étrangère.

Dans un pays subjugué, au contraire, à la forme des noms étrangers se joint l'idée de puissance, à celle des noms nationaux l'idée d'asservissement. On essaiera donc de modifier ceux-ci, sans toutefois les rendre méconnaissables aux hommes qui en font encore exclusivement usage ; et on cherchera, chez le peuple puissant, les noms les plus rapprochés de ceux qu'on désire changer. Quand les Juifs furent soumis aux rois grecs de la Syrie, le grand prêtre *Jésus* se fit appeler parmi les Grecs *Jason* ; *Theudas* devint *Théodore*, et *Cléophas* *Cléophile*. L'aïeul d'Hérode-le-Grand fit de son nom arabe *Antipas* le nom grec *Antipater*. Six siècles plus tard, se présentant comme le prophète que Moïse promit aux Hébreux, le Samaritain *Dosthen*[2] se faisait appeler, par ses disciples grecs, d'un nom conforme à ses prétentions, *Dosithée*, présent de Dieu.

Pourquoi l'apôtre des nations substitua-t-il à son nom de *Saul* le surnom de *Paulus?* Ce ne fut

[1] Ducange, *Glossarium*, etc., verb. *Nomina mutari*.

[2] Photii *Bibliothec.*, cod. CCXXX.

point, comme l'a cru un érudit moderne [1], parce-qu'en sa qualité de citoyen romain il était obligé de prendre un nom romain; puisqu'au contraire, en adoptant un *prénom* et un *nom* de famille romains, il aurait dû régulièrement y joindre, comme *surnom*, son nom national. Appelé à faire briller hors des limites de la Judée le flambeau de l'Évangile, l'apôtre voulut seulement se présenter à ses auditeurs sous une dénomination qui ne contrariât pas leurs habitudes. Son exemple a été suivi. L'évêque goth *Jornandes* prit le nom de *Jordanus*, et le moine anglais *Austin* celui d'*Augustin*; le *Culdée* irlandais *Aonghus* [2] publia sa *Chronique* en vers et en prose, sous le nom d'*Aeneas Colideus;* le nom gallois *gloyw* (brillant, éclatant) a été traduit par le prénom chrétien *Claudius* [3]; l'évêque d'Ély, *Couchouard* est devenu saint *Concors* [4]; le moine *Saens*, saint *Sidonius* [5]; le Gaulois *Cybar*, saint

[1] *Longueruana*, tome II, page 49.

[2] J. Toland, *Nazarenus*, letter II (London, 1718, in-8°), page 52. Sur les *culdées*, ou plus régulièrement les *keile-dès* ou *keldees*, sorte de religieux écossais et irlandais, voyez le même ouvrage, pages 50-57. Dans plusieurs de ses poëmes, Ossian adresse la parole à l'un de ces *keldees*.

[3] Richards, *Welsh-English Dictionary*, verbo *Gloyw*.

[4] A Lémenc, près Chambéry, où il mourut en 1176. (Millin, *Voyage en Savoie*, etc., tome I, page 53.)

[5] A Saint-Saens, département de la Seine-Inférieure. *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. IV, pag. 128.

Eparchius; l'Espagnol *Galindo,* saint Prudence [1]; et sainte *Ysoie*, sainte *Eusébie.*

Plus tard encore, la politique inspira des métamorphoses analogues. *Livon,* nom de plusieurs rois de la petite Arménie, se changeait constamment en *Léon,* dans les rapports de ces princes avec les Grecs; *Josse,* margrave de Brandebourg, élu empereur en 1413, est nommé *Justus* par les annalistes qui écrivaient en latin; et *Ladislas,* roi de Hongrie, lorsqu'il fut appelé au trône de Naples, ne se fit connaître aux Italiens que sous le nom italien de *Lancelotto.*

La vanité, toujours active, fit tourner à son profit cet usage, et supposa, par une métamorphose en sens inverse, que les noms modernes n'étaient que des noms anciens un peu altérés. A Venise [2], les Miani prétendirent s'appeler *Emiliani;* et les Marcelli, descendre du célèbre *Marcellus,* l'émule d'Annibal; les Cornari furent des *Cornelius;* les Justiniani se donnaient sérieusement pour la postérité de l'empereur *Justinien,* quoique les deux empereurs de ce nom soient morts sans postérité. *Emilianus* était à Rome un *agnomen,* et *Marcellus* un surnom : ni l'un ni l'autre ne distingua jamais

[1] *Les Vies des saints pour tous les jours de l'année.......* 6 avril, tome I, page 364 (2 vol. in-4°, Paris, 1734).

[2] Freschot, *Nouvelle relation*, etc., III° partie, page 54, 101, 117, 119, 122, 123.

une famille. *Justinien* était un nom individuel que les empereurs qui l'ont porté n'eussent point transmis à leurs enfants s'ils en avaient laissé : le fils de Justinien II, enfant de six ans, massacré avant son père, s'appelait *Tibère*. Le nom de *Cornelius* avait appartenu à des milliers de plébéiens obscurs et dans Rome et dans les provinces. A quoi bon ces généalogies si équivoques, quand elles ne seraient point mensongères? Adoptons tous les préjugés, toutes les illusions de la noblesse : où chercherons-nous des noms plus nobles que ceux qui étaient nés dans l'indépendance originaire de Venise, et qui, pendant treize siècles, se perpétuèrent dans la liberté et dans la souveraineté?

L'altération qu'apporte dans les noms la différente prononciation des mêmes lettres servit la vanité des Goths, alors que, se montrant en Italie, tels que les Tatars ont paru depuis à la Chine, ils s'appropriaient avec sagacité les institutions d'un peuple inférieur à eux dans les combats, mais supérieur par les lumières dont il conservait l'héritage. Les Hébreux avaient jadis adopté des noms grecs, et les Grecs des noms romains, pour s'assimiler à leurs vainqueurs; les Goths, à qui imposait encore l'antique gloire de la Grèce et de Rome, se plurent à offrir aux vaincus des noms qui ne leur fussent pas totalement étrangers. Pour cela, ils profitèrent de l'orthographe qu'ils avaient adoptée,

et où les lettres EO exprimaient une diphthongue prononcée I, IE et IEU[1]; *Dietrich* ou *Thierry*, *Thiébaut* ou *Thibaut*, *Thiédéhat*, *Thietbert*, *Thiédulf*, parurent sous la forme de *Théodoric*, *Théobald*, *Théodat*, *Théodebert*, *Théodulphe*, et semblèrent dérivés de la racine grecque *théos*, *dieu*; les noms de *Léobard*, *Léonard*, *Léobald*, *Léopold*, où brille le mot *leo*, *lion*, représentèrent de même *Liébard*, *Liénard*, *Liébauld* et *Lupold*.

Peut-être, au reste, ce que nous attribuons à la politique ou à la vanité des Goths appartient-il à l'orgueil servile des Latins, moins humiliés à leurs propres yeux quand ils pouvaient rapprocher des noms qui leur étaient familiers les noms de leurs nouveaux maîtres. C'est ainsi qu'ils remplaçaient par le nom romain *Aemilia* le nom d'*Amalie* (Amélie), qui rappelait celui du fondateur de la dynastie régnante. Ils en vinrent plus tard jusqu'à substituer le nom grec *Charilaüs* au nom teuton *Carl*, dont la signification est si différente; et découvrant enfin des racines grecques dans le nom

[1] *Theos* (le même mot que *deus* en latin) est devenu en français *diex* et ensuite *dieu*. *Théophanie* (nom ancien de la fête de l'épiphanie) fut prononcé *Tiphaigne* ou *Tiphaine* (Ducange, *Glossar.*, verbo *Theophania*), et finit par désigner, dans l'esprit du peuple, une sainte *Mère des trois rois*. (Voyez *OEuvres de Rabelais*, liv. III, chap. XXXIII, 5 vol. in-12, La Haye, 1711, tome III, pages 180 et 181.)

goth de *Théodoric*, ils l'interprétèrent, en l'honneur d'un saint abbé, *celui qui contemple Dieu*[1].

§ 57.

Noms traduits ; noms défigurés par une traduction défectueuse.

Que penserions-nous d'un Gallois qui, argumentant d'après le sens des mots dans son idiome national, transformerait *Hérode*-le-Grand en *messager, en porteur de nouvelles*[2], et soutiendrait que le peuple *arabe* a été ainsi nommé à cause de son humeur *plaisante, frivole et facétieuse*[3]? Et nous passons aux Grecs des étymologies telles que celles du nom de Théodoric, et de plus étranges encore, et nous les répétons, nous en faisons la base de nos raisonnements et de nos systèmes.

Le nom de la ville où Ovide expia, dans un interminable exil, une faute inconnue, *Tomi*, rappelle un verbe grec qui signifie *couper*: c'est là, suivant ce poëte, que Médée coupa[4] et déchira les membres de son frère; et ces bords ensanglantés reçurent dès lors le nom qui devait à jamais retracer son attentat. Comme Ovide prétend qu'une colonie milésienne fonda *Tomi*, sa traduction se-

[1] Ducange, *Glossar.*, verbo *Theodoricus*.

[2] « Herod, *a messenger, or bringer of tidings.* » (Richards, *Welsh-English Dictionary.*)

[3] « Arab, *facetions, merry, trifling.* » (Richards, *ibid.*)

[4] Ovid. *Trist.*, lib. III, eleg. IX, vers. 5-34.

rait admissible, s'il n'avouait lui-même que le *nom est bien plus ancien que la ville* (*vetus huic nomen positâque antiquius urbe*). Il fut donc donné par les Gètes; et les Gètes ne parlaient pas grec, au moins avant l'arrivée des Milésiens. Loin d'élever cette difficulté, Rabaud-Saint-Étienne[1] rapproche de l'étymologie donnée par Ovide la signification que présente en grec le nom d'*Absyrtus* (*décousu, déchiré*); il en conclut que l'histoire d'Absyrte et de Médée n'est qu'une allégorie géographique. Médée, suivant lui, représente une contrée; *Absyrtus* (ou plutôt *Absarus*) est un fleuve qui coulait au sud du Phase, *et qui déchirait ses rivages*... Ce serait donc, dans son système, Médée qui devrait être *déchirée* par Absyrte, et non Absyrte par Médée. Mais on ne parlait pas plus grec à Colchos que vers les bouches du Danube; on n'y portait point de noms grecs. Il faudrait donc prouver d'abord, ce que rien n'indique, que *Tomi* et *Absyrtus* sont les traductions exactes des noms nationaux de la ville et du fleuve : jusque là ils restent étrangers à la légende dont on veut qu'ils expliquent l'origine. Croyons plutôt que les noms que l'on peut, comme ceux-ci[2], interpréter dans une langue à la-

[1] *Lettres sur l'Histoire primitive de la Grèce*, pag. 415, 416.

[2] Le poëte tragique Pacuvius donnait au frère de Médée le nom grec d'*Aegialus* ou *Aegialeus* (*pêcheur* ou *rivage de la mer*). (Cicer., *De naturâ deorum*, lib. III, cap. XIX.)

quelle ils n'appartenaient pas, ne nous sont parvenus que grécisés : par vanité, par amour de l'euphonie, les Grecs avaient l'habitude de défigurer les noms étrangers, et de chercher ensuite à les expliquer par des mots empruntés de leur propre langue. Quand on lit dans le *Syncelle* qu'Aristarque fut le second successeur de Mesraïm sur le trône d'Égypte, une conjecture analogue se présente à l'esprit : voilà encore un nom altéré à dessein, pour lui faire revêtir une forme grecque. Non, sans doute, que ce ne pût être la traduction d'un nom significatif; un roi d'Égypte a pu s'appeler le chef des grands, des excellents : mais pourquoi dans cette longue liste de noms égyptiens celui-là seul aurait-il été traduit ?

Un exemple positif donne du poids à nos conjectures : on sait quelles fables les Grecs ont débitées sur la fondation de Carthage. Tantôt Didon a obtenu des Africains autant de terrain qu'en pouvait couvrir une peau de bœuf; tantôt elle a donné, en échange du territoire qu'on lui cédait, une cargaison de peaux de bœufs, dont ses vaisseaux étaient chargés ; tantôt, enfin, elle l'a payé en monnaie de cuir, monnaie qui eut quelquefois cours chez les peuples anciens : et tout cela, parceque *bursa* en grec signifie *cuir*, et que *bursa* est le nom sous lequel les Grecs connurent la partie de la ville de Carthage la plus anciennement fondée. Henri

Étienne[1] pense que les Grecs ont dit ***bursa*** au lieu de ***bosra***, mot dont la prononciation choquait leur délicatesse, et qui, dans les langues orientales, signifie la citadelle, la partie élevée et fortifiée de la ville : ***bursa*** était, comme l'observent Strabon et Appien, l'***acropolis***, la forteresse de Carthage[2].

Qu'on s'étonne après cela si les écrivains d'un âge bien moins éclairé ont commis des fautes du même genre ; si le *faux Turpin*, au lieu de reconnaître dans ***Ferragus*** le nom gallois ***Fergus*** un peu adouci, le traduit par ***Ferracutus***[3], pour le dériver d'*épée aiguë* (*ferrum acutum*). ***Roland*** ou ***Rutland***, nom teuton, signifie le guerrier, le conquérant du pays[4] : un écrivain, chez qui ont puisé presque tous les romanciers du dixième siècle, fait venir ce nom de l'italien *rotolando* (*en roulant*),

[1] Voyez la seconde note de Henri Étienne sur Appien, *De bell. punic.*, pag. 1.

[2] Appian., *De bell. punic.*, pag. 1 et 79 (édition de Henri Étienne).

[3] J. Turpini *Histor. de vit. Karol. magn. et Rolandi.*

[4] *Rott* ou *roth*, en ancien allemand, *ruta*, *rutta*, dans la basse latinité, *troupe de soldats*, *de brigands*, *de dévastateurs*. *Ruteling*, *rutellus*, espèce d'arme... Voyez dans le Glossaire de Ducange, *Roth-magister*, *Ruta*, *Rutarii*, etc. *Rut* est la racine de plusieurs noms de lieux : *Rutsée*, petit lac voisin de Lucerne ; le pré de *Rutli*, où les trois libérateurs de la Suisse firent serment d'affranchir leur patrie, etc.

parceque, dit-il, le paladin, né au fond d'une grotte, se roula sans aide jusqu'à l'entrée [1].

Des traductions plus exactes ne sont pas toujours sans inconvénient. On risque de doubler le nombre des personnages si, par distraction, on conserve quelquefois le nom original. Les écrivains du Bas-Empire ont commis cette faute en parlant des rois et des guerriers slaves, dont communément ils traduisent les noms [2]. Le nom arménien *Abagare* (*Avagair*, homme vénérable), traduit exactement par *Izate* ou *Izète*, en arabe et dans les autres langues orientales, a obscurci l'histoire des princes d'Edesse, où l'on a voulu retrouver séparément *Izate* et *Abagare* [3].

Il est cependant naturel de chercher à faire connaître, par une traduction, la valeur des noms significatifs. On s'assure d'ailleurs l'avantage de ne point introduire dans la phrase des sons étrangers qui y formeraient une disparate ; l'homme qui écrit ou parle dans une autre langue que la sienne peut aussi avoir recours à cet expédient pour ne point se montrer sous un nom barbare. C'est ce qu'ont

[1] *Reali di Franzà*, lib. VI, cap. LIII.

[2] Ducange, *De familiis Dalmat.*, pag. 220; et Appendi, *Notizie istorico-critiche sulla republica di Ragusa* (2 vol. in-4°, Ragusa, 1802-1803), tom. I, pag. 79.

[3] J. M. Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses sur l'histoire ancienne de l'Asie*, pages 134-138.

fait les Slaves qui ont écrit en latin : le prélat polonais *D'lugoss* s'est appelé *Longinus* à la tête de ses ouvrages. L'auteur albanais d'un dictionnaire *albanais-latin* [1] se donne au titre et au bas de l'épître dédicatoire le nom de *Blancus* (*blanc*); et, dans une épître adressée à ses compatriotes, il conserve son nom national, dont le premier est la traduction.

Peut-être, en cela, ces écrivains n'ont-ils fait que se conformer à un usage établi; peut-être, de tout temps, leurs compatriotes ont-ils voulu conserver, dans une langue *étrangère*, le sens de leurs noms significatifs. Cette supposition, qui atténuerait le reproche adressé aux historiens grecs relativement à la traduction des noms slaves, paraît assez plausible. Elle le devient encore plus, quand on songe à l'embarras qu'on éprouve pour transporter un nom étranger dans des idiomes tels que le grec et le latin, où chaque cas de la déclinaison altère le mot même d'une manière régulièrement fixée. A l'ennui d'entendre son nom rendu, par cette méthode, presque méconnaissable, on dut souvent préférer le soin de le traduire. C'est le parti que prenaient la plupart des étrangers qui, sous l'empire,

[1] *Dictionarium latino-epiroticum*, etc. (Romae, in-12, 1635). Le nom albanais de l'auteur était *Ibarththé* (blanc). Le *th* est exprimé par une consonne propre à la langue de l'Albanie.

étaient devenus citoyens romains. Je fonde ma conjecture sur l'exemple de cinq Gaulois du nom de *Julius;* leurs surnoms, *vindex, sacrovir, civilis, tutor,* et *classicus,* signifient en latin *vengeur, homme sacré, homme populaire, défenseur* ou *protecteur,* et le *trompette* de la *guerre*[1] : ce ne peut être ici une rencontre fortuite; je vois, dans ces surnoms, la traduction exacte de noms nationaux que n'avaient pas voulu abjurer des hommes qui tous s'efforcèrent de rendre à leur nation son antique indépendance.

La précaution dont il s'agit serait devenue indispensable, si les Romains, comme les en accuse Poinsinet de Sivry[2], eussent joint au désir de latiniser les noms étrangers l'intention maligne de les rendre ridicules en altérant leur sens et leur forme. Poinsinet part de cette hypothèse pour retrouver plus d'un nom moderne sous l'enveloppe de noms anciens conservés par les écrivains de Rome. Nous ne le suivrons pas dans les détours et les interprétations plus que hasardées où il est forcé de s'engager. Observons seulement que les noms de ce genre que nous pouvons reconnaître

[1] *Classicus*... Varro, *De ling. latin.*, lib. IV, cap. XVI. *Classicus* peut signifier aussi *marin*, guerrier qui combat sur un vaisseau.

[2] Poinsinet de Sivry, *Origine des premières sociétés* (in-8°, Paris, 1770), page 467 et suivantes, et surtout page 472.

ne sont nullement défigurés : dans le *cognomen* de L. Junius *Paciecus*[1], Espagnol devenu citoyen romain, on retrouve le nom national *Paciéco* ou *Pachéco;* le Germain *Segimundus*[2] s'appelait sans doute *Sigismond; Leonorius,* qui, suivant Strabon, conduisit les Gaulois en Galatie, répondait au nom de *Léonor, Éléonor, Aliénor,* commun aux deux sexes, quoique donné aujourd'hui aux hommes[3] moins souvent qu'aux femmes. Comparons les noms gaulois rapportés par César et par Tacite, et ceux qu'on lit sur des inscriptions authentiques[4]; les formes des uns et des autres ne présentent aucune différence. Or, en faisant inscrire leur nom sur un monument, nos ancêtres n'auraient certainement pas souffert qu'on l'y défigurât d'une manière outrageante.

La langue latine, dans le moyen âge, était la langue de la littérature et celle de la politique; dans l'histoire, dans les actes publics, les noms propres dès lors durent être *latinisés.* La métamorphose ne fut pas toujours heureuse: le nom slave de

[1] A. Hirtius, *De bell. hispan.*, cap. 1; Cicer., *Epist. famil.*, lib. VI, cap. 18; Valer. Maxim., lib. V, cap. IV.

[2] Tacit., *Annal.*, lib. I, cap. LVII.

[3] M. de Juigné, archevêque de Paris en 1782, portait le prénom d'*Éléonor.*

[4] Voyez Gruter, *Corpus inscript.*, passim, pag. DCCCXV, inscr. 10.

Sventopolk n'est changé qu'en *Sfento-pulcher* dans une lettre du pape Jean VIII; mais le doge Obélère est appelé *Wilharius* par un annaliste contemporain [1].

Le mal s'accrut à l'époque de la renaissance des lettres, par la prétention qu'avaient les écrivains de reproduire le style et les formes de langage de l'ancienne Rome. Juste Lipse se plaint de trouver, dans l'histoire de Louis XI, l'évêque de Paris *Chartier* transformé, sous la plume de Paul Émyle, en *Quadrigarius*[2]. La vanité, qui cherchait à faire remonter jusqu'à Rome ancienne tant de généalogies, dut multiplier les traductions ou plutôt les *décompositions* latines des noms modernes. A Venise, les *Da-mula*, pour latiniser leur nom, le changeaient contre celui du grand-oncle de Romulus, du frère de Numitor, *Amulius*[3].

Au commencement du dix-septième siècle, notre langue ne parut pas encore au véridique *de Thou* assez perfectionnée pour servir d'interprète à l'his-

[1] Adhelm. On croit qu'il était attaché en qualité de prêtre au service de Charlemagne. Voyez la traduction française du *Squitinio della liberta veneta* (imprimée à la suite de l'*Histoire du gouvernement de Venise*), page 66.

[2] Justi Lipsii *Politicorum* lib. VI, etc. (in-12, Verona, 1601), pag. 458; Pauli AEmylii *De rebus gestis Francorum*, lib. X, passim.

[3] Freschot, *Nouvelle relation*, etc., III[e] partie, page 134.

toire : il écrivit en latin, et s'efforça de transporter dans cette langue les noms de ses contemporains. Son lecteur toutefois serait arrêté à chaque nom, si une explication placée au pied de la page ne le sauvait de l'embarras de deviner.

Domus Lescinia: que signifient ces mots, célèbres par les présages flatteurs que sut y trouver l'anagramme[1], et que le dix-huitième siècle vit réaliser? Le devinera-t-on, jusqu'à ce que j'indique un homme porté au trône par le suffrage d'un conquérant, détrôné par la fortune, appelé par la politique à régner sur un autre état, et qui, en faisant le bonheur de ses nouveaux sujets, prouva qu'il avait toujours été digne de la couronne, *Stanislas Leszczynski*[2] ?

Les écrivains durent altérer leurs propres noms comme ceux des personnages que célébraient leur prose ou leurs vers. Au seizième siècle, quelques

[1] *Ades incolumis — omnis es lucida — mane sidus loci — sis columna dei — i scande solium.* (*Encyclopédie méthod.*, *Grammaire et littérature*, art. *Anagramme.*)

[2] Les noms polonais, grâce aux consonnes dont ils sont hérissés, ont été étrangement défigurés par les latinistes modernes. *Pyrrhis de Varilles* est de tous celui qui a le mieux évité cette faute dans son *Abrégé de l'histoire politique de la Pologne* (*Compendium politicum*, etc.) : quoiqu'il substitue souvent au *k* le *c*, qui, devant un *i*, prend un son bien différent, il écrit aussi plus exactement *Zawadskius*, *Leszczynskius*, *Razmowskius*, etc.

Allemands les traduisirent en grec : *Reuchlin* (fumée) s'appela *Capnio ; Grosman* (homme grand), *Megander ; Schwartserdt* (terre noire), *Mélanchthon*, etc. [1]. Le dénombrement des auteurs qui ont fait usage du même artifice, pour publier avec sécurité des ouvrages hardis, appartient au bibliographe occupé de la recherche des écrivains *pseudonymes :* observons seulement que le voile se redoubla quelquefois pour mieux égarer, dans leurs soupçons, les ennemis de la liberté de penser; les principes de théologie de *Philippe Mélanchthon*, traduits en italien, et publiés sous le nom de *Ippofilo da Terra negra*, échappèrent quelque temps aux sévères recherches des autorités catholiques.

Plus communément, les auteurs se contentèrent de donner à leur nom une forme et une apparence latines. Ceux qui y procédèrent avec le plus de régularité n'évitèrent pas toujours l'obscurité inséparable de ce genre d'altération; et dans *Grucchius*, il n'est guère moins malaisé de retrouver d'abord *Grouchy* [2], que *Vanderbeken* dans *Torrentius* [3].

[1] Voyez sur ce sujet le *Magasin encyclopédique*, année 1814, tome III, pages 370-379.

[2] Grucchius, *De comitiis Romanorum*, lib. III (in-fol.). Voyez, sur *Nicolas Grouchy*, de Thou, *Hist.*, lib. LIV, *ad finem*.

[3] Noël, *Dictionnaire historique et étymol. des noms propres*, art. *Torrentius*.

L'ennui que cause cette obscurité aurait-il créé l'expression déprisante de *savant en us?* Si le ridicule qu'elle emporte a hâté la disparition de l'usage qui la fit naître, on doit s'en féliciter; cette terminaison uniforme et mensongère faisait des écrivains une nation à part, et les isolait de leur patrie. Trompés par elle, combien de Français regardent peut-être encore comme étrangers des érudits, des jurisconsultes, des médecins dont les travaux ont honoré la France!

§ 8

Noms de personnages illustres empruntés par leurs successeurs.

Il nous reste à parler d'un changement, ou, si l'on veut, d'une usurpation de noms que repoussent nos mœurs, mais dont l'antiquité offre plus d'un exemple.

Qu'on appelle aujourd'hui un prince *Titus*, un poëte *Virgile*, un orateur *Démosthène*, on leur donne des surnoms aussi expressifs qu'honorables: mais ni le prince ni les hommes de lettres ne s'approprieront ces noms adoptifs avec l'intention de n'en plus porter d'autres[1]; ils n'espéreront pas

[1] En tête de ses ouvrages, *M. John Wolcott* prenait le nom de Pindare (*Peter Pindar*) : cette affectation n'a été regardée que comme une plaisanterie. En rendant justice

qu'un jour on les confonde avec le chantre de Didon, l'orateur redoutable à Philippe, ou l'empereur qui fut les *délices du genre humain.*

Il y a dix-huit siècles que l'adoption d'un nom déjà illustre avait plus d'importance. Octave désira passionnément d'être appelé *Romulus*[1]; il n'y renonça que dans la crainte de trahir trop ouvertement son désir de régner. Il ne supposait pas que ce nom l'identifiât d'abord au fils de Rhéa Sylvia: mais il voulait établir un rapprochement entre la fondation de la *cité* et la fondation de l'empire; il voulait attirer sur lui la vénération religieuse attachée au nom du premier roi de Rome, et aussi préparer de loin l'époque où le nouveau Romulus ferait oublier l'ancien.

Dans les siècles reculés où des traditions orales composaient presque toute la science historique des peuples, et, en s'accumulant, finissaient par se mêler et s'entre-obscurcir, ce qu'Octave n'aurait pu obtenir que d'un long temps devait s'opérer rapidement; et la confusion facile de personnages homonymes, servant l'ambition, l'orgueil

aux talents du poëte *lauréat*, les Anglais ne l'ont point proclamé l'héritier du lyrique thébain; ils l'auraient considéré plutôt comme un disciple redoutable d'Archiloque et d'Hipponax.

[1] « *Caesar valdè cupiebat se* Romulum *appellari*, etc. » (Dio Cass., Xiphilin., *in August.*)

ou la piété, prépara plus d'une fois à l'histoire d'inextricables incertitudes.

Le paradoxal *Vico* prétend qu'Homère n'a point existé. Suivant lui, le nom du poëte par excellence ne désigna, chez les anciens Grecs, que le génie de l'épopée nationale[1]. Les preuves alléguées à l'appui de cette assertion rendent seulement vraisemblable que plusieurs imitateurs du père de la poésie grecque furent surnommés *Homère*, du nom de leur modèle, et qu'ils s'efforcèrent de conserver, au moins au titre de leurs poésies, ce gage d'un succès durable. L'obstacle qu'opposerait aujourd'hui à cette *pseudonymie* la permanence des noms n'existait point pour eux; le nom d'Homère avait appartenu à plusieurs personnes de familles différentes[2]. Ne nous étonnons plus si on a compté

[1] Vico, *Principi di scienza nuova di* Giambatista Vico (3 vol. in-8°, Milano, 1816), lib. III, pag. 1-40. — P. A. Girardet (*Nouveau système sur la mythologie*, in-4°, Dijon, 1788, pag. 291-294) croit aussi qu'Homère a pu n'être qu'un personnage imaginaire. Suivant lui, les chants religieux et allégoriques, conservés dans les temples de l'Orient, et portés en Grèce, avec la civilisation, par les colonies phéniciennes et égyptiennes, s'appelaient *Paroles, Récits; Homeroz* en hébreu, *Homerath* en assyrien : du nom des poëmes, on fit celui de leur prétendu auteur.

[2] Les anciens ont cité huit ou neuf *Homères* différents de l'auteur de l'Iliade et de l'Odyssée.

jusqu'à dix-huit ou même quarante poëmes attribués à Homère.

Le nom de *Bacis* rappelait à la Grèce les oracles de trois devins [1] honorés de sa confiance. Ne peut-on supposer que le succès du premier en engagea deux autres à se concilier d'avance la crédulité publique, en se parant d'un nom qui semblait la commander? J'explique de même la pluralité des *Orphées* dont l'antiquité admettait l'existence. Je vois en eux les prêtres d'un même culte qui, du fond de l'Asie, venus en Thrace à diverses époques, se présentèrent tous aux hordes barbares, sous un nom que le premier d'entre eux avait rendu sacré: l'identité de leur but, de leurs dogmes et de leurs moyens de persuasion, fit admettre sans peine l'identité de leurs personnes. Indépendamment des phénomènes astronomiques et des intérêts religieux ou politiques qui durent multiplier le nombre des *Hercules*, les mythologues pensent que plus d'un homme, célèbre par ses exploits, avait pris ainsi ou accepté ce nom, et persuadé ou laissé croire au vulgaire qu'en lui revivait le secourable demi-dieu.

Dès les temps de Pline et de Cicéron, dès le temps de Platon, des discussions se sont élevées

[1] Voyez le Scholiaste d'Aristophane sur le vers 963 de la comédie des *Oiseaux*, et Aelian., *Var. Histor.*, lib. XII. cap. xxxv.

relativement à l'époque où a vécu Zoroastre, le fondateur de la religion que conservent encore, avec une ferveur qu'aucune persécution n'a pu vaincre, les *Parsis* répandus dans l'Hindoustan. D'où naît l'incertitude? De la ressemblance des noms; et son influence s'étend jusque sur les compatriotes du prophète. Les Perses, du temps d'Agathias[1], ne décidaient pas si Gustaspe, sous le règne duquel fleurit Zoroastre, était le même qu'Hystaspe, père de Darius : on a depuis confondu les deux personnages, sans se rappeler que le prosélyte de Zoroastre était un roi, et le père de Darius un simple particulier. Mais, objecte-t-on, le Pamphylien *Her*, fils d'*Arménus*, était, suivant saint Clément[2], le même que Zoroastre; et les historiens citent un *Arménus* contemporain de Cyrus[3]. Qu'importe à la question si, comme nom significatif ou comme surnom dérivé du lieu de la naissance, le nom d'*Arménus* a pu désigner mille personnes différentes?

Nous pensons que plusieurs Zoroastres ont paru successivement, et attiré sur eux la vénération qu'avait attachée à ce nom la mission du premier de tous; celui-ci doit avoir vécu à une époque reculée. Sans discuter les preuves historiques de son

[1] Agathias, *Hist. Just.*, lib. II, cap. XI.
[2] S. Clément. Alex., *Stromat.* lib. V.
[3] *Dictionnaire de* Bayle, art. *Zoroastre*, note B.

antiquité[1], contentons-nous d'une observation qui appartient à notre sujet : l'altération d'un nom propre peut tenir à l'éloignement des lieux; mais elle est surtout l'ouvrage de l'éloignement des temps. Aucun nom n'a subi des altérations aussi nombreuses, aussi étranges que celui de Zoroastre, dans les pays les plus voisins de sa patrie, et sur le théâtre même de ses succès[2]. Du *Zend*, transmis au *pehlvi*, il était déjà défiguré; et le *pehlvi* est une langue depuis long-temps hors d'usage! Avant d'arriver jusqu'à nous, il a passé par bien des bouches, par bien des idiomes, par bien des siècles.

Des savants[3] ont soupçonné que le nom de Zo-

[1] Voyez, à la fin de l'ouvrage, la note B, *De l'époque à laquelle a vécu le fondateur de la religion des mages, et du lieu de sa naissance.*

[2] Zend, *Zeréthoschtrô*; pehlvi, *Zeratescht* et *Zertoscht*; parsis, *Zerdust*, (Anquetil, *Vie de Zoroastre*, § I, dans le *Zend-Avesta*, tome I, II[e] partie, page 2); grec, *Zaratas*, *Zaradès*, *Zathraustès*, *Zarasdès*, *Zabratos*, *Zoroastrès*, etc.; arménien, *Zerovan* (Chaban de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., pages 252-256-260); *Zasrades* dans Théodore de Mopsueste, *apud Photium*, *Biblioth.*, *cod.* LXXXI; *Zaravastes* dans *Képhalion* cité par Eusèbe, *Chronic.*, lib. I, cap. xv.

[3] *Edinburg Review*, February, 1811.... Article traduit dans les *Annales des voyages*, tome XXI, pages 73-106, voyez page 98.

roastre, donné successivement à plusieurs personnes, signifiait dans l'origine, comme celui de *Bouddha*, *le philosophe*. Quel que fût son sens primitif, sur lequel Anquetil[1] n'a proposé que des conjectures assez vagues, ce nom réveillait, en Orient, l'idée d'un homme extraordinaire, fondateur ou restaurateur du culte du feu, astronome profond, sage initié par le ciel dans les mystères des sciences occultes. L'abréviateur de Bérose[2] dit que *Cham* fut surnommé *Zoroastre*, parcequ'il s'adonnait à la magie. En Occident, l'idée de l'invention de la magie devint presque inséparable de ce nom : l'imputation était injuste, puisque, suivant les traditions religieuses des parsis, Zoroastre fut envoyé sur la terre pour délivrer les hommes du joug des magiciens[3]; mais elle indique quelle opinion l'on avait conçue du pouvoir qu'assurait aux mages la connaissance des secrets de la nature.

[1] *Vie de Zoroastre*, § I, page 2-5.

[2] *Berosi Babyl. Antiquit.* lib. III. On s'étonnera sans doute de voir citer un ouvrage réputé *apocryphe*. Mais le recueil publié par *Annius de Viterbe* a-t-il été jugé comme il méritait de l'être? N'y peut-on reconnaître, je ne dis pas des *fragments* de *Bérose*, de *Manethon*, de *Métasthène*, etc., mais des *extraits* de ces anciens auteurs, *extraits* dignes de quelque attention? J'ai essayé de résoudre ces questions. Voyez ci-après, *note A*.

[3] *Zend-Avesta*, *Vie de Zoroastre*, § IV, page 10.

Quiconque excella dans cette connaissance, quiconque étendit ou rétablit le culte du feu, put recevoir, de l'admiration des peuples, le nom de Zoroastre.

La politique le fit prendre au mage [1] qui seconda Darius fils d'Hystaspes, lorsque ce prince, affermi sur le trône, s'aperçut qu'on avait poussé trop loin la vengeance de l'usurpation de Smerdis; que le massacre et l'avilissement de la caste sacerdotale laissant le peuple sans culte et le despotisme sans appui, il devenait urgent de remettre en honneur les prêtres et la religion.

Ce Zoroastre a été le dernier de tous: non que la crédulité des peuples fût lassée, ou qu'une jalousie impolitique divisât les mages; mais aucun événement, depuis cette époque, ne rendit nécessaire la *restauration* du culte, et, par conséquent, l'apparition d'un nouveau Zoroastre. La conquête d'Alexandre, les guerres des Romains, l'avénement des Arsacides et des Sassanides, furent des révolutions politiques, et ne touchèrent point à la religion. Les habitudes qui avaient créé plusieurs Zoroastres ne cessèrent pourtant pas: le mage *Ostanès*, contemporain de Xerxès, s'était rendu célèbre en enseignant les principes de la magie;

[1] Volney, *Recherches nouvelles*, etc., *Œuvres complètes*, tome V, page 32.

un autre mage, courtisan d'Alexandre, voulant arriver par la même voie à la célébrité, porta aussi le nom d'*Ostanès*[1].

En adoptant notre hypothèse, on atténue beaucoup les difficultés qu'ont fait élever, relativement au temps où a vécu Zoroastre, tant d'indications diverses et opposées. Pour placer cinq ou six personnages de ce nom, il suffit de l'intervalle écoulé entre le règne de Darius et celui de Sémiramis ou de Ninus. On peut même remonter à une époque antérieure, puisque, suivant Grégoire de Tours et l'auteur des *Recognitions* attribuées à saint Clément, le premier Zoroastre était petit-fils de Noé; il était son fils, le même que Cham, suivant Genebrard[2] et l'abréviateur de Bérose[3], qui, sur ce point, s'accordent avec les historiens de l'Arménie. Zérovan ou Zoroastre, disent ceux-ci, fut un des fils du patriarche Xissuthros[4], qu'ils reconnaissent pour le même personnage que Noé[5].

Il fut facile à des prêtres ambitieux de se parer du nom de Zoroastre : ce nom était commun chez

[1] Plin., *Hist. nat.*, lib. XXX, cap. 1.

[2] Genebrard. *Chron.*, lib. I, pag. 18-19.

[3] Berosi *Babylon. antiquit.*, lib. III, voyez note *A*, § III.

[4] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., pages 252-260.

[5] *Ibid.*, pages 27-29.

les Perses[1]; il devait se reproduire fréquemment parmi les mages, ceux de la première classe, dans l'Iran[2] et dans l'Arménie[3], se vantant de descendre du prophète en ligne directe.

Les auteurs orientaux, dont Genebrard[4] a suivi l'autorité, accordent à Cham-Zoroastre une longévité miraculeuse : né avant le déluge, il meurt vaincu par Ninus. Cette absurdité apparente s'explique bien simplement si les successeurs de Zoroastre ont été long-temps connus sous le nom de leur maître.

Pour que cela fût ainsi, ne suffisait-il pas du désir de constater au dehors, par la permanence du nom, l'unité et l'inaltérabilité de la doctrine? Le patriarche des jacobites se fait constamment appeler Pierre, et celui des maronites Ignatius[5]: chacun perpétue ainsi le nom du saint auquel il prétend avoir succédé dans la chaire d'Antioche. Plus anciennement, les disciples des anciens philoso-

[1] Volney, *Recherches nouvelles; Œuvres complètes*, tome V, page 22.

[2] *Boun-dehesch*, § XXXIII; *Zend-Avesta*, tome II, page 419.

[3] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., pages 252-259.

[4] Genebrard, *Chron.*, lib. I, pag. 18-19.

[5] Ed. Brerewood, *Recherches curieuses sur la diversité des langues et des religions*, etc. (traduction française, 1 vol. in-12, Saumur, Paris, 1663), pages 249 et 287-288.

phes, s'ils ne prenaient point les noms de leurs maîtres, se plaisaient du moins à attribuer à ceux-ci leurs propres opinions et leurs ouvrages. Les premières écoles philosophiques avaient emprunté cet usage, comme beaucoup d'autres, des écoles sacerdotales dont elles étaient originairement sorties. Les mages ont dû aussi donner long-temps leurs leçons sous le nom de leur fondateur; et en rapportant que Pythagore fut éclairé par Zoroastre, ou instruit par les mages, les historiens ont exprimé la même chose : c'était toujours le prophète de *la loi pure*[1] qui, par la bouche de ses successeurs, parlait, enseignait, guidait les prosélytes dans la voie du bien et de la vérité.

Une opinion reçue dans tout l'Orient, et dont on trouve des traces sensibles dans les livres de la Bible, favorisait la *métempsycose nominale*, si j'ose m'exprimer ainsi. Partout le vulgaire était enclin à espérer qu'un favori du ciel, plusieurs siècles après avoir quitté ce monde périssable, y reparaîtrait pour éclairer de nouveau et secourir le genre humain. Mille traits de la mythologie de l'Hindoustan rappellent les *avénements* ou plutôt les *retours* d'une divinité, d'un génie, d'un pénitent devenu, par sa piété, l'égal des dieux. Cette croyance populaire se trouva naturellement comprise dans

[1] La religion de Zoroastre est souvent désignée de cette manière dans les livres sacrés des parsis.

ce que le magisme conserva de la religion des brames. . . . . . .

La même croyance, mais bien plus étendue, et fondée sur une révélation religieuse que je regarde comme sa source originelle, a créé l'immortalité que s'arrogent les principaux prêtres de la religion *lamique*, depuis le *Dalaï-lama* jusqu'au chef religieux d'une petite horde tatare. Leur changement *personnel* n'est qu'apparent : dans les pontifes qui se succèdent, se réincarne éternellement la même divinité. Le dieu ne change pas; la loi ne change pas; l'autorité et le respect dont jouissent les pontifes ne changent pas : c'est la perfection de la *civilisation fixe*.

§ 59.

Noms de princes perpétués dans leur dynastie, et devenus de véritables *titres* héréditaires.

Souvent la tiare et la couronne ont été réunies sur la même tête; quand elles ne l'étaient pas, la politique inspira aux monarques le désir de s'égaler aux pontifes jusque dans leur immortalité.

Après avoir célébré la naissance du *Kioro*, de l'enfant céleste qu'il regarde comme la tige de la dynastie mantcheoue, le poëte empereur *Khian Lung* peint cet enfant animant de son esprit tous ses descendants, et agissant lui-même dans la personne

de la plupart d'entre eux [1]. C'est une véritable métempsycose, presque aussi nettement établie que celle du pontife de Bouddha, et qui n'a pas dû révolter davantage la crédulité des tatars.

Dans une antiquité reculée, ce fut sans doute pour indiquer la même métempsycose que les rois de plusieurs contrées se transmettaient constamment le même nom : dix des ancêtres du roi *Feridoun* (vingt-cinquième aïeül de Zoroastre) portaient le nom d'*Athvian* [2]. *Adad* fut le nom de tous les rois de Damas, depuis le temps de David [3]; et *Syennésis*, celui de presque tous les satrapes de Cilicie [4], qui, sans doute, l'avaient emprunté des anciens rois de cette contrée. La plupart des rois ou *toparques* d'Édesse, qui succédèrent à *Abagare I*er, voulurent s'appeler comme lui [5]. Bruce avance, avec beaucoup de probabilité, que toutes

[1] *Eloge de Moukden* (in-8°, Paris, 1770), *préface du traducteur*, page v, et pages 13-17, page 47, etc.

[2] *Boun-dehesch*, § XXII. *Zend-Avesta*, tome II, page 417.

[3] Nicolas Damasc., *Hist.*, lib. IV, *apud Joseph., Antiq. Jud.*, lib. VII, cap. VI.

[4] Herodot., lib. I, cap. LXXIV; lib. V, cap. CXVIII; lib. VII, cap. XCVIII. Ktésias, *in Persic.*, cap. LVIII. Xénophon, *Cyri Exped.*, lib. I.

[5] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., page 146.

les reines de Nubie se nommaient *Candace*[1]. Chez les *Falashas*, cette peuplade juive qui, au milieu de l'Abyssinie devenue chrétienne, a conservé la religion de ses pères et une sorte d'indépendance, le nom des rois fut presque toujours *Gédéon*, et celui des reines *Judith*[2]. Les *Livons* se succédèrent, au nombre de cinq, sur le trône peu solide de la petite Arménie. Les princes chrétiens de Mésie prenaient si habituellement le nom de *Théodore*, traduit en langue slave par *Bogdan*, que ce dernier nom est devenu, pour les Turcs, celui de leur principauté[3]. Les rois de Crimée se sont constamment transmis le nom de *Guéray*. Tous les princes de Mingrélie portent le nom de *Dadyan*, qui rappelle le nom de la première dynastie des Persans[4].

En Europe, et jusqu'à notre âge, on a vu également des princes affecter de se transmettre le même nom de père en fils, en se distinguant seulement par un adjectif numéral. Ceux que leur pouvoir plaçait au second ou au troisième rang

[1] Bruce, *Voyages aux sources du Nil*, in-8°, tome II, page 374.

[2] *Idem, ibid.*, 391-392.

[3] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, art. *Bogdan*.

[4] *Dadyan*, juste, chef de la justice. *Pich-Dadyan*, les premiers équitables. (Voyages de Chardin, 10 vol. in-8°, Paris, 1811, tome I, page 332.)

ont quelquefois poussé ce soin plus loin que les rois eux-mêmes. Gui IV, comte de Laval, obtint du pape Pascal II et du roi Philippe Ier, que tous ses descendants porteraient le nom de *Gui*; et Gui VII en fit, pour les aînés de sa famille, une condition impérative dont l'inexécution eût fait passer la seigneurie aux puînés. Tous les comtes de Reuss, de la branche établie à Berlin, se transmettent de père en fils le nom de Henri; Henri XLVIIIe vivait dans la dernière moitié du dix-huitième siècle[1].

Que se proposait-on originairement en conservant cette identité de dénomination? De marquer que, malgré le changement apparent de la personne du prince, le sceptre restait toujours dans la même main, toujours régi par le même esprit? Pour inspirer à leurs sujets cette idée de fixité, d'immutabilité de direction, et y trouver une garantie de plus de la durée du pouvoir, et une facilité plus grande à son extension, les princes modernes ne pouvaient recourir à l'*immortalité* apparente des rois pontifes, ni à la *métempsycose* que célèbre le chantre couronné de *Moukden*: ils ont

[1] D. Thiébault, *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, etc. (5 vol. in-8°, Paris, 1805), tome III, page 84. — Au commencement de chaque siècle, on revient à l'unité ordinale : le premier mâle né dans cette famille, depuis 1800, se sera appelé Henri Ier, le second Henri II, et ainsi de suite.

mis en œuvre l'influence du nom et l'habitude qui l'identifie à la personne; et leur attente n'a pas toujours été trompée.

A cette permanence du nom dans une longue suite de générations, est attaché un inconvénient que nous ne pouvons bien sentir qu'en nous reportant à trente ou quarante siècles en arrière. L'absence d'événements remarquables, la perte des documents historiques, ont-elles rendu pauvres de souvenirs les règnes successifs de plusieurs princes? si tous ont porté le même nom, ce nom et les dates qui distinguent les règnes restent seuls dans la mémoire; peu à peu les dates intermédiaires s'oublient; on ne cite enfin que l'avénement du premier des princes et la mort du dernier, c'est-à-dire que de cinq ou six personnages on n'en fait qu'un seul. Il faut alors, ou assigner à celui-ci une longévité surnaturelle[1], ou abandonner les époques conservées par la tradition, et, à chacun de ces

[1] La preuve de cette assertion nous écarterait de notre sujet : jointe à la discussion des autres causes qui ont concouru avec celle-ci pour faire placer au commencement de toutes les histoires anciennes des règnes d'une énorme durée, elle trouvera sa place dans le chapitre IV du livre I de l'ouvrage que j'ai annoncé dans la préface. Observons que vraisemblablement Anquetil a raison quand il regarde les noms de *Djem-schid,* de *Feridoun,* etc., auxquels les traditions des Perses attachent des règnes de plusieurs centaines d'années, comme des noms de *dynastie.* (*Zend-Avesta,*

règnes prodigieux, resserrer la chronologie, et en faire disparaître un siècle ou trente lustres. Le premier expédient a été adopté par les écrivains anciens; le second a paru plus sensé aux modernes: la vraisemblance y a gagné, la vérité y a perdu.

Serait-ce pour échapper à ce principe de confusion, ou par suite de quelque opinion religieuse, que jamais, en Arménie, un roi ne portait le même nom que son père? Le savant qui atteste ce fait, d'après le témoignage invariable des annales d'Arménie, conclut qu'il faut corriger en conséquence les récits des auteurs grecs et latins qui le contredisent, et qui font, par exemple, *Tigrane-le-Grand* fils et successeur d'un autre *Tigrane*[1].

Sans trancher sur ce point de discussion, sans nous arrêter à la nouvelle preuve qu'il fournit de l'importance dont est, pour la critique historique, l'étude des noms propres, nous remarquerons, à propos de l'exemple cité, qu'un autre savant a regardé Tigrane moins comme un nom propre que comme un *titre* que prenaient tous les souverains d'Arménie[2], tant ils semblent l'avoir fréquemment

tome II, page 417, note 6); il est probable que les princes de ces dynasties se transmettaient tous le même nom.

[1] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., pages 93 et 94.

[2] Le président De Brosses, *Histoire de la république ro-*

porté. C'est qu'en effet un nom rendu héréditaire dans une dynastie ressemble à un *titre*, ou même en devient un ; les noms de César et d'Auguste ne furent plus autre chose dans l'empire romain. Le nom de *Flavius* subit la même métamorphose dès que Constantin l'eut introduit dans la généalogie de son père : les empereurs, quelle que fût d'ailleurs leur famille, le prenaient en tête de leurs édits promulgués en latin ; et pour s'égaler à eux, *Autharis*, roi des Lombards, se fit appeler *Flavius*, et prétendit léguer ce titre à ses descendants[1].

§ 60

Confusion des titres et des noms propres.

Les titres, à leur origine, ne sont point des mots dénués de sens ; le même sens peut appartenir à un nom ou à un surnom significatif : il sera donc facile de confondre les uns avec les autres. *Divider of bread*, qui *partage*, qui *distribue le pain* : ce titre était donné aux chefs saxons, qui tous se plaisaient à faire les honneurs de leur table hospitalière à

maine par Salluste (3 vol. in-4°, Dijon, 1777), tome II, page 472.

[1] Eryc. Putean. *Histor. insubr.* (in-12, Lovanii, 1614), pag. 43.

leurs vassaux et aux étrangers[1]. *Frangipani*, nom commun à deux familles italienne et hongroise, n'est que la traduction de ce titre, apporté probablement, par un chef saxon, dans des contrées où il n'était pas en usage[2].

Depuis la fin du quinzième siècle, les empereurs de Maroc et leurs enfants, à quelque dynastie qu'ils appartinssent, ont fait tous précéder leur nom individuel du titre de *Mouley*, qui, nous le savons, signifie *maître*, *seigneur*. Mais dans des temps plus anciens, dans des contrées moins connues de nous, il est rarement possible de saisir ainsi la valeur des mots, et, par conséquent, de distinguer les titres des noms propres. Le titre d'*Inca*, attribué au Pérou à quiconque naissait d'une femme de la famille impériale, a pu, dans l'origine, être un nom propre. Un érudit français[3] soupçonne aussi que *Créon* et *Pélasgus* ne furent, aux temps héroïques, que des titres propres aux rois de Corinthe, de Thèbes et d'Argos, et pris à tort pour des noms par

[1] *Ivanhoe*, a romance, by the author of *Waverley* (London, 3 vol. in-12, 1820), tom. I, chapt. III.

[2] Voyez dans le *Dictionnaire de Moreri*, art. *Frangipani* et *Frankpani*, deux anecdotes assez suspectes sur l'origine de ce nom.

[3] E. Clavier, *Bibliothèque d'Apollodore* (traduction française, 2 vol. in-8°, Paris, 1805), tome II, pages 190, 248, 504 et 505.

26.

les écrivains des âges subséquents. Nous regardons *Pharaon* comme un nom propre : c'était un titre, suivant l'abréviateur de Manéthon[1]; suivant Lydus[2], ce nom, comme celui de Ptolémée, se changea en titre héréditaire pour tous les princes d'une dynastie dont le fondateur l'avait porté le premier[2].

Après avoir dit que *Cham-Zoroastre, fils de Noé*, fut surnommé *Chémésenuus*, l'abréviateur de Bérose[3] prolonge la vie de ce personnage jusqu'à la fin du règne de Ninias. De ses propres expressions on peut conclure que *Chémésenuus* signifie *propagateur du feu*. Quel titre convenait mieux au fondateur du culte d'*Ormusd-soleil*, au prophète qui consacrait partout des *Atesch Gah*, des *Pyrées* allumés au feu céleste? Zoroastre dut le porter; il dut le transmettre à ses successeurs dans le pontificat, et surtout à ceux qui cherchèrent à *propager*, à étendre au dehors l'empire de sa doctrine. La chose est d'autant plus croyable, qu'aujourd'hui encore *celui qui augmente le feu*[4] est

[1] « Pharaones, *pro dignitate dicebantur*... » Manethon, *De reg. Aegypt.* (dans le recueil d'Annius de Viterbe).

[2] « *Aegyptii... a primo* Pharaone *reges suos* Pharaones, *itemque* Ptolemaeos *a primo, dixere*... J. Lyd., *De magistrat. reip. rom.*, lib. I, cap. IV.

[3] Voyez ci-après, note A, § 3.

[4] *Zend*, Atere vethschô... *Pehlvi* Atesch vaschenidar, qui *augmente le feu* : surnom du *Raspi*, l'un des ministres du culte. (*Zend-Avesta*, tome II, page 473.)

la qualification donnée à un prêtre dans les cérémonies religieuses des parsis. Si Bérose, à l'exemple de Ktésias, a désigné les personnages historiques par leurs titres ou surnoms plus souvent que par leurs noms propres, il ne pouvait choisir une expression plus énergique que celle de *propagateur du feu* pour l'appliquer à chacun de ceux qui s'efforcèrent d'en *propager* le culte. L'abréviateur n'aura vu dans ce titre qu'un nom propre, et l'aura constamment répété, sans s'embarrasser de donner au même personnage une longévité de plusieurs siècles.

Si la confusion d'un titre et d'un nom propre peut avoir lieu quand le premier a un sens si précis et qu'il est appliqué avec tant de justesse, à plus forte raison existera-t-elle pour les noms pompeux qui expriment vaguement la puissance ou l'illustration : tels sont, dans les noms des rois d'Assyrie, les mots *assur* ou *assar*, *ad*, *adon*, etc., qui peuvent également appartenir à des titres et à des noms de rois. Ktésias nomme *Tanyoxarcès* le frère de Cambyse, plus connu sous le nom de *Smerdis*, et *Scytharcès* le roi des Scythes qu'Hérodote appelle *Indathyrse*.

Ce dernier exemple montre que Ktésias, comme nous l'avons dit, substituait volontiers les titres aux noms propres. Il y était sûrement autorisé par les mœurs contemporaines; mais cette méthode

suffit pour doubler le nombre des personnages historiques, et mettre en contradiction apparente deux écrivains également véridiques.

Prendre un titre pour un nom est une erreur qui se reproduit dans toutes les histoires. Les Romains et les Grecs ont appelé *Brennus* le général qui, à la tête des Gaulois, saccagea Rome, et celui qui, vingt-deux ans plus tard, tenta de s'emparer du temple de Delphes : *Brennus* signifie *chef* ou *roi*. Un annaliste byzantin[1] donne pour fils et petit-fils, au premier roi d'Égypte, *Sidi* et *Melch*, c'est-à-dire, littéralement, le *seigneur*, et le *roi*. En lisant que la reine d'une peuplade scythe se nommait *Zarine*[2], il est difficile de ne pas se rappeler le titre de *Tsar*, commun aux chefs des hordes slaves.

Plusieurs écrivains ont appelé *Kalanus*[3] le philosophe indien qui, sous les yeux d'Alexandre, se jeta volontairement dans un bûcher : il se nommait *Sphinès*[4]. Les Grecs, dit Plutarque, l'avaient surnommé *Kalanus* parcequ'il les saluait dans sa langue par le mot *Kalè*, salut. Mais les autres gymnosophistes ne s'exprimaient-ils pas de même? Les

[1] Joel, *Chronograph. compend.*, pag. 152.

[2] Diod. Sic., lib. II, cap. XXII.

[3] Aelian., *Var. hist.*, lib. V, cap. VI; Arrian., *De exped. Alex.*, lib. VII, cap. IX; Cicer., *Tuscul.*, II, XXII.

[4] Plutarch., *in Alexandr.*, § 86.

sages indiens étaient tous appelés *Kalani*[1]; les Grecs ne faisaient donc que désigner Sphinès par le titre honorable de sa profession. Il n'est pas impossible néanmoins d'admettre l'étymologie indiquée par Plutarque : le titre et la formule de salutation ont pu avoir de l'affinité, si le mot *Kalè* exprimait un souhait de sagesse et de bonheur.

Alexandre, vainqueur des Malliens, subjugue ensuite *Oxycan* et *Musican*. Le savant auteur du *Voyage de Néarque*[2] a bien vu que ce n'étaient point là deux noms propres, mais les titres des chefs ou gouverneurs de deux districts voisins de l'Indus; il en donne une explication qui n'est pas à l'abri de toute difficulté. La terminaison commune aux deux noms et à celui d'*Assacan* (*Asa-Khan*), chef des *Assacani*, subjugués aussi par Alexandre[3], nous fournit une étymologie plus simple; elle désigne des chefs tatars. Le docteur Vincent adopterait cette opinion si on pouvait, dit-il, prouver par l'histoire qu'à cette époque les Tatars avaient déjà pénétré dans l'Inde. N'est-ce pas demander l'impossible, puisque nous n'avons sur cette contrée presque aucun renseignement historique an-

[1] *Cléarque*, disciple d'Aristote, l'affirme dans son livre du *Sommeil*, cité par Josèphe, *Contr. Apion.*, lib. I, cap. XXII.

[2] William Vincent, *Voyage de Néarque*, etc. (traduction française, in-4°, Paris, an VIII), pages 144-146.

[3] Arrian., *De exped. Alexandr.*, lib. IV, cap. IX et X.

térieur aux expéditions d'Alexandre? Au défaut de documents écrits, il en est un que fournit, à l'appui de notre conjecture, la nature des choses; c'est la constance des habitudes de ces peuplades errantes, qui, du fond de l'Asie septentrionale, franchissant des distances énormes, sont venues tant de fois dans des contrées plus fortunées s'enrichir par le pillage, et ont fini souvent par y former des établissements durables: qui oserait dire dans quel temps leurs invasions ont commencé?

Les anciens annalistes de France, et Mézeray après eux, parlent de *Cagan* ou *Cachan*, et de *Jugour*[1], princes des Huns et des Avares. *Jugour* rappelle *Oighour*, nom de la tribu mère dont étaient sorties plusieurs de ces peuplades. *Khakhan* est un titre qui signifie *chef des chefs*, *roi des rois*: il est porté encore aujourd'hui par le roi de Perse; et c'est ainsi que, dans ses poésies[2], Feth-Ali-Schah se désigne lui-même.

A côté de l'erreur qui a fait un nom d'homme de *Suréna*, titre propre au général en chef chez les Parthes, plaçons la méprise des écrivains qui racontent qu'en 1585 un guerrier nommé *Taïco-*

[1] Aimoin, *De gestis Francor.*, lib. IV, cap. v et cap. LXXIV. Mézeray, *Abrégé chronologique*, année 782.

[2] Voyez la traduction de quatre odes dont Feth-Ali-Schah est l'auteur, à la suite de la *Description du pachalik de Bagdad* (in-8°, Paris, 1809), pages 213 et 218.

Sama ravit l'autorité civile et politique au *daïri* ou empereur-pontife du Japon : *Taïsako-Sama* est un titre, littéralement le *seigneur général*, le général en chef.

Adil-Gherai, prince ou *Chamkhal* de Tarkhou, dans le Caucase oriental, se mit, en 1722, sous la protection des Russes; bientôt après, essayant de se soustraire à leur tyrannie, il vit sa capitale détruite par eux, et fut exilé en Laponie, où il mourut. Confondant son nom et sa dignité, un voyageur anglais parle de « l'*Aldiggherey*, communément appelé *Chaffkal*[1]. » Un autre voyageur anglais[2] affirme que le nom de la famille du *Sousouhounam* ou souverain de Java, est *Pangeran* : *Pangerang* est un titre qui signifie *prince*; la compagnie hollandaise, dans ses diplômes, le donnait à des personnes étrangères au *Sousouhounam*, telles que le fils du roi de Bantam[3]. Sur toutes les cartes

[1] J. Bell d'Antermony, *Voyages depuis Saint-Pétersbourg*, etc. (traduction française, 3 vol. in-8°, Paris, 1766), tome III, pages 220-240. *Nouvelles annales des voyages*, tome X, page 179. Le second nom *d'Adil-Gherai* est le même que le nom héréditaire des rois de Crimée; il exprime probablement une idée de puissance ou d'élévation.

[2] Sir Raffles, *History of Java*, etc. (*Biblioth. univ. littér.*, tome VII, page 368).

[3] J.-S. Stavorinus, *Voyage à Batavia*, etc. (traduction française, in-8°, Paris, 1798), page 172.

d'Afrique figure le *Monomotapa :* ce mot n'est point le nom de la contrée à laquelle nous l'appliquons, et qui s'appelle *Macaranga;* c'est le titre du prince qui la régit[1].

L'éloignement des temps ou des lieux excuse la plupart de ces erreurs : tournons donc les yeux sur l'Europe, et sur le pays où brilla l'aurore de la renaissance des lettres. Plusieurs des seigneurs *Della Scala* qui régnèrent dans Vérone de 1259 à 1387, adoptèrent les prénoms de *Cane* (*chien*), ou *Mastino* (*mâtin*); choix qui n'a rien de plus bizarre que celui des noms de *Loup*, de *Griffon*, de *Renard*, si communs en Danemarck, en Angleterre et en Allemagne[2]. Deux d'entre eux s'illustrèrent assez pour être connus sous la désignation d'*il*

[1] Ph. Cluverii *Introduct. geograph.*, lib. VI, cap. x. Pinkerton, *Abrégé de géographie moderne*, etc. (traduction française, 2 vol. in-8°, Paris, 1811), tome II, page 588. L'analogie autorise à conjecturer qu'il en est de même du nom de *Monoémugi.*

[2] Ci-dessus, § 9. Le prénom ou surnom de *Cane* avait été porté par plusieurs des ancêtres de François Dandolo, qui (en 1311) réconcilia la république de Venise avec Clément V. (Foscarini, *Della letteratura veneziana*, Padova, in-fol., 1752, lib. III, note 333.) On n'en a pas moins raconté que ce surnom resta à Dandolo comme un titre de gloire, parceque, pour réussir dans sa négociation auprès du pape, il avait patiemment enduré d'être traité de *chien* par les cardinaux.

Gran'Can'. Des historiens, voyant le même prénom porté par trois ou quatre de ces princes, ont parlé du *Can*, du *Grand Can* de Vérone, et créé ainsi un titre qui transformait en un chef de Tatars le seigneur d'une ville d'Italie.

Faisons un pas encore, et demandons d'où dérive le titre de *Dauphin* que porte, depuis plusieurs siècles, le fils aîné du roi de France. « D'une al- » lusion métaphorique à l'affection que le dauphin » a pour les hommes, » répond *Ottius*, savant estimable[1], qui écrivait en 1671, dans le voisinage de la France. Nos historiens, mieux instruits sans doute que l'érudit de Zurich, racontent que *Gui* ou *Guigues*, comte d'Albon et de Vienne, ayant mis un dauphin sur son cachet et dans ses armoiries, le surnom de comte *Dauphin* lui resta. Non seulement il passa à ses descendants, mais on en forma le nom de son épouse, celui de son fils[2], des termes de la législation locale[3], et le nom même

[1] Ottius, *De nominibus*, etc., verbo *Infans*. Dans le même article, Ottius dérive le mot français *apanage* (*apainage*, terre chargée de fournir le *pain*, la nourriture, l'entretien) de l'allemand *abbannung*, *remotio a regno*, *exclusion du trône*, parceque les princes *apanagés* sont *exclus du trône* par l'héritier présomptif.

[2] *Dalphina*, *Delphinetus* : Ducange, *Glossar*, verbis *Dalphina* et *Delphinetus*.

[3] *Dalfinalis homo*, vassal du dauphin ; *Dalfinaliter*,

de la principauté dont, par la suite, le fils aîné du roi de France a dû porter le titre. Guillaume V, chassé du comté d'Auvergne, adopte le même emblème que le comte de Vienne; aussitôt il reçoit et transmet à sa postérité le titre de *Dauphin* d'Auvergne; et le nom de *Dauphiné* est attribué, non pas, à la vérité, à toutes les possessions qui lui restaient, mais à une petite contrée qui a pour chef-lieu le bourg de Vodable.

Que l'habitant d'une ville bâtie dans la mer ait dû au talent de bien nager le surnom de *Dauphin*[1], cela n'est pas inadmissible; que le même surnom, donné jadis aux Tyrrhéniens, ait fait allusion à leur habileté dans l'art de la navigation et à la domination qu'ils exerçaient sur la Méditerranée, devenue en quelque sorte leur élément, cette tradition, qui fournit une explication plausible de la fable des pirates tyrrhéniens changés en *dauphins* par Bacchus[2], est d'ailleurs rendue vraisemblable

adverbe exprimant la manière dont un fief était concédé par ce prince. (Carpentier, *Glossarium novum*, etc., 4 vol. in-fol., Parisiis, 1766, verbo *Dalfinalis*.)

[1] Origine du nom des *Delfini* de Venise, ci-dessus, § 43.

[2] « *De quibus* (Tyrrhenis) *fabulantur Graeci quod in delphinos versi sunt. Re enim verà tunc Delphini ob piraticam simul et dominium maris dicebantur*, etc. » (Myrsilii Lesbii *liber apud Annium Viterb.*) Voyez ci-après, note A... Sur les pirateries habituelles des anciens Étrusques, voyez Cicer., *De rep.*, lib. II, cap. IV, et Servius; *in Aeneid.*, lib. VIII, v. 479.

par le surnom de *loup de mer* que nous donnons encore aujourd'hui à un marin infatigable : mais que deux princes, séparés l'un de l'autre par une grande distance, resserrés dans leurs montagnes bien loin de la mer et de ses habitants, aient choisi pour emblème un cétacé peu connu de leur temps, et que cet emblème ait enfanté pour tous les deux un même surnom dont la durée et l'influence ont été telles qu'en vain en chercherait-on un second exemple, voilà ce qu'il est difficile de croire. Des chartes authentiques prouvent [1] que les comtes d'Albon prenaient le titre de *Dauphins* long-temps avant que Guigues VII eût adopté l'emblème qui y correspond ; ce fait suffit pour faire présumer qu'à l'époque de la création des armoiries, l'emblème est né du titre, et que le titre a tenu originairement à des circonstances locales qui se trouvaient les mêmes dans l'un et l'autre *Dauphiné*. Le Dauphiné d'Auvergne est *enclos* et resserré comme une île entre l'Allier et deux de ses affluents ; la seigneurie d'*Albon*, premier fief des *dauphins* de Viennois, est *enclose* de même entre deux petites rivières qui ont leur embouchure sur la rive gauche du Rhône. Deux territoires dont l'aspect est le même ont reçu originairement le même nom [2] ; de

[1] Ducange, *Glossar.*, verbo *Delphinus*.

[2] *Mont-Dauphin*, dans le voisinage d'Embrun, domine une position semblable sur la rive gauche de la Durance. *Dau-*

ce nom est dérivé, pour leurs possesseurs, un même titre, qui ensuite a créé, aux bords de l'Allier et du Rhône, les mêmes *armes parlantes*[1]. L'ancienne langue nationale, conservée dans les pays de montagnes plus long-temps que dans les plaines, a dû fournir ce nom : a-t-elle en effet un mot pour désigner un lieu *resserré, enclos, entouré?* Tel est le sens du celtique *Dalfa*[2], dont on a dérivé *Dalphin* et *Dauphin;* et, dans le latin des chartes, *Dalfinatus, Dalfinus, Dalfinaliter*[3]. C'est toutefois en hésitant, et avec la crainte de substituer une erreur à une autre, que je hasarde cette conjecture. Mon but n'est point de tenter des découvertes étymologiques, mais de montrer combien nous devons être circonspects dans l'explication des noms propres et des titres chez les peuples anciens,

phin, Delphin, Boisdauphin, etc., sont des noms de familles françaises ; s'ils ont été d'abord des noms de lieux, on peut leur supposer une origine analogue.

[1] Les comtes de Forez mirent aussi un dauphin dans leurs armoiries. (S. B. J. Noël, *Histoire des pêches anciennes et modernes dans les mers et les fleuves des deux continents,* in-4°, Paris, 1815, tome I, page 234.) Il est facile de trouver dans les montagnes du Forez des positions analogues à celles que présentent les montagnes de Dauphiné et d'Auvergne.

[2] Richards, *Welsh-English Dictionary,* verbo *Dalfa.*

[3] Dans les chartes de 1140 à 1250 on lit *Dalfinus,* et non pas *Delfinus.*

quand nous sommes si peu certains de la véritable origine des nôtres.

On doit, ce semble, rapporter au mot *Zend Héreté*[1], *chef*, le mot *Artée* ou *Arta*, qui se retrouve fréquemment dans les noms des anciens rois mèdes et arméniens[2]; mais *Artâ* peut aussi y figurer avec le sens qu'il a en *pehlvi*, terre ou sol[3]: quelques uns de ces noms ne seraient donc que des titres de seigneurie, de souveraineté? Rien n'empêche enfin que les deux mots aient la même racine, qui aura d'abord désigné la terre et ensuite son dominateur.

Tan, lieu, pays, demeure, possession : les Orientaux[4] et les Romains ont employé l'addition de ce mot pour former des noms de contrées[5]. Les Romains en avaient dû emprunter l'usage des

[1] *Zend-Avesta*, tome II, page 462.

[2] *Artée*, *Artias*, *Artibarnes*, *Artunes* (Diod. Sic., lib. II, cap. XXII). *Artavasdes* (Cicer., *Epist. ad Attic.*, V, 20, 21). *Artaxe*, *Artaxerxès*, etc.

[3] *Zend-Avesta*, tome II, page 481.

[4] *Turkestan*, *Farsistan*, *Kaboulistan*, etc. *Boutan*, abréviation de *Bouddistan* (*Nouvelles annales des voyages*, tome I, page 13), pays de Bouddha, etc.

[5] *Tingitania*, *Mauritania*, *Lusitania*, *Aquitania*, etc. *Tania*, en grec, contrée, région, pays. *Thana* dans le grec du moyen âge, *tana* en italien et dans la basse latinité (voyez Ducange, *Glossar.*, verbo *Tana*), et *tanne* dans la langue romance du pays de Vaud, signifient, comme l'anglais *den*,

Étrusques, plutôt que des Asiatiques; et, en Étrurie, ce mot, identifiant le possesseur à la chose possédée, était le titre du *maître*, du *seigneur*. *Tana*[1], prénom étrusque qui reparaît fréquemment dans les inscriptions qu'a recueillies *Passeri*, correspondait au prénom romain *Caïa*, la *maîtresse* de *la maison*[2]; et *Tanaquil* est exactement traduit par *Caecilia*, *Caïa-Quilia*[3]. Sous le nom de *Thana Lartia*, la *dame reine*[4], les Étrusques adoraient une divinité qu'on a cru pouvoir assimiler à Vénus. *Tanagra*, fille d'Éole, vécut si longtemps, qu'on ne l'appelait plus que *la Vieille*; et ce nom passa à la ville[5] de *Tanagra*, fondée par l'époux de la fille d'Éole. N'est-il pas singulier que *Tana-Graïa*, si on prend le premier mot dans le

grotte, *caverne*, lieu où demeure un animal : à la même racine appartient le français *tannière*.

[1] *Thana, Thania*.. Passeri, *De nominibus Etrusc*... passim.

[2] « Où vous serez *Caïus*, je serai *Caïa*, » disait l'épouse à l'époux dans la cérémonie du mariage; c'est-à-dire : Où vous serez *maître*, je serai *maîtresse*. Plutarch., *Quaest roman.*, cap. XXX.

[3] Plutarch., loc. cit.; Plin., *Hist. nat.*, lib. VIII, cap. XLVIII, Valer. Maxim., lib. X, *De nominibus*. Passeri (*De nom. Etrusc.*, pag. 226) traduit *Tana* par *Héra*, maîtresse, et *Tanaquil* par *Hera Aquilia*.

[4] Larcher, *Mémoire sur Vénus* (in-12, Paris, 1775), page 129 et 130. Gori, *Musaeum etruscum*, tome I, page 114.

[5] Pausanias, *Boeotic.*, cap. XX.

sens étrusque, signifie la *Dame-vieille*, et présente ainsi un de ces noms sur la signification desquels on a composé, après coup, des récits mythologiques?

Tan en persan signifie *force*, *puissance*, aussi bien que lieu et possession. Ktésias, qui avait contracté à la cour de Perse l'habitude d'énoncer soigneusement les titres, appelle *Beli-tanas*[1] le roi d'Assyrie connu sous le nom de Bélus. Étayé de ces observations, je pourrais, au mot persan et au prénom étrusque, comparer le titre de *Thane* ou *Tane*. Dans les îles Britanniques, jusqu'à l'époque de la conquête, il a désigné les hauts-barons, les seigneurs principaux, ceux qui marchaient immédiatement après le roi, et quelquefois le roi lui-même[2]; il est entré dans la composition de plusieurs noms propres, *Ethelstan*, *Heorstan*, etc.; et dans celui de *Dunstan*, le *seigneur* de la *montagne*, il a donné lieu à la légende suivant laquelle saint Dunstan partit d'Irlande sur une montagne qui lui servait de vaisseau, et arriva en Bretagne, où il fonda le prieuré de la *Montagne*. Pour donner plus de valeur à cette ressemblance de mots, qui rapproche les Étrusques des Calédoniens, quel-

[1] Ktésias, *in Persicis*, cap. XXI.

[2] Ducange, *Glossar.*, verbis *Thanistry*, *Thainus*, *Thanus*, *Tainland*, etc. Dans les poésies d'Ossian, le mot *Thanic* désigne ce qui appartient aux chefs.

ques érudits rappelleraient peut-être le mot *Clan* : en étrusque, il signifiait *né de*, suivant Passeri[1]; dans les dialectes d'Écosse et d'Irlande, il a le même sens, et c'est une expression qui reparaît sans cesse dans les poésies du fils de Fingal. Nous n'examinerons pas de quelle conséquence peuvent être un ou deux mots semblables, pour appuyer des hypothèses sur l'ancienneté et l'étendue des communications entre les peuples et du mélange des idiomes. Il nous suffit d'avoir montré le mot qui exprime la *chose* possédée, devenant le *titre* du propriétaire; la *terre*, le *lieu*, en général, désignant le maître du lieu, le gouverneur de la terre. Cela paraît étrange : mais, parmi nous, un pontife n'est-il pas souvent appelé du nom de son diocèse? le nom d'un village ou d'un bourg ne forme-t-il pas le nom de famille du seigneur du bourg ou du village? et sommes-nous surpris d'entendre *Macbeth* se condamner lui-même sous les noms des seigneuries dont il est le *Thane*, et, dans les angoisses du remords, prononcer que « *Glamis* a assassiné le » sommeil, et que *Cawdor* ne dormira plus[2] ? »

[1] Ci-dessus, § 27.

[2] Shakespeare, *Macbeth*, act. II, sc. III.

§ 61.

Titres considérés comme des récompenses. Ils perdent de leur valeur en devenant héréditaires, et surtout en se multipliant.

Qu'est-ce qu'un titre? Dans les principes d'une sage civilisation, c'est un surnom éminemment significatif, destiné à récompenser des services importants, de grandes actions. C'est une monnaie morale, une véritable richesse de l'état; et sa valeur réelle, comme celle des autres richesses, échappe bientôt à l'arbitraire qui voudrait en abuser.

Où les titres sont l'expression de l'estime et de la reconnaissance publique, la monnaie morale jouit de la plus grande valeur. C'était un beau titre à Rome que celui de *prince du sénat;* les censeurs le conféraient au citoyen qu'ils regardaient comme le premier entre les premiers de la république. C'était un beau titre que celui d'*imperator;* un général le recevait de ses soldats après une victoire signalée, et la voix du peuple confirmait les acclamations de l'armée. On déposait le titre d'*imperator* avec les faisceaux du commandement; au renouvellement du lustre, les censeurs réélisaient le *prince du sénat:* une durée limitée ajoutait au prix des titres.

Parvenu au pouvoir, Octave sentit combien il

lui importait de régner sous un titre qui ne portât point d'ombrage aux républicains. Celui de *prince du sénat* parut borner son ambition. Il l'obtint, et le conserva toute sa vie. Qui aurait-on osé nommer avant lui dans le sénat? Sous ce titre, pur encore de tous souvenirs de tyrannie et de proscriptions, et non sous celui de dictateur ou de roi, il constitua le pouvoir suprême[1]. Son successeur crut avoir besoin de l'imiter : Tibère se faisait nommer *prince du sénat*[2], suivant les formes anciennes; et il se plaisait à affirmer qu'il n'était que le *prince*, le premier des citoyens.

Le titre de *prince du sénat* ne rappelait que la puissance des lois : il fallait prendre devant les sóldats un titre propre à rappeler la puissance des armes. Un sénat asservi avait rendu perpétuel, en faveur de Jules-César, le titre d'*imperator*, et l'avait conféré d'avance aux fils et aux petits-fils qu'aurait l'usurpateur[3] : un sénat asservi offrit à

[1] *Cuncta.... nomine principis sub imperium accepit.* (Tacit., *Annal.*, lib. I, cap. I.) *Non regno... neque dictaturâ, sed* principis nomine *constitutam rempublicam.* (*Id.*, *ibid.*, cap. IX.)

[2] Princeps *autem senatûs, ritu prisco, dicebatur; et ipse saepe aiebat... se...* imperatorem *militum, principem caeterorum.* (Dio Cass., Xiphilin., *in Tiber.*)

[3] Sueton., *in. J. Caesare*, § 76. Dio Cass., lib. XLIII, et lib. LIII.

Octave un semblable décret. Le cauteleux tyran n'en réclama point l'exécution. Comme magistrat suprême, proclamé continuellement *imperator* à l'occasion des victoires remportées par ses lieutenants, il ne voulut pas qu'une loi assurât le même titre à ses enfants; ce fut de sa munificence que le tinrent Tibère et Drusus[1]. Quant aux autres généraux, il compta sur leurs penchants serviles pour les induire à ne le recevoir qu'avec sa permission, ou même à suivre l'exemple d'Agrippa, et, par des refus constants, à déshabituer les troupes de leur décerner un honneur réservé désormais au monarque seul. Son attente ne fut pas trompée: la réforme était consommée la huitième année du règne de son successeur. Junius Blaesus, vainqueur de Tacfarinas, reçut, de l'aveu de Tibère, le titre d'*imperator*: ce fut le dernier général qui jouit de cet honneur[2].

Le despotisme ne pouvait subsister qu'autant que les armes prévaudraient constamment sur les lois: le titre de prince du sénat tomba en désuétude; celui d'*imperator* (empereur) devint l'insigne du pouvoir souverain.

Et toutefois il ne perdait pas le caractère honorifique qui le rendait cher à l'ardeur guerrière des Romains. Le droit établi pour Auguste subsista

[1] Tacit., *Annal.*, lib. I. cap. III.

[2] *Id.*, *ibid.*, lib. III, cap. LXXIV.

pour ses successeurs : sur les médailles, sur les inscriptions, est marqué le nombre de fois que chacun a reçu le titre d'*imperator*. La flatterie le prodigua pour des avantages si légers, qu'on finit par en rougir. Du temps d'Appien[1], on ne le décernait qu'après une victoire illustrée par la mort de dix mille ennemis.

Rome sauvée des complots de Catilina, Rome libre et inspirée par Caton[2], proclama d'une voix unanime Cicéron *père de la patrie*. Rome esclave et déchirée dut donner le même titre à Octave et à ses successeurs. Et quoique, du temps de Claude,

[1] Appian, *De bello civil.*, lib. II. Quelques savants ont conclu de ce passage que, depuis le règne d'Adrien, on avait fait revivre l'usage d'accorder à des généraux victorieux le titre d'*imperator* : mais comment l'histoire garderait-elle un profond silence sur une *résurrection* si contraire à la politique du gouvernement absolu? L'auteur d'une dissertation insérée dans le *Magasin encyclopédique* (1811, tome V, page 56-81) rapporte une inscription trouvée à Gréoulx : on y lit *T. Vitrasi. Pollionis... imp.* L'auteur croit que Vitrasius reçut le titre d'*imperator* sous Marc-Aurèle : ses raisonnements sont plus ingénieux que convaincants. Il est impossible de rien affirmer d'après une inscription unique, susceptible d'une interprétation différente, et dont aucun rapprochement historique ne favorise l'explication.

[2] *Roma* patrem patriae *Ciceronem libera dixit,* Juvenal., satyr. VIII, vers. 244. *Autore Catone,* pater patriae *consalutatus est,* Appian., *De bello civili,* lib. II.

l'adulation le trouvât déjà trop commun [1] et trop peu expressif, il n'en grossit pas moins les titres de tous les empereurs.

Ici se présente une observation sur la valeur réelle des titres. Héritiers des qualifications les plus pompeuses de l'empire romain, les despotes de Byzance, ces *empereurs invincibles*, ces *pères de la patrie*, l'effroi de leurs ennemis, les délices de leurs peuples, se paraient encore avec orgueil du titre de *porphyrogénète*, né dans la pourpre, fils d'empereur : et par là même ils s'avouaient assis sur un trône instable, que n'étayait ni la force militaire, ni l'affection nationale, où rarement le fils succédait au père, où les dynasties se renversaient les unes sur les autres, jouets d'une destinée turbulente digne de ces despotes et digne des peuples qui pouvaient les supporter.

Des *pères de la patrie* qui en furent les fléaux, des *princes du sénat* qu'on eût dû abaisser au-dessous des plus vils sujets, des *imperatores* qui n'avaient pas même assisté aux défaites que la flatterie transformait pour eux en victoires : en voyant ainsi des titres populaires et essentiellement honorables changer de nature dès que l'autorité y touche, se flétrir et signaler d'odieux souvenirs, nous nous étonnerons peu de voir dégénérer les titres particu-

[1] « *Quippe promiscuum* patris patriae *cognomentum*. » (Tacit., *Annal.*, lib. XI, cap. XXV.)

invinciblement à cette hérédité. Les titres usités aujourd'hui appartinrent jadis à des seigneuries ou à de hautes fonctions, que l'usurpation transforma en propriétés incommutables : l'indépendance des seigneuries, l'hérédité des fonctions, n'existent plus ; aux titres qui subsistent demeure attachée l'idée de propriété et de successibilité.

2° La monnaie métallique se déprécie en se multipliant, à plus forte raison la monnaie d'*honneur*.

Asbied, chef des cavaliers (des chevaux) : ce titre était celui de la plus haute noblesse dans l'ancienne Arménie ; on ne le donna d'abord qu'aux commandants en chef des armées ; il devint peu à peu commun à tous les grands officiers de la couronne[1]. Le titre de *Osdan*, libre, privilégié, ne serait pas, dans le même pays, resté propre aux membres de la famille royale, si leur *liberté*, leur *privilége*, n'eût consisté dans l'incapacité légale de prendre part aux affaires publiques et au gouvernement[2]. Le titre d'*Ozoro*, en Abyssinie, était propre exclusivement aux personnes de la famille royale ; on l'a accordé aux dames d'une très grande

[1] Cirbied, *Sur le gouvernement et sur la religion des anciens Arméniens. Mémoires de la société des antiquaires de France*, tome II, page 282.

[2] Cirbied, *ibid.*, *ibid.*, page 274.

qualité ; il est pris aujourd'hui par toutes les femmes qui se croient des droits à la plus légère distinction[1]. Le titre de *cheik* est très considéré parmi les Arabes ; et les Wahabites l'honorent d'autant plus qu'ils ont proscrit celui de *séyd*, comme ayant été institué par Mahomet : il est si fort prodigué au Caire que les musulmans l'accordent même à des chrétiens[2]. En Angleterre, le titre de *thane*, que des rois n'avaient pas dédaigné, ne désigna plus, sous les conquérants normands, qu'un *franklin*[3], le propriétaire d'une terre libre, d'un *alleu*. Le *don*, en Espagne, réservé aux rois, puis concédé comme une grâce personnelle aux ducs et aux grands, et enfin aux possesseurs de fiefs, ne passait même point à leurs enfants : il est si commun, si avili, qu'il faut dire *señor-don* dès qu'on parle à une personne d'une condition un peu relevée[4]... Que d'exemples nous pourrions ajouter à ceux-là pour prouver une vérité triviale en théorie, mais rarement consultée dans la pratique !

Anne Comnène loue son père Alexis d'avoir multiplié les titres dans le Bas-Empire, et attaché à

[1] Salt., *Second voyage en Abyssinie*, tome II, page 166.

[2] *Nouvelles annales des voyages*, tome VIII, page 67-68.

[3] A *thane*, or as the Normans called him, a *franklin* (*Ivanhoe*, tom. I, chapt. III.)

[4] J. Cadahalso, *Lettres africaines*, lettre 79 (traduction française, in-8°, Paris, 1808), pages 248-249.

chacun une distinction particulière ; elle admire cet art de procurer le *bien de l'état* en flattant les *ambitieux* par l'éclat des titres et par un honneur imaginaire [1]. A dater du règne d'Alexis, le bien de l'état a-t-il été mieux assuré, l'obéissance plus parfaite, le zèle plus fécond en exploits, les conspirations moins fréquentes ? L'histoire répond négativement.

Alexis et ses successeurs multiplièrent les titres et les rendirent plus pompeux, en proportion directe de la décroissance et de l'affaiblissement de l'empire. Le titre d'Auguste (*sebastos*), qui parut si précieux à Octave, se vendait à de vils étrangers, à des esclaves à peine affranchis. César, premier Auguste (*proto-sebastos*), Auguste souverain (*sebasto-crator*), excellemment Auguste sur tous (*panhypersebastos*); ces titres n'étaient pas encore les premiers, après ceux du chef de l'empire; ses fils, ses gendres mêmes étaient qualifiés de *Despotes* [2], seigneurs absolus... Quel effet produisent aujourd'hui sur nous tant de dénominations ampoulées ? Relèvent-elles de leur bassesse la plupart des personnages qu'elles décoraient ? servent-elles au moins à les distinguer ? Au contraire, la confusion que ré-

[1] Ann. Comn., *Hist.*, lib. III, cap. III.

[2] Sur tous ces titres, voyez les auteurs de l'*Histoire Byzantine*, et le Curopolate, *De officialibus palatii constantinopolitani.*

pand dans l'histoire leur multiplicité nous en fait mieux sentir le ridicule et l'avilissement... L'avilissement et le ridicule n'atteindront-ils pas dans l'avenir les titres dont la profusion a servi plus tard à enivrer l'orgueil d'hommes non moins petits ? Vaine question ! la vanité, dans le présent, est aveugle ; comment aurait-elle la prévoyance de l'avenir ?

Mais la vanité jalouse est clairvoyante : le danger de la multiplication des titres a rarement échappé à la haute noblesse, à celle qui, longtemps en Europe, constitua le véritable *souverain*, dans les monarchies féodales, comme dans les républiques aristocratiques.

Les patriciens[1], à Lucques, n'admettaient point entre eux les titres de marquis, de comtes, de barons, si multipliés dans d'autres états d'Italie. Les patriciens de Venise ne prenaient également aucun titre. Il faut en excepter celui de *chevalier*, auquel était attaché le droit de porter l'*étole d'or*. Un noble s'en décorait quand il l'avait obtenu d'un souverain près de qui il avait résidé comme ambassadeur ; c'était, dit-on, un dédommagement du *cordon* de l'*ordre* de ce souverain qu'il ne lui était pas permis de demander ou d'accepter. J'y vois une concession faite à l'orgueil des cours étran-

[1] *Histoire universelle : Histoire moderne*, tome LIII, page 474.

gères; plutôt qu'à la vanité des ministres de la république.

Les nobles polonais, jusqu'au dernier siècle, n'ont ajouté de titres à leurs noms que lorsqu'ils voyageaient hors de leur patrie. Prendre un titre de *comte*, c'eût été se dégrader[1] dans les branches les plus éloignées même et les plus pauvres des familles *princières* de l'Allemagne. Les *barons* en Bohême étaient si jaloux de leur dignité que, quand un *duc* étranger voulait se faire naturaliser dans leur pays, il devait quitter son titre pour adopter celui de *baron*[2]. En Catalogne[3] on remarquait encore, il y a vingt ans, des familles nobles qui s'étaient constamment refusées à prendre des titres. En France même, les hauts barons ne se montrèrent pas tous également avides des distinctions honorifiques que distribuait le monarque, suivant son *bon*

[1] « M. de Schwerin,... à qui les autres Schwerin ne » pardonnaient pas d'avoir pris le titre de *comte*, étant pri» sonnier de guerre à Vienne.... Ils prétendaient que leur » nom seul valait tous les titres. » D. Thiébault, *Souvenirs de vingt ans de séjour à Berlin*, etc., tome III, page 6.

[2] *La Conspiration de Wallenstein... Œuvres de Sarasin*, pages 73-74. « Il n'y avait, au dix-septième siècle, en Bohême » de titre au-dessus de celui de *baron* que le titre de *comte*, » dont très peu de seigneurs étaient revêtus. » (*Ibid.*, *ibid.*)

[3] Alexandre Laborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne*, (5 vol. in-8°, Paris, 1809), tome I, page 135.

plaisir : dans bien des cœurs était gravée l'altière devise des *Couci :*

Je ne suis roy, ny prince aussi,
Je suis le sire de Couci.

Le nom de *Sirerie* [1], conservé long-temps par des fiefs du premier ordre, prouve l'indifférence hautaine de leurs possesseurs pour des titres plus relevés qu'ils auraient facilement obtenus.

Le sentiment d'une supériorité incontestable a fait approprier au premier des frères du roi de France la simple dénomination de *Monsieur.* Un des *mignons* de Henri III, d'Épernon, sûr de sa puissance et roi dans son gouvernement, s'attribuait aussi la dénomination de *Monsieur* [2] ; il y joignit le titre d'*altesse*, que l'habitude attachait

[1] Pasquier, *Recherches de la France,* liv. VIII, chap. v. La *Sirerie d'Aubigné-d'Anjou* est citée dès l'année 1160 ; *d'Aubigné,* frère de madame de Maintenon, fut, je crois, le premier de sa famille qui prit le titre de *comte.* La *Sirerie* de *Pons* en Saintonge est celle qui a le plus long-temps conservé sa désignation. Le titre de *Damoiseau* de Commercy, propre aux seigneurs de cette ville, avait une origine semblable : il équivalait à *sire* ou seigneur. Une ancienne chronique dit que saint Louis était *damoisel* de Flandre, c'est-à-dire seigneur souverain. (Pasquier, *loco citato.*)

[2] Voyez la grande *Histoire de France* de Mézeray, année 1581 (tome III, page 237), et *les Aventures du baron de Foeneste* (2 vol. in-12, Amsterdam, 1731), tome I, pages 17 et 22-23.

encore à son nom, quatre ans après sa mort, sous la minorité de Louis XIV[1].

Ce n'est que chez les hommes très élevés par leur position sociale qu'on peut trouver le dédain des titres : mais, en général, on les a recherchés, et avec tant d'empressement, que, par leur multiplicité, si ce n'est par leur emphase, l'Europe moderne peut lutter avec le Bas-Empire : et du moins, dans le Bas-Empire, ils n'étaient pas héréditaires !

Deux causes accélérèrent leur multiplication.

§ 62.

Deux causes en Europe multiplient les titres : l'accroissement et la concentration du pouvoir des rois, et l'habitude de reconnaître les titres concédés par des princes étrangers.

1° La France ne déchirait plus son bel empire pour le partager entre les fils d'un monarque qui souvent avait usé péniblement sa vie entière à en réunir les provinces. L'heptarchie saxonne avait fait place à un seul roi dont le sceptre dévora ensuite celui du prince des Gallois et ceux des chefs des provinces de l'Irlande. Une sage politique tendait constamment en Espagne à réduire le nombre des

[1] « La troupe du prince d'Orange ou de son *altesse d'Épernon,* » dit Scarron dans le *second chapitre* de la *première partie du Roman comique,* publiée en 1646.

royaumes, dont la multiplicité, source inévitable de divisions, avait miné dans ses fondements la domination musulmane. Partout les conquêtes et les successions héréditaires diminuaient le nombre des états et en agrandissaient le territoire. Le pouvoir des princes s'accroissait: leur orgueil voulut y proportionner leurs honneurs. Les rois augmentèrent successivement l'importance des titres qu'on leur adressait, jusqu'à ce qu'enfin ils arrivassent à celui de *majesté*, réservé long-temps au seul empereur d'Allemagne. Les chefs d'états inférieurs cherchèrent à s'élever en suivant la même progression: les comtes de Portugal devenaient rois; les vicomtes de Milan devenaient ducs; les comtes de Chablais et de Suze prirent les titres de ducs de Savoie et de princes de Piémont. Cette marche toujours ascendante conduisait un roi à donner à ses frères, à ses parents, des titres rapprochés du sien. Les premiers vassaux de la couronne, qui affectaient volontiers l'égalité avec les membres de la famille régnante, ne voulurent pas leur céder sur ce point: ils virent d'ailleurs, dans les titres, un moyen de se distinguer, non seulement des nobles moins puissants et moins illustrés, mais même de ces fiers barons qui, pour ne tenir rien que de leur naissance et de leur épée, conservaient opiniâtrément une dénomination plus simple. Celle-ci dès lors dut prendre bientôt un caractère

d'infériorité dans l'esprit du vulgaire. On peut soupçonner la politique des rois d'avoir concouru avec la vanité des grands à sa dégradation : les rois voyaient sans doute avec peu de complaisance des titres dont la création ne leur appartenait pas. L'usage, au seizième siècle, attribua aux marchands le titre de *sire*[1]; au dix-septième, dans une comédie représentée devant Louis XIV, le titre de *baron*, qui se donnait jadis aux plus grands seigneurs, fut tourné en ridicule[2]; au dix-huitième siècle, il était inférieur aux titres de marquis, de comte, et même de vicomte[3]. Ces petites révolutions dans l'empire de la vanité ne sont pas sans intérêt pour la philosophie : elles appartiennent à l'histoire de la civilisation, par l'augmentation de puissance qu'elles assuraient au monarque. Encouragé par lui, le désir des titres qu'il distribuait se propagea de proche en proche, et pénétra jusqu'aux rangs qu'il semblait devoir le moins atteindre.

[1] Pasquier, *Recherches sur la France*, liv. VIII, chap. v.

[2] *Le Baron de la Crasse*, comédie, scène II :

Un baron, dit l'huissier, un baron ! Place, place
A monsieur le baron ! Que l'on s'ouvre, de grâce !
On croyait à la cour les barons trépassés;
Mais, pour la rareté du fait, dit-il, passez, etc.

Œuvres de Poisson père, 2 vol. in-12, Paris, 1748.

[3] *Encyclopédie méthod.*, *Blason*, article *Couronne*.

Un *noble* [1] a défini la noblesse héréditaire, « le » plus épouvantable fléau dont le ciel, dans sa » colère, pût frapper un état libre. » Libre ou non, il n'est point d'état monarchique où la noblesse féodale ne soit l'ennemi le plus dangereux de l'indépendance du trône [2]. Pour défendre de ses attaques éternelles la couronne et la dynastie, un prince doit se rendre la terreur des nobles, comme Louis XI et le cardinal de Richelieu, s'il n'ose être *le roi du peuple*, comme Louis XII et Louis-le-Gros. Mais l'énergie persévérante et inexorable est rare; et plus rare encore la sagesse qui assied l'indépendance du trône sur sa base véritable, la liberté des peuples. Un moyen plus lent et moins sûr fut généralement préféré : à l'ambition de la noblesse héréditaire, on opposa la fréquence des anoblissements. Aussitôt, la prétention d'une origine immémoriale et le calcul du nombre des générations établirent, dans la noblesse, des classes que divisaient et opposaient l'une à l'autre, au profit du pouvoir monarchique, ici un superbe dédain, là une vanité envieuse. La noblesse espagnole, et sur-

[1] Le comte d'Antraigues, *Mémoire sur les États-Généraux* (in-8°, 1789), page 61.

[2] La Charte n'a rétabli la noblesse héréditaire que *sous le rapport honorifique seulement;* et elle maintient le droit qu'a le monarque de créer des nobles à volonté. (*Article* 71.)

tout celle du royaume de Valence [1], se partageait en *sang bleu, sang rouge, sang jaune:* le premier comprenait les familles élevées à la grandesse ; le second, les maisons que décoraient des titres *anciens* d'Aragon ou de Castille, ou dont l'origine remontait à une époque très reculée ; dans la troisième étaient rejetés les nobles qui ne dataient que de deux siècles, et les titres *modernes* de Castille et d'Aragon. En France, l'*homme de qualité* était celui qui présentait des titres antérieurs à l'année 1400 ; le *gentilhomme* comptait au moins quatre degrés de noblesse ; le *noble* était noble du jour de son anoblissement : mais, en Bretagne, où la noblesse donnait l'entrée personnelle aux *états* de la province, deux générations séparaient encore le *noble* de l'*anobli*, que l'on qualifiait, en attendant, *homme de condition avantageuse.*

La distinction de tant de nuances irrita la soif des titres ; ils devaient servir, ici à effacer la ligne de démarcation, et là à la rendre plus profonde. Assiégé de sollicitations, enivré du pouvoir magique qu'elles lui supposaient, le monarque prodigua les titres [2], et ne sentit pas que, par cette profusion, il appauvrissait plus réellement et lui et l'état, que si, dans un accès de délire, il eût

[1] Alexandre Laborde, *Itinéraire descriptif de l'Espagne,* tome I, page 229.

[2] « Je ferai tant de *ducs,* disait le cardinal Mazarin, qu'il

jeté des millions d'or au fond de la mer: il tarissait sans retour un fonds inépuisable de récompenses.

2° Le rétablissement de l'empire d'occident, et le pouvoir vraiment *européen* de Charlemagne, avaient pour long-temps subjugué les esprits. Le fils de Pepin créait des princes, des ducs et des comtes; les empereurs d'Allemagne, qui se prétendaient ses successeurs, distribuèrent les mêmes titres; et, quoiqu'ils ne pussent y attacher, comme faisait le *grand homme*, des principautés ou des fonctions supérieures, l'opinion enracinée donnait du prix à leurs concessions: des monarques, indépendants du chef de l'anarchie germanique, ne refusaient point de les reconnaître. Plus tard, les rois devinrent moins complaisants; mais l'empereur d'Allemagne n'en créa qu'en plus grand nombre des princes et des comtes du Saint-Empire: le dernier de ces titres se vendait patemment; il y a un demi-siècle qu'on l'obtenait à prix fixe pour trois cents francs. En France, il figurait assez mal dans les *actes*: mais dans la vie commune, où l'on n'en scrutait pas impoliment l'origine, ne résonnait-il pas aussi bien qu'un titre confirmé par la possession de vingt générations successives?

» sera honteux de l'être et honteux de ne l'être pas.» *Mémoires de Montglat*, tome IV, page 153. *Louis XIV, sa cour et le Régent*, tome I, page 97.

Depuis le onzième siècle, les papes se sont crus au moins les égaux des empereurs : ils ont donc aussi créé des titres ; et ils ont trouvé des gens assez complaisants pour les acheter.

Tous les princes, peu à peu, et même les plus petits, voyant les rois entourés de princes et de ducs, ont voulu avoir pour courtisans des marquis, et des comtes pour sujets.

L'usage s'établit de reconnaître, *de courtoisie*, et sans distinction, les titres accordés par des princes étrangers. Certains hommes alors ont trouvé plus simple de se *titrer* eux-mêmes : on a ri d'abord de leur impudence ; mais le temps et les événements ont opéré une sorte de prescription en faveur de leur orgueil ; et au fond, entre eux et tant d'autres quelle différence y avait-il ? les frais d'un diplôme.

Ce débordement de titres, qui rendait leur institution dérisoire, justifia la résolution que prit un grand peuple de les supprimer tous et sans retour. Mais il fallait aussitôt reformer, ou, pour mieux dire, créer entièrement le système des récompenses : sinon il était à craindre que les ambitions et les espérances auxquelles on n'ouvrait pas une nouvelle carrière ne se rejetassent, entraînées par l'habitude, dans la route des anciens usages... Les mains fatiguées de détruire ne surent point édifier. Le souffle des tempêtes politiques gronda ; tous

les travaux furent suspendus ou bouleversés. Au terme de l'orage, un homme, dont la vie est achevée et l'histoire point commencée, se trouva placé, par le génie et la fortune, dans les conjonctures les plus propices pour reconstruire l'édifice social, et surtout le temple de la reconnaissance publique. Mais sa vue d'aigle, qui ne devait pas un moment se détourner des régions brillantes de l'avenir, la pire des trahisons, la flatterie, l'égara dans les brouillards du passé. Qu'aurait-il fait pour les autres, quand il voulut lui-même perdre un avantage unique, celui de marcher, sous le titre le plus modeste, le premier en Europe, par cela seul qu'il ne s'était mis à côté de personne?

§ 63.

La valeur des titres varie même pour les chefs des états. Dangers d'une telle variation : ils augmentent quand des chefs dépendants portent le titre de *rois*.

Prince : ce mot indiquait partout, il y a deux siècles, un souverain indépendant; *duc*[1], *marquis*, *comte*, étaient des vassaux si puissants que leur dépendance du trône était le plus souvent imagi-

[1] On sait que *duc* vient de *dux*, général : en conséquence, dans une traduction du traité de Cicéron *de officiis*, publiée en 1542, Épaminondas est qualifié *duc de Thèbes*.

naire : telle n'est plus, heureusement, l'idée que réveille l'existence en Europe de tant de princes, ducs, comtes et marquis.

Le *comes* du Bas-Empire et le *comes* de Charlemagne, le *graff* des Teutons, le *earl* des Anglais, le *cuens*[1] *palatin* de Bourgogne, sont aujourd'hui confondus sous la dénomination commune et insignifiante de comte. L'inconvénient est médiocre sans doute; mais il importe de signaler la confusion des mots pour qu'elle ne pénètre pas dans l'histoire des institutions sociales.

Des discussions graves se sont élevées entre les publicistes sur la condition des *leudes*, des *fidelles*, des *vassi*; pour les terminer toutes, il suffit presque d'observer que la valeur de ces titres a continuellement varié. Les *leudes* et les *fidelles* furent d'abord les compagnons intimes du prince, les premiers hommes de sa cour : deux capitulaires de Charlemagne[2] présentent les *vassi* comme des hommes *honorables*, des ministres de l'autorité royale. Plus tard, les *leudes* ou *letti* et les *vassi* étaient de condition servile. Le titre humiliant de

[1] Les comtes palatins de Bourgogne écrivaient encore leur titre de cette manière dans les chartes de la première moitié du treizième siècle.

[2] *Karoli magni et Ludovici pii*, etc., *Capitula*... lib. II, cap. IX, cap. XXIV. Dans le capit. IX, les *vassi* sont nommés avant les *fidelles* laïcs.

serf, de *main-mortable*, a également indiqué des degrés d'esclavage bien différents. Les vassaux nobles eux-mêmes ont été souvent qualifiés de *servi*, et, qui pis est, vendus ou donnés, comme des serfs, par leurs seigneurs suzerains[1]. La féodalité ne connaissait pas d'autres règles de ses prétentions que la force et les circonstances : oublier cette vérité dans la discussion de son *vocabulaire*, c'est s'engager dans un labyrinthe sans issue.

Le mot latin *nobilitas*, noblesse, ne signifia d'abord qu'illustration personnelle, et ne s'appliqua jamais au patriciat héréditaire. Tacite[2] s'en sert dans la peinture des mœurs des Germains ; et on lui fait dire : « Pour choisir leurs rois, ces » peuples consultent la naissance, la *noblesse* d'ex» traction... » On en a conclu aussitôt que chez eux la royauté était héréditaire. Mais si, comme je le crois, Tacite a employé le mot *nobilitas* dans son acception primitive, et parceque sa langue ne lui fournissait pas d'autre expression, le passage cité prouve justement le contraire de ce qu'on avance : « Entre les guerriers, la valeur fait élire les chefs, » et l'illustration les rois. »

Un *roi*!... la longueur et la capacité des me-

[1] Perciot, *De l'état des personnes*, etc. (2 vol. in-4°, 1786), tome II, pages 141-169, et 169-172.

[2] « *Reges ex* nobilitate, *duces ex virtute sumunt...* » Tacit., *De mor. German.*, cap. VII.

sures diverses que divers peuples emploient en les désignant par un même nom, ont été moins variables que l'étendue de l'autorité attachée au titre de roi.

Qu'étaient les rois de la Pentapole que défit Abraham, et les rois que Josué massacrait par trentaine aux environs du Jourdain? les *cheiks* de quelques hordes arabes. Qu'étaient les rois d'Israël et de Juda, si on les compare seulement à David et à Salomon, dont ils se partageaient l'héritage? Encore moins les comparerons-nous aux rois d'Égypte, de Babylone, de Syrie, ces continuels fléaux du peuple de Dieu. Cependant la disette d'expressions force l'histoire de donner le même titre à tous ces princes. Les rois de Sparte, chefs héréditaires, mais subordonnés, d'une austère république, les rois de Macédoine et d'Épire, monarques fort éloignés du pouvoir absolu, et bornés quelquefois au commandement militaire, n'avaient pas un titre inférieur à celui qu'usurpèrent, en se partageant ses conquêtes, les impérieux successeurs d'Alexandre. Quoi de moins semblable, jusqu'à nos jours, qu'un roi d'Espagne, de Danemarck, de France, et un roi de Suède, d'Angleterre ou de Pologne?

Par l'effet inévitable des progrès et des oscillations de la civilisation *perfectible*, autant de siècles. autant, sur le même trône, de degrés et de genres

différents de pouvoir : tous les temps en ont offert des preuves ; prenons-en une dans l'histoire de Philippe-le-Bel. Le procès des templiers est une atrocité dont rien n'atténue l'horreur, si, au titre de roi, nous attachons l'idée du pouvoir dont jouissait Louis XIV, ou seulement François Ier : pour que l'*ordre* fût dissous, l'un n'aurait eu qu'à vouloir, l'autre qu'à ajouter quelques concessions à son funeste *concordat*. Entouré de grands vassaux, tous prêts à saisir, dans le trouble, une occasion de renverser la troisième dynastie comme les deux premières ; engagé même contre eux dans une lutte périlleuse, le chef féodal de la France était-il, en 1300, dans la même position vis-à-vis d'un *ordre* qui formait *empire* dans l'*empire*, par la force de ses constitutions, par le prestige de sa gloire religieuse et militaire, par ses ramifications puissantes dans la France et dans toute l'Europe ; vis-à-vis d'un *ordre* qui, plus redoutable chaque jour et plus ambitieux, se tenait debout à côté du trône, et, s'il échouait dans la tentative de s'élever un jour au-dessus, pouvait unir, pour sa défense, les armes temporelles et les armes spirituelles ?... Si les templiers étaient accusés, la loi devait prononcer sur leur sort... Réduit à implorer le secours de la loi, Philippe, déjà rendu odieux à la superstition par ses démêlés avec Boniface VIII, aurait entendu les tribunaux se récuser, le peuple crier au sacrilége,

le clergé fulminer l'excommunication. Financiers déprédateurs ; ou fauteurs de révolte, ou déjà conspirateurs, ces moines armés n'étaient justiciables que du pape... Ils furent traduits devant le pape, et livrés à la barbarie et à l'absurdité qui, toujours, ont caractérisé les procédures dans lesquelles le glaive temporel de la justice était remis aux mains des prêtres.

Dans l'étude de l'histoire étrangère, les mécomptes sont encore plus à craindre. Transposons d'un pays à un autre la valeur du titre suprême; ici le monarque paraît un usurpateur, et là le peuple un amas de rebelles. Qui n'a jamais commis involontairement une pareille transposition? Cette remarque suffit pour expliquer et excuser les erreurs *locales* d'écrivains profonds et véridiques. Le sujet d'un roi absolu sait bien quelles lois fondamentales, dans une monarchie tempérée, limitent les prérogatives de la couronne; mais plus d'une fois, à son insu, il laissera dominer son jugement par une habitude nationale d'obéissance passive.

L'homme revêtu du titre suprême échappera-t-il à une influence plus dangereuse, à l'ambition de devenir, en puissance réelle, comme en dignité apparente, l'égal de ceux avec qui lui est commun ce titre pompeux? Ah! la séduction du pouvoir, l'humiliation attachée à une prétendue infériorité, sont trop grandes; et ce que l'une et l'autre disent

en secret au cœur du prince, l'adulation est trop prompte à le répéter et à l'amplifier! La révolution de Suède en 1774, l'opiniâtreté des Stuarts à marcher vers le pouvoir absolu, la promptitude avec laquelle, en Russie, Anne Petrowna chercha et parvint à ressaisir l'*autocratie*, mille autres faits analogues, prouvent combien est puissante l'influence du titre sur l'homme qui le porte et sur ceux qui le révèrent. On est *roi*, pour ses courtisans, et surtout pour soi-même, comme on existe; et jusqu'à ce que l'on se sente aussi *roi* que tout autre revêtu du même titre, on accuse les sujets de rébellion et l'ordre social d'injustice. Un état acquerrait une chance de plus pour son repos intérieur, s'il instituait un titre *national* comme ses lois, exclusivement propre à son chef, et différent de tous les titres donnés par les autres nations aux chefs qui les gouvernent.

L'influence du titre suprême et le sentiment qui l'identifie à la personne sont encore plus dangereuses quand on salue du nom de roi un chef subordonné : s'ils ne lui inspirent pas l'ambition de devenir ce qu'il paraît, et de secouer le joug importun d'un suzerain, ils le porteront du moins à se venger de son infériorité en pesant sur ses administrés plus durement que ne ferait le maître suprême.

La confusion des dénominations est également

préjudiciable à la clarté de l'histoire. Combien de fois n'a-t-on pas attribué à un *krâle* ou roi slave les actions d'un *ban*, simple chef de province qui recevait le titre de roi ! En Abyssinie, le titre de *nagash* ou *najashi* [1], propre au roi, mais porté aussi par quelques gouverneurs de provinces, a entraîné les historiens dans de semblables erreurs.

Suivant *Tébry* [2], écrivain arabe, Cyrus, le libérateur des Hébreux, n'était point le fondateur de l'empire des Perses : simple satrape envoyé en Babylonie par Artaxerxès-Longuemain, il fut regardé comme un monarque indépendant par les Juifs, aux yeux desquels la pompe royale de ses titres était confirmée par l'étendue de son pouvoir. Cette opinion, propre à lever beaucoup de difficultés historiques et chronologiques, est d'ailleurs parfaitement conforme à ce que nous connaissons de la constitution de l'ancien empire des Perses. Placé au sommet de la *pyramide féodale*, le *Grand Roi inféodait* à ses fils et à ses frères des royaumes et des principautés. Sous eux, des satrapes, investis d'un pouvoir viager et quelquefois héréditaire, do-

[1] Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, tome II, pages 385 et 386.

[2] Voyez d'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, article *Bahaman*; et E. Salverte, *De la civilisation*, etc., *introduction*, note A, pages 269-273.

minaient sur de vastes districts, et pouvaient compter pour vassaux des chefs inférieurs revêtus encore du titre et des ornements de la royauté... Polycrate à Samos était un souverain absolu : aux yeux du roi de Perse, c'était un vassal du troisième ou du quatrième ordre, qu'un satrape fit, sans jugement préalable, mourir du supplice des esclaves.

C'était donc à bon droit que les successeurs de Cyrus se faisaient appeler *Rois des rois*. Mais ce titre ne leur fut point exclusivement propre. Plus tard, Artaxes-le-Grand[1], roi d'Arménie, le prit et le transmit à son fils Tigrane; celui-ci n'y renonça que pour obtenir l'alliance du roi des Parthes, décoré du même titre, et jaloux de le porter seul. Les rois de Géorgie s'appelèrent *Rois des rois*, depuis la fin du onzième siècle[2] jusqu'au jour où le torrent des Mongols, conduits par Tchinggis-kan, passa et effaça les traces de leur existence politique. Le titre de *Khakhan*, dont les écrivains occidentaux avaient, au huitième siècle, fait le nom du chef des Huns, les titres qui distinguent le roi d'Abyssinie[3], le monarque de la Perse et le chef des Ottomans, signifient également *roi des rois*. Des princes

[1] Chahan de Cirbied, *Recherches curieuses*, etc., pages 133 et 268.

[2] *Journal asiatique*, tome II, page 122.

[3] *Roi* des *rois* d'Éthiopie : *Neguça Nagast-Zaitjopja*. (*Relation d'Abyssinie* du P. Lobo, traduite par *Legrand*,

bien moins puissants, et jusqu'au sultan d'Imirette[1], et jusqu'à un chef des sauvages de la Floride[2], n'ont pas craint de se parer d'un pareil titre. La même cause agit en petit comme en grand ; et cette cause est une organisation politique plus ou moins semblable à celle de l'ancien empire des Perses. Elle a existé dans l'Asie presque entière ; elle régissait l'Hindoustan sous la dynastie des Mongols, et elle y a laissé des traces que la domination anglaise n'a point encore effacées.

Dès que l'on considère le gouvernement des hommes comme une propriété des gouvernants, on arrive aisément à une organisation où le chef absolu de mille hommes est, avec neuf autres chefs comme lui, esclave d'un maître absolu, qui lui-même, réuni à neuf de ses égaux, forme le patrimoine d'un chef plus élevé; et ainsi par degrés jusqu'au chef suprême. Celui-ci croit s'être réservé les trésors, les hommages, les jouissances, et éviter les embarras du pouvoir; ceux qui rampent sur les marches de son trône font, chacun dans sa sphère, un calcul analogue. Séduits par l'appa-

in-4°, Paris, 1728, page 253). De ce titre, les voyageurs européens avaient fait celui de *Négus*, ou *Grand Négus*.

[1] Chardin, *Voyage en Perse* (Paris, 1811, 10 vol. in-8°), tome I, page 333.

[2] Noël, *Essai historique sur les noms propres*, page 30.

rente simplicité de ce système d'obéissance graduée, des écrivains l'ont proclamé une belle conception de l'esprit humain. Nous leur opposerons, dans l'histoire ancienne, la faiblesse intérieure des monarchies de l'Asie, le profond esclavage des Perses, les fréquentes trahisons des satrapes, la facilité que trouva le jeune Cyrus à soulever contre son frère la moitié de l'empire, enfin le prompt déclin et la chute subite de cet état gigantesque : chez les modernes, l'histoire de Servie, presque uniquement remplie, pendant neuf siècles, par les révoltes des *bans* armés pour se rendre indépendants du roi ou pour le détrôner ; les tentatives nombreuses des gouverneurs abyssins pour asservir leur monarque, et la dureté de leur despotisme dans l'administration des provinces ; de nos jours enfin, la rapidité avec laquelle une poignée d'Européens a, presque sans guerre, renversé l'immense empire des Mongols.

Roi des rois : ce titre qu'a rarement respecté la fortune, montrons-le enfin avili par la vanité même ; ce titre qui semble au-dessus de tout, montrons-le changeant de valeur, au point qu'un monarque puissant le confère, en forme de récompense, à un prince d'un rang secondaire. Pour prix d'un service signalé, *Achod III*, roi d'Arménie, le reçut du calife de Bagdad[1]; et l'empereur grec

[1] En 960. Voyez les *Extraits de Matthieu d'Edesse et de*

Jean Zimiscès ne refusa point de le lui donner, tout en l'appelant *son fils chéri*, avec un ton de supériorité paternelle.

§ 64.

Titres distinctifs des rois, dictés par l'orgueil, par les usages nationaux, par l'humilité, par la religion. Titres divins usurpés par des princes.

L'éclat du titre d'un chef est communément proportionné à l'importance de son état : le chef de deux cent mille, de cinq cent mille sujets, est *duc*, *prince*, *grand duc*; augmentez le nombre des sujets et l'étendue du territoire, c'est un *roi*; à un degré plus élevé, ce sera un *empereur*. Cette progression régulière n'est pas une invention propre exclusivement à l'Europe : l'orgueil du pouvoir a partout les mêmes besoins. Le chef nègre du pays de Cayor prend le titre de roi, *Damel*; le chef des *Ioloffs*, dont le Cayor reconnut autrefois la puissance, est appelé *Bourb*, empereur [1].

Mais la progression, si bien observée qu'elle soit,

Ciamcian, dans le *Magasin encyclopédique*, 1811, tome V, pages 20 et 22.

[1] Gaspard Mollien, *Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, aux sources du Sénégal et de la Gambie* (2 vol. in-8°. Paris, 1820), tome I, page viij et *passim*.

laisse partout trop d'intervalle entre les termes ! Les rois indépendants, les princes supérieurs en forces ou en richesses, ont dû chercher, dans quelques titres accessoires, un autre moyen de se distinguer des hommes qu'ils dédaignaient pour leurs égaux.

Après le nom de l'empereur des Birmans, après la désignation d'une chose qui lui appartient, on doit placer le mot *schoé*, qui signifie *d'or;* ses oreilles, son nez, le canot dont il se sert, sont le *nez d'or*, les *oreilles d'or*, le *canot d'or* [1]. Cette qualification appartient également aux dieux : *Schoé Madou*, le dieu *d'or*, a son temple dans la ville de Pegou ; et *Schoé Dagon*, le *Dagon d'or*, près de la ville de Rangoun [2].

L'*enfant céleste*, tige de la dynastie impériale des Mantcheoux en Chine, joignit à son nom propre la même qualification [3], et voulut être appelé le *Kiero d'or*. L'Occident, où l'on rit de cette vanité orientale, n'y a pas toujours été étranger. Depuis le premier siècle de notre ère, les titres de

[1] Michel Symes, *Relation de l'ambassade anglaise dans le royaume d'Ava ou l'empire des Birmans*, etc. (traduction française, 3 vol. in-8°, Paris, 1800), tome II, page 95. *Biblioth. univ.*, *Littér.*, tome IV, page 256.

[2] Michel Symes, *Relation*, etc., tome I, page 339; tome II, page 1.

[3] *Éloge de Moukden*, pages 13 et 14.

Chrysostome, de *Chrysologue*, bouche *d'or*, parole *d'or*, ont désigné une haute éloquence. Dans le moyen âge, on nommait *aureum* (*d'or*) tout ce qui tenait le premier rang [1]. Otton III, et après lui plusieurs empereurs et plusieurs papes, ont consacré sur leurs sceaux l'expression de *Roma aurea*, (Rome *d'or*), synonyme de Rome capitale du monde. Ce rapprochement d'usages analogues suppose moins que tout autre des communications anciennes entre les peuples : pour tenir le premier rang, pour être divinisé, l'or n'a besoin ni de diplome ni d'étiquette ; l'univers est son temple, et son prêtre le genre humain.

Seigneur du ciel et de la terre! Voilà le titre que prenait, il n'y a pas cent ans, non le monarque héréditaire de l'Hindoustan, non un conquérant dont les armes avaient renversé des millions de guerriers ; mais le chef d'une peuplade nègre sur la côte de Guinée [2]. Avons-nous eu tort d'assurer, au commencement de cet ouvrage, que la pompe des titres est quelquefois en raison inverse de la puissance ?

A un titre si orgueilleux, nous pouvons, sans sortir de l'Afrique, en opposer un bien modeste, mais bien remarquable et d'une noble origine : celui de *Baady* (*paysan*, homme des champs), que

[1] *Encyclop. méthod.*, *Antiquités*, article *Aureus*.

[2] Paul Erdman Isert, *Voyages en Guinée*, page 38.

joint constamment à son nom propre le roi de Sennaar [1]. C'est la conséquence de l'obligation que sa dignité lui impose de labourer, une fois dans sa vie, un champ, et de l'ensemencer de sa main. Une coutume si touchante et qui rappelle la *fête de l'agriculture* que l'empereur de la Chine célèbre par une cérémonie semblable, comment la trouve-t-on au milieu d'un peuple barbare? Descendus, il y a trois siècles, des bords supérieurs du *Bahar el Abiad*, les Shillooks l'apportèrent-ils dans le Sennaar avec la religion qu'ils ont depuis abandonnée; est-elle ainsi le dernier reste d'une civilisation ancienne, dont l'intérieur de l'Afrique conserve peut-être plus de vestiges qu'on ne le croit communément [2]? ou bien, malgré l'invasion de l'islamisme et le mélange des Arabes Jahaléens, s'était-elle conservée parmi les indigènes de l'antique *Méroé?* serait-ce d'eux que leurs oppresseurs l'auraient empruntée, comme ils semblent avoir hérité des prêtres *méroëites* [3] le droit que s'arrogent leurs principaux nobles de commander à leur roi de cesser de vivre, quand il leur convient qu'il cesse

[1] Bruce, *Voyage aux sources du Nil*, tome VIII, pages 418 et 419.

[2] Voyez sur cette question T. E. Bowdich, *An Essay on the superstitions, customs and arts common to the ancient Egyptians, Abyssinians, and Ashantees*, in-4°, Paris, 1821.

[3] Diod. Sic., lib. III, cap. IV.

de régner [1]? Dans l'une ou l'autre hypothèse, on se rappelle d'abord que, fécondes comme les eaux du Nil, les sciences et la civilisation ont suivi le cours du fleuve : les regards se tournent involontairement vers l'Égypte ; on y cherche une institution analogue à celle du Sennaar ;... je crois qu'on peut l'y découvrir. Dans la cérémonie du couronnement d'un roi d'Égypte, on chargeait d'un joug le bœuf Apis, et on le promenait en procession [2]. Le nouveau roi le suivait, portant le sceptre d'Osiris, dont la figure était celle de l'ancienne charrue égyptienne [3]. Ameilhon pense que le prince était censé conduire au labourage le taureau sacré : en commençant ainsi son règne par un hommage solennel à l'art nourricier des humains, il promettait à ses sujets un digne successeur d'Osiris, qui avait, dit-on, inventé l'agriculture. Rien de plus plausible que cette conjecture ; à l'antique et obscur usage d'Égypte, elle permet de lier la coutume subsistante dans le Sennaar ; elle confirme l'explication de l'un, et per-

[1] Bruce, *Voyage aux sources du Nil,* tome VIII, pages 400-402.

[2] Arati *Phaenomenon fragmenta*, *Germanico Caesare interprete... Capricornus.* Voyez l'édition latine donnée en 1801, à Berlin, par M. Buhle, tome II, page 71.

[3] Ameilhon, *Eclaircissements sur l'inscription de Rosette* (Paris, in-4°, 1803), pages 44 et 45.

met d'assigner à l'autre une haute antiquité. De toutes deux, on pourra un jour peut-être rapprocher la fête chinoise de l'agriculture.

Il semble difficile qu'un monarque adopte un titre plus humble que celui de *paysan*. Les rois de Perse, cependant, se qualifient de *serviteurs* de l'iman *Ali Riza*, d'*amis du seuil*, et même de *chiens du seuil* de cet iman. *Ce roi de la religion* est, suivant eux, le véritable souverain de la Perse; ils ne sont que ses *lieutenants*[1]. Nous n'osons pas affirmer que ces monarques se montrent toujours aussi profondément humbles que leur titre le suppose. Les princes de Mingrélie, qui s'appellent constamment *Dadyan*, chef juste par excellence[2], ont dévié quelquefois de la route de la justice. Le cheik des *Jahaléens*, Arabes koreishites établis dans le Sennaar, unit, de temps immémorial, à son nom propre, le titre de *Wed-ageeb*, *fils du bien;* et ces peuples et leur chef sont « les brigands les plus fa» natiques et les plus dangereux qu'un voyageur » puisse rencontrer[3]. » Nous nous rappelons aussi le témoignage peu favorable que rend l'histoire aux

[1] Froehn, *Nomophylacium orientale Pototianum.* Extrait par Sylvestre de Sacy. (*Magas. encyclop.*, 1815, tome II, pages 441 et 442).

[2] Chardin, *Voyage en Perse*, tome I, page 332.

[3] Bruce, *Voyage aux sources du Nil,* tome VIII, pages 394 et 395.

vertus religieuses et morales des khalifes Abbassides, bien que la plupart d'entre eux ajoutassent à leurs noms un titre qui déposait de leur soumission à Dieu, de leur espoir en sa bonté, de leur résignation à ses commandements [1].

Quelques uns des titres pris par les Abbassides équivalaient à la formule moderne, *Dei gratiâ, par la grâce de Dieu.* Ils n'exprimaient cependant point la prétention à un pouvoir de droit divin, indépendant des droits et du choix du peuple; mais bien la reconnaissance due à Dieu pour le passé, et l'espérance en son appui pour l'avenir. Telle est aussi la valeur que semble avoir eue, au treizième siècle, la formule européenne : on la voit employée par des hommes qui ne pouvaient pas supposer que leur élévation fût purement de droit divin, tels qu'un prélat *élu* et non encore sacré, ou l'abbé d'un couvent de moines [2]. Au quinzième siècle, le sens des mêmes mots était fixé ainsi qu'il l'est de nos jours. L'histoire remarque que le comte d'Armagnac, soupçonné d'aspirer au trône comme

[1] D'Herbelot, *Bibliothèque orientale*, au mot *Esma.*

[2] « Herbertus, Dei gratiâ, *Bisuntinus electus*, etc., » dans trois chartes de 1164 et 1165 rapportées par Perciot, *De l'état civil des personnes*, etc., tome II, pages 272-274. « *Nous Renaud*, par la grâce de Dieu, *abbés de Saint-Paul de Besançon, Huèdes abbés*, » etc., dans une charte de 1261, *ibid.*, page 302.

descendant de Clovis, se qualifiait, dans les traités : *Bernard*, par la grâce de Dieu, *comte d'Armagnac*.

Les monarques de France, d'Espagne, de Portugal et d'Autriche, doivent à un sentiment religieux les titres qui les distinguent ; *roi très chrétien*[1], *très catholique*, *très fidèle*, *majesté apostolique*. Le chef de la confédération germanique prenait un titre plus ambitieux : comme l'empire romain, son empire était *saint* et *sacré* (*sacrosanctum*) ; les mêmes épithètes se trouvaient naturellement appliquées à sa majesté, dans les actes, et dans la bouche des courtisans à sa personne.

Les monarques du *saint* empire grec[2], dès qu'ils avaient été sacrés, recevaient le titre de *saints*[3], surtout dans les prières que l'on prononçait pour eux à haute voix dans les cérémonies de l'église.

En élevant d'un degré la pompe des titres, on arrive à l'apothéose des empereurs romains. Communément, à la vérité, pour faire cette cérémo-

[1] Christine, avant son abjuration, recevait le titre de *reine très chrétienne*, *regina christianissima* ; c'est ainsi que l'appelle P. Lansberg, *Gustavi magni Bellum Germanicum* (in-18, Roterodami, 1652), Praefat., page 1.

[2] Expression employée par plusieurs historiens, entre autres par *Matthieu d'Edesse* (*Magasin encyclop.*, 1811, tome V, pages 17-33).

[3] Pachymer, *Hist. imper. Michael. et Andronic.*, lib. VI, cap XXXI.

nie, on attendait qu'ils eussent vécu. C'est aussi après la mort qu'on change le nom des empereurs du Japon et de la Chine, et qu'on impose un titre nouveau aux émirs *samanis*[1]; la consécration n'est encore que posthume.

Mais, au milieu des besoins, des faiblesses, des misères qui lui rappellent sa condition, l'homme vivant aspire aux honneurs de la divinité.

Le titre de *Cami* qu'ajoutent à leur nom ceux à qui l'accorde l'empereur-pontife du Japon, équivaut à une *canonisation* anticipée[2]. Une divinité se *réincarne* perpétuellement dans la personne de chacun des chefs de la religion lamique. *Faunus* et *Picus*, que Numa contraignit à lui révéler le secret de *conjurer* la foudre[3], n'étaient évidemment que les prêtres des dieux qu'ils prétendaient représenter sur la terre. Dans tout cela on peut reconnaître l'ouvrage des croyances religieuses plutôt que la démence de l'orgueil. Mais à qui une inscription[4] donne-t-elle le titre d'*éternel?* A Dioclétien, prince dont la sagesse et la modération ont été cependant vantées!... Il n'était point

[1] Sylvestre de Sacy, *Magas. encyclop.*, 1815, tome II, pages 439-440.

[2] *Voyage de Golovnin*, etc., tome I, page 373.

[3] Ovid., *Fast.*, lib. III, vers 285-345. Relativement à *Picus*, voyez ci-après, § 67.

[4] Gruter, *Corp. inscript.*, etc., page CCLXXIX, inscr. 4.

éclairé des lumières du christianisme : Théodose, Valentinien, Arcadius, l'étaient... Votre *éternité!* c'est le titre que, dans des lettres officielles, un magistrat supérieur adressait à ces princes[1]... Ne nous étonnons plus des temples élevés à Auguste *de son vivant*, du titre de *dieu* que Martial prodigue à son Domitien, des prétentions extravagantes de Commode ou de Caligula.

En écrivant à Justinien, Cosroës Ier s'intitule « le divin, le géant des géants, fait à l'image des » dieux[2]. » Près de l'*éternité* d'Arcadius, cela paraît presque modeste. Cosroës II est, « entre les dieux, » homme très bon, et entre les hommes, dieu très » illustre[3]. » Enfin, dans une des inscriptions de Persépolis[4], l'ambitieux que la fortune tira d'une condition privée pour le placer sur le trône de la Perse, Darius, fils d'Hystaspe, prend le titre de *roi des dieux*.

Les historiens ont *noté* la vanité d'un Antiochus surnommé *Théos*, le dieu. Les rois grecs, en

[1] Symmachi *Epistol.*, lib. I, ep. 7, 13, 20, etc. (Basileae, 1549, in-12). Une anecdote, rapportée dans la vie de Lucifer, évêque de Cagliari, prouve que l'empereur *Constantius* était traité d'*éternité* par ses courtisans : mais ce titre n'était point encore consacré dans les *actes*.

[2] *Ambassades de Ménandre*, chap. II.

[3] Theophylact. Simocatt., *Hist. Maurit.*, lib. IV, cap. VIII.

[4] *Journal asiatique*, tome II, page 83.

Égypte, recevaient tous le même titre. Dans l'inscription de Rosette et dans la *première* inscription d'Adulis [1], les *dieux Soters, Adelphes, Évergètes, Philopators,* sont les Ptolémées Soter, Philadelphe, Évergète, Philopator, et les reines leurs épouses. Ptolémée Épiphane est nommé *dieu Épiphane*, mais seul : sans doute il n'était pas encore marié. Dans une autre inscription, Ptolémée Philométor et sa femme sont les *dieux Philométors* [2].

Par ces excès d'adulation espérait-on tromper le peuple sur la nature de ses maîtres, quand il les voyait soumis chaque jour aux caprices du sort comme les autres hommes, et souvent ravalés au-dessous des hommes par leurs faiblesses et par leurs vices? Pourquoi non? L'esclavage et l'ignorance sont toujours si bien préparés à déifier le pouvoir! Ici toutefois les rois grecs ne s'autorisaient pas de l'exemple ancien des rois nationaux ; l'histoire ne dit point que ceux-ci, pendant leur vie, osassent se présenter comme des émanations de la divinité, comme des dieux sur la terre.

[1] Ameilhon, *Éclaircissements sur l'inscription de Rosette*, pages 48 et 49. Voyez ci-après, § 68.

[2] Chishull, *Antiq. asiat.*, page 88, cité par Ameilhon, *ibid.* Le *contrat égyptien* expliqué par M. Auguste Böckh (ci-dessus, § 13), fait aussi mention des *dieux Philométors, Soters, Adelphes, Evergètes, Philopators, Épiphanes*, et du dieu *Philométor*, et du dieu *Eupator*.

L'empereur du Pérou prenait le titre de *fils du soleil*. Les chefs des Natchèz étaient des *soleils* eux-mêmes. Les Kamtchadales, encore aujourd'hui, appellent le souverain de la Russie *Seigneur-soleil*[1]. Habitants de l'extrémité de l'Asie la plus voisine de l'Amérique septentrionale, ils peuvent avoir une origine et des coutumes semblables à celles de plusieurs peuplades de ce continent. Il n'est plus douteux que des hordes tatares n'y aient pénétré, soit directement, soit en fuyant, loin du Mexique ensanglanté, la barbarie des conquérants européens. Mais rien n'annonce qu'elles soient jamais allées jusqu'au Pérou; la civilisation religieuse paraît être arrivée dans ce pays, de la Chine ou de l'Hindoustan. Le rapprochement que nous avons fait porte donc sur un de ces usages qui se retrouvent les mêmes à des distances énormes, non que les peuples aient eu des communications entre eux, mais parceque l'homme est le même partout. Partout la puissance politique a cherché plus ou moins à se donner pour base la puissance de la religion. Sur le sol sauvage de la Nouvelle-Zélande[2], les Européens ont trouvé des chefs qui prennent

[1] *Koatch-Aerem. Koatch*, soleil; *Aerem*, majesté, prince, seigneur. (Krakenninikow, *Histoire du Kamtchatka*, Ière partie, chap. 1, page 4.)

[2] *Nouvelles Annales des voyages*, tome XVI, pages 267 et 268.

le titre de dieux, et qui, dans les rayons du soleil perçant à travers un nuage, font adorer les âmes divines de leurs ancêtres à une peuplade crédule et passivement obéissante.

Les nègres, esclaves au Brésil, rompent leurs fers, et fondent, loin des oppresseurs, la république de *Palmarez*[1]. Ils se choisissent un chef qui prend le titre de *Zombi*, *puissant*: Zambi[2], Zombi ou Zumbi, chez les nègres, est le nom de la divinité, d'un génie puissant et redoutable, objet d'une religieuse terreur[3]. Si le chef avait lui-même choisi son titre, il méditait déjà le changement futur d'une magistrature élective en une souveraineté absolue.

Après ces exemples variés, on ne s'étonne plus de voir un roi usurper le nom de la divinité principale de son pays. Cet excès de présomption dont Bélus[4], dit-on, se rendit coupable, ne suffit pas pour faire passer un personnage de l'histoire dans la mythologie. L'orgueil de l'homme, et les précautions que lui dictent l'ambition, la crainte, et

[1] Lindsey, *Voyage au Brésil* (traduction française, in-8°, Paris, 1806), page 113. Sur cette république, qui a subsisté près d'un siècle, voyez le *Voyage de Lindsey*, pages 111-119.

[2] De Grandpré, *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, tome I, page 156 et pages 55 et 56.

[3] Noël, *Dictionnaire de la Fable*, article *Zumbi*.

[4] *Bélus*, Bel, le *soleil*, le seigneur de tout.

le désir d'affermir son pouvoir, ne furent jamais des inventions de la fable.

§ 65.

Noms de divinités portés par des princes et par des hommes privés.

Une autre explication (car, nous ne pouvons trop le redire, le même effet, dans l'histoire de l'homme, peut appartenir à cent causes différentes), une autre explication défend d'objecter, contre l'existence historique d'un prince, que son nom fut celui d'un dieu. Le sens de ce nom approprié à l'éclat, à la puissance, l'a fait donner aux princes comme à la divinité. *Adad* était le dieu-soleil adoré à Héliopolis de Syrie[1]. Son nom signifiant l'unique ou plutôt le *seigneur unique* et *suprême*, fut porté par tous les rois de Damas. *Adramelech* (*roi puissant*), nom d'une divinité syrienne, fut aussi celui d'un prince, fils et assassin de Sennachérib[2]. Les *Hormisdas*, rois de Perse, que citent les annalistes byzantins, s'appelaient *Ormusd, grand roi*[3], comme le dieu à qui ils rendaient hommage.

Le même sentiment qui porte les chrétiens à se

[1] Macrob., *Saturnal.*, lib. I, cap. 23 : « *Adad...ejus nominis interpretatio significat* unus. »

[2] *Reg.*, lib. IV, cap. XIX, ℣ 37.

[3] *Zend-Avesta,* tome I, IIe partie, page 80, note 8, et tome II, page 744, 2e colonne.

placer sous la protection spéciale d'un saint en prenant son nom, a pu aussi, dans d'autres religions, faire adopter aux hommes des noms de divinités. Dans la religion des anciens Germains, *Crodo* représentait la nature divinisée[1] : la princesse qui détermina Clovis à embrasser le christianisme avait reçu en naissant le nom de *fille de Crodo* (*Crotechild*). C'était ici, sans doute, et dans beaucoup d'autres cas, une consécration pieuse ; ce qui autorise à le croire, c'est qu'à ces dénominations trop ambitieuses, d'autres souvent succèdent pleines d'humilité. Le roi de Tyr *Belastartè*, dont le nom réunissait les deux divinités principales de la Syrie, eut pour fils *Abdastartè*, le serviteur d'*Astarté*[2].

Les noms de divinités n'étaient pas d'ailleurs réservés uniquement aux rois, ces rivaux des dieux. *Bahman* est, après *Ormusd*, le premier des génies célestes offerts à la vénération des sectateurs de Zoroastre : son nom, sous lequel les écrivains orientaux désignent souvent *Artaxerxès Longuemain*, a été porté par des personnages de conditions très diverses[3]. Manès, rénovateur et non pas

[1] Voyez la figure et la discussion des attributs de *Crodo* ou *Krotto*, dans l'ouvrage intitulé *Jacobi Tollii Epistolae itinerariae*, etc. (in-4°, *Hagae comitum*, 1699), pag. 31-34.

[2] *Menandr. Ephès.*, apud. *Joseph. contra Apion.*, lib. I.

[3] *Zend-Avesta*, tome II, page 636, colonne 2e.

inventeur du manichéisme, eut pour instituteur *Bouddha*[1]; et on trouve un *Bouddha* au nombre des personnages anathématisés dans la formule d'abjuration prescrite aux manichéens[2]. Les Hindous portent très souvent des noms de divinités[3]. *Éros*, *Hermès*, *Phoebus*, *Phoebé*, ces noms, à Rome, étaient fréquemment donnés à des esclaves[4]. *Apollon*[5] fut, dans la Grèce, un des coopérateurs de saint Paul. « Combien, s'écrie un auteur grec[6], » combien n'avons-nous pas de *Dionysius*, d'*Hephaestions*, de *Posidonius*, d'*Hermias*; une reine » de Cypre, épouse d'Évagoras, se nommait *Latone*... Les Égyptiens emploient le nom des dieux » jusqu'à la satiété; presque tout, chez eux, porte » un nom tiré du ciel. »

Les religions se mêlaient quelquefois comme les idiomes dans la composition des noms propres.

[1] *Suidas*, verbo *Manès*.

[2] Tollius, *Insignia itineris italici* (Trajecti ad Rhenum, 1692, in-4°), pages 144 et 145.

[3] A. G. Schlegel, *Indische Bibliothek.*, n° 2, tome I, pag. 253, etc. La Boullaye Legouz, *Voyages et observations*, etc., in-4°, Paris, 1657, page 182.

[4] Grüter, *Corpus inscription.*, passim.

[5] *Act. Apost.*, cap. XVIII, ℣ 24. Paul., *Epist. ad Corinth. I*, cap. I, ℣ 12; cap. III, ℣ 4 et 6.

[6] *Œuvres de Lucien* (traduction française, 6 vol. in-8°, Paris, 1789), tome III, page 497.

Nous citerons pour exemple *Phoebammon*[1], ami de Synésius, et *Héraclammon*[2], mis à mort par Aurélien, à qui il avait livré la ville de Thyane : juste mais trop rare récompense des traîtres qui livrent leur patrie aux armes de l'étranger.

Sous Justinien même, et lorsque l'ancien culte avait disparu sans retour, on remarque encore un *Sarapis*, général d'infanterie, et un *Bacchus*, gouverneur d'Afrique[3]. Anciennement introduit par la piété, l'usage de ces noms avait été conservé par l'habitude.

Ce ne sont là, pour l'histoire moderne, que des observations de pure curiosité ; mais le même usage a existé aux temps où l'on écrivait peu, où l'histoire presque entière était confiée aux souvenirs : alors des noms de divinités appliqués à des hommes ont dû brouiller les époques et les récits, faire attribuer l'honneur de l'apothéose à des êtres qui ne l'ont jamais obtenu, et repousser vers les temps fabuleux les personnages historiques. On confondit Ariadne, épouse de Bacchus, avec la trop crédule Ariadne, abandonnée par Thésée dans l'île de Naxos[4]; Pénélope, amante de Mercure et mère du dieu Pan, avec la chaste épouse d'Ulysse; et

[1] *Synesii Epistol.*, epist. 144.

[2] Flav. Vopisc. Syrac., *in Aurelian.*

[3] Procop., *De bello Vandal.*, lib. II, cap. XV et cap. XXI.

[4] Plutarch., *in Theseo*, § 18.

Téthys, déesse de la mer, avec Thétis, fille de Chiron, et épouse de Pélée[1].

Le nom de Memnon, qui rappelle un guerrier digne adversaire d'Alexandre, fut illustré neuf siècles auparavant, sous les murs de Troie, par un héros vainqueur d'Antiloque, et vaincu par Achille. Les Grecs ont confondu ce Memnon avec le fils de l'*Aurore, Memnon,* dont la statue sonore fut si célèbre en Égypte. Ils racontent que sa sœur *Hémera,* fille d'*Hémera,* après lui avoir rendu les derniers devoirs, *fut enlevée au ciel avec sa mère, au coucher du soleil*[2]. La simplicité de l'allégorie est telle, que les Grecs n'auraient pas dû s'y méprendre, surtout après avoir traduit fidèlement, dans leur langue, le nom de la *lumière du jour* (*Hémera*). Sœur de Memnon, du soleil fils de l'Aurore, la *lumière du jour* s'éteint dans le crépuscule, et va retrouver au ciel *Hémera* sa mère, la *lumière du jour* précédent dont celui-ci a reçu la naissance.

Plusieurs fictions mythologiques admettent le même genre d'*explication;* et ce genre, comme tous les autres, est bon, pourvu qu'on le resserre dans de justes limites.

[1] Dictys Cret., lib. I, cap. XIV. Voyez aussi le scoliaste d'*Apollonius, in Argonaut.* I.

[2] Dictys. Cret., lib. VI, cap. X.

FIN DU TOME PREMIER.

Reb'd SH
3/2000

